This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493091

Digitized by Google

DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

Digitized by Google

AS
162
.R363
V.51-61

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

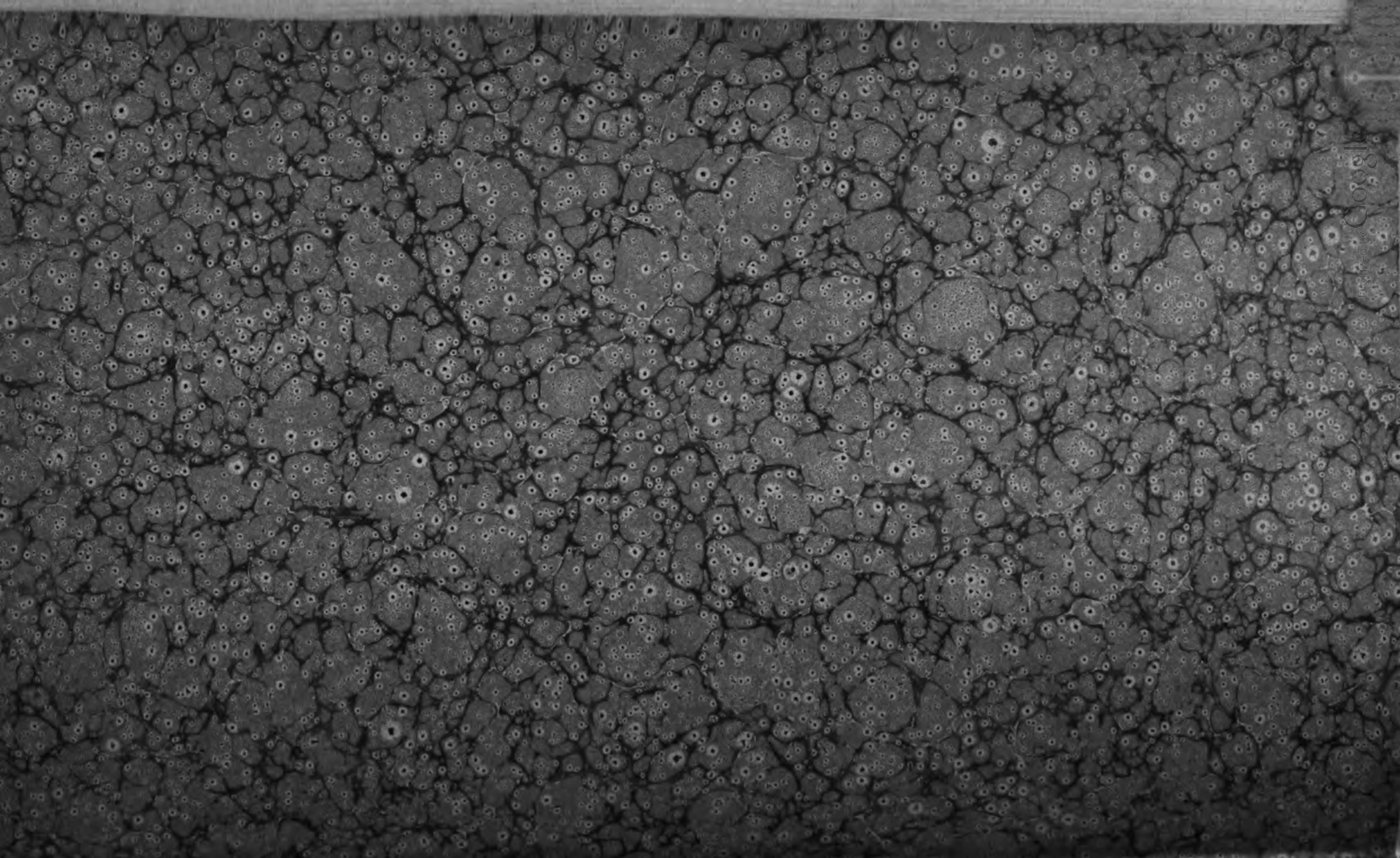

Digitized by Google

AS
162
.R363
V.59-60

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Cinquante-neuvième Volume

ANNÉE 1875-1876 — Nos 1 — 2

Chaque année, 4 numéros trimestriels

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS

REIMS

A L'IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE

Rue Pluche, 24

ET CHEZ DELIGNE ET RENART, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5

MDCCCLXXIX

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-22-30
22443

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du Jeudi 3 Août 1876

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par Mgr LANGÉNIEUX, Archevêque de Reims, Président

MESSIEURS,

En prenant la parole, au nom de l'Académie, dans cette superbe salle si riche en souvenirs, comment ne point reporter un instant ma pensée sur cette récente Exposition, toujours présente à nos yeux, dont ces murs mêmes nous parlent encore, et qui a procuré aux esprits cultivés de si nobles jouissances ?

Les Expositions industrielles et agricoles offraient, sans nul doute, un très-haut intérêt ; elles ont été appréciées par un public intelligent, et les encouragements de tous genres ne leur ont pas manqué. Mais il me semble que l'Exposition rétrospective

Digitized by Google

portait un cachet de distinction particulière, qui en devait faire l'attraction des plus délicats.

Aussi l'Académie, qui s'était donné la belle mission de conserver et d'accroître les souvenirs du passé, ne pouvait-elle rester indifférente à une entreprise qui semblait n'avoir d'autre but que de traduire sa devise aux yeux du public. Car, en réalité, Messieurs, la ville et la contrée tout entière sont entrées dans votre pensée intime et ont contribué à réaliser ce que vous ne cessez de poursuivre, le culte et la conservation du passé.

Comment, d'ailleurs, voir réunis sous ses yeux tant d'objets précieux au point de vue archéologique et historique, tant de chefs-d'œuvre de l'art, qui rendaient un si bel hommage au génie et au bon goût de nos pères, sans se sentir épris du désir de recueillir soi-même, avec un religieux respect, les vestiges des générations qui ne sont plus ? Comment être témoin de la sympathie du public sans se sentir excité à de nouveaux efforts ?

Il y avait donc, Messieurs, entre l'Académie et l'Exposition une sorte de parenté et comme un encouragement mutuel. L'Académie avait droit de saluer dans cette Exposition le fruit de la pensée fondamentale qui a présidé à sa création et qui dirige encore ses travaux, et elle pouvait en même temps y trouver le gage d'une moisson nouvelle et plus abondante d'auxiliaires et d'émules.

N'avez-vous pas aussi remarqué par quelle heureuse coïncidence le public, admirateur de votre zèle à conserver les souvenirs du passé, était en même temps témoin du gigantesque labeur qui se poursuit à côté de nous pour sauver de la ruine

Digitized by Google

l'un des plus magnifiques témoignages du génie et de la foi de nos pères ?

Aussi, Messieurs, est-ce avec bonheur, et dans une entière communauté d'idées avec vous, que j'ai ouvert les salles du Palais archiépiscopal à cette Exposition historique et artistique, dont le souvenir vivra parmi nous, et qui aura certainement éveillé dans plus d'un esprit le goût de tout ce qui est grand et beau.

Mais autant j'étais heureux d'abriter sous le toit des archevêques vos précieuses collections, autant, et plus encore, je le suis, Messieurs, d'offrir l'hospitalité la plus cordiale à votre docte compagnie. Vous êtes, en effet, comme le centre intellectuel de notre cité rémoise ; c'est par vous que s'entretient au milieu de nous le culte des lettres : c'est vous qui apprenez à nos concitoyens à s'arracher de temps en temps au tourbillon des affaires, pour goûter ces loisirs littéraires qui rafraîchissent l'âme, comme l'oasis du désert repose le voyageur harassé. Et quoi de plus propre à vos méditations que le calme de ce palais, où se pressent tant de grands souvenirs, et où la pensée s'élève naturellement, loin du bruit et de l'agitation, vers des sphères plus sereines ?

Aussi, permettez-moi de vous en faire la confidence, vous m'avez causé la plus douce surprise, lorsque, en me choisissant pour votre président annuel, vous avez renouvelé spontanément le bail fait entre vous et mon illustre prédécesseur, le cardinal Gousset. Vous avez voulu, si j'ai bien saisi votre intention, montrer que vous êtes constants avec vous-mêmes et fidèles à votre passé. Vous

Digitized by Google

avez voulu affirmer une fois de plus, que vous trouvez bonne et juste l'union de ces deux sœurs que l'on appelle la *Foi* et la *Science*. Car, s'il est vrai qu'elles sont distinctes et qu'on ne doive pas les confondre, il est vrai aussi qu'elles ont des traits de ressemblance qui trahissent leur communauté d'origine, comme ces sœurs dont parle le poète :

...Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Je me suis donc réjoui, Messieurs, de cette pensée si droite ; je vous en remercie, et je regarde comme un devoir, en même temps que c'est une satisfaction bien douce, de vous assurer de mon dévouement le plus large et le plus sincère à tout ce qui pourrait favoriser l'accroissement de votre Compagnie.

Du reste, Messieurs, en resserrant les liens qui nous unissent, que faisons-nous autre chose que d'ajouter un anneau à la chaîne des traditions de ce grand siége archiépiscopal? Ceux qui ont été dans ces lieux les représentants de la religion, n'ont-ils pas été tout ensemble et à toutes les époques, les promoteurs du mouvement littéraire, scientifique et artistique?

Bien que je ne puisse rien apprendre sur ce point à la savante Compagnie que je représente en ce moment, ni à l'auditoire d'élite qui est venu assister au couronnement de nos travaux, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de rappeler, dans les circonstances actuelles, l'étroite et féconde union qui n'a cessé d'exister entre l'Eglise de Reims et la science humaine, sous toutes ses formes. Cette évocation du passé ne peut que contribuer au maintien et à l'af-

Digitized by Google

fermissement des traditions auxquelles Reims doit une partie de sa gloire.

Messieurs, vous allez entendre le compte-rendu d'un ouvrage sur les *Ecoles de Reims*, dû à la plume d'un laborieux curé de campagne, trop tôt ravi à l'amour des siens. Qu'est-ce, au fond, que cette histoire, sinon un long dossier de tous les efforts des Archevêques de Reims en faveur des lettres et des sciences?

Au milieu des conquérants barbares, malgré ses sollicitudes apostoliques, saint Remi soutient avec zèle les vieilles écoles publiques, qui avaient valu à notre cité le flatteur surnom « *d'Athènes*, » et il en fonde de nouvelles à Mouzon, aux confins de son diocèse, afin de préparer les âmes à la foi par la culture des lettres.

Hincmar, le prélat le plus considérable de son siècle, dérobe à ses occupations religieuses et politiques assez de temps pour prendre soin de ses écoles, et pour alimenter autour de lui le feu sacré rallumé par Charlemagne.

Son successeur, Foulques-le-Vénérable, appelle à lui les maîtres les plus renommés de l'époque, les Remi d'Auxerre, les Hucbald de Saint-Amand, dont les brillantes leçons font accourir à Reims une foule de disciples.

Si les ravages des pirates du Nord viennent affaiblir un moment les études, elles trouvent bientôt un restaurateur magnifique en la personne d'Adalbéron, qui veut soutenir la haute distinction de sa naissance par une large diffusion de la science. C'est lui qui devine Gerbert, le prodige de son siècle, qui le place à la tête des écoles épiscopales

Digitized by Google

et qui fournit ainsi un théâtre digne de ses vastes connaissances à cet humble moine d'Aurillac, pâtre d'abord, devenu, à force de science et de vertu, Archevêque de Reims, Patriarche de Ravenne, et enfin le premier Pape français qui, sous le nom glorieux de Silvestre II, illustra la chaire de saint Pierre. Avec un tel maître, les auditeurs affluent : Reims les compte par milliers ; et l'histoire conserve avec soin les noms du roi Robert, de l'empereur Othon III, de Fulbert de Chartres, de Gratien, de Richer et d'une foule d'autres personnages, qui furent les lumières de leur temps.

Quand Gerbert a disparu, les grands noms ne disparaissent pas. — Parlerai-je de Bruno, ce saint et savant ami des archevêques Gervais et Raoul-le-Verd, qui forme à la vertu et à la science le futur pape Urbain II, l'une des gloires de notre province, dont le nom appartient à la France et à l'Eglise tout entière ? Aussi l'Eglise et la France applaudiront au projet de glorifier le berceau de ce grand homme.

Avez-vous remarqué, Messieurs, à l'Exposition des Beaux-Arts, dans le salon de notre Hôtel-de-Ville, les plans et reliefs d'un monument, œuvre d'un architecte enfant de Reims, dont le nom vous est bien connu (1) ? Ce monument serait érigé sur la plate-forme du vieux château des Châtillon ; de tous les points de cette admirable vallée de la Marne, de Dormans à Boursault, il attirerait l'attention des voyageurs, et son ombre couvrirait encore la vénérable église de Binson, dans laquelle s'est agenouillé Urbain II, jadis prieur du monastère bâti

(1) M. E. Deperthes, architecte à Paris.

Digitized by Google

par ses ancêtres; l'ancien prieuré serait remplacé par un établissement de bienfaisance, et nous unirions ainsi au culte du passé les services toujours vivants de la charité chrétienne.

Cette pensée, Messieurs, je la livre à vos nobles cœurs; en la couvrant de votre patronage vous justifierez une fois de plus votre devise : conserver et accroître, *servare et augere*.

Mais reprenons notre récit.

Qui ne connaît le cardinal Guillaume-aux-Blanches-Mains, sa loi de Beaumont, et la pléïade de savants qui l'entoure, les Pierre de Celles, les Jean de Salisbury, dont les doctes entretiens contribuent à rendre le séjour de Reims cher aux gens de lettres?

Si nos écoles rentrent dans l'ombre au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles, éclipsées par les fameuses universités de Paris et d'Orléans, en retour, les arts fleurissent à Reims et y produisent ces merveilles d'architecture que l'on n'a pas pu dépasser. Et ce sont encore vos évêques qui provoquent ce mouvement artistique et plein de foi qui couvre la terre d'une blanche robe d'églises. Ils élèvent cette merveille de Saint-Nicaise, dont on ne peut parler sans éveiller d'amers regrets, et cette cathédrale de Notre-Dame, le joyau de Reims, l'objet de l'envie de tous les pays, le monument le plus achevé peut-être de la France chrétienne.

Quand vient l'époque de la Renaissance, qui remet en honneur l'antiquité profane et fonde votre Université, n'est-ce point encore votre Archevêque, le Cardinal de Lorraine? On sait avec quelle magnificence vraiment digne de sa race il établit ce nouveau centre d'études, où l'on ensei-

Digitized by Google

gnait, comme dans l'Université de Paris, toutes les sciences divines et humaines. Et cette Université ainsi établie, tous ses successeurs l'adoptent, la protégent et la chérissent comme leur fille, jusqu'au jour où elle est emportée, avec tant d'autres institutions, dans la tourmente sociale qui brise le trône et l'autel.

Mais un demi-siècle ne s'est pas écoulé que l'éminent Cardinal Gousset, renouant la chaîne des temps, fonde cette Académie que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui, et que l'on peut regarder comme sa création, comme le résultat de son inspiration personnelle.

N'est-il donc pas vrai de dire, Messieurs, qu'à toutes les époques de notre histoire, les Pontifes sont à la tête du mouvement intellectuel, qu'ils le communiquent, l'entretiennent ou le raniment quand il menace de s'éteindre?

Et pendant qu'ils impriment le branle aux études ou les soutiennent de leurs encouragements, les membres les plus distingués de leur clergé ne méritent-ils point par leurs écrits les suffrages de la postérité! Ne lèguent-ils pas à la ville de Reims une des parties les plus intéressantes de son héritage?

Ah! certes, nous rendons volontiers et de grand cœur hommage à tous les genres de mérite! Sans doute il n'est point de gloire plus légitime que celle que Reims emprunte aux noms des Gobelins et des Nanteuil, des Cazin et des Baquenois; nous partageons son orgueil d'avoir vu naître un Colbert, à qui l'industrie française ne paiera jamais sa dette de reconnaissance. Mais elle ne doit pas être moins fière des noms d'un Flodoard, d'un Richer, d'un

Digitized by Google

Marlot, qui lui ont laissé de si précieux monuments de sa propre histoire ; d'un Mabillon et d'un Ruinart, qui se sont fait une place à part dans la docte compagnie des Bénédictins ; d'un Coquault et d'un Lacourt, dont les travaux n'attendent qu'un éditeur. L'abbé Pluche n'a-t-il pas été traduit dans presque toutes les langues ? N'est-ce point encore à l'esprit inventif et au cœur généreux du chanoine Godinot que la ville est redevable de l'inappréciable bienfait de ses eaux ?

Ne suffit-il pas enfin de citer le nom à jamais glorieux du chanoine Jean-Baptiste de la Salle, pour éveiller dans tous les cœurs droits les sentiments de l'admiration et de l'amour ? Quel est l'homme, en effet, à quelque époque et en quelque lieu que nous nous transportions, qui ait fait pour l'instruction et l'éducation des masses populaires rien de comparable à l'œuvre gigantesque de cet humble prêtre ? O grande cité de Reims, comment ne tressailles-tu pas à ce seul nom de ton enfant ? Comment n'as-tu pas encore orné tes places publiques de la statue de ce père de la jeunesse, auquel l'Eglise, nous l'espérons, ne tardera pas à élever des autels ? et alors, peuple de Reims, nous ne céderons à nul autre l'honneur de lui dédier son premier temple.

C'est donc, Messieurs, avec une légitime fierté que je préside aujourd'hui la séance annuelle de l'Académie. Oui, je le sens, je porte avec moi, outre mes goûts et mon dévouement personnels, le prestige d'une longue suite de prélats illustres dont le souvenir est indestructiblement uni à tous les mouvements littéraires, scientifiques et artistiqque

Digitized by Google

de la grande cité rémoise. La rapide et incomplète esquisse que je viens de tracer suffit pour faire comprendre à tout esprit non prévenu quelle injure font à l'histoire et à la religion ceux qui, par calcul ou par ignorance, cherchent à faire croire à un antagonisme entre la foi chrétienne et le développement de l'esprit humain. Déplorable malentendu, que tout homme de cœur doit travailler à dissiper ; car de telles erreurs paralysent la science, arrêtent l'essor du génie et finissent par compromettre les grandes destinées de la bien-aimée patrie française.

Heureusement, Messieurs, que, dans la compagnie éclairée qui m'écoute, tous comprennent qu'il ne peut y avoir d'antagonisme réel entre ces deux forces vives, puisque la foi et la raison émanent l'une et l'autre du Dieu très-bon et très-grand, seule et immuable source de toute beauté, de toute vérité.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1875-1876

Par M. LORIQUET, *Secrétaire-général*

MESSIEURS,

Appelé chaque année à vous présenter le tableau des travaux de l'Académie, j'ai épuisé depuis longtemps toutes les formules d'exorde, et je n'en connais pas de nature à vous faire oublier le charme sous lequel vous a tenus pendant de courts instants la parole que vous venez d'entendre. J'abandonne donc une recherche inutile et j'aborde sans autre préambule ma tâche de rapporteur, afin d'en atteindre plus promptement le terme.

Par un privilége qui est devenu une habitude de sa laborieuse carrière, il est rare que je n'aie pas à mentionner en tête de ce compte-rendu un nouveau travail de M. Gainet. J'ai à vous parler aujourd'hui de l'*Accord de la Bible et de la Géologie*.

Parmi les questions soulevées par le saint livre, et dont le scepticisme moderne s'est emparé, il n'en est pas qui ait donné lieu à des discussions plus ardentes que le récit cosmogonique de Moïse. Vai-

Digitized by Google

nement Cuvier et les savants qui l'ont pris pour guide avaient trouvé la confirmation de ce récit dans les entrailles de la terre ; de nouveaux doutes sont venus obscurcir l'énigme jetée par la Providence dans le pêle-mêle des stratifications de notre planète, et la science moderne a prétendu y avoir trouvé des solutions différentes, des difficultés nouvelles à opposer à la Bible.

Mais le sujet est si vaste, si compliqué, et, malgré les conquêtes de la géologie, il reste à cette dernière, en dehors du terrain dont elle s'est emparée et où elle est sûre d'elle-même, tant de points à éclaircir, tant de voiles à soulever, que ces affirmations doivent être accueillies avec précaution.

Pour plus de clarté dans sa démonstration, c'est seulement après avoir indiqué les découvertes successives qui ont constitué la géologie à l'état de science, que M. Gainet cherche dans les faits acquis le commentaire du texte sacré sur la création d'abord, puis sur le déluge ; à ces deux parties s'en joint une troisième, où l'auteur fait voir que l'ancienneté de l'homme a été exagérée, et que la preuve de son existence au-delà de l'époque quaternaire est encore à trouver, de l'aveu d'écrivains comme Lyell, qui avaient cru pouvoir l'établir.

C'est la recherche des origines de l'homme, avec la prétention de constituer une branche nouvelle dans la science sous le nom d'études préhistoriques, qui a ouvert la voie aux inconséquences signalées par M. Gainet.

Marchant dans l'inconnu, l'étude nouvelle devait, semble-t-il, chercher sa route avec prudence et la demander à tout ce qui l'entoure. Comment vou-

Digitized by Google

drait-elle, à chaque pas, déterminer les causes et les lois des faits qu'elle observe?

C'est pourtant ce qui arrive ; et il n'y a pas à s'étonner si cette hâte imprudente à conclure, ce désir immodéré de donner à première vue la solution des problèmes les plus graves, rencontrent des résistances. Des écrivains autorisés ont osé, dans ces derniers temps, porter la main sur l'édifice encore mal assuré des études préhistoriques. On a été jusqu'à dire que ces âges de la pierre taillée ou polie, qu'il s'agit d'aligner les uns après les autres dans les siècles passés, étaient contemporains, comme l'âge de pierre des sauvages de l'Amérique l'était de l'âge d'or ou d'argent du Pérou et du Mexique, comme l'âge de pierre des Groenlandais fut, pendant des siècles, parallèle à l'âge de bronze et à l'âge de fer des Européens.

Que l'on renverse ainsi d'un trait de plume les classifications établies par l'archéologie préhistorique, le procédé, Messieurs, vous semblera peut-être excessif et radical : la logique pourrait s'en accommoder cependant, en présence de ce qui a été trouvé tout près d'ici, à Caranda (1), et des discussions que son important cimetière a suscitées.

Un des traits caractéristiques du cimetière de Caranda, c'est qu'il a conservé des traces de la plupart des populations qui se sont succédé sur le sol de la Gaule. « Inauguré à l'âge de la pierre polie, dit M. Millescamp, il fut successivement occupé par des populations gauloises, gallo-romaines, mérovingiennes et carlovingiennes. » Le mobilier

(1) Commune de Cierges, près Fère-en-Tardenois.

Digitized by Google

funéraire des sépultures y présente donc une grande variété ; mais au milieu de cette diversité caractéristique des différentes époques, une remarque leur est commune, c'est que dans toutes a été constatée la présence de morceaux de silex, au nombre de vingt à trente en moyenne par tombe, et il ne s'agit pas seulement d'éclats bruts ou informes, mais bien de pièces portant la preuve incontestable du travail de l'homme, telles que grattoirs, couteaux, lames retaillées à petits coups, haches polies, soit entières, soit brisées, et jusqu'à des pointes de flèche. L'historien de ces faits, M. Millescamp, en a conclu que « les silex avaient été placés intentionnellement dans les tombes, qu'ils y avaient peut-être un caractère votif, et enfin qu'à une époque relativement récente, à l'époque mérovingienne, on avait dû connaître et pratiquer encore l'art de tailler le silex. »

Ces propositions soulevèrent naturellement des protestations.

Dans l'impossibilité de contester cette promiscuité des armes et instruments en silex avec des instruments appartenant à des civilisations d'époques très-différentes, on a cherché à en donner d'autres explications. Parmi ceux qui l'ont essayé, je me contenterai de citer M. de Mortillet, et après lui notre correspondant, M. Joseph de Baye, dont le travail a été lu à la Sorbonne dans la section d'archéologie.

M. de Baye semble croire qu'il s'agissait à Caranda de la réapparition de la pierre à l'époque franque seulement, tandis qu'elle se montrait également dans les sépultures appartenant aux périodes

Digitized by Google

intermédiaires. Il paraît ignorer, en outre, que chaque sépulture, quel que fût l'âge qui la caractérisait, renfermait un grand nombre d'échantillons, et par suite il allègue à tort, contre l'exemple de Caranda, la rareté des échantillons de l'âge de pierre qu'il a rencontrés lui-même dans les sépultures appartenant à d'autres époques. Il est difficile d'admettre ensuite les raisons qu'il donne de leur présence, par exemple : qu'elles y auraient été placées par des mains inconscientes, ou bien encore que là se trouvait un dépôt considérable d'armes en silex remontant à l'époque néolitique, qui se seront mêlées aux objets recueillis dans les sépultures par le fait de fouilles exécutées sans précautions.

Enfin, le fait de Caranda, même restreint dans les limites qu'il suppose, lui paraît isolé ; il se demande d'ailleurs, quel pouvait être le rôle des instruments en silex au milieu des ressources provenant de l'usage des métaux? comment les populations franques (et nous avons vu qu'il s'agissait d'autres encore), se seraient astreintes au travail minutieux du silex pour n'avoir en définitive qu'un instrument d'une grande infériorité ? « La main, accoutumée à manier l'instrument en métal, dit-il, le bras habitué à brandir l'arme en fer, ne devaient-ils pas être embarrassés dans le maniement d'instruments si différents par la force, le poids et la manière d'opérer? Se représente-t-on un guerrier luttant sur le champ de bataille avec des armes en silex contre un soldat légionnaire? Quelle inégalité ! »

J'abrége forcément ces pages animées d'un volontaire de la science, qui combat pour ses chères trou-

Digitized by Google

vailles avec l'ardeur qu'il mettrait à défendre sa demeure ou sa religion : *pro aris et focis*. Je suis, du reste, obligé de vous dire que cette défense du classement par époques de la pierre et des métaux avec les limites que leur assignent les maîtres de l'archéologie préhistorique, est contredite ailleurs qu'à Caranda.

Sans parler des découvertes semblables de M. l'abbé Cochet dans plusieurs cimetières de la période romaine en Normandie, de M. Baudot dans les cimetières burgondes des environs de Dijon, de M. de Cessac dans les sépultures de la Creuse, de M. Alfred Bertrand dans la nécropole gallo-romaine de Varennes-sur-Allier, peut-on oublier les flèches en silex trouvées à côté de flèches de fer et de bronze dans les fossés d'Alise, et enfin le témoignage si concluant de l'historien de la bataille d'Astings, Guillaume de Poitiers? Suivant lui, les Anglo-Saxons se servirent dans le combat de toutes sortes d'armes et de traits, et parmi elles de flèches de silex. Or, remarque M. Millescamp, s'il en était ainsi au XI^e^ siècle, si les hommes de cette époque se servaient encore d'armes de pierres, il est certain qu'ils savaient les fabriquer. Comment donc ceux du VI^e^, au sortir de la Germanie, auraient-ils pu ignorer l'usage et la taille d'une arme dont on devait se servir encore si longtemps après eux?

En résumé, la discussion soulevée par les découvertes de Caranda n'est pas de nature à rehausser le crédit des maîtres de l'archéologie préhistorique, à justifier notamment les classifications par époques auxquelles ils veulent tout ajuster. S'il est vrai, comme l'avoue M. Joseph de Baye, que des déduc-

Digitized by Google

tions audacieuses, aventurées, les ont placés en état de suspicion auprès des vrais amis de la science, c'est que les questions auxquelles ils touchent sont graves, qu'elles sont remplies d'obscurité, et qu'il faut pour les résoudre autre chose que le tranchant poli ou simplement taillé d'un silex.

On a trouvé jusqu'ici beaucoup de sépultures en forme de puits; mais quoique cette sorte d'excavations convint plutôt au dépôt de corps placés assis dans la terre, mode que l'on regardait comme caractéristique de l'inhumation pendant l'âge de la pierre en Europe, aucune n'avait paru acquise d'une manière certaine à cette époque. Les puits funéraires de Tours-sur-Marne sont venus, après celui qu'a décrit M. Liénard de Verdun, combler cette lacune. M. Nicaise, votre correspondant, a rendu service à la science en se faisant l'historien des fouilles exécutées en partie sous ses yeux sur ce point.

L'un des puits ne renfermait pas moins de quarante squelettes, hommes, femmes et enfants. Quant aux objets qui les accompagnaient, vous les avez vus presque tous, disposés par M. Nicaise lui-même, par M. Armand Cucu et M. Morel, dans une suite de vitrines de notre Exposition rétrospective. Entre autres particularités signalées par M. Nicaise, nous remarquerons que la présence d'objets de bronze y fut constatée, quoiqu'en petite quantité.

Un autre travail de M. Nicaise accompagne celui dont je viens de parler; c'est une revue des travaux accomplis depuis un certain nombre d'années par la Société académique de Châlons dans le domaine de l'archéologie. M. Nicaise y paraît d'abord

Digitized by Google

moins affirmatif que ses devanciers au sujet du camp dit d'Attila; il n'abandonne pas cependant le rôle que cette contrée aurait joué, selon eux, dans l'histoire, malgré le silence des écrivains contemporains et les études si concluantes qui appartiennent à ces derniers temps. Il persiste même à trouver un écho de la bataille engagée entre Attila et Aétius, dans la dénomination d'Ahan-des-Diables que la difficulté de le cultiver a fait donner à un coteau voisin de Suippes, comme s'il n'était pas temps de laisser au géographe Cassini, son inventeur, une explication contre laquelle s'élève l'usage constant de la langue.

L'intérêt qui s'attache aux études préhistoriques n'a pas dépossédé l'archéologie monumentale du rang qui lui appartient. Il est toujours le même au sein des sociétés savantes, soit que l'état des monuments de la puissance de nos pères éveille leur vigilance, soit que ces mêmes monuments aient encore des secrets qui appellent la pénétration des hommes d'étude.

Aucune crainte, aucune difficulté de ce genre n'est à mentionner ici au sujet des carreaux émaillés du XIVe siècle, provenant du musée Saint-Germain, que M. Anatole de Barthélemy a décrits et dans lesquels il a signalé un reste de l'ancien château bâti par Charles V; aucune, à propos de la mosaïque de l'île de Wight dont M. Fanart vous a annoncé la récente découverte et dont il a fait connaître les torsades et les ornements, analogues à ceux qu'offre notre grande mosaïque des Promenades; aucune même, au sujet de cette dernière dont M. le Maire vous a annoncé le prochain retour

Digitized by Google

à la lumière, aux applaudissements de ceux de nos compatriotes qui s'intéressent à l'art et particulièrement, permettez-moi de le dire, de celui qu'en pleine Académie on a bien voulu nommer « le parrain de la mosaïque. »

Le monument qui, aux deux points de vue que j'ai signalés, a occupé sérieusement votre attention, c'est celui qui a la première place dans vos esprits, celui qui seul fait la gloire d'une ville, la Cathédrale.

Vous ne pardonneriez pas un pareil oubli, si je négligeais de recueillir ici un écho des félicitations qui se firent entendre, quand on apprit à Reims ce que les sollicitations du président de l'Académie, du chef aimé de ce diocèse, avaient obtenu en faveur de ce monument. Lui-même, du reste, parlait au milieu de nous de ce succès comme d'une chose par laquelle il aimait à signaler les commencements de son épiscopat et son entrée à l'Académie.

Pendant que des ouvriers habiles consolident les bases ébranlées de l'édifice ou font disparaître de ses murailles les injures du temps et des saisons, d'autres, pionniers infatigables de la science, en examinent les parties, non pas inexplorées, car il n'y en a guère aujourd'hui, mais qui peuvent donner lieu à de nouvelles interprétations.

Deux archéologues, dont l'un s'est fait un nom comme écrivain dans la contrée qu'il habite, dont l'autre a mérité vos suffrages par l'étude sérieuse et la pratique de la peinture sur verre du Moyen-Age, MM. Bulteau, vous ont présenté un intéressant Mémoire sur la statuaire de la baie centrale, au portail nord de la Cathédrale. Ces sculptures

Digitized by Google

sont les plus belles de toutes celles qui décorent extérieurement le noble édifice; de l'aveu de MM. Bulteau, on n'en connaît pas en France qui leur soient supérieures.

L'étude qu'ils en ont faite les a conduits à donner à certaines parties une explication nouvelle.

Ai-je besoin de rappeler qu'au nombre de leurs auditeurs se trouvaient les hommes les plus compétents en cette matière? De la discussion devaient donc résulter lumière et profit pour tous. Il a été reconnu ainsi que, au lieu d'un pape, comme le veulent MM. Bulteau, la statue du trumeau doit représenter le premier de nos archevêques, saint Sixte, ayant à sa droite saint Nicaise avec sa sœur; à sa gauche, saint Remi avec Clovis prêt à recevoir le baptême. Ainsi que l'a démontré M. de Linas (1), la mître conique ou tiare que porterait ici le fondateur du siége de Reims, n'a pas toujours été la coiffure exclusive des souverains pontifes, non plus que la mitre échancrée et bifide celle des évêques; il faudrait donc apporter les raisons les plus fortes pour justifier la présence d'un pape sur le trumeau de cette porte, contrairement à la tradition rémoise défendue par M. l'abbé Tourneur.

Un point important avait été signalé par MM. Bulteau, c'est la présence de l'histoire de Job interrompant, à la troisième ligne des sculptures du tympan, la suite des sujets tirés de la vie et des miracles de saint Remi. En effet, la figure de l'apôtre des Francs ne s'y voit plus, et c'en est assez aux yeux de M. l'abbé Tourneur pour se ran-

(1) Anciens vêtements sacerdotaux.

Digitized by Google

ger à l'avis de MM. Bulteau. M. l'abbé Cerf persiste, au contraire, à y voir d'autres miracles de saint Remi, et il demande ce que ferait ici le saint homme Job. Serait-ce que les lépreux se rendaient devant cette porte pour assister à l'office divin ? Si la supposition que je hasarde pouvait être appuyée de quelque document historique, on avouera que la figure de ce modèle du juste affligé et persécuté était éminemment propre à les consoler et à les fortifier.

Autre problème qui attend une solution : Trois cordons de statuettes se partagent la voussure ; le premier, en partant du centre, composé d'évêques coiffés de la mitre bifide; le troisième, de pontifes portant la coiffure conique; enfin celui du milieu, de dignitaires coiffés d'un bonnet à double corne, une à droite, l'autre à gauche. En plaçant des papes dans la troisième ligne, des patriarches dans la seconde, MM. Bulteau n'ont pas justifié leur sentiment. Le costume auquel ils croient reconnaître des patriarches n'est pas propre aux prélats de ce rang dans l'Eglise, et le saint Sixte du trumeau, une fois admis, il n'y a pas de raison pour voir des papes dans le troisième cordon.

En résumé, l'Académie est reconnaissante à MM. Bulteau du Mémoire qu'ils lui ont envoyé ; elle désire vivement que leur travail ne s'arrête pas là, et elle en entendra la suite avec le plus grand intérêt.

Le nom de saint Remi vient d'être prononcé comme incidemment; c'est le lieu de vous rappeler, Messieurs, que nous devons à M. l'abbé Tourneur un nouveau travail sur les reliques du grand évêque. Après avoir rapporté à quelle occasion il a eu à constater qu'aucune partie n'en a été distraite,

Digitized by Google

M. Tourneur précise la date de la mort du saint et les circonstances de son inhumation; il démontre la nécessité d'une première translation antérieure à Léon IX, et résume toutes les mesures dont ses reliques ont été l'objet depuis Hincmar jusqu'à Monseigneur de Latil. Il fait, en terminant, des vœux pour qu'une nouvelle châsse, plus digne du respect que les Rémois portent au grand évêque, soit substituée à celle d'aujourd'hui; il sera permis alors de constater de nouveau l'état de cette dépouille vénérable et celui des objets qui, depuis des siècles, l'ont accompagnée dans sa sépulture.

Les savants sont divisés sur la question de savoir lequel des testaments de saint Remi, le Grand ou le Petit, doit être considéré comme le véritable. M. l'abbé Dessailly a abordé devant vous ce problème, et, dans une première lecture, il vous a présenté quelques considérations de nature à mettre l'authenticité du grand testament hors de toute contestation. Ainsi, on en a pour garant Flodoard, qui l'a compris sans hésiter dans son histoire. De plus, la comparaison des deux pièces démontre que le petit a été extrait du grand, en mettant de côté les legs de propriétés domaniales. Or, si le grand a servi de titre à Hincmar et à ses successeurs, pour la revendication de leurs droits et de ceux de leur église, c'est qu'on n'en contestait pas la valeur.

Vous avez reçu de M. Jadart, votre correspondant à Rethel, un travail étendu et complet sur Robert de Sorbon, l'une des plus nobles et des plus utiles illustrations du Rethélois. Après avoir énuméré, dans une courte introduction, les hommes de la contrée qui se sont fait remarquer dans la science

Digitized by Google

à cette époque, l'auteur prouve que c'est bien le Sorbon voisin de Rethel qui a droit à une place dans l'histoire avec son héros. Puis il esquisse la vie de ce dernier, vie de travail et de dévouement surtout, alors qu'il organise le collége où les écoliers séculiers trouveront l'avantage de vaquer librement à l'étude, comme les religieux qui fréquentent avec eux les cours de l'Université. Il nous le montre proviseur de Sorbonne, puis à la cour familier de Joinville, chapelain du roi, et de quel roi, de saint Louis, souvent son confident, peut-être son confesseur.

Une notice bibliographique sur les écrits de Robert termine cette étude à laquelle rien ne manque, pas même les qualités de mesure et de style que l'habitude d'écrire et la maturité du talent seules possèdent ordinairement.

En parlant de Robert de Sorbon, notre jeune correspondant a nommé plusieurs Ardennais déjà célèbres ou qui méritent d'être mieux connus. Il lui appartient de satisfaire sur chacun d'eux la curiosité qu'il a éveillée ; ce premier travail est une promesse à l'accomplissement de laquelle il ne saurait se soustraire.

J'ai eu l'occasion l'année dernière de vous parler d'Oudard Coquault et de ses Mémoires alors en cours de publication. Une introduction vous a été présentée depuis, contenant quelques détails biographiques sur l'auteur et sa famille, avec un coup-d'œil sur son ouvrage, et j'y ai joint quelques pièces de nature à compléter le texte de l'auteur. Cette publication a été jugée favorablement au dehors, elle a même achevé de décider en votre

Digitized by Google

faveur les suffrages de la commission appelée à choisir, parmi les sociétés savantes, les trois plus méritantes au point de vue de l'avancement des sciences historiques ; et c'est ainsi que, dans la réunion des mêmes sociétés à la Sorbonne, ont été acclamés les services rendus par l'Académie, principalement par ses publications historiques. A Marlot, Flodoard et Richer, qui ont ouvert la série des historiens rémois, est venue se joindre, dans ces dernières années, celle des chroniques, mémoires et documents inédits, le Journalier de Pussot, la Correspondance de Mayenne, celle de Babou de la Bourdaisière, les Mémoires de Coquault, série à laquelle j'ai plus particulièrement donné mes soins, avec mon regrettable ami, M. Henry. D'autres publications du même genre sont en préparation et attendent que les ressources de l'Académie en permettent l'impression.

Nous avions espéré, M. le vice-président et moi, recevoir la médaille qui vous était destinée. En notre absence, M. Barbat a bien voulu s'en charger, et au retour il vous a fait de ces solennelles assises de la science un compte-rendu plein d'intérêt qui a fait regretter à plus d'un d'entre nous de n'y avoir pas pris personnellement une part active.

Mais le temps nous presse, je ne puis cependant passer sous silence l'envoi par M. Poinsignon de cinq cartes nouvelles appartenant à l'atlas cantonal du département. Vous y avez retrouvé les qualités qu'offraient les précédentes, et en attendant que l'achèvement de l'œuvre vous permette de la récompenser comme elle le mérite, vous avez voulu que celui qui la dirige et ses habiles auxiliaires trou-

Digitized by Google

vent ici le témoignage public de votre haute approbation.

Je vous rappellerai aussi, sans m'y arrêter, l'énumération des richesses étalées dans notre Exposition rétrospective, que M. l'abbé Cerf a faite en quelques pages substantielles; le travail complémentaire que je vous ai présenté sur quelques tapisseries de la cathédrale qui n'avaient pas été suffisamment étudiées, celles des Cantiques et celles de Clovis, m'attachant pour ces dernières à en démontrer la provenance qui remonte à Philippe-le-Bon, par la fille de Charles-le-Téméraire, Marie de Bourgogne et Charles-Quint; puis le joli médaillon de terre cuite trouvé dans le faubourg Cérès, et que M. Duquenelle vous a présenté. La belière dont il est muni, les divinités dont il porte la figure nous ont paru indiquer une médaille de dévotion, un souvenir de pèlerinage peut-être, comme dans celui de même nature, quoique différent quant aux figures, qui a été trouvé dans la cour de l'archevêché, parmi les racines du dernier de ses regrettables marronniers.

Forcé d'abréger, je me contenterai de vous rappeler par leur titre un savant opuscule de M. Dar. bois de Jubainville sur *les Celtes, les Galates et les Gaulois;* un Mémoire de M. de Baye sur *les ceintures et les chaînes gauloises;* un second du même auteur, qui a pour objet *la trépanation aux temps préhistoriques* et dont M. le docteur Luton vous rendra compte ; deux brochures de M. Maxe Verly sur *les limites de la province Lingonaise,* sur *la trouvaille de monnaies lorraines à Bidestroff; les Mélanges de numismatique,* du même ; le rap-

Digitized by Google

port de M. Leseur sur un ouvrage intitulé à tort par son auteur, M. Vignaux : *Mémoires sur Lamoignon de Malesherbes*; un second volume de M. Et. Gallois, intitulé *Passim*, et qui n'est qu'une simple biographie du feu duc Decazes, ministre de Louis XVIII et de Charles X; la notice de M. Remy sur *la Haute-Mère-Dieu à Châlons*; l'*Histoire de la destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, par M. L. Guibert, dont vous avez confié l'examen à M. l'abbé Tourneur; *les Considérations statistiques et médicales* de M. Lecadre, *relatives au Hâvre, pour les années 1874 et 1875*; puis, du même, *une Panique, souvenir du choléra de 1832*; *l'analyse du rapport de M. Worms sur l'épidémie cholérique qui a sévi à Paris en 1873*, par le docteur Duvivier; plusieurs mémoires de M. Bouty, dont un sur la *Théorie mécanique de la chaleur*, un autre sur la *Réfrangibilité de la lumière émise par florescence*, en troisième lieu sur une *Etude de l'aimantation de l'acier par les courants*; un travail de M. Alfred Neymarck sur la *Question monétaire*.

Enfin, vous avez reçu de M. Lescuyer un second mémoire sur les *tendues*. Notre confrère, ai-je besoin de le rappeler, s'applique avec courage à combattre cet abus qui tend à dépeupler la terre des petits oiseaux et à la laisser en proie aux insectes multipliés dont ils la délivrent. En présence des arrêtés préfectoraux qui, dans la plupart des départements, défendent les tendues, vous n'avez pas pensé devoir intervenir pour faire prononcer par le gouvernement leur interdiction absolue ; mais vous avez hautement approuvé les vues de votre correspondant,

Digitized by Google

dont le zèle n'a pas été étranger aux mesures déjà prises à cet égard.

Sous le titre de *Macédoine littéraire*, M. Bourdonné a réuni en un petit volume, je ne dirai pas ses études, mais quelques idées, car il n'a pas évidemment écrit là tout ce qu'il pensait ou pouvait dire sur la femme, sur l'anarchie dans la famille, sur la paix, sur la guerre, sur les élections et d'autres points de notre état politique et social.

Il y a de bonnes choses dans ce petit livre, il y en a même d'excellentes, et je n'étonnerai pas les dames qui m'écoutent en leur disant que les meilleures, non parce qu'elles sont les plus piquantes, mais les plus sensées et les plus vraies, s'adressent à elles, à leur désir de briller au dehors et d'être les maîtresses au dedans, à l'insouciante faiblesse que la plupart apportent dans l'œuvre si grave de l'éducation de leurs enfants, à la futilité de leurs goûts, de leurs occupations, de leurs entretiens. Par contre, elles ne peuvent qu'être flattées d'apprendre, si elles l'ignorent, si elles n'ont senti déjà l'immensité de leur influence pour le bien et pour le mal, que le relèvement des mœurs, d'où dépend le salut de la société, doit être en majeure partie leur œuvre.

J'ajouterai que, dans le chapitre intitulé *1870*, M. Bourdonné a de vertueuses indignations pour le passé, de généreuses résolutions pour l'avenir; mais, à côté de cela, des préjugés trop favorables à la race qui domine de l'autre côté du Rhin, pour sa philosophie et son faux christianisme, une admiration que bien des raisons me portent à trouver trop facile.

Digitized by Google

Je passe à la littérature, et après avoir mentionné l'envoi de M. Fialon sur les Aèdes et les Rapsodes, j'arrive aux diverses communications de M. Soullié.

Continuant ses études sur le théâtre de Racine, notre confrère a examiné les tragédies sacrées d'Esther et d'Athalie.

Si la première de ces deux pièces est admirable par le style, par les caractères opposés d'Esther et d'Aman, et par les chœurs inspirés à la fois de la tragédie grecque et des livres saints, elle manque, selon M. Soullié, de plan et d'action, de couleur locale et même de vraisemblance morale, par le contraste entre l'étrangeté du sujet oriental et la délicatesse des sentiments modernes.

Après des considérations générales sur l'art dramatique, il a commencé l'étude d'Athalie. Là, Dieu remplit le principal personnage et dirige toute l'action : c'est un mobile nouveau dans la tragédie. Peut-être faut-il regretter le stratagème par lequel le grand prêtre attire Athalie dans le temple au moyen d'une feinte soumission et d'une convention équivoque.

M. Soullié a signalé ensuite dans les Mémoires de l'Académie d'Orléans les idylles provençales de M. de Vauzelles qui vous ont paru en effet dignes de remarque.

Rendant compte enfin du savant recueil intitulé *Romania*, qui est consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, il a appelé votre attention sur les chants patriotiques du Velay et du Forez, où l'on retrouve des traces des longues inimitiés de la France et de l'Angleterre.

Digitized by Google

Vous avez reçu de M. Buzy, votre correspondant, l'analyse du poème latin d'Andrade, chorévêque de Sens, adressé à l'archevêque de Reims, Hincmar, sous le titre de *Source de la Vie*, *Fons vitæ*. C'est un poème mystique et allégorique, produit des méditations du cloître au x^e^ siècle, plutôt que de la poésie. L'auteur, qui y traite du salut du monde en remontant à Adam et Eve, finit par des calculs astronomiques sur la fête de Pâques. L'ouvrage vous a paru plus intéressant par les traits de barbarie et de raffinements qui caractérisent cette époque, que par la suite des idées, la poésie ou même la correction du style.

Je dois, pour terminer, une mention au volume de vers de M. Hector Berge, intitulé les *Grappes*, au *Rêve de la Paix*, par M. Athanase Renard, aux *Fables* de M. Bourguin. Ces dernières en sont à leur quatrième édition. Quel livre de ce genre a de nos jours pareil honneur ? J'emprunterai à celui-ci une courte citation. La fable est intitulée les *Grands Mots*.

Devant un roi de Sparte on vantait le talent
D'un rhéteur au style ronflant,
Qui savait, en plaidant ses causes,
Revêtir de grands mots les plus petites choses.
Autant vaudrait, dit-il, louer le cordonnier
Qui pour un petit pied ferait un grand soulier.

Je ne crois pas, Messieurs, dans ce simple compte-rendu, avoir abusé de l'éloge et grandi outre mesure le mérite des travaux que j'ai rappelés. Si j'ai été prolixe au-delà de mes désirs et peut-être un peu de votre bienveillance pour moi, c'est que la

Digitized by Google

moisson a été bonne, les gerbes serrées et les épis bien nourris.

Nous n'aurions aucun regret à exprimer, si les rangs des moissonneurs restaient intacts, si plusieurs n'avaient disparu et cessé de répondre à notre appel au moment de la récapitulation finale de l'année. Ce sont les ouvriers de la première heure qui s'en vont, nous laissant un héritage précieux dans le souvenir des relations amicales qui s'étaient établies entre eux et nous, dans celui des habitudes laborieuses de leur vie. Que quelques-uns nous quittent volontairement avant l'âge de la retraite, comme M. Ch. Martin, nos regrets peuvent encore être tempérés par l'espoir du retour; il n'en est pas de même de ceux que la mort nous enlève pour toujours.

Une maladie, lente dans sa marche, quoique foudroyante dans ses effets, a éloigné longtemps de nos réunions, puis enlevé subitement M. le président Varennes, ce modèle du magistrat, sur la tombe de qui M. Paris a déposé les sentiments de l'Académie avec ceux du barreau.

Peu de jours avant nous avions perdu M. Théodore Jullien. Chez cet homme excellent, l'aménité du caractère et la bonté faisaient oublier la robe du magistrat, autrefois portée avec dignité; il avait été votre président il y a quelques années, et depuis l'âme de tout ce qui tendait ici à la propagation des sciences naturelles et au perfectionnement de l'horticulture. Il a été enlevé à la veille d'une exposition horticole et de l'ouverture d'un musée d'histoire naturelle qui eussent comblé ses vœux en

Digitized by Google

marquant dans notre ville un progrès trop longtemps attendu.

Ces vides ont été comblés par l'élection de quatre membres titulaires, M. Ernest Jullien, qui, outre la position élevée qu'il occupe dans la magistrature, se recommandait à vos suffrages par la publication d'un important ouvrage sur la chasse et sa législation; M. le docteur Beltz, savant praticien que l'Alsace nous a donné ainsi qu'à notre Ecole de Médecine; MM. Pestelard et Duter, qui ont fait leurs preuves dans l'enseignement de la philosophie et des sciences. Tandis que M. Bouty, devenu membre honoraire, allait occuper à Paris un poste plus élevé, plus approprié à la nature de ses études, plusieurs noms sont venus s'ajouter à la liste de vos correspondants : M. Dubois, compositeur et professeur du conservatoire de musique déjà célèbre à Paris, qui doit son éducation artistique aux leçons de notre confrère M. Fanart; M. Jadart, dont un récent travail nous occupait tout à l'heure; M. l'abbé Péchenard, M. Mercier et M. Masson, lauréats de vos précédents concours d'histoire et de législation. Les uns continueront dans l'Académie les exemples de travail et de bonne confraternité qu'y ont donné leurs devanciers; les autres propageront au dehors l'utile rayonnement de votre action.

Digitized by Google

LÉVESQUE DE POUILLY

RAPPORT DU CONCOURS [1]

Par M. le Docteur MALDAN, Membre titulaire.

MESSIEURS,

Deux Mémoires relatifs à la vie administrative et littéraire de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, lieutenant des habitants de Reims de 1746 à 1750, ont été présentés à l'Académie.

L'un est arrivé dans les termes et délais réglementaires, l'autre, après l'expiration de ces délais, et seulement il y a quelques jours. L'Académie a bien voulu cependant admettre ce dernier, sinon au concours, au moins à l'examen.

Le premier, c'est l'ancien manuscrit, le mémoire de l'an dernier, mais revu et notablement amplifié. Son auteur, un instant découragé, dit-il, s'est heureusement remis à l'œuvre en puisant à de nouvelles sources.

A mesure qu'il fouillait ce sujet, qui n'était d'a-

(1) La commission était composée de MM. Leseur, Piéton, Aug. Mennesson, Maldan et Werlé.

Digitized by Google

bord peut-être pour lui qu'un but académique, il s'y est attaché davantage. Il a fini, et nous lui en savons gré, par s'éprendre de cette belle et aimable figure de Lévesque de Pouilly.

Voici la division actuelle de son manuscrit :

1° Un préambule qui est une addition et qui contient l'énumération, avec de courtes esquisses biographiques, au point de vue rémois, des personnages marquants en tout genre dans notre cité à cette époque : ecclésiastiques lettrés, jurisconsultes, philosophes, médecins érudits, hardis chirurgiens, mathématiciens, économistes, littérateurs aimables, agriculteurs, naturalistes, musiciens même et artistes. C'est l'entourage de de Pouilly. Ils composent avec lui cette période qu'on a appelée, ambitieusement peut-être, non sans quelque vérité, le règne de Périclès à Reims.

2° Une biographie proprement dite de Lévesque de Pouilly. Elle raconte sa jeunesse studieuse, rendue maladive et minée déjà par l'excès du travail ; comment le premier il essaya de faire connaître en France les idées de Newton ; son élection à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres à l'âge de 31 ans seulement, la mémorable discussion qu'il y soutint contre l'abbé Sallier sur les origines historiques ; la réputation et les grandes amitiés qui lui ensuivirent ; ses rapports avec Voltaire, dont il reçut plus tard trois fois la visite, et fut trois fois l'hôte à Reims ; son voyage en Angleterre, son séjour au milieu des savants anglais, chez milord Bolingbroke, l'ancien ministre de la reine Anne. Leur liaison, entretenue par un commerce épistolaire dont quelques fragments nous sont rapportés, s'était opérée

Digitized by Google

d'abord en France pendant la disgrâce et l'exil du célèbre Anglais. Enfin et surtout elle contient une correspondance avec l'illustre chancelier Daguesseau, datée principalement de sa terre de Fresnes, où ce dernier aussi subissait également la disgrâce et l'exil de la cour.

Cette correspondance, inédite peut-être, ou qui du moins, ce que nous n'avons pu vérifier, n'aurait été imprimée que dans un volume tiré à part et à l'usage de la famille du chancelier, ce qui en ferait une rareté, est d'un grand intérêt et nous montre parfaitement le caractère d'intimité et l'estime réciproque qui unissait ces deux hommes distingués.

Elle a été gracieusement communiquée aux deux auteurs des Mémoires par Mme de Noiron, la petite-fille de M. de Bussières, seule descendante des Pouilly, et qui conserve avec un soin religieux, et comme un trésor de famille, ce qui lui est resté de ces précieux autographes.

Je dis ce qui lui est resté, car une note de la main du petit-fils de Lévesque de Pouilly nous révèle que tout un dossier de correspondance directe de Voltaire, des lettres de Mallebranche, de Montfaucon, du père Hardoin, de d'Olivet, de Racine fils, de Pluche, a été volé chez son père et a disparu sans retour, pendant l'absence de deux années d'un voyage qu'il fit en Allemagne.

Enfin la biographie raconte la magistrature et l'administration de Lévesque de Pouilly à Reims, ses hautes entreprises, son activité dévorante, ses fatigues, sa mort trop prompte; le deuil de toute la cité, les regrets qui affluèrent de toutes

Digitized by Google

parts et sous toutes les formes d'expression, prose, poésie française et jusque sous celle d'un *epicedium* ou chant funéraire en vers latins, par le père François Bourgeois, professeur de rhétoriau collége des jésuites, trouvé encore aux papiers de famille.

Cette biographie est suivie et soutenue, comme développement et justification, de six autres chapitres correspondant aux six principaux actes de la vie littéraire et administrative de Lévesque de Pouilly. Ce sont :

1° L'examen du livre de la *Théorie des sentiments agréables ;* ce livre, qui est l'image séduisante, sympathique et bienveillante de son auteur ; ce livre, qu'il a sans cesse touché et retouché depuis l'ébauche qu'il en adresse sous forme de lettre, en 1726, à milord Brolingbroke, jusqu'à son titre et sa rédaction définitive en 1749.

Il y rend la vertu si douce, si attrayante, si facile. Il l'unit partout au plaisir. Il la fait consister dans une suite d'impressions agréables que procurent à l'homme, *dans l'ordre matériel*, l'exercice modéré du corps et les jouissances des organes des sens, vue, ouïe, goût, toucher ; *dans l'ordre moral*, l'exercice de sa bonté native et le développement de la bienveillance qui est en lui ; *dans l'ordre intellectuel*, l'exercice de l'esprit, qui sait trouver des satisfactions dans le spectacle de la nature, dans les chefs-d'œuvre des arts, et jusque dans l'harmonie du style, dans les sons des mots symétriques ou coordonnés et mis à leur juste place dans le balancement de la période. — Rechercher l'agréable pour soi, éviter ce qui est désagréable aux

Digitized by Google

autres, et ce qui par conséquent répugne, telle est la loi. Vertu et bonheur résultant de l'accomplissement du devoir ne font qu'un. Leur route est plane et unie. Ainsi l'a voulu Dieu lui-même, notre auteur et créateur, qui même, pour éterniser son bienfait, a mis dans le corps périssable de l'homme une âme immortelle.

Ce n'est point là de l'épicuréisme, mais bien, pour ainsi dire, de la morale évangélique.

Le second chapitre complémentaire de notre auteur est relatif à la dissertation de Pouilly sur le monument funèbre découvert en 1738 sous la tour de l'église Saint-Martin à Reims. A la différence de Pouilly, qui y voyait un caveau payen, le mémoire n° 1 rattache, par une savante discussion, cet hypogée à l'archéologie chrétienne.

Un troisième chapitre complémentaire, c'est un long exposé du salutaire établissement des fontaines à Reims et de la substitution dans nos usages domestiques de l'eau pure alors de la Vesle à l'eau lourde et crayeuse des puits, triple consécration du bienfait de l'abbé Godinot, de la science hydraulique du père Féry, le simple religieux minime, et de l'infatigable persévérance de Lévesque de Pouilly.

Un quatrième chapitre, très-curieux, concerne l'établissement de l'Ecole des arts, mathématiques et dessin, à Reims, mise d'abord sous la protection de l'Académie de peinture et de sculpture. Il nous montre l'ampleur de la pensée de Pouilly. Il y voyait à la fois un lustre pour le sol natal, un moyen de répandre le goût des arts à Reims; une aide pour la manufacture rémoise, où manquait l'art du des-

Digitized by Google

sin; un exercice pour les enfants de gentilshommes et de familles aisées, une route à la fortune pour les enfants de familles moins aisées, mais qui auraient du talent.

Et c'est pourtant dans l'achèvement de cette œuvre qu'il rencontra le plus d'obstacles et même de tracasseries; mais il parvint enfin à les surmonter, grâce à cette habileté et à cet esprit de conciliation qui faisaient le fond de sa nature et qui lui ont si justement conquis le respect et l'affection enthousiaste de ses concitoyens.

Puis viennent en cinquième et sixième lieu l'agrandissement des Promenades, l'assainissement et la propreté des rues, en même temps que la location des boues assurait un revenu et une ressource nouvelle à la ville; les améliorations de l'éclairage, et enfin le projet d'établissement de la place Royale, qui fut exécuté sur le plan de Pouilly par son successeur; tous bienfaits qui se sont perpétués jusqu'à nous.

Le plan du manuscrit n° 1 est, vous le voyez, clair, simple, correct. Il a été mis à exécution par son auteur avec patience et courage.

Ses recherches s'appuient sur le dépouillement minutieux, complet, de toutes les pièces particulières ou officielles, manuscrites ou imprimées, qu'il a été possible de rencontrer à Reims. Archives du conseil, registres de conclusions, etc., tout a été lu et inspecté. C'est un travail nourri et substantiel. L'auteur n'a rien omis; il ne laisse rien à glaner. Ses documents sont authentiques et irrécusables. C'est bien là de l'histoire locale et rémoise.

Je n'ai rien pu en détacher pour le mettre sous

Digitized by Google

vos yeux. Il faut le lire en entier pour se faire une juste idée de l'œuvre administrative de Pouilly. Et d'ailleurs, nous avons déjà fait connaître les mérites de ce mémoire dans une première lecture qui a été faite à son sujet, l'an dernier, dans cette même enceinte.

2e *Mémoire*

Le second manuscrit est d'une lecture courante, facile, agréable. Il se recommande par le style et par la critique philosophique. Il a aussi son genre de recherches.

L'auteur a envisagé d'une manière un peu différente la question de Lévesque de Pouilly.

Il part de ce point de vue, moins fondé selon nous, que sa biographie est tout entière dans l'éloge historique écrit par l'abbé Desaulx en tête de la cinquième édition de la *Théorie des sentiments agréables*

Aussi s'est-il moins occupé de recherches sur la vie privée. Il s'occupe plutôt de l'homme public, littéraire, de ses grandes amitiés du dehors, de ses relations d'académicien, de ses productions philosophiques, de l'impression qu'elles produisirent à leur publication, des jugements qu'elles ont suscités.

Négligeant les sources rémoises, il s'est adressé surtout aux sources parisiennes. Sa récolte sur ce terrain a été aussi complète et aussi fructueuse que possible.

Mais là il ne pouvait guère rencontrer que le savant et le philosophe moraliste.

Digitized by Google

Il a aussi un préambule pour les amitiés qui entourèrent Lévesque de Pouilly, mais ce sont surtout les liaisons d'hommes éminents, de célébrités nationales, auxquelles il s'attache.

Il était moins nécessaire peut-être de nous donner des détails historiques sur Fontenelle, Mallebranche, l'ingénieur Renau d'Elissagaray, les pères Hardoin, Montfaucon, Tournemine, Martianay, le littérateur Lamotte, les abbés Pluche et d'Olivet, dont les vies sont suffisamment connues, et de les mettre en relief de préférence à nos biographies indigènes et rémoises, plus modestes, plus obscures, mais qui nous touchent directement.

Ce n'est pas qu'il ait négligé les faits de la vie privée et administrative. Il en précise même quelques-uns. Il établit, d'après Charles de Rémusat, l'origine et le commencement de l'amitié avec lord Bolingbroke, quand ils vécurent ensemble dans le domaine de la *Source*, près d'Orléans, acquisition du grand seigneur anglais. Il encadre bien aussi, d'après Gustave Desnoiresterres et d'après Vagnières et Longchamps, les secrétaires de Voltaire, le récit des trois visites du grand homme à Reims. Il a connu et apprécié à sa valeur, d'après les communications de Mme de Noiron, la haute amitié avec le noble chancelier Daguesseau, amitié qui alla jusqu'à un projet d'alliance de famille. Il n'omet pas, mais sans leur accorder de longs détails, l'utile entreprise des fontaines, l'établissement de l'Ecole des arts dans notre ville, amenée ainsi par lui à l'apogée de sa splendeur.

Mais le Mémoire n° 2 est surtout un examen, une analyse très développée, très remarquable, très in-

Digitized by Google

téressante des dissertations de Pouilly à l'Académie, de son livre de la *Théorie des sentiments agréables*, de ses discours au Conseil dans quelques solennités, en un mot, je le répète, du savant et de l'écrivain. Cette partie du Mémoire, qui n'en occupe pas moins des trois quarts, est traitée avec une grande distinction.

Je ne vous en citerai rien ici pour ménager vos instants. Mais je voudrais que vous eussiez pu, comme l'Académie, subir doucement le charme et la grâce de la lecture de quelques-unes de ces pages.

Il parle d'abord de l'époque tranquille encore où a vécu Lévesque de Pouilly, quoique voisine de la tourmente philosophique et sociale qui allait éclater, époque si bien conforme et qui répondait si bien à la modestie, à l'indulgence, à l'aménité de son caractère.

Il juge ensuite la discussion de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et les libertés d'opinion de Lévesque de Pouilly, resté pourtant chrétien, de son aveu, et pouvant être considéré comme le précurseur de Niebuhr, mais non, dans sa pensée au moins, comme celui des hardiesses de Stauss et de Renan.

Il s'attache surtout au livre de la *Théorie des sentiments agréables*, l'examine en détail, l'accompagne pas à pas jusqu'à cette théorie finale du bon, du meilleur gouvernement qui suit, qui conclut nécessairement tout livre *sur le bonheur*, puisqu'au gouvernement incombe de droit la charge de la félicité publique.

Il en rapproche des livres plus ou moins analo-

Digitized by Google

gues qui parurent à cette époque sur le même sujet de la *Théorie du bonheur*, livres de femmes, de la marquise du Châtelet, d'une abbesse de Fontevrault, née Rochechouart-Mortemart ; livres d'hommes comme celui du marquis d'Argens sur la *Philosophie du bonheur*.

Il en établit avec soin les éditions successives toujours surveillées et remaniées.

Il rassemble tous les jugements et comptes-rendus contemporains qui parurent sur ce livre : *Journal de Trévoux*, *Journal des Savants*, *Mercure de France*, *Journal de Verdun*, journaux littéraires de l'abbé Desfontaines et de Fréron.

Une vue à propos de ce livre, qui appartient en propre à l'auteur du Mémoire n° 2, et est entièrement neuve, c'est qu'il aurait été l'introduction éloignée de la philosophie écossaise en France. Il rapporte le fait au voyage de Lévesque de Pouilly en Angleterre, et oppose les impressions qu'il y a recueillies avec celles de Voltaire et de Montesquieu dans leurs voyages, de même époque à peu près, en ce pays qu'on regardait alors comme celui des libres-penseurs ; impressions différentes comme l'étaient leurs trois caractères.

Pouilly s'était enthousiasmé de ce libre gouvernement de l'Angleterre ; mais il s'occupait surtout de philosophie.

Celle de Locke, qui laisse Dieu assez étranger aux conceptions philosophiques, commençait à régner. Il ne l'accepta pas. Il était et resta Cartésien en métaphysique. Mais il lut le livre de Hutcheson, qui venait de paraître sous le titre de *Recherches sur nos idées de beauté et de vertu*, l'accepta et

Digitized by Google

se servit de ses idées, comme propablement les disciples de Hutcheson se servirent à leur tour des siennes. Elles ont effectivement un air de famille. Ainsi s'est opérée sans doute la transmission de la doctrine de l'Ecole du *sens commun* par les philosophes écossais Reid, Steward, Smith, Fergusson, jusqu'à ce que les traductions de Jouffroy et les leçons de Royer-Collard et de Cousin l'aient ramené en France.

Enfin, l'auteur du Mémoire n° 2 termine par un rapprochement délicat et finement exprimé. Il trouve quelques rapports d'existence, de situation, de caractère entre Michel Montaigne, philosophe et maire de la grande cité de Bordeaux, et de Pouilly, philosophe et administrateur de l'importante cité de Reims. Comme Montaigne, notre Pouilly aime et cultive l'antiquité, la bienveillance, l'amitié. Comme celui de Montaigne, son livre est un livre de *bonne foi* où règnent une sérénité et une candeur qui respirent l'honnêteté.

Nous ne pouvons, pour notre part, qu'accueillir cette similitude qui honore et achève de peindre notre compatriote.

Voici maintenant les conclusions du rapport :

L'Académie n'avait point à opposer, à juger, à balancer les deux Mémoires, puisque, en vertu du règlement, le concours n'était point établi entre eux, et que le n° 2, arrivé tardivement, n'était reçu qu'à l'examen.

Tous deux, d'ailleurs, se recommandent par des mérites divers et se complètent heureusement l'un par l'autre. L'Académie est satisfaite de les avoir reçus.

Digitized by Google

Tous deux lui ont paru dignes d'être récompensés :

A l'un des deux Mémoires, au n° 1, en raison des droits acquis et du rapport de la commission concluant pour lui au prix, rapport qui était prêt, arrêté, et allait être déposé à l'Académie, le soir même où a été apporté le second Mémoire, elle décerne le prix de 300 fr. Son auteur est M. l'abbé Genet, aumônier des Dames du Sacré-Cœur de Charleville.

Au Mémoire n° 2, comme témoignage de haute satisfaction, comme remerciement, comme regret peut-être de ne pouvoir faire davantage, elle décerne, hors concours, une médaille d'honneur, une médaille d'or. Son auteur est M. Jules de Vroil, déjà récompensé par nous pour l'éloge de Clicquot-Blervache.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. L. FANART

MEMBRE TITULAIRE

Sur les Violons de M. Emile MENNESSON.

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée pour examiner les violons de M. Emile Mennesson, s'est réunie et a essayé longuement et avec soin les deux violons que lui avait soumis ce facteur (1).

Ces instruments nous ont paru construits avec art et solidité. Ils reproduisent, comme c'est l'usage depuis longtemps déjà, la coupe des violons de Stradivarius, car on a abandonné à peu près aujourd'hui l'imitation des types des Amati, de Guarnerius et de Stainer, dont le timbre a plus de charme mais moins de force et d'éclat que ceux de Stradivarius.

La sonorité des violons de M. Mennesson est pleine sans trop d'éclat, la corde parle bien et promptement, et la quatrième corde donne des sons remarquablement purs et pleins, ce qui n'arrive pas

(1) La commission était composée de MM. Fanart, Aug. Mennesson, Cornet, Werlé et Butot.

Digitized by Google

d'ordinaire dans les instruments neufs. A cet état, la table et le fond vibrent déjà bien, et lorsque les fibres du bois auront appris par l'usage à résonner à l'unisson ou à l'une des aliquotes de la note donnée par la corde, le son prendra certainement un fondu et une ampleur qui feront disparaître les quelques notes un peu rudes que l'on rencontre sur l'échelle de ces instruments.

Je dois dire quelques mots ici des soins qu'a pris M. Mennesson pour arriver à ce résultat.

En premier lieu, se place le choix minutieux des bois et leur gouvernement.

Les bois employés dans la lutherie sont principalement l'érable, le plane ou le platane, le sapin et l'ébène. Plus ces bois sont vieux et secs, plus ils conviennent à la construction du violon. Le plane doit en outre n'avoir ni nœuds ni gerçures. Ses fibres, par la raison que j'indiquais tout-à-l'heure relativement à la résonnance, doivent toujours courir en ligne droite : tout bois dont les fibres décrivent les lignes courbes, ou qui aurait été touché si légèrement que ce fût par les vers, ou qui serait trop dur ou trop mou, doit être rejeté. Les luthiers crémonais, si célèbres dans l'histoire du violon, poussaient à cet égard la précaution si loin, qu'ils n'employaient que le côté qui avait été exposé au midi pendant la croissance de l'arbre.

Telles sont les conditions naturelles et *légitimes* qui préparent à un violon une brillante carrière couronnée par une splendide vieillesse.

Ce sont ces conditions que M. Mennesson a remplies, coûte que coûte, pour produire des instru-

Digitized by Google

ments qui lui feront honneur dans le présent et dans l'avenir.

Ceci est d'autant plus méritoire de sa part que, par le temps d'industrialisme et de sophistication qui court, on n'y regarde pas de si près, et je laisse un instant la parole à M. Mennesson pour stigmatiser la fraude que l'on emploie :

« Un autre procédé, dit-il, pour vieillir les violons, est employé presque généralement, même » par nos luthiers en renom ; il consiste à faire sécher au four l'érable et le sapin qui servent pour » le fond et pour la table du violon. Par ce moyen, » on obtient des instruments qui ont atteint dès » leur naissance le dernier degré de la vieillesse; » ils n'ont plus qu'à perdre, et après quelque temps » d'usage, ils donnent des sons de vieille et finissent par devenir hors de service. »

Tel est le premier soin qu'a pris M. Mennesson : j'arrive maintenant au second.

Personne n'ignore que lorsqu'un violon a été construit dans de bonnes conditions de solidité, d'acoustique et de choix de bois, il ne fait que s'améliorer par l'usage. On peut en juger par le prix : Un Amati qui valait peut-être cent francs à sa naissance vaut aujourd'hui quatre mille francs; je possède dans mon cabinet un Nicolas qui, il y a cinquante ans, valait bien quarante francs, et qui en vaut aujourd'hui deux cents.

Cette amélioration continue tient à ce que les fibres du bois ont pris de l'élasticité et résonnent en même temps que les cordes dont elles amplifient et améliorent les vibrations, ainsi que je l'ai expliqué plus haut. Cet effet est le résultat, d'une part,

Digitized by Google

de la dessiccation du bois, et tient, d'autre part, à ce que le vernis dont l'instrument est recouvert s'usant par tous les frottements d'un long usage, principalement sur les bords où aboutissent toutes les fibres du bois, celles-ci se trouvant plus libres à la périphérie, vibrent avec plus de force dans cette partie et impriment à celles qui sont encore sous le vernis un frémissement plus ample et plus sonore qui donne ce qu'on appelle le *fondu* et le *velouté* du son.

Frappé de cette observation, qui est générale, M. Mennesson a eu l'idée de devancer l'action du temps et de donner à ses violons neufs quelques-unes des qualités qu'on ne rencontre d'ordinaire que dans les anciens instruments.

Il faut dire d'abord ici que les luthiers se servent de deux sortes de vernis : le vernis gras dont on donne tout au plus deux couches au violon, et le vernis à l'esprit de vin dont il faut appliquer sept ou huit couches pour équivaloir à peu près au premier.

Je dis à *peu près*, car le vernis à l'esprit de vin a l'inconvénient d'être peu consistant, d'éclater au moindre contact et de s'écailler de lui-même, donnant ainsi aux fibres du bois la liberté de vibrer dans toute leur longueur, ce qui est un grave défaut et amène la confusion des sons.

Un aussi bon observateur que M. Mennesson ne pouvait pas s'y tromper et devait naturellement se prononcer pour le vernis dur, modifié, comme le font tous les facteurs, d'après sa propre expérience.

Ce n'est pas certes par économie que M. Mennesson s'est arrêté à ce choix ; car le vernis dur, outre

Digitized by Google

qu'il est très-coûteux, est très-lent à sécher, et nous voyons par ses notes qu'il est toujours obligé d'avoir en magasin cent à cent cinquante violons pour donner au vernis le temps de sécher avant la livraison des instruments vendus.

Maintenant, je donne la parole à M. Mennesson, qui nous expliquera le parti qu'il a tiré des données que je viens d'exposer succinctement.

« Pénétré de la vérité de ce principe, dit » M. Mennesson, j'ai pensé à l'appliquer aux violons » neufs et à obtenir ce qui jusqu'alors n'avait été » que l'œuvre du temps.

» Au lieu de vernir entièrement mes instruments, » je ménage sur la périphérie une bande d'une » certaine largeur non recouverte de vernis dur, » mais seulement d'un vernis très-léger, ayant sim- » plement pour but un aspect agréable à l'œil. On » comprend donc qu'en enlevant ainsi à la table et » au fond une trop grande homogénéité de vernis, » le bois acquiert une élasticité qui donne la sou- » plesse au son, facilite l'émission des sons harmo- » niques et l'attaque des notes généralement défec- » tueuses dans les violons neufs.

Telle est l'invention de M. Mennesson qui, comme il le dit, « réunit l'utile à l'agréable : l'utile, » puisqu'on obtient ainsi, dès le début, ce qui ne » pouvait être obtenu qu'après un long laps de » temps, et l'agréable en ce que la suppression par- » tielle du vernis coloré forme une bordure con- » tournant l'instrument, bordure fort agréable à la » vue. »

Maintenant, je passe à un autre point de vue

Digitized by Google

qui, si je ne me trompe, doit exciter l'intérêt de l'Académie.

L'art de la construction du violon n'est pas nouveau à Reims : nous allons le démontrer.

On remarque sur la façade de la maison de la rue du Tambour (1), connue sous le nom de *Maison des Musiciens*, une statue représentant le roi des violons, ou plutôt le roi des rebecs, car l'instrument dont il joue est bien le rebec précurseur du violon (2). Quant au personnage, c'est un roi vérita-

(1) Le peuple dit à Reims, aujourd'hui, rue *de* Tambour pour rue *du* Tambour ; c'est une faute contre la grammaire. On ne doit pas plus dire rue *de* Tambour que rue *de* Corbeau, *de* Grue, *de* Cerf, etc. Un objet déterminé veut l'article déterminé. Le nom de rue du Tambour vient d'un instrument de cette espèce que tient un des musiciens qui ornent la devanture de la maison dont nous venons de parler.

(2) Le *rebec* était un instrument à archet de forme primitivement conique, puis ovale, il était monté de trois cordes que le musicien faisait entendre simultanément, soit que les deux cordes inférieures accordées à la quinte se fissent entendre en *bourdon* comme dans la cornemuse, soit que le chant exécuté par la corde la plus basse fût accompagné de la quinte et de l'octave données par les deux cordes hautes, suivant la théorie du déchant, ou de l'organum, ce qui formait la *symphonie* décrite par Hucbald, au x^e^ siècle (*Manuel de Musique*, chap. X et XIII) comme cela avait lieu du reste dans l'*Organistrum*, origine de la vielle moderne, les éclisses du rebec n'étant point échancrées et les cordes de l'instrument étant portées sur un chevalet rectiligne ou même étant quelquefois montées sans chevalet, l'archet mordait nécessairement sur les trois cordes à la fois, comme cela a lieu sur le rebec de la rue du Tambour. Ce qui distingue le *rebec* de la *viole*, c'est que le premier de ces instruments a un fond et une table plats réunis par des éclisses non échancrées et est monté de trois cordes, tandis

Digitized by Google

ble ayant en tête une couronne de roses (1), portant le surcot et les chausses aristocratiques tout comme le maître de la maison, le chanteur qui occupe la place d'honneur au milieu du concert et est malheureusement veuf du cahier à l'italienne qui s'ouvrait sur ses genoux et du faucon qu'il portait au poing.

A cette époque, c'est-à-dire au XIII^e^ siècle, on n'était pas roi sans sujets, et s'il y avait un roi des rebecs à Reims, il est naturel de penser qu'il y avait une compagnie de joueurs de cet instrument, et l'on peut également conjecturer qu'il y avait des marchands qui en vendaient et des ouvriers qui en faisaient.

Ce serait donc là le point de départ le plus anciennement connu de la lutherie dans notre cité (2).

que la viole possédait cinq, six et plus tard jusqu'à quinze cordes. En outre, le fond des violes était bombé comme celui de la mandoline, et la table d'harmonie était collée sur ce fond, sans éclisses. Enfin, beaucoup de violes présentaient un manche divisé par des sillets, comme aujourd'hui la mandoline ou la guitare.

(1) On pourrait objecter à ceci que les roses qui ornent la tête du joueur de rebec ne sont pas une couronne, mais bien le *chapeau de fleurs* dont il est si souvent question dans les auteurs médiévistes. Ce *chapeau de fleurs* remontait à l'antiquité et faisait une partie indispensable du costume de bal ou de festin. Mais si le joueur de rebec portait le *chapeau de fleurs*, les autres musiciens qui l'accompagnent eussent dû également porter cet ornement. Or, comme lui seul a le front ceint d'une couronne de roses, il est naturel de penser que c'est le chef, le roi des instrumentistes de son espèce, que le sculpteur a voulu représenter.

(2) Un fait incontestable, c'est qu'au moyen-âge Reims

Digitized by Google

Après une lacune de cinq siècles, nous trouvons un violon fait à Reims en 1745, par Salomon, qui fut sans doute un des membres de la famille de Salomon, luthier célèbre établi à Paris, renommé surtout pour ses violoncelles et dont la veuve tenait encore un boutique de lutherie en 1788.

Ce violon, il faut le dire à l'honneur de la lutherie rémoise, sans être un Stradivarius, est cependant un fort bon instrument qui peut lutter sans désa-

a connu les instruments de musique, notamment le *rebec* et la *viole* et a pratiqué la musique instrumentale.

Je passerai sous silence les violistes, les joueurs de rebec et les nombreux musiciens qui entourent la cathédrale de Reims. La description de ces artistes de pierre ne prouverait pas grand chose, car les tailleurs d'images qui ornementaient les grandes églises n'étaient point du pays. Ils voyageaient avec les compagnies des francs-maçons dont ils faisaient partie, et ne reflétaient ni les connaissances ni les idées artistiques des pays où ils travaillaient. On ne pourrait donc en tirer aucun argument probant sur la construction et l'usage des instruments à archet dans notre ville.

Mais il en est tout autrement du monument dont nous allons parler.

La bibliothèque de la ville de Reims possède un très-beau manuscrit in-folio du XIIe siècle, traitant du droit pontifical : *De jure pontificali*, ayant appartenu à la cathédrale. Une admirable vignette, représentant allégoriquement la musique, sert de feuille de garde à ce manuscrit avec lequel elle n'a du reste aucun rapport.

Je ne referai pas ici la description de ce monument. Elle a été faite par Didron, *Annales archéologiques*, t. I, p. 36, et sous le rapport poétique elle ne laisse rien à désirer. Je me bornerai à sa description technique.

Au centre de la vignette, la figure de l'air, sans lequel il n'y a pas de musique, s'étale fièrement, entouré des

Digitized by Google

vantage avec ceux de son possesseur, M. Emile Mennesson.

En 1768, nous trouvons un violon de petit patron, et par conséquent plus faible de son que celui de Salomon. Il porte à l'intérieur ces mots : *Gosset fecit Remis.* 1768. Ce Gosset était vraisemblablement un élève ou un ouvrier de Salomon. Cet instrument fait partie de ma collection.

Outre ses autres mérites incontestables, M. Emile

quatre vents cardinaux et embrasse tous les autres sujets répartis dans deux cercles concentriques.

Le cercle le plus élevé représente les muses : six d'entre elles jouent des instruments. En partant de la gauche, *Uranie*, la déesse du firmament occupe le premier rang. Elle tient une viole et deux cornets. Puis vient *Euterpe*, qui tient également deux cornets. Mais *Polymnie* et *Melpomène* tiennent toutes deux trois cornets. Ces deux divinités sont tout-à-fait dans la règle antique, Athénée, en effet, a décrit une lyre à trois côtés, appelée le *trépied*, lyre attribuée à Pythagore de Zarate, au moyen de laquelle on pouvait jouer sur trois modes différents : le *Dorien*, le *Phrygien* et le *Lydien*. Euphorion, dans Athénée, parle également d'une statue de muse (probablement Polymnie), qui tenait en main le *Magadis*, instrument à dix cordes doubles, pour pouvoir jouer dans les trois modes. On voit donc que les muses rémoises ont parfaitement conservé les pures traditions de la plus haute antiquité en employant trois cornets qui répondent aux modes *Dorien*, *Phrygien* et *Lydien*. Ce fut, dit-on, à l'aide de ce dernier mode qu'Amphion bâtissait les murs de Thèbes et qu'Orphée attirait les bêtes féroces autour de lui.

Poursuivant notre revue, nous rencontrons *Erato* qui joue de la lyre à quatre cordes, comme Apollon son maître, et enfin nous arrivons à *Terpsichore*, qui seule de toutes ses sœurs joue de la viole avec un archet.

Enfin, pour compléter le concert, les trois muses qui

Digitized by Google

Mennesson se présente donc à l'Académie comme renouant la chaîne des temps et comme implantant de nouveau, et cette fois dans de grandes proportions, dans la ville de Reims, la facture du violon tombée en déshérence.

En effet, deux villes seulement, Mirecourt et Paris, s'occupent de la lutherie.

« Mirecourt qui a vu naître Lupot, Chanot, » Rambaux, marquis de l'Air, Villaume, Gand,

occupent la partie haute du cercle à la droite du spectateur, savoir : *Calliope*, *Clio* et *Thalie*, s'apprêtent à chanter, et la dernière conduit le chœur et l'orchestre des Piérides. Elle marque le premier temps de la mesure en levant la main (*per Arsim*), et marquera ensuite le second temps (*per Thesim*) en baissant la main, selon la méthode antique.

On le voit, le concert commence, il est complet et digne des filles du Ciel et de la Terre.

Cet ensemble forme ce que les anciens appelaient la *musique mondaine*, c'est-à-dire la musique qui résultait du mouvement régulier de l'univers et des astres.

En effet, Apollon *Musagète* ne s'est pas borné à enseigner aux muses la poésie et la science des sons, il leur a appris l'art des mouvements ryhtmiques et cadencés qui constituent la danse. Chacune d'elles est devenue l'âme d'une sphère qu'elle fait mouvoir à l'aide des sons, selon les lois de l'harmonie universelle, et d'après les proportions mathématiques qui constituent l'ordre des cieux.

Hésiode dit des muses :

> Hæ teneris pedibus vitrei nam fontis ad oras.
> Usque choros ducunt Jovis omnipotentis ad aram.

C'est ainsi que Calliope anime la *Terre*, Thalie la *Lune*, Euterpe *Mercure*, Erato *Vénus*, Melpomène le *Soleil*, Clio *Mars*, Terpsichore *Jupiter*, Polymnie *Saturne* et Uranie le *Firmament*.

C'est cette musique et cette danse divines qu'écoutent attentivement les trois héros de la musique humaine, pla

Digitized by Google

» Bernadel, Miremon, etc., possède encore de bons
» ouvriers, mais ils travaillent en chambre pour
» les luthiers de Paris. Ce qui a perdu la lutherie
» dite de Mirecourt, c'est le développement trop
» considérable qu'ont pris certaines maisons, où le
» côté artistique est tout à fait nul. Le chef de la
» maison n'est qu'un bon négociant et les ouvriers
» sont devenus de véritables machines à mouler le
» bois chauffé et rendu humide pour être plus facile

cés par le peintre dans le cercle intérieur du dessin. Sous les muses chanteuses on voit Pythagore avec un de ses quatre marteaux et sa balance légendaires, et tenant sur ses genoux le monocorde. Le grand philosophe de Samos écoute avec une religieuse attention le concert des astres et s'apprête à faire passer dans la *musique humaine* les proportions et les lois rhythmiques de la musique et de la danse célestes. Son domaine est le ciel et la terre comme Jupiter, aussi occupe-t-il la place d'honneur.

De l'autre côté se montre Arion, assis sur le dauphin qui, attiré par la douceur de son harmonie, lui sauva la vie et le porta au promontoire de Ténare. Ce musicien préside aux eaux, comme Neptune, et tient d'une main un cornet et de l'autre une viole avec lesquels il va s'efforcer de rendre le magnifique concert des Piérides.

Enfin, au bas du cercle, comme il convient au musicien des enfers, au Pluton de la musique, Orphée écoute et médite : il tient au repos sa viole sur ses genoux. Grâce à l'inspiration des muses, il trouvera des accents capables d'attendrir le Cerbère *écumant*, les démons, les spectres et les ombres *terribles*, et d'arracher au noir séjour sa tendre et fidèle Eurydice.

Une ville qui produisait des artistes capables de faire cette magnifique allégorie de la musique, avait certainement une profonde connaissance de cet art, de sa symbolique et de son histoire.

Digitized by Google

» à travailler. C'est ainsi que l'on arrive à faire des » expéditions de cent douzaines de violons mé- » diocres. »

D'un autre côté, Paris a certainement une grande supériorité sur Mirecourt, mais on y fait payer des prix exhorbitants des violons d'une valeur assez mince.

C'est dans ces circonstances que M. Emile Mennesson a conçu l'idée de substituer sa ville natale à Mirecourt, et d'orner la vieille ville de Reims d'un nouveau fleuron artistique qui rehaussera encore sa couronne.

Faire bien et à bon marché : telle a été sa devise.

Je ne vous dirai pas tous les sacrifices d'argent, tous les voyages, tous les frais que M. Mennesson a dû s'imposer, toutes les difficultés qu'il a dû surmonter, entre autres l'embarras d'avoir à la fois deux ateliers, l'un à Mirecourt, qui prépare les instruments, un autre à Reims, qui les règle et les perfectionne. Bien d'autres que M. Mennesson auraient reculé devant tant d'impossibilités et de désagréments, et nous devons lui savoir gré de sa persistance et du soin qu'il prend pour doter notre ville d'une féconde et artistique industrie.

Pour ces motifs, la commission a proposé à l'Académie qu'une médaille de vermeil fût décernée hors concours à M. Emile Mennesson ; vous avez adopté cette conclusion.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. GODA

MEMBRE TITULAIRE

Sur les Travaux envoyés hors concours.

Messieurs,

Indépendamment des travaux que provoquent annuellement les programmes de l'Académie, beaucoup d'autres lui sont, chaque année, soumis spontanément par les auteurs.

Nous en sommes heureux, car cette spontanéité affirme le prix qu'on attache à nos encouragements.

Chargé de vous parler de ceux de ces travaux hors concours qui ont été renvoyés à des commissions spéciales, je vais essayer de le faire aussi succinctement que possible.

Le Mémoire auquel a été décernée la plus haute récompense est un travail sur *l'Enseignement dans le diocèse de Reims, depuis l'établissement du christianisme*.

La commission (1), dont M. Mennesson était rapporteur, a été d'avis que ce travail, fruit de longues et patientes recherches, contient sur l'enseigne-

(1) Elle se composait de MM. Tourneur, Aug. Mennesson, Jacquenet, Duchâtaux, Lalande.

Digitized by Google

ment dans le diocèse de Reims et, à un point de vue plus général, sur les efforts des évêques, des synodes, des conciles et des papes pour répandre l'instruction, des renseignements importants; on y trouve l'origine des ordres et communautés qui se sont voués à l'instruction, la fondation des universités, des colléges, des écoles, et la création des ressources destinées à assurer leur existence; leurs règlements, leurs méthodes, les matières d'enseignement et jusqu'aux livres et matériel de classe enfin l'auteur nous fait assister à la lutte du pouvoir temporel et de la puissance spirituelle pour la suprématie dans l'enseignement: tout est écrit dans un style généralement facile, clair, varié et correct.

Sur tous ces points, il n'y a que des éloges à donner au Mémoire, mais l'on peut s'étonner que l'auteur ait fait remonter au commencement de l'ère chrétienne une histoire de l'enseignement dans le diocèse de Reims.

On est également surpris de son antipathie pour la littérature païenne, qu'il voudrait presque bannir des études; de sa sévérité sur la Renaissance, qu'il qualifie d'invasion du paganisme dans les lettres et les arts; et des qualifications plus amères encore qu'il adresse à la science moderne.

D'un autre côté, on peut regretter que, dans son zèle à défendre l'Eglise du reproche d'avoir, aux jours de sa puissance, négligé l'instruction primaire, il ait parfois imprimé à son ouvrage une allure polémique trop accentuée; puis que, dans l'expression de ses sentiments sur les délicates et brûlantes questions que soulève aujourd'hui l'enseignement, il n'ait pas su concilier la liberté d'appréciation, qui

Digitized by Google

est le droit de tout écrivain, avec la juste mesure de langage qui est en même temps son devoir.

C'est avec ces réserves, en laissant à l'auteur la responsabilité de ses doctrines et en réclamant quelques adoucissements et quelques suppressions dans la forme et dans les termes, que l'Académie lui a décerné une médaille d'or et a décidé l'impression du Mémoire dans le recueil de ses travaux.

La même commission, chargée d'examiner un travail sur les archevêques de Reims, est d'avis que ce travail atteste de la part de l'auteur une grande ardeur pour l'étude de l'histoire locale, qu'il est le résultat de recherches laborieuses et persistantes, enfin qu'on le lit avec intérêt.

Toutefois, la commission lui reproche de ne pas être entièrement inédit, de produire des documents puisés à des sources dont l'authenticité n'est pas complètement établie ; enfin, elle trouve que le style laisse quelquefois à désirer.

Une autre commission (1) a été chargée d'examiner deux Mémoires, l'un traitant de l'*Education des Enfants*, et l'autre intitulé : *Etudes sur les Epistolaires français*.

La commission, par l'organe de M. Soullié, son rapporteur, les a appréciés en ces termes :

Le Mémoire sur l'*Education des Enfants* est rempli de sentiments honnêtes et de bonnes intentions, mais il ne contient rien de nouveau, n'approfondit rien et laisse percer un peu d'inexpérience.

Les études sur les *Epistolaires de France* forment

(1) Elle se composait de MM. Goda, Soullié, Elambert, Jullien, Pestelard.

Digitized by Google

un ouvrage assez étendu et assez bien écrit, dont les appréciations sont généralement saines et justes, mais qui manquent de vue d'ensemble, de portée et d'originalité. L'auteur passe en revue beaucoup d'écrivains qui ont publié des lettres célèbres, leur consacre une notice souvent trop étendue et en fait des citations plus ou moins neuves et intéressantes. Si saint François de Sales, le cardinal d'Ossat, Racine, Boileau et Mme du Deffand sont assez bien appréciés, à ce titre, on ne voit pas pourquoi l'auteur parle de saint Bernard ou de Calvin, qui n'ont pas laissé de lettres, ou de Pascal et de Montesquieu, dont les *Lettres provinciales* ou les *Lettres persanes* n'ont rien d'épistolaire que la forme donnée à leur polémique; d'un autre côté, Mme de Sévigné et Mme de Maintenon, Guy-Patin et Bussy-Rabutin, Voiture et Balzac, Bossuet et Fénelon, Voltaire et Napoléon, c'est-à-dire nos principaux épistolaires, sont étudiés d'une façon trop superficielle; on n'y trouve rien de neuf ou de piquant sur leurs lettres ou leur caractère; l'érudition de l'auteur paraît de seconde ou de troisième main, et il semble ignorer la correspondance récemment publiée et si intéressante de Henri IV, Louis XIII, Richelieu, Fénelon, Desbrosse, le comte de Lamarck et plusieurs autres; au lieu de notices un peu banales ou de hors-d'œuvre sur les progrès de la langue française, il eût mieux fait de s'attacher à un seul écrivain et d'approfondir, par ses lettres, son tour d'esprit et sa personnalité.

Par ces considérations, la commission a pensé qu'il n'y a pas de récompense à décerner aux auteurs des deux Mémoires.

Digitized by Google

L'Académie s'est en outre occupée d'un volume intitulé : *Mélanges d'histoire ardennaise*, publié par M. Jean Hubert, conservateur de la bibliothèque de Charleville.

Voici, sur cet ouvrage, l'opinion de la commission, dont j'ai eu l'honneur d'être rapporteur.

M. Jean Hubert est un des plus anciens membres correspondants de l'Académie, et la Compagnie lui a déjà décerné des encouragements pour une *Histoire de Charleville* et une *Géographie historique des Ardennes*.

En publiant ces ouvrages, l'auteur n'a pas eu la prétention de présenter des travaux complets; il savait qu'il avait encore beaucoup à faire; depuis, il a continué ses investigations et il vient de publier ses *Mélanges d'histoire ardennaise*.

Parmi les documents qui composent le volume, j'en citerai trois qu'on peut considérer comme s'appliquant spécialement à l'histoire de Charleville; ce sont : *Le Couvent des Jéronymites de Belair; les deux visites des princes de Gonzague* et *la Biographie de M. l'abbé Delvincourt.*

L'histoire des Jéronymites de Belair fait partie intégrante de l'histoire de Charleville, car le monastère date de la même époque que cette ville, et comme elle fut fondé par Ch. de Gonzague au lieudit le Calvaire, à proximité de la ville.

Sa dotation était minime : 1,328 livres en argent, bois, blé et avoine; et cependant, avec ces faibles ressources, grâce à leur dévouement et à leur travail, les ermites trouvaient moyen d'exercer la charité; car jamais un indigent ou un voyageur

Digitized by Google

fatigué ne s'est présenté au Calvaire sans recevoir les secours dont il avait besoin.

Le fondateur avait voulu faire de ce monastère une dépendance de Charleville ; le hameau auquel il a donné naissance en est sorti, et, bien que plus peuplé que beaucoup de villages, il est encore aujourd'hui un faubourg de cette ville.

Les visites des descendants des fondateurs, de 1704 et 1783, n'ont pas une importance réelle, mais M. Hubert a publié les comptes-rendus dressés à ces époques, et ces documents, d'une simplicité souvent un peu naïve, présentent d'intéressants détails, ils reproduisent avec exactitude les usages d'une ville qui avait une administration spéciale, et ses sentiments envers ses souverains, qui, se complaisant dans leur principauté de Mantoue, n'honoraient pas souvent de leur présence les habitants de leur bonne ville de Charleville.

Dans le procès-verbal de la visite de 1704, découvert par M. Jean Hubert, le rédacteur, après avoir décrit l'entrée du prince, la réception, les réjouissances publiques, rend compte du *magnifique dîner offert par la ville.*

Le consul, dit-il, en sa qualité de premier magistrat, eut l'honneur de servir Son Altesse; les plats étaient portés par les directeurs et syndics, l'épée au côté ; le prince fut si satisfait que le lendemain deux de ces dignitaires furent nommés marquis et cinq comtes.

Dans son Histoire de Charleville, M. Jean Hubert avait glissé un peu légèrement sur M. Delvincourt, fondateur du séminaire et du collége de Charleville ; l'Académie en a fait l'observation. Il a réparé cette

Digitized by Google

omission en publiant sur cet ecclésiastique une biographie complète et intéressante.

Les documents dont nous venons de parler présentent un intérêt incontestable, mais ils ne constituent pas la partie la plus importante de l'ouvrage ; ceux qu'on peut considérer comme formant le complément de la géographie historique des Ardennes, c'est-à-dire les monographies de Château-Regnault et des abbayes du Mont-Dieu, de Signy, de Belval, d'Elan et de Mouzon, ont demandé à l'auteur de bien plus nombreuses recherches et un travail de classement plus laborieux.

Les monographies, en général, résistent à l'analyse : ce sont des travaux savants mais presque toujours d'une aridité inévitable.

Dans celles que nous venons de citer, l'auteur a su tempérer cette aridité, par l'attrait du style et des détails d'une intéressante variété.

Dans la monographie de Château-Regnault, il n'oublie pas la légende, encore populaire dans la contrée, des quatre fils Aymond, de leur cousin l'enchanteur Maugis, et du cheval Bayard qui, monté par les quatre frères, aurait, d'après la tradition, dans une fuite précipitée, laissé l'empreinte d'un de ses pieds sur un rocher que les anciens du pays montrent encore avec un certain orgueil.

Mais laissons la légende, passons aux détails plus sérieux et malheureusement véridiques que contient la monographie de l'abbaye du Mont-Dieu.

L'auteur rend compte de sa transformation, pendant la Terreur, en prison politique dont la plupart des pensionnaires ne sortaient que pour monter sur l'échafaud.

Digitized by Google

La prison, à cette époque, était sous le commandement militaire du citoyen Bouché l'aîné ; M. Hubert publie sa correspondance inédite dans les originaux existant dans les archives de Sedan ; cette correspondance est remarquable à plus d'un titre.

Par une de ses lettres aux sans-culottes composant le comité révolutionnaire de Sedan, le commandant demande qu'on lui envoie le père Duchêne : « *Je suis*, dit-il, *son frère.* »

Sa correspondance, en effet, est, avec une orthographe plus radicale, entièrement dans le style de ce pamphlétaire trop connu :

Nous nous bornerons à citer un extrait de la première de ces lettres, datée du 15 frimaire an II, et adressée au représentant du peuple en mission à Sedan :

« Citoyen,

» Get pris possession de la maison si devant Mont Dieu, ainsi que tu me l'avet recommandée ; aussitôt que get été arrivé get fait mettre la garnizon sous les armes ; Get fait f..... en bas les estatues, les eveques, s^t^ Bruneau et toute sa clicque. Ces bigres-la etet dans leurs niches et avait l'air de se fiche de la nation. Ce soir on en ferat un feu de goie.

» Signé Bouché l'ainé commandant militaire de la prison du Mont Dieu. »

Et pour post-scriptum :

« Toute ma garnison porte des moustaches c'est des bigres à poilles. »

Digitized by Google

Tout est dans le même genre, et cette lettre est encore la plus présentable.

Ab una disce.

Les *Mélanges d'histoire ardennaise* contiennent d'autres notices intéressantes, nous regrettons de ne pouvoir les signaler toutes ; peut-être ai-je déjà abusé de votre attention.

Toutefois, dans une ville où la fabrique tient un si haut rang, on ne peut passer sous silence la notice concernant l'*Industrie des draps à Sedan*, car cette notice est commune à tous les pays où fleurit l'industrie lainière.

L'auteur évite de se placer sur le terrain de la pratique et de la confection ; sur ce terrain, il eût peut-être été aussi incompétent que votre rapporteur. Il se borne à un travail historique et à reproduire les diverses phases par lesquelles est passé l'industrie des draps en général : ses progrès, les difficultés qu'elle a eu à surmonter, l'influence de divers événements politiques : tels que l'édit de Nantes, sa révocation, les idées égalitaires de la Révolution qui, ayant mis de côté toute démarcation dans l'habillement, ont introduit l'usage des étoffes de drap dans les classes qui, auparavant, ne connaissaient que la soie et le velours, ce qui assure pour l'avenir à cette industrie une prospérité certaine et qui ne peut que s'accroître.

En résumé, votre commission est d'avis que le nouvel ouvrage ne laisse qu'une seule chose à désirer, c'est que les documents qu'il contient soient refondus et coordonnés avec ceux que contiennent l'*Histoire de Charleville* et la *Géographie historique ;* c'est un travail que l'auteur fera probable

Digitized by Google

ment et qu'attendent tous les Ardennais ; lui-même a certainement gagné au retard, car M. Hubert saura l'enrichir encore de nouvelles recherches.

En attendant, elle vous a proposé de donner à l'auteur une médaille de vermeil ; vous avez adopté ces conclusions.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. CORNET

MEMBRE TITULAIRE

Sur le concours de poésie (1)

Messieurs,

Platon donne du poète une définition gracieuse : « C'est, dit-il, un être ailé. » Je voudrais commenter un instant ce mot. Non que j'aie la ridicule pensée de vous faire la leçon : met-on des académiciens sur les bancs? Et puis ce serait répondre par une sorte d'injurieuse présomption à la confiance que vous m'avez témoignée en me chargeant d'un rôle délicat. Mais quelques vues sur la poésie ne seront peut-être pas inutiles aux pacifiques lutteurs dont votre appel a provoqué la muse, à ceux aussi qui se préparent à des combats prochains. C'est à eux que s'adresseront mes paroles en passant à côté de vous.

Donc le poète a des ailes : Platon le dit, et l'autorité est grande : c'était un poète, quoiqu'il n'ait jamais fait de vers. Quel est le sens de la métaphore? Messieurs, jetez les yeux sur cette terre, où

(1) La commission était composée de MM. Cliquot, Soullié, Leseur, Piéton, Deglaire, Lasserre et Cornet.

Digitized by Google

s'agite une foule innombrable d'êtres humains, pressés par les nécessités de la vie matérielle ; que de préoccupations de toute sorte ! que de soucis quotidiens ! quelle mêlée d'intérêts contraires et d'ardentes passions ! Et que deviennent, au milieu de tant d'entraînements et de calculs, les plus hautes aspirations de la nature humaine ? L'idéal ! n'en parlez pas à tant de gens qu'absorbe entièrement la lutte contre les difficultés de l'existence : ils le définiraient volontiers comme Leibnitz le hasard, « un grand mot qui ne signifie rien. » Le poète, lui, au-dessus du monde réel, pressent, devine un monde supérieur où les plus vifs désirs de l'âme cherchent à se satisfaire. Le tourment des grands artistes n'est pas autre chose que le sentiment cruel de la distance qui sépare leurs œuvres de la perfection conçue. Emportés par l'imagination loin de la région ordinaire, ils sentent je ne sais quelle douloureuse entrave qui les retient au sol et les arrête au milieu même des plus heureux élans.

Ce serait cependant une erreur de croire que les poètes ne paient pas tribut aux plus impérieuses exigences de l'esprit humain. Quelle que soit l'élévation de leur génie, ils ont à compter avec cette grande loi de toute conception littéraire : la raison, la raison sans laquelle l'imagination n'est qu'une maîtresse d'erreurs, et la sensibilité l'origine de mille inconséquences. Il ne suffit pas de penser autrement que les autres pour bien penser. Que serait alors la poésie, sinon une sorte de divagation ? Et il faudrait appliquer aux favoris de la muse, dans le sens propre, le mot de *délire*, qui n'a jamais été qu'une figure.

Digitized by Google

Je n'ignore pas le travers de certains rimeurs, qui s'efforcent d'en imposer par l'exaltation de l'esprit et jusque par l'excentricité de la tenue : comme si le talent poétique avait le moindre rapport avec la direction de la chevelure et la coupe de l'habit. Ce sont là les grotesques du Parnasse, grotesques incorrigibles, qu'on ne guérirait pas en leur montrant Racine jouant à la procession avec ses enfants. Leurs œuvres sont dignes d'eux : il ne manque souvent aux auteurs que de les comprendre.

Le grand poète voit plus haut et plus loin que le commun des hommes ; mais ses vers ne sont que l'expression des plus nobles sentiments de l'âme. C'est nous-mêmes qu'il peint, nous qu'il invite à contempler notre propre image, dégagée de tout vulgaire contact, embellie par l'héroïsme, animée par la passion et le sentiment. Ainsi la vérité se mêle à la fiction. L'étude du cœur, l'étude de la vie, voilà la part de la raison dans les inspirations du poète. Heureux quand à la ressemblance morale des portraits il joint l'art de l'exposition et la perfection du style ! Rien de plus beau qu'une telle alliance : c'est l'enchantement de l'intelligence humaine.

Messieurs, des pièces soumises au jugement d'une Académie ne sauraient répondre à cette conception idéale de la poésie. Notre arène est modeste, modestes sont les concurrents. Le problème, pour nous, n'est pas de mesurer la distance qui sépare de la perfection les œuvres offertes à notre examen. Non, si nous trouvons dans cette variété de sujets qui nous viennent des divers points de l'horizon un germe de talent, une inspiration heureuse, nous sommes prêts à prodiguer nos encouragements ; nous

Digitized by Google

proclamons avec bonheur le nom de ceux qui les ont mérités ! Et nous rêvons, à l'heure où, dit-on, la poésie s'en va : « *excedere deos* », l'honneur de frayer la voie à quelque muse nouvelle. Ce serait là le plus beau triomphe de l'Académie.

Votre commission, Messieurs, a fait deux parts, deux parts bien distinctes dans les 14 pièces qu'elle a examinées. La ligne de démarcation est tranchée, chose regrettable en soi, fâcheuse aussi pour le rapporteur, obligé de sortir d'une ombre discrète et transformé en une sorte de juge impitoyable. Mais parlons... puisqu'il le faut.

Le n° 1 (*Eloge d'un jardin*) est l'œuvre d'une muse rustique qui ne craint pas l'hiatus et va jusqu'à donner des entorses à l'orthographe ; muse accommodante qui ne se déplaît pas dans les potagers, et aligne les légumes en hexamètres ; qui unit dans une pacifique harmonie les femmes et les canards, les oies et les enfants. Ce lyrisme de campagne s'épanouit en vingt-deux strophes !

Le n° 2 (*Souvenir de ma Mère*) est d'un fils pieux qui, avancé dans la vie, rend hommage à sa première éducatrice :

> C'était le bonheur de sa vie
> De voir mes yeux la regarder :

voilà deux vers bien expressifs de Hugo, qui ont servi de texte à un développement malheureux. La poésie en question n'est qu'une paraphrase froide, sans originalité, sans couleur. Des fautes de versification trahissent l'effort d'un débutant qui devra retourner à la prosodie.

Digitized by Google

Je néglige un instant le nº 4, pour rapprocher les pièces intitulées *Berthe* et *Urbain II*, formant les nos 3 et 5. Ce sont deux sujets religieux qui, sous la plume de leurs auteurs, prennent le caractère de véritables poèmes.

Berthe est la fondatrice de l'abbaye d'Avenay. Cinq chants entiers sont consacrés à célébrer les vertus de cette princesse, héroïne mal venue d'une œuvre à la fois lyrique, bucolique et tragique. C'est la confusion des genres, une sorte de Babel en vers. Pourquoi d'érudites et consciencieuses recherches, au lieu de servir une inspiration rebelle, ne sont-elles pas devenues l'origine d'un simple récit en prose? L'histoire locale y eût gagné peut-être une page intéressante, que ne valent pas quelques vers bien frappés, comme celui-ci :

La croix fut son amour, les larmes ses délices,

et cet autre, où je relève le mérite d'une épithète à la Boileau,

D'un pénible chemin la brûlante poussière.

Urbain II, un des plus grands noms du Moyen-Age! Il semble, quand on l'entend, que tous les échos d'alentour vont répéter le cri du Concile de Clermont : « Dieu le veut, Dieu le veut! » On s'attend à des accents épiques, à une poésie forte et vibrante comme les sons de la trompette guerrière. La Croisade est l'œuvre suprême de ce caractère enthousiaste et patient, énergique et tenace, de ce défenseur indomptable du catholicisme menacé, dont on voudrait voir la figure dominer les grandes scènes retracées par les Foulques de Chartres et les

Digitized by Google

Guibert de Nogent. Et voici qu'une sorte de traînante biographie m'attache à tous les pas du pontife, et me fait oublier dans les détails d'une vie compliquée les grands traits de la physionomie et l'éclat du rôle. J'aurais des éloges pour l'auteur, s'il ne s'agissait que de la facilité du vers ; mais de pareils sujets appellent un mérite essentiel que rien ne saurait remplacer, la force de conception.

Je ne dirai que peu de chose du n° 4 (*Les Jours sombres*). C'est un testament moral, une espèce de confession en vers, laissée, au moment de la mort, à un ami dévoué, et soumise par cet ami au jugement de l'Académie. La nature des idées, le trouble maladif dont témoignent les vers, le respect dû à la mort, tout cela me trace une limite dont il n'y aurait ni utilité ni convenance à sortir.

Sonnet... C'est un sonnet !

Mais je tourne la page, et je vois... un autre sonnet. Troisième page, troisième sonnet ! *Une Poignée de Sonnets*, voilà le titre que porte le n° 6. Tout le monde connaît le vers :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

Tout le monde connaît-il les vers qui suivent :

Mais en vain mille auteurs y pensent arriver,
Et cet heureux phénix est encore à trouver !

L'Académie de Reims ne l'a pas plus trouvé que Boileau. Quelle malencontreuse idée aussi que celle de ce trouvère du XIII^e^ siècle, de ce Girard de Bourneuille, inventeur du genre, confondu par le

Digitized by Google

législateur du Parnasse avec Apollon! Je saisis au passage un vers heureux, et le cite volontiers :

> Souvenez-vous que Dieu créa, dans nos misères,
> Les baisers des enfants pour les larmes des mères.

La *Seconde Genèse* (n° 8) est un morceau de poésie lyrique qui n'est pas dénué de sens juste ni d'originalité! C'est la glorification de l'activité humaine transformant le monde et complétant l'œuvre de Dieu. L'auteur n'a pas échappé à un écueil ordinaire dans les oppositions d'idées : il a inconsciemment rabaissé l'œuvre divine au profit du travail de l'homme :

> L'architecte éternel n'a pas la gloriole
> D'étaler seulement une pompe frivole,

dit-il, dans un langage trop peu correct. Par contre, il va chercher au milieu de tant de grandes applications du génie et de la science, le détail insignifiant, sans portée morale. Nous touchons là le défaut essentiel de la pièce : l'exécution est défectueuse. Je détache cependant quelques vers réussis :

> Notre globe déjà n'est plus ce sol heureux,
> Plein d'une sève exubérante,
> D'où sortaient ces grands bois, cette faune géante,
> Epanouissement d'un printemps généreux.

Le *Châtiment du Traître* (n° 10) n'est pas sorti d'une main inhabile. L'auteur a l'habitude du vers, il sait ménager l'intérêt et nous conduit avec assez d'art à une révélation finale. Mais ces qualités ne sauraient nous faire admettre un caractère odieux et une situation repoussante. Un paysan cupide découvre aux Prussiens l'asile d'une troupe de francs-

Digitized by Google

tireurs, et, parmi les captifs condamnés à tomber sous les balles ennemies, il reconnaît... son fils ! Si le fait est vrai, que le silence couvre la réalité. Est-ce une fiction : le patriotisme vrai répugne à d'aussi lugubres scènes.

Aimez-vous la... charade ; on en a mis partout

dans le n° 11. Ce sont les Muses qui parlent : elles vous invitent à deviner leurs noms, Messieurs

de la trilingue et docte Académie.

Oyez une d'entre-elles parlant à son tour :

Mon premier chez les Grecs, nous dit la quatrième,
Se prend en bonne part. On connaît mon deuxième
Qui veut dire trois fois. Mon dernier... ne dit rien,

ce qui ne rend pas le mot plus facile à trouver. Heureusement Apollon et les neuf sœurs sont passés au rang des divinités tombées, et la foudre de Jupiter est éteinte. L'académie, elle, n'a ni rigueurs... ni palmes, pour d'innocentes plaisanteries.

Un recueil de *Poésies diverses* (n° 12) termine la série des pièces éliminées. Je voudrais pouvoir signaler dans ce recueil autre chose que de bons et pieux sentiments : nous n'avons pas, en effet, à décerner de prix de vertu. L'auteur sans doute sera mieux inspiré une autre fois, et montrera le germe de qualités littéraires que je cherche en vain dans une assez grande variété de sujets.

J'ai terminé la partie ingrate de ma tâche. Il me reste à juger les quatre pièces que la Commission a distinguées. Je serais heureux si, en les soumettant au contrôle d'une nouvelle critique, je demeurais l'écho fidèle des impressions communes.

Digitized by Google

Il n'y a eu qu'une voix pour vanter *La Charge*, poésie militaire, où la simplicité de l'accent s'unit à l'ardeur du patriotisme. C'est le chant d'un héros qui croit à son pays et sourit à la mort. Une tache regrettable disparaît dans le mérite de l'ensemble; qu'on en juge :

A cheval ! Et le sabre au poing !
Ne plaisantons plus, camarades.
La caserne et Paris sont bien loin :
Le temps est passé des bravades.
Le flot montant des ennemis
Devant lui chasse nos conscrits ;
Mais patience...
Les vainqueurs ne sont pas au bout :
Le pays entier est debout.
Vive la France !

Oui, la patrie est en danger ;
Nous avons perdu la frontière.
Mais au-devant de l'ennemi
Jetons-nous, vivante barrière.
On va charger... Le général,
Calme et souriant comme au bal,
Vers nous s'avance.
Voici le tour de l'escadron.
Enfants ! un bon coup d'éperon !
Vive la France !

La vague, hélas ! grandit toujours ;
Notre choc n'a rien pu contre elle,
Et sans cesse un nouveau secours
Lui rend une force nouvelle.
Puisqu'il nous reste encor du sang,
Camarades, serrons le rang ;
Qu'on recommence.
On tâchera de faire mieux :
La mitraille éclaircit les yeux.
Vive la France !

Digitized by Google

Il y va du salut de tous :
On ne parle plus de victoire.
La mort est debout devant nous,
La mort,... avec sa sœur, la gloire !
Un Français n'a pas peur de ça ;
La consigne est de rester là.
Obéissance.
Qu'on fasse comme nous ailleurs.
Amis, tenez bon ! moi, je meurs...
Vive la France !

L'Académie a dû proportionner la récompense à la brièveté de l'œuvre : c'est un regret qu'elle témoigne à l'auteur, en ajoutant : « Attendez, M. Guibert ! »

J'aurai bientôt à vous présenter deux compositions de longue haleine. Entre *La Charge* et ces poèmes vient se placer une pièce heureusement inspirée : *Sur un chêne abattu par l'orage*. Le bon goût exigeait que le cadre fût restreint : mais l'abondance relative, la force, le mouvement, les images heureuses, rien de tout cela n'a souffert des limites modestes où l'auteur a su s'enfermer. Non que le vers se soutienne toujours : dans cette pièce où les pentamètres succèdent aux alexandrins, la première partie vaut mieux que la seconde. Il y aurait aussi à relever une ou deux fautes de prosodie. Mais vous remarquerez, dans deux passages que je détache, l'ampleur de la phrase et la ferme allure du vers :

Orgueil de nos vallons, ô vieillard centenaire,
De nos bois fier géant, au torse vigoureux,
Toi qui jetais au ciel ces rameaux que la terre
Vit éclore et grandir de ses flancs généreux ;

Digitized by Google

Toi, pour qui le printemps, des racines au faîte,
Versait à flots la sève, et qui, sous tes arceaux,
Recueillais les concerts et les hymnes de fête,
Voix douces de la brise et des petits oiseaux ;
Quand tes bras étalaient leur dôme de verdure,
Lorsque naguère encore sur la vaste forêt
Tu semblais dominer, ô roi de la nature,
Aujourd'hui couché là, qui te reconnaîtrait ?
Sur tes restes flétris, la grande herbe courbée
Comme d'un vert linceul va déjà te couvrir,
Et sur toi je gémis, ô majesté tombée,
Qui mis un siècle à naître, un instant pour mourir !

Il me semble entendre ici un écho des vers de Ronsard :

Forêt, haute maison des oiseaux bocagers,
Plus le cerf solitaire et le chevreuil léger
Ne paîtront sous ton ombre . . . . . .

La tempête est décrite dans des vers énergiques et habilement coupés :

. . . . . .
Mais quel bruit soudain ! — Voilà la tempête,
L'ouragan traînant, l'affreux vent du Nord
Qui siffle dans l'air et courbe la tête,
Et dans le vallon promène la mort !
Fantôme infernal, il rugit, il gronde ;
Il atteint partout, hameaux et cités ;
Tu restes debout ; — son flanc vomit l'onde,
L'éclair et la foudre aux coups répétés.
Démon furieux, redoublant sa rage,
Sur toi vieux lutteur, calme et redressé
Il fond, tu gémis ! — O sinistre orage !
Le chêne chancelle, il est renversé.

L'Académie accorde à l'auteur du *Chêne*, M. Gustave Sauvage, une médaille d'argent de première classe.

Digitized by Google

Béatrice et le *Cavalier* ont été longuement discutés et comparés. Qui ne connaît Béatrice, cette ravissante figure qui resplendit dans tous les ouvrages du Dante, chaste objet d'une passion dont il mêle la peinture aux délices du Paradis? Dès l'enfance, le grand poète est subjugué par une beauté que la mort ravira si tôt à sa tendresse. Là est le secret de ses vers : l'amour a été pour lui la révélation de l'idéal. Telle est l'idée qui a inspiré l'auteur de la pièce n° 13. Cette pièce n'est point parfaite : le début est vague et chargé de mots. Je voudrais y trouver un plus grand nombre de vers tels que ceux-ci :

. . . . . .

Notre joie est rapide, et court notre chemin ;
Au lieu que la nature, en sa sève immortelle,
Retrouvera bientôt une vigueur nouvelle ;
Que le soleil d'avril, de son premier baiser
Fécondera son sein sans jamais l'épuiser,
Et qu'on verra toujours, de ses flancs vénérables,
Jaillir des fruits plus doux, des fleurs plus admirables,
De plus riches moissons, des feuillages plus beaux
Et du gazon plus vert pour cacher nos tombeaux.

J'ai à signaler enfin quelques fautes de goût et des négligences de versification. Mais de combien l'éloge doit l'emporter sur le blâme! L'auteur a vivement senti et décrit avec un réel bonheur d'expression la fécondité de l'amour :

Dans l'âme jusqu'ici la passion s'est tue.
Aucun rayon vainqueur n'a frappé la statue :
Aucune voix n'a dit le mot magique : aimer!
Le marbre attend le Dieu qui peut seul l'animer.
Le voici ! le Dieu fort, le maître irrésistible !
Il descend ; il approche ; une main invisible

Digitized by Google

Se pose sur le front du pâle adolescent.
C'est en vain qu'il s'étonne et qu'il résiste : il sent
Un souffle ardent et doux ébranler tout son être.
Un feu subtil se glisse en son sein, et pénètre
Dans sa veine où déjà bondit l'amour vainqueur.
Son sang bout ; une ivresse étrange emplit son cœur.
L'enfant tremble, il frissonne, il chancelle...

La fin a de l'ampleur ; il y règne une mélancolie qui pénètre le cœur :

Tu verras s'effacer ces taches passagères (les passions)
Comme un faible nuage emporté par le vent ;
Tandis que dans ton cœur, toujours jeune et vivant,
De ton premier amour l'image printanière
Demeurera toujours dans sa fraîcheur première.
Tu la verras toujours s'offrir à ton regard
Sous les fraîches couleurs d'autrefois, et plus tard,
Quand sonnera pour toi l'heure de la vieillesse,
A cet instant cruel où l'espoir nous délaisse,
Où nos songes d'azur se sont tous envolés,
Où seul sur les débris des autels écroulés
Le pâle souvenir erre mélancolique,
Tu la retrouveras, cette sainte relique.
Elle saura charmer l'inexorable ennui
Avec un doux reflet du temps évanoui,
Cher adieu de la vie !... Ainsi quand la nuit gagne,
Le soleil verse encore, par-dessus la montagne,
Dans les cieux assombris un reste de clarté
Au vallon qu'envahit déjà l'obscurité.

Que l'auteur, M. Guibert, patiente encore !

C'est à une autre inspiration que nous devons *Le Cavalier*. Mais peut-être y a-t-il entre l'amour et le sentiment de la nature un de ces liens mystérieux qui défient l'œil exercé du moraliste. J'emprunte cette idée à un romancier contemporain qui montre la relation sans l'expliquer. Pour goûter les

Digitized by Google

vers du *Cavalier*, il faut songer à tout ce que la nature renferme de poésie intime et d'envahissante émotion. Ceux-là ne les comprendraient guère, dont le cœur n'a point goûté le charme des grands bois, des eaux courantes, des nuits silencieuses où scintille

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles,

ni senti l'influence adoucissante de tant d'harmonies renfermées au sein de la création.

Le poète nous montre, pendant une nuit de mai, un homme emporté par le galop d'un cheval. La haine le dévore. Quelle haine? il est regrettable qu'on l'ignore :

Le vif ressentiment d'une offense reçue,
Un levain concentré d'ambition déçue,

sont deux vers qui n'éclaircissent rien. L'homme est d'abord resté insensible au concert des sphères célestes. Le chant du rossignol, le bruit des sources commencent à ébranler son cœur :

A l'heure où l'ouragan gronde avec violence,
Le rossignol se tait, la fleur tremble... Aujourd'hui
L'oiseau s'ébat sans peur, car l'ouragan a fui,
Et la fleur ne craint plus l'haleine desséchante.
Allégresse et repos ! ... Tout sourit et tout chante,
Tout respire l'espoir, tout aime, tout bénit ;
Et le gai rossignol qui veille sur son nid
Raconte aux bois émus son amour et sa joie !
. . . . . .
. . . . . .
Chaque être, chaque chose envoyait au passant
Un salut fraternel, un appel caressant :
Ici c'était la voix des sources cristallines
Qui bruissaient dans l'ombre au flanc vert des collines.

Digitized by Google

Vient le tour des brises : l'auteur leur prête la parole :

« O passant soucieux, tu nous fuis vainement.
» Lorsqu'un nuage obscur voile le firmament,
» Nous le chassons au loin, nous, les brises agiles.
» Tu t'en vas ; cherches-tu le tumulte des villes ?
» Mais nous saurons te suivre, et d'un vol aussi prompt
» Que ta course effrénée, écarter de ton front
» Dont l'ardeur tombera sur notre fraîche haleine,
» Ce nuage chargé des éclairs de la haine ! »

Les fleurs exhalent leurs parfums ; l'*Angelus* du matin mêle aux impressions du voyageur une note religieuse :

De senteurs l'atmosphère était tout imprégnée.
L'homme sentait fléchir son audace indignée ;
Son cheval épuisé ralentissait le pas,
Et lui, l'abandonnant, ne le ranimait pas ;
Comme un feu négligé s'éteignait sa colère.
La conjuration de la nature entière
Malgré lui doucement amollissait son cœur.
La chanson des oiseaux, tous ces parfums, le chœur
Magnifique et serein des astres dans l'espace,
La brise du coteau qui murmure et qui passe,
Le ruisseau du vallon qui se joue en son cours,
Ce merveilleux accord de l'œuvre des sept jours
Versait l'apaisement en lui. Soudain, dans l'ombre
De l'horizon, que couvre un rideau sombre,
L'écho s'éveille avec un éclat argentin :
Une cloche tintait l'*Angelus* du matin.
Cette fois le cheval s'arrêta, blanc d'écume.
L'aube rose envoyait un reflet dans la brume,
Et le son clair, au fond de la plaine là-bas,
S'envolait d'un clocher que l'on ne voyait pas.
Le bronze, messager de joie ou d'agonie,
Disait un chant dont rien n'exprime l'harmonie,
Qui, tendre, tour à tour, comme un cri maternel,
Triste comme un soupir, pressant comme un appel,

Digitized by Google

Plaintif comme l'accent d'une âme prisonnière,
S'étouffait en sanglot, s'élançait en prière,
Puis en gai carillon, doux symbole d'espoir,
Se noyait dans l'azur.

La vue d'un cimetière, en rappelant au Cavalier la brièveté de la vie, achève de le désarmer :

... quand de sa rêverie
Sortit le cavalier, sur la plaine fleurie
Passait comme un courant d'allégresse et d'amour,
Les ténèbres fuyaient ; l'aurore d'un beau jour
Eclairait le réveil de la nature en fête,
Et bientôt le soleil répandait sur le faîte
Des chênes frémissants ses gerbes de rayons,
Une vapeur dorée émanait des sillons
Et flottait en long voile aux feuilles emperlées.
Les bourgeons entr'ouverts sous les brises ailées
Frissonnaient de plaisir. Près du ruisseau jaseur,
Broutant le gazon fin sans crainte du chasseur,
Les lièvres bondissaient, et du fond des charmilles
Par moments arrivait un chant de jeunes filles,
Tandis que, s'élevant d'un repli du terrain,
L'alouette en plein ciel égrenait son refrain,
Epanouissement de la terre paisible
Sous l'éternel regard de Dieu !....
L'homme irascible
Etait vaincu ; son front brillait rasséréné ;
Des pleurs mouillaient ses yeux ; il avait pardonné !

J'ai mêlé une critique à mon analyse : je me hâte de signaler quelques défauts encore pour n'avoir plus qu'à applaudir. Si l'on étudiait le *Cavalier* par le détail, il y aurait à reprendre des négligences d'expression, des coupes peu soignées ; la gradation dans l'émotion ressentie n'est pas ménagée avec assez d'art. L'auteur s'abandonne à une réelle facilité et néglige un peu trop le travail de la

Digitized by Google

lime : *limæ labor et mora*. Mais l'inspiration est originale, le développement abondant, l'intérêt varié, et l'on a pu voir par les citations faites que la muse de M. Achille Millien, un de nos lauréats habituels, sait unir la grâce du style à la fermeté du vers.

L'Académie a placé sur la même ligne *Béatrice*, de M. Louis Guibert, et le *Cavalier*, de M. Achille Millien.

Elle accorde une médaille d'or de 100 fr. aux deux auteurs, *ex-æquo*.

Elle accorde en outre à M. Guibert, pour sa pièce intitulée *La Charge*, une mention honorable.

L'Académie, Messieurs les Lauréats, ne veut pas vous couronner sans vous rendre un dernier hommage. Elle se plaît à signaler dans le concours de cette année (je parle ici des pièces remarquées), une certaine élévation de niveau. Peut-être avez-vous trouvé quelque sévérité dans la critique du rapporteur : ne vous en prenez qu'au sentiment très-vif qu'il a des difficultés de la poésie. Les palmes de l'Hélicon ne sont point à la portée de toutes les mains : où en serait le prix, si des profanes pouvaient y atteindre ? Ces palmes, on ne les cueille pas, on les arrache.

Digitized by Google

CONCOURS DE L'ANNÉE 1876

—

PRIX ET MÉDAILLES

HISTOIRE. — *Première question.*

Etude sur la vie, l'administration et les travaux littéraires de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, né à Reims en 1691, et lieutenant des habitants en 1746.

Le prix, consistant en une médaille d'or de 300 francs, est décerné à M. l'abbé Genet, aumônier des dames du Sacré-Cœur à Charleville, correspondant de l'Académie, lauréat d'un concours d'histoire précédent.

L'Académie accorde, en outre, une médaille d'or à M. Jules de Vroil, correspondant de l'Académie, à Roquincourt, lauréat d'un concours précédent.

POÉSIE.

Le prix de 200 francs est partagé entre :

M. Achille Millien, correspondant de l'Académie, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), lauréat des précédents concours, auteur de la pièce intitulée le *Cavalier ;*

Et M. Louis Guibert, correspondant de l'Académie, à Limoges (Haute-Vienne), lauréat des précédents concours, auteur de la pièce intitulée *Béatrice.*

Digitized by Google

Une médaille d'argent de première classe est accordée à M. Gustave Sauvage, de Limoges, lauréat du concours de 1875, auteur de la pièce intitulée le *Chêne abattu par l'orage*.

Une mention très-honorable est décernée en outre à M. Louis Guibert, pour la pièce intitulée la *Charge*.

TRAVAUX HORS CONCOURS

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

L'Académie accorde :

Une médaille d'or à feu M. l'abbé Portagnier, curé du Châtelet-sur-Retourne, lauréat d'un précédent concours d'histoire, auteur d'un mémoire sur l'enseignement dans l'archidiocèse de Reims avant 1790.

Une médaille de vermeil à M. Jean Hubert, lauréat des années précédentes, bibliothécaire de Charleville et correspondant de l'Académie, auteur d'un volume intitulé *Mélanges d'histoire Ardennaise*.

Une médaille d'argent à M. l'abbé Chardron, curé de Lagery, auteur d'une *Histoire des Archevêques de Reims*.

ARTS ET INDUSTRIE

Une médaille de vermeil est accordée à M. Emile Mennesson, de Reims, pour les perfectionnements qu'il a apportés à la fabrication des violons.

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

Concours ouverts pour les années

1877 & 1878

PRIX A DÉCERNER EN 1877

—

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Ire QUESTION

Déjà mise au concours en 1875.

Histoire populaire de la Ville de Reims.

Cette histoire, tout en remontant aux époques les plus reculées, n'admettra que les faits prouvés, ou ceux acceptés par une tradition incontestée ; elle s'abstiendra de toute discussion sur les faits obscurs ou douteux ; elle comprendra les événements qui ont influé sur la Ville, au point de vue religieux, politique, militaire, communal, industriel, commercial, artistique ; elle relatera les transformations topographiques de la Ville, fortifications, monuments, voirie ; elle fera connaître ses établissements civils et religieux, suivant les différentes époques ; enfin les hommes célèbres qui y sont nés.

Les concurrents s'attacheront à donner à leur travail des limites et une précision qui permettent d'en faire un livre accessible au plus grand nombre et de le faire entrer dans le cadre de l'enseignement primaire ; ils s'inspireront

Digitized by Google

surtout de cette pensée, que notre histoire locale doit avoir pour but de faire vénérer et aimer l'antique cité à laquelle nous appartenons, en même temps que la grande Patrie.

Le prix consiste en une médaille d'or de 500 francs.

2e QUESTION

Déjà mise au concours en 1876.

Etude sur Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims.

Parmi les sources à consulter sur son administration, l'Académie recommande les procès-verbaux des visites diocésaines.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

3e QUESTION

Déjà mise au concours en 1876.

Histoire de l'abbaye d'Avenay.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

SCIENCES ET INDUSTRIE.

Histoire et description des travaux exécutés ou projetés à différentes époques pour amener à Reims les eaux nécessaires à l'alimentation et à l'industrie.

Le prix consiste en une médaille d'or de 500 francs.

—

POÉSIE

Urbain II ou la première croisade.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Les poëmes envoyés devront avoir au moins 100 vers.

Digitized by Google

Des médailles seront décernées en outre aux auteurs des meilleures pièces de vers qui seront adressées à l'Académie, quel qu'en soit le sujet.

PRIX A DÉCERNER EN 1878

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

1re QUESTION

Etude sur la vie et les travaux des deux frères de Lévesque de Pouilly (Lévesque de Burigny, Lévesque de Champeaux) et de son fils Jean-Simon Lévesque de Pouilly.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

2me QUESTION

Statistique des principaux édifices du pays de Reims. On indiquera les points de comparaison qui pourraient être établis entre eux, et l'on fera ressortir principalement les faits de nature à démontrer l'existence d'une école d'architecture ayant Reims pour centre.

Des dessins accompagneront les détails d'art les plus importants.

Le prix consiste en une médaille d'or de 500 francs.

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

1re QUESTION

Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau.

Prix : 200 francs.

Digitized by Google

2me QUESTION

Notice historique et descriptive des monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims (excepté ceux de Fismes et de Bourgogne).

Prix : 500 francs.

L'académie montre l'importance qu'elle attache à ces questions, en les maintenant au concours sans indication d'année, et en augmentant le prix affecté à la dernière.

Le programme des années précédentes a tracé le plan à suivre par chacune des questions.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qui lui seront soumis, en dehors des questions indiquées.

Ces médailles seront décernées en séance publique.

Les mémoires ne devront avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le* 15 *Mars, terme de rigueur.*

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne pourront en disposer sans son autorisation.

Reims, le 4 Août 1876.

Le Secrétaire général, CH. LORIQUET.

Le Président annuel, H. PARIS.

Digitized by Google

NOTE

SUR

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Par M. CH. LORIQUET, *Secrétaire général.*

L'existence de l'Académie de Reims ne se rattache à aucune société antérieure, quoique cette ville ait eu plusieurs réunions savantes avant 1789.

Sa première organisation remonte au 15 mai 1841.

Elle a été autorisée à se constituer définitivement par arrêté ministériel du 6 décembre de la même année.

Ses statuts ont reçu l'approbation du chef de l'Etat par ordonnance du 15 décembre 1846.

Par lettre du 30 décembre 1852, M. le ministre de l'Instruction publique lui a reconnu le droit de porter le titre d'Académie Impériale.

Les réunions ont lieu à l'Archevêché le 2e et le 4e vendredi de chaque mois, excepté pendant les vacances, qui commencent en août et finissent en novembre, et que précède une séance solennelle où sont entendus les rapports sur les concours et où les prix sont distribués.

A l'origine, elle comptait trente membres titulaires, dix associés résidants et un nombre indéter-

Digitized by Google

miné de membres honoraires et de membres correspondants.

Parmi les membres titulaires on distinguait alors quatorze membres fondateurs, y compris Monseigneur Gousset, archevêque de Reims, et quinze membres élus.

La première liste, publiée en 1843, comprend quatre-vingt-dix-neuf correspondants, quatre membres honoraires et un membre d'honneur, M. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique ; ce dernier titre a été donné depuis à deux autres ministres.

En 1846, les associés résidants sont devenus membres titulaires, et le nombre de ces derniers a été porté à quarante-cinq.

Ce nombre n'a pas varié jusqu'ici.

Celui des correspondants est aujourd'hui de deux cent vingt, et celui des membres honoraires, de quarante.

Le Bureau de l'Académie se compose des officiers suivants :

Ordinairement un Président d'honneur, qui est l'Archevêque de Reims, et prend ce titre après une année de présidence,

un Président annuel,
un Vice-Président,
un Secrétaire général,
un Secrétaire archiviste,
un Trésorier.

Enfin, un Conseil d'administration composé de trois membres, outre le Bureau.

L'Académie a eu pour présidents annuels :

Mgr Gousset, cardinal, archevêque de Reims,

Digitized by Google

(années 1841-43, 1844-45, 1846 47, 1848-49, 1851-52) ;

Mgr LANDRIOT, archevêque de Reims (1867-68) ;

MM. BONNEVILLE DE MARSANGY, procureur du roi (1843-44) ;

WAGNER, propriétaire (1845-46) ;

LANDOUZY, docteur en médecine, directeur de l'Ecole de médecine (1847-48, 1852-53, 1857-58) ;

DUBOIS, procureur de la République (1849-50) ;

MAX. SUTAINE, négociant en vins (1850-51, 1859-60) ;

ROHAULT DE FLEURY, procureur impérial (1853-54).

E. DÉRODÉ, avocat, député (1854-55) ;

ROBILLARD, vice-président du tribunal (1855-56, 1861-62, 1868-69).

G. MASSÉ, président du tribunal (1856-57) ;

JOGUET, proviseur du Lycée (1858-59) ;

H. PARIS, avocat, depuis maire de Reims (1861-62, 1864-65) ;

LESEUR, avoué (1862-63) ;

PIÉTON, avocat (1863-64, 1873-74) ;

Th. JULLIEN, ancien magistrat (1865-66) ;

JORET DES CLOSIÈRES, sous-préfet (1866-67) ;

DUCHATAUX, avocat (1867-68) ;

S. DAUPHINOT, négociant, maire de Reims, depuis député et sénateur (1869-70) ;

GOSSET père, architecte (1870-72) ;

TOURNEUR (l'abbé), vicaire général (1872-73) ;

DIANCOURT, maire de Reims (1874-75).

Digitized by Google

Elle a eu pour secrétaires généraux :

MM. Landouzy, (années 1841-45);
Contant, notaire (1845-46);
Tarbé de St-Hardouin, ingénieur des Ponts-et-chaussées (1846-47);
Bandeville (l'abbé), chanoine (1847-51);
H. Paris (1851-52);
Tourneur (l'abbé) (1852-56);
Leseur (1858-59);
Loriquet (1856-58, 1859-60 et années suivantes jusqu'aujourd'hui).

Comme faits à mentionner dans l'existence de l'Académie, je me contenterai de rappeler les principaux :

1° La tenue à Reims, en 1845, d'une session du Congrès scientifique, qui peut être comptée parmi les plus brillantes et les plus fructueuses, tant à cause du grand nombre des personnes qui y ont pris part, qu'en raison des discussions qui y ont été engagées; et, en 1861, d'un Congrès archéologique, dont les résultats ont été également utiles à la science. L'un et l'autre furent organisés par l'Académie et présidés par le Cardinal Gousset, son président d'honneur;

2° Les fouilles exécutées en 1860, sous la direction de l'Académie, dans les Promenades de Reims, à l'occasion de la découverte d'une grande mosaïque, qui ont permis de connaître le tracé des anciennes rues et les destructions causées par l'invasion des Barbares aux abords de l'Arc de triomphe connu sous le nom de Porte-Mars;

3° L'établissement, en 1864, d'une commission

Digitized by Google

d'archéologie chargée de suivre les fouilles occasionnées en ville par l'exécution de nombreuses constructions, et d'organiser un musée archéologique dans un local mis à sa disposition par le Cardinal Gousset : commission dont la Ville a accepté depuis le patronage, et au soutien de laquelle elle a assuré des ressources au moyen d'une subvention;

4° L'initiative d'une souscription pour l'érection d'une statue à Jean-Baptiste Colbert;

5° L'exhibition, dans la cathédrale, des tapisseries appartenant à cette église, et qu'une décision inconcevable avait reléguées depuis de longues années dans un coin des sacristies, au grand regret des amateurs de l'art.

Les travaux de l'Académie forment deux séries.

La première, sous le nom d'*Annales*, comprend deux volumes seulement, pour les années 1842-1843, 1843-1844.

La deuxième, qui a succédé à la première, et se continue jusqu'aujourd'hui, forme cinquante-six volumes, dont deux sous presse pour l'année 1873-1874.

Les seize premiers volumes (années 1844-52), publiés d'abord par quinzaine, puis par livraisons trimestrielles, portent le titre de *Séances et Travaux;* dès le treizième (année 1850-51) on avait cessé d'y comprendre les procès-verbaux des séances. Les volumes dix-sept et suivants portent le titre de *Travaux* seulement.

La publication par volumes, après l'année terminée, a été préférée comme permettant de classer les Mémoires dans l'ordre des matières.

Digitized by Google

Nous indiquerons seulement ceux de ces travaux qui ont été les plus remarqués.

Divers mémoires de *Philosophie*, d'*Economie politique* et de *Pédagogie*, par MM. Dérodé, Dessain, de Maizière, Forneron, de Maiche, Seligman, Cadet, Dauphinot, Elambert, Gainet ;

D'*Histoire naturelle*, par MM. Aubriot, de Belly, Saubinet, Natalis Rondot, Maquart, Lemoine, et la Rose, par M. Jullien ;

De *Médecine*, par MM. Philippe, Doyen, Luton, Cazin, Charlier, et notamment ceux du docteur Landouzy, sur le Strabisme et la Pellagre ; du docteur Maldan, sur la Vaccine ;

De *Physique* et de *Chimie*, par MM. Landouzy, Alluard, Sornin, Grandval, Maumené, Gauzentes, Maridort et Bouty ; et parmi eux l'Etude sur les vins et l'Analyse des eaux de Reims, par M. Maumené ;

Les études d'*Œnologie* du docteur Guyot, l'Histoire des vins de Champagne, par M. Sutaine.

Sur l'*Art* et l'*Archéologie* :

Essai sur l'éclairage chez les Romains, par M. Loriquet.

La mosaïque des Promenades et autres trouvées à Reims, par M. Loriquet.

Monographie de la cathédrale de Reims, par M. Tourneur.

Monographie de l'église de Saint-Nicaise, par M. Nanquette.

Les Abbayes du département de la Marne, par M. Ed. de Barthélemy.

Anciennes maisons de Reims, par M. Charles Givelet.

Digitized by Google

Saint-André, de Reims, et le mont Notre-Dame, par le même.

Notices biographiques sur les artistes Rémois, par M. Sutaine.

Les artistes Rémois, notes recueillies dans les archives municipales, ecclésiastiques et judiciaires de Reims, par M. Loriquet.

L'architecture théâtrale, par M. Alph. Gosset.

Les travaux d'*Histoire*, dont les titres suivent :

Politique d'Athènes après la bataille de Platée, par Ed. Goguel.

Les Maires du palais, par le même.

La guérison des scrofules, par M. l'abbé Cerf.

Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions, par M. Ch. Loriquet.

Documents pour servir à l'histoire des Etats généraux, par M. H. Paris.

De la particule dite nobiliaire, par M. Paulin Paris.

De l'influence de la maison de Lorraine, par M. Guillemin.

Baluze, Mabillon et Ruinart, dans l'affaire de l'histoire de la maison d'Auvergne, par M. Loriquet.

Anciennes juridictions de Reims, par M. Vanier.

La coutume de Beaumont, par M. l'abbé Defourny.

Linchamp, par M. l'abbé Tourneur.

Etudes sur divers points de la numismatique, par MM. Maxe-Verly et Duquenelle.

Histoire de l'éclairage public, par MM. Coze et Maldan.

Notices sur Linguet, par M. Dérodé Geruzez ; sur Jean Goulin, par le docteur Philippe.

En *Littérature*, nous citerons :

La traduction d'Isaïe, par M. Pr. Soullié.

Digitized by Google

Les Idylles de Théocrite, trad. par le même.

Le miroir de mariage de Eust. Deschamps, le lay des 12 estats du monde, et le lay de vaillance, publiés par Pr. Tarbé.

La traduction des Psaumes, de M. Clicquot.

Enfin, les Etudes de M. Soullié sur les tragédies de Racine, sur La Martine et Victor Hugo.

Indépendamment de sa publication périodique, laquelle est réservée aux Mémoires les plus intéressants présentés dans ses séances ou couronnés à la suite de ses concours, l'Académie a édité divers ouvrages dont l'utilité lui était démontrée tant pour l'étude des antiquités de la France que pour celle de l'histoire ecclésiastique et civile de la ville et du pays de Reims, savoir :

L'Histoire de la ville, cité et université de Reims, par D. Guill. Marlot, 4 vol. in-4°, avec planches, 1843-1846.

Flodoard, Histoire de l'Eglise de Reims, texte et traduction de M. Lejeune, 2 vol. in-8°, 1854.

Chronique du même, texte et traduction de M. l'abbé Bandeville, 1 vol., 1855.

Richer, Histoire de son temps, texte et traduction de M. Poinsignon, 1 vol., 1855.

Documents inédits tirés de la Bibliothèque de Reims, publiés par les soins de M. Loriquet, secrétaire général :

1° Journalier ou Mémoires de J. Pussot, 1 vol. in-8°, 1858 ;

2° Correspondance de Babou de la Bourdaisière, 1 vol. in-8°, 1859;

3° Correspondance du duc de Mayenne, 2 vol. in-8°, 1860 ;

Digitized by Google

4° Journal de Oudard Coquault, bourgeois de Reims, 2 vol. in-8°, 1875.

Les quatre premiers volumes de cette collection, dont l'Introduction est due à M. Henry, ont été mentionnés deux fois au concours des antiquités de la France par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Une mention très-honorable a été accordée par la même Académie à la *Mosaïque des Promenades*, ouvrage publié en 1862, avec le concours de l'Académie, par M. Loriquet.

Diverses distinctions ont été décernées à d'autres membres de l'Académie, MM. Fialon, Soullié, Ernest Cadet, etc., pour des travaux dont l'Académie avait reçu communication ; aucune ne lui a été accordée collectivement (1).

L'impression de Flodoard et de Richer a été l'occasion d'une subvention extraordinaire du ministère de l'Instruction publique ; elle est devenue néanmoins, en raison de son importance et de sa proximité après celle de Marlot, onéreuse à l'Académie, et l'a obligée à contracter un emprunt. Celle des Documents inédits est exécutée de manière à n'être pas une charge trop lourde pour ses finances, au moyen d'un tirage à part après insertion dans les volumes de sa publication ordinaire.

La Ville s'est associée à cette entreprise en accordant chaque année une somme de 500 francs

(1) Depuis la rédaction de cette note, un prix de 1,000 fr. a été décerné en 1876 à l'Académie, pour ses travaux historiques, sur le rapport fait par M. A. Maury au Comité des Sociétés savantes, à l'occasion de la publication des Mémoires de O. Coquault, par M. Loriquet.

Digitized by Google

pour les frais de copie des manuscrits choisis par l'Académie.

Le département, de son côté, a porté, en 1866, à 1,000 francs sa subvention annuelle.

Enfin l'Académie reçoit du ministère une allocation annuelle qui a varié entre 300 et 450 francs.

Ce sont ses seules ressources avec la cotisation des membres titulaires, cotisation qui est de 65 fr., en déduction de laquelle viennent des jetons de présence dont la valeur est de 2 francs.

Malgré la modicité de ces ressources, l'Académie n'a pas cessé chaque année d'exciter l'émulation des hommes d'étude par des concours dans lesquels, outre un prix de poésie, sont proposées des questions de science, d'agriculture, d'industrie, d'histoire. Parmi ces dernières, figure périodiquement la monographie d'une commune comme motif d'étude offert aux ecclésiastiques et aux personnes qu'intéressent particulièrement les localités de la campagne, et comme moyen de préparer l'histoire et la topographie du diocèse. Tous les deux ans ce concours apporte à l'Académie quatre monographies en moyenne, et il est rare qu'elle n'en ait pas à couronner deux ou trois (1).

Les prix et distinctions décernés par l'Académie sont généralement recherchés.

L'Académie a donné place dans ses publications aux travaux les plus méritants de ses lauréats. On peut citer ceux qui suivent :

Origine des églises de Reims, Soissons et Châlons, par M. Ravenez.

(1) Depuis, l'Académie a décidé que le concours sur cette question serait ouvert chaque année.

Digitized by Google

Vie d'Hincmar, par M. l'abbé Loupot; Vie de Gerbert, par le même.

Etude sur les archevèques Jacques et Jean Juvénal des Ursins, par M. l'abbé Péchenart, docteur ès-lettres.

Etude sur Charles de Lorraine, par M. H. Paris.

La Ligue à Reims et en Champagne, par M. Henry.

Mémoire sur la vie et les ouvrages de Maucroix, par M. Louis Paris.

Etude sur Linguet, par M. H. Martin.

Notice sur les monuments du canton de Fismes, par M. l'abbé Valentin.

Histoire de l'abbaye d'Hautvillers, par M. l'abbé Défourny.

Histoire de Witry-lès-Reims, par M. l'abbé Dessailly.

Histoire de Trigny, par M. l'abbé Genet.

Histoire d'Aussonce et communes voisines, par M. l'abbé Marc.

Histoire d'Arcy-le-Ponsart et de l'abbaye d'Igny, par M. Mercier.

Histoire du Châtelet-sur-Retourne, par M. l'abbé Portagnier.

Histoire de Margut, par M. l'abbé Hamon.

Monographies de la cathédrale, par MM. L. Paris, l'abbé Tourneur, l'abbé Cerf, etc.

Etudes sur le sacre, par MM. Hannesse, Quéant, etc.

Etude géologique sur le mont de Berru, par MM. Aumonier et Eck.

L'Académie échange ses publications avec 75 sociétés scientifiques ou littéraires en France et avec 3 de l'étranger. Un plus grand nombre lui en-

Digitized by Google

voient leurs Mémoires, mais d'une manière irrégulière.

Elle a été reconnue établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 15 décembre 1846.

L'Académie possède une bibliothèque d'environ 2,500 volumes, dont le dépôt est à l'Archevêché. Le catalogue de cette collection n'a pas été imprimé.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

Membres composant l'Académie nationale

DE REIMS

Au 30 Juillet 1876

Bureau pour l'année 1875-1876.

Président,	Mgr LANGÉNIEUX.
Vice-Président,	MM. PARIS.
Secrétaire général,	LORIQUET.
Secrétaire-Archiviste,	DEGLAIRE.
Trésorier,	MENNESSON.
Membres du conseil d'administration,	PIÉTON.
	DIANCOURT.
	FANART.

Bureau pour l'année 1876-1877.

Président d'honneur,	Mgr LANGÉNIEUX.
Président annuel,	MM. PARIS.
Vice-président,	DEGLAIRE.
Secrétaire-général,	LORIQUET.
Secrétaire-archiviste,	CORNET.
Trésorier,	MENNESSON.
Membres du conseil d'administration,	PIÉTON.
	DIANCOURT.
	FANART.

Digitized by Google

Membres titulaires (par rang d'ancienneté).

S. E. Mgr LANGÉNIEUX (✻), archevêque de Reims.

MM. FANART (L.), membre de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome.

DUQUENELLE, ancien pharmacien, associé de la Société des antiquaires de France, conservateur adjoint du Musée.

CLICQUOT (F.-L.), propriétaire.

TOURNEUR (l'abbé), vicaire général du diocèse.

PARIS (H.), avocat.

MIDOC (L.-H.) (⊗ A.), greffier du Tribunal de commerce.

LORIQUET (CH.) (⊗ A.), conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la ville, associé de la Société des Antiquaires de France.

GODA, ancien notaire.

SOULLIÉ (PR.) (⊗ I.), docteur ès-lettres, ancien professeur de l'Université.

GALLIET (⊗ A.), professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

LESEUR, avocat

VILLEMINOT (✻), manufacturier.

PIÉTON, avocat.

GIVELET (CH.), propriétaire, associé de la Société des Antiquaires de France, inspecteur de la Société française d'archéologie.

THOMAS, député, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

LUTON (⊗ A.), professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine.

DOYEN, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine, adjoint au Maire.

Digitized by Google

MM. JACQUENET (l'abbé), protonotaire apostolique, curé de Saint-Jacques.
COZE, directeur de l'usine à gaz.
DEGLAIRE (l'abbé) (⊗ A.), chanoine titulaire, archiprêtre de Notre-Dame.
LANTIOME, avocat.
DE BRIMONT (A.) (✠), propriétaire.
D. MALDAN (✱, ⊗ I.), directeur de l'Ecole préparatoire de médecine.
CERF (l'abbé), chanoine honoraire, trésorier de Notre-Dame.
DUCHATAUX, avocat.
ELAMBERT, avocat, suppléant du juge de paix du 2me arrondissement.
GOSSET (ALF.), architecte.
DAUPHINOT (S.) (✱, ⊗ A.), manufacturier, sénateur, président de la Chambre de commerce.
LASSERRE, avocat, membre du Conseil général et du Conseil municipal.
LEMOINE, docteur ès-sciences, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
LALANDE (✱, ⊗ I.), proviseur du Lycée.
JACQUEMIN, juge au Tribunal civil.
DIANCOURT (✱), maire de Reims.
CORNET, professeur de seconde au Lycée.
BUTOT, vicaire général du diocèse.
A. WERLÉ, négociant.
JULLIEN (E.), vice-président du Tribunal civil.
BELTZ, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
DUTER, professeur de physique au Lycée.

Digitized by Google

Membre honoraire élu dans l'année 1875-1876.

M. BOUTY, docteur ès-sciences, préparateur du cours de physique à la Sorbonne.

Membres correspondants élus dans l'année 1875-1876.

MM. DUBOIS, professeur au Conservatoire de musique à Paris.
PÉCHENARD (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Collége de Charleville.
MASSON, ancien notaire, juge de paix à Avize.
JADART, juge suppléant au Tribunal de Rethel.

Membres décédés.

MM. VARENNES (*), président du Tribunal civil.
JULLIEN (TH.), ancien magistrat, membre de la Société d'acclimatation.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1875-1876.

I. — OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Les anciens établissements de Châlons. L'hôtel de la Haute-Mère-Dieu, par Ch. Remy, in-16.

Architecture des nids, par M. F. Lécuyer.

La héronnière d'Ecury et le héron gris, par le même, 2e éd. 1876, in-8°.

Oiseaux de passage et tendues, par le même. 1876, in-8°.

Souvenirs du Congrès de Reims, 23-28 *août* 1875. *La Cathédrale de Reims*, par M. Tourneur.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'Ecole libre de Saint-Joseph, 4 *août* 1875, par le même.

Discours prononcé dans la cérémonie de l'inauguration du monument commémoratif du XIIe corps d'armée à Bazeilles, le 23 *novembre* 1875, par le même.

Destruction de l'Ordre et de l'abbaye de Grandmont, par M. Louis Guibert, 1875.

Les Celtes, les Galates, les Gaulois..., par H. D'Arbois de Jubainville.

Les Grappes. Poésies diverses, par M. Hector Berge. 1876, in-18.

Trouvaille de Bidestroff (Meurthe), par L. Maxe-Werly.

Limites de la province Lingonaise, par le même.

Digitized by Google

Accord de la Bible et de la Géologie, par l'abbé Gainet. 1876, in-8°.

Aëdes et Rapsodes, par M. Fialon. Grenoble. 1875.

Les puits funéraires de Tours-sur-Marne, par Aug. Nicaise. 1876, in-12.

L'Art étrusque en Champagne, par M. Jos. de Baye. 1875, in-12.

La Trépanation préhistorique, par le même. 1876, in-8°.

Chaînes et ceintures gauloises, par le même, in-8°.

Le rêve de la paix, poème, par Athanase Renard, in-16.

La question monétaire, par Alfred Neymarck. Extrait du *Rentier*.

Passim, par M. Etienne Gallois, II, 1876, in-8°.

Visite à l'exposition rétrospective dans le palais archiépiscopal, par M. l'abbé Cerf.

Mélanges d'histoire ardennaise, par Jean Hubert. 1876, in-8°.

Etudes sur le magnétisme. Etude sur l'aimantation de l'acier par les courants, par M. E. Bouty.

Fables, par L.-A. Bourguin. 4e édit. 1876, in-12.

Le Cultivateur de la Champagne, par M. Ponsard. 1875 août-décembre ; 1876, janvier-mai.

Le Cabinet historique, publié par M. Louis Paris. 1875, juillet à septembre ; 1876, avril.

Une panique. Souvenir du choléra de 1832, par le docteur Ad. Lecadre. Havre, 1875, in-8°.

Considérations statistiques et médicales relatives au Havre, pour les années 1874 et 1875, par le même. Havre. 1876, in-8°.

Macédoine littéraire, par M. Bourdonné, 2e édit. 1876, in-12.

Anatole de Barthélemy. *Carreaux émaillés du* XIVe *siècle provenant du Musée de St-Germain-en-Laye*. — Paris, 1875, in-8°.

50 *ans de l'histoire du Chapitre de Notre-Dame de Laon. Procès-verbaux et délibérations du* 22 *juin* 1541 *au* 15 *juillet* 1594, par M. Edouard Fleury. 1875, in-8°.

Publications du Progrès médical. *Analyse du rapport de M. le docteur J. Worms sur l'épidémie cholérique qui a sévi à Paris en* 1873, par le docteur du Vivier.

Digitized by Google

II. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie des sciences, belles-lettres de Besançon. Séance publique du 25 août 1874.

Annales de la société archéologique de Namur, t. XIII, 2e et 3e livraison.

— de l'académie de La Rochelle. Sections réunies, sciences naturelles, belles-lettres, année 1874.

— de la société historique de Château-Thierry, 1873, 1874.

— de la société académique de Nantes, année 1875.

— de la société d'agriculture, sciences, d'Indre-et-Loire, 1875, juillet-décembre ; 1876, janvier-juin.

— de la société d'émulation des Vosges, t. XV, 1er cahier.

— de l'académie de Mâcon, 1873-1875, 1876.

— de la société d'agriculture, sciences, du Puy, 1870-1871.

— de la société des lettres, sciences, des Alpes-Maritimes, t. III.

Annuaire de la société philotechnique, année 1874.

Bulletin de la société de géographie, 1875, juin-décembre ; 1876, janvier-mai.

— de la société d'agriculture de la Sarthe, 1875, 1er et 4e trimestre.

— de la société protectrice des animaux, 1875, mai-décembre ; 1876, janvier-avril.

— de la société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1874, avril-décembre ; 1875, janvier-juin.

— de la société d'horticulture d'Epernay, 1875, mai décembre.

— de la société archéologique de Béziers, 2e série, t. VIII, 1re livraison.

— de la société archéologique du midi de la France, 1873, pages 87 à 105 ; 1875, pages 41 à 55, du 23 novembre au 24 mars 1876.

— de la société d'agriculture de la Haute-Saône.

— de la société industrielle et agricole d'Angers, 1875, 2e, 3e et 4e trimestre.

Digitized by Google

Bulletin de la société archéologique, historique de Soissons, t. IV, 2e série.

— de la société archéologique du Limousin, t. XXII, 2e livraison.

— de la société de statistique des Deux-Sèvres, 1875, février-août, octobre, novembre.

— de la société des antiquaires de l'Ouest, 1875, 2e, 3e et 4e trim.; 1876, 1er trim.

Extrait des travaux de la société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, 1875, 1er trim.

L'Investigateur, 1875, mai-décembre; 1876, janvier-juin.

Journal du comice agricole de l'arrondissement de Mézières, 1875, nos 5 et 6; 1876, nos 1, 2 et 3.

Mémoires de la société académique du département de l'Oise, t. IX, 1re partie.

— de la société d'agriculture, sciences d'Orléans, 1875, 4e trim.; 1876, 1er et 2e trim.

— de la société d'agriculture de la Marne, 1873-74.

— de l'académie des sciences de Marseille, 1872-1873-1874, 1874-1876.

— de la société académique d'agriculture de l'Aube, 1874.

— de l'académie des sciences d'Arras, 2e série, t. VII.

— de la société académique de Boulogne-sur-Mer, 1870-1872.

— de l'académie des sciences de Clermont-Ferrand, 1874.

— de la société de statistique des Deux-Sèvres, 1873-1874.

— de la société nationale académique de Cherbourg, 1875.

— de l'académie des sciences de Toulouse, 1875.

— de la société Eduenne, 1875.

— de la société nationale des antiquaires de France, 1875.

— de la société philotechnique de Pont-à-Mousson, 1er fascicule, 1874.

Précis analytique des travaux de l'académie de Rouen, 1874-1875.

Digitized by Google

Recueil des notices et mémoires de la société archéologique de Constantine, 1875.
— de l'académie des Jeux Floraux, 1876.
— des travaux de la société libre de l'Eure, 1873, 1874, 1875.
— de la société des sciences de Tarn-et-Garonne, 1873-1874.
— des publications de la société nationale Havraise, 1873.
Revue des sociétés savantes des départements, année 1875.
Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 1875, avril-juin, octobre-décembre; 1876, janvier-mars.
— d'agriculture, belles-lettres de Rochefort. Travaux 1873-1874.
— agricole, scientifique des Pyrénées-Orientales, 1871.
— industrielle d'Elbeuf. Bulletin des travaux, 1868, novembre, décembre; 1869, janvier, février, mai, juin, octobre; 1872, 1873; 1874, janvier, février, juillet, novembre, décembre; 1875, février, mars, mai, juin, octobre.
— académique des sciences, arts de Saint-Quentin, de juillet 1874 à juillet 1875.
— des sciences et arts de Vitry-le-François, 1873-74.
— agricole, scientifique des Pyrénées-Orientales, 1874.

III. — HOMMAGES DIVERS ET JOURNAUX.

Le mot, base de la raison et source de ses progrès, par C.-A.-L. Letellier. 1875, in-8°.

Athénée Oriental fondé en 1864. *Congrès provincial des Orientalistes à St-Etienne, du* 19 *au* 25 *septembre* 1875. *Règlement de la session.*

Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie. Histoire de l'Union centrale, son origine, son présent. Extrait de la chronique des arts, par M. Eugène Véron, in-18.

Statuts de la société d'horticulture d'Epernay. 1875.

Cartulaire de l'abbaye de St-Vaast d'Arras, publié par le chanoine Van Drival. 1875.

Société médicale de l'arrondissement de l'Elysée. *Bulletin*

Digitized by Google

des travaux de la société pendant l'année 1874, par le docteur Tennesson.

La musique à Abbeville, 1785-1856. *Souvenirs d'un musicien*. 1876, in 8°.

Institut des provinces de France. *Documents et informations diverses. Trimestriel*, n° 1. 1876.

Romania, 1875, juillet-octobre ; 1876, janvier, avril.

Fables, par Mlle Sophie Manéglier. Livre 1er. 1875, in-12.

Bulletin de la société Franklin. Journal des bibliothèques populaires, mars 1876.

Les forts détachés au Moyen-Age. Leur existence à Nesle du IXe *au* XVe *siècle.* Etude d'archéologie militaire, par Ch. Duhamel-Decéjan. 1876.

Encyclopédie des sciences, des lettres et des arts, 1876-1877.

Congrès archéologique de France, XLIe session. Séances générales tenues à Agen et à Toulouse, en 1874.

Arthur Mauroy. *Reims*, poésie dite pour la première fois sur le théâtre de Reims, le 4 juin 1876, par M. Henri Duchesnois, in-8°.

Etude sur les inondations, par A. de Vivès. Epernay, 1875, in-12.

Les fiefs du comté de Namur, publiés par Stanislas Bormans, 2e livraison, XVe siècle. Namur, 1876, in-8°.

Digitized by Google

SCIENCES

LES TENDUES

Par M. F. LESCUYER, Membre correspondant

DEUXIÈME PARTIE

INTRODUCTION

Depuis quelque temps les questions qui se rattachent à l'utilité des oiseaux ont été souvent mises à l'ordre du jour dans les comices agricoles, dans quelques conseils généraux et dans les assemblées législatives, et il a été reconnu que la société devait intervenir de manière à protéger efficacement le plus grand nombre de leurs espèces.

Le 27 juin 1861, un très-remarquable rapport a été présenté au Sénat par M. Bonjean, depuis l'une des nobles victimes de la Commune.

Il était l'organe de la deuxième commission, chargée d'examiner diverses pétitions demandant l'introduction de mesures sévères pour la conservation des oiseaux qui détruisent les insectes nuisibles

Digitized by Google

à l'agriculture, et le Sénat a prononcé le renvoi de ce rapport au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

L'intervention du pouvoir n'ayant pas eu l'efficacité désirable, de nouvelles pétitions ont été envoyées à l'Assemblée nationale. De là un nouveau rapport présenté par M. Ducuing, le 7 février 1874, et un nouveau renvoi aux Ministres de l'agriculture et de l'intérieur.

Pour donner satisfaction à la Chambre, M. le Ministre de l'intérieur prit des mesures nouvelles et écrivit la lettre suivante à son collègue des finances, le 10 août 1874 :

« Monsieur le Ministre et cher collègue,

« Des plaintes nombreuses s'étant produites dans beaucoup de départements au sujet de la disparition croissante des petits oiseaux, j'ai invité récemment MM. les Préfets à rechercher, de concert avec les chambres consultatives d'agriculture, les moyens de remédier à un mal, que le rapporteur de la loi du 24 janvier dernier sur la police de la chasse qualifiait *un fait déplorable pour l'agriculture*.

« Il résulte de la plupart des rapports qui me sont parvenus à ce sujet, que la disparition des oiseaux doit être attribuée au dénichage des jeunes oiseaux et des œufs, ainsi qu'à la prise ou à la destruction des oiseaux en général, au moyen de piéges de toute sorte, malgré les prohibitions édictées dans les arrêtés émanant des préfets ou des maires; on a constaté, en même temps, que les agents chargés de la police de la chasse, tels que les gendarmes,

Digitized by Google

les gardes forestiers et les gardes champêtres, négligent dans beaucoup de localités (notamment dans les départements du midi, du nord et de l'est) de relever les infractions aux règlements pris en vertu de la loi du 3 mai 1844.

« J'ai déjà recommandé à MM. les Préfets de prescrire un redoublement de surveillance pour arriver à mettre un terme au braconnage, qui détruit le gibier proprement dit, ainsi qu'aux déprédations commises par les enfants, qui sont également très-regrettables au point de vue de l'agriculture ; mais j'ai pensé qu'en appelant votre attention sur cette question, dont vous apprécierez toute l'importance, vous voudrez bien me donner votre concours en adressant une instruction spéciale à MM. les Conservateurs des arrondissements forestiers, pour qu'à l'avenir les agents placés sous leurs ordres prêtent un concours très-actif pour assurer la répression de toute infraction aux dispositions légales ou réglementaires qui ont pour objet la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture.

« Je vous serai obligé de me faire connaître la suite que vous aurez bien voulu donner à la présente communication.

« Agréez, Monsieur le Ministre, etc.

« Le Ministre de l'intérieur,

« *Signé :* GÉNÉRAL DE CHABAUD LA TOUR. »

A la suite de cette lettre, M. le Ministre des finances s'est lui-même adressé à MM. les Conservateurs des forêts et leur a demandé leur concours pour empêcher la destruction excessive des oiseaux,

Digitized by Google

ainsi que le constate la lettre suivante en date du 15 septembre 1874 :

« Monsieur le Conservateur,

« Je vous transmets ci-joint copie d'une dépêche que M. le Ministre de l'intérieur a adressée, le 10 août dernier, à M. le Ministre des finances au sujet de mesures à prendre dans l'intérêt de la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture.

« M. le Ministre exprime, dans cette dépêche, le désir de trouver chez les gardes forestiers un concours actif dans la constatation des infractions aux règlements arrêtés à cet effet en exécution de la loi du 3 mai 1844.

« L'article 11 de la loi précitée assimile les infractions de l'espèce aux délits de chasse proprement dits ; les gardes négligeraient donc, en ne les relevant pas, un des devoirs qui leur sont imposés.

« Je vous invite, en conséquence, à donner les instructions nécessaires aux agents placés sous vos ordres, afin qu'il soit donné satisfaction au désir de M. le Ministre de l'intérieur, et à tenir la main à leur exécution.

« Vous m'informerez, le cas échéant, des difficultés qui se produisent.

« Vous me rendrez compte des résultats obtenus à la fin de chaque année.

« Recevez, Monsieur le Conservateur, l'assurance de mes sentiments de considération et d'attachement.

« Le directeur général des forêts.

« *Signé :* FARÉ. »

Après des actes de cette importance, il était na-

Digitized by Google

turel de penser que tout allait être mis en œuvre pour empêcher la destruction abusive des oiseaux.

On a donc lieu d'être péniblement étonné que quelques préfets aient récemment pris des arrêtés contraires à l'esprit de ces prescriptions.

Appelé par la nature de mes recherches sur les oiseaux à étudier les questions de dénichage et de tendue, j'ai traité la première dans un ouvrage couronné par la Société centrale d'agriculture, ayant pour titre : *Architecture des nids;* j'ai, sous le titre de *Tendues*, fait sur la seconde une étude publiée dans le LVI^e^ tome des *Travaux de l'Académie de Reims* et qui m'a valu un rappel de médaille d'argent de la Société protectrice des animaux de Paris, et de nombreuses approbations d'ornithologistes, de comices agricoles et de sociétés savantes.

Or, dans ce dernier écrit, j'ai démontré que la chasse des tendues était contraire à l'intérêt général et à l'esprit de notre législation.

Depuis, je me suis enquis de savoir quelles objections nouvelles on pouvait faire, et je n'en ai trouvé aucune qui ne puisse être aisément réfutée. Mes convictions demeurent entières. Pour essayer de les faire partager à tous, j'ajoute à ce que j'ai déjà avancé, quelques développements, des faits, et j'apporte des arguments nouveaux ; ce complément a surtout pour objet la réhabilitation des oiseaux de passage.

Digitized by Google

I.

Les tendues détruisent sans profit pour l'alimentation les plus petits oiseaux insectivores. — Dommages qui en résultent.

On désigne, sous le nom de piége, une machine qui sert à prendre les oiseaux par les pattes, et, par extension, on entend toute machine destinée à leur ravir la liberté.

Les animaux ayant, à la différence des plantes que le botaniste saisit facilement, le privilége de se mouvoir, et ne pouvant vivre sans faire des déplacements continuels, les chasseurs ont d'abord cherché à connaître leur mode de locomotion et surtout les lieux où ils sont obligés de se rendre pour boire ou pour manger. Afin de s'en emparer, ils ont ensuite inventé des engins et des modes de chasse très-variés et appropriés à l'organisme et aux habitudes de chaque espèce. On attrape le cormoran, très-habile plongeur, en tendant des filets sous l'eau; les hirondelles, également avec des filets, mais que l'on dresse à une certaine hauteur, comme sur les côtes de la Méditerranée, ou à ras de terre, comme dans les prairies de la Gironde; le canard, en plaçant des piéges à la surface de l'eau; le vanneau, avec des filets qui se meuvent sur des terrains humides et marécageux; les per-

Digitized by Google

drix, les alouettes et les bergeronnettes, au moyen de collets suspendus par une baguette à la surface de la terre; et beaucoup de passereaux qui perchent, en convertissant un perchoir en un piége.

Ce dernier mode de chasse se pratique dans les tendues au moyen de raquettes, de lacets et de gluaux.

On nomme raquette un piége qui se détend quand un oiseau vient se poser sur un petit perchoir destiné à l'attirer et le faire prendre par les pattes ; ce perchoir est placé le plus souvent à 60 ou 80 centimètres au-dessus du sol.

Le lacet à nœud coulant, tendu au moyen d'une branche flexible et faisant ressort, est un genre de raquette, pour laquelle un perchoir placé très-près de l'eau ou de la terre est encore une pièce principale.

On se sert aussi, mais plus rarement, de lacets simplement suspendus soit à la surface du sol, soit à différentes hauteurs ; on les nomme le plus souvent collets, parce que l'oiseau se prend par le cou.

Enfin, les gluaux sont de petites baguettes de bois enduites de glu et fixées légèrement sur des branches, de manière à retenir l'oiseau qui se pose dessus et l'entraîner avec elles dans leur chute.

Avec les raquettes et les gluaux, on attrape les plus petits oiseaux ; les lacets sont destinés aux plus gros et sont tendus, en général, sur le bord d'une fontaine, d'un ruisselet ou d'une flaque d'eau.

C'est sur le bord des eaux que l'on attrape le plus grand nombre d'espèces. On trouve principalement des insectivores dans les chemins, dans les sentiers et sur la lisière des bois, tandis que l'on voit les petits granivores dans les plaines et dans les jardins.

Digitized by Google

Ces explications sont, je crois, suffisantes pour faire voir que chaque mode de tendue a un but très-spécial et très-déterminé ; avec le fusil on chasse tout, tandis que tel ou tel piége n'est destiné qu'à tel ou tel oiseau. Ainsi le piége à canard n'est pas fait pour les passereaux, la raquette pour le cormoran ; sur le chardon on ne prend pas les rossignols, ni les chardonnerets dans le sentier de la forêt.

Essayons maintenant de déterminer la spécialité de la chasse connue sous le nom de tendue.

Les oiseaux, avons-nous dit, se portent de tous côtés pour boire et pour manger ; or, plus il faudra multiplier leurs déplacements à la surface de la terre et de l'eau ou à de faibles hauteurs, plus ils devront chercher des perchoirs et plus ils seront exposés à être pris dans une tendue de raquettes, de lacets ou de gluaux.

On sait quelles sont les espèces de sylvains qui changent le plus souvent de place.

Si, en se cachant, on peut observer les oiseaux pendant leur repas ; si, quand on les tient, on examine leur taille, leurs proportions, leur organisme, leurs pieds, surtout leurs becs nommés à si juste titre *becs fins*, et si l'on détermine les aliments qui ne sont pas encore décomposés dans leur estomac au moment de leur mort violente, on se convainc facilement que ce sont les plus petits des oiseaux insectivores.

En effet, ils ont pour mission d'éliminer les insectes infiniment petits et leurs œufs, qui sont toujours disséminés, isolés et cachés dans les herbes, les mousses, les lichens et les feuilles des buissons, des taillis et des arbres.

Digitized by Google

Beaucoup de ces insectes sont à peine visibles et saisissables. La cécidomyie est un moucheron de deux millimètres de longueur, le charançon a cinq millimètres, la pyrale a vingt millimètres; quant aux œufs, ils sont presque imperceptibles, tant par leur petitesse que par les lieux où la plupart sont déposés.

La recherche des petits insectes et de leurs œufs est donc bien difficile, surtout pendant les heures sombres du matin et du soir, des temps brumeux et pluvieux.

Quelquefois ils sont placés, comme les plus menues graines que le chardonneret va cueillir, à l'extrémité d'une faible tige.

Pour échapper, il suffit qu'un insecte de la grosseur d'un puceron passe d'un côté à l'autre d'un brin d'herbe, ou qu'il se laisse tomber comme l'*écrivain*, vulgairement appelé *gribouri ;* et, quand il voit ou entend un bec croquer son voisin, il sait très-bien mettre à profit toutes ses chances de salut.

Enfin, pour rassasier un oiseau même de petite taille, il faut beaucoup de ces insectes et surtout de leurs œufs.

Aussi les petits insectivores sont-ils constamment en observation et en chasse ; ils volent, ils sautent, ils marchent, ils vont, ils viennent, ils montent, ils descendent, ils se tournent et se retournent dans tous les sens. C'est un mouvement perpétuel. Quelques-uns, comme le roitelet, changent de place 15 à 20,000 fois par jour.

Avec ce genre de vie, comment ne pas être pris dans les raquettes ?

Aussi les états que nous avons produits dans

Digitized by Google

notre premier Mémoire démontrent que les petits oiseaux insectivores sont plus que tous autres sacrifiés dans les tendues.

Et cependant ils détruisent considérablement d'insectes, qui, en se multipliant à l'excès, deviennent de dangereux ennemis pour les végétaux, et nous savons s'il y a quelque chose de comparable à la fécondité de la plupart des insectes : en très-peu de temps ils forment des légions, des armées innombrables ; le puceron et le coccus, l'écrivain et le phylloxera sont là pour nous dire combien sont redoutables leurs invasions.

M. Ducuing estime à 300 millions les pertes annuelles moyennes que les insectes occasionnent à la France, et dans cette évaluation il ne comprend pas les ravages du phylloxera vastatrix. Des avis à peu près unanimes venus de tous les points de la France, il résulte, ajoute-t-il, que *le nombre d'insectes augmente dans une région à mesure que décroît le nombre des oiseaux insectivores.*

Ces derniers forment, ainsi que nous venons de le voir, un genre d'une spécialité très-caractéristique. Pour tout homme il est facile de constater que, si la mésange, le rouge-gorge et la sittelle ne sont pas créés pour exercer les industries du ramier, du canard et de la chouette, ces derniers, ainsi que des centaines d'autres moyennes et grosses espèces d'oiseaux, sont généralement incapables de remplacer avantageusement la mésange, le rouge-gorge et la sittelle. En supposant qu'ils aient, ce qui n'est pas, les goûts et les appareils digestifs de ces derniers, ils sont trop lourds pour se poser sur une brindille et pour sauter d'un si petit

Digitized by Google

perchoir sur un autre aussi flexible, trop gros pour se glisser et passer dans un fourré de feuilles comme la souris dans les herbes, ils ont la voilure trop grande pour voleter au milieu des branches, ils ne sont pas assez bien éperonnés pour essayer de grimper. Beaucoup d'entre eux qui, cependant, excellent à accomplir dans l'espace des déplacements longs, multipliés, deviennent impuissants quand il s'agit d'opérer de nombreuses et rapides évolutions dans les vides que traversent en tous sens les petites branches des arbres, des arbustes et des herbes, quand, en allées et en venues, en ascensions et en descentes, il faut, pendant une matinée dans un buisson faire plusieurs kilomètres.

De plus, dans beaucoup de cas, les petits oiseaux insectivores suppléent les gros insectivores, les crapauds, les grenouilles, les lézards, les couleuvres, tandis que par l'infériorité de leurs modes de locomotion, ces derniers ne peuvent se substituer aux oiseaux.

Indépendamment de sa valeur générique, chaque espèce de ces oiseaux a encore son importance particulière. Dans la première partie de cette étude, nous avons déjà parlé de la mésange, et nous nous occuperons un peu plus loin du rouge-gorge; nos observations au sujet de ces deux espèces suffiront, je l'espère, pour justifier cette énonciation.

Or, par quoi les tendeurs remplaceront-ils ces admirables agents d'élimination? Combien faudra-t-il d'appareils, d'ingrédients chimiques, d'hommes de service, d'argent et de temps pour procurer les mêmes avantages sur les rochers, dans les marais, les fourrés de la forêt, au sommet et dans l'inté-

Digitized by Google

rieur des arbres, dans les airs et enfin partout?

Et l'on sait si la chair des oiseaux est une sérieuse compensation à la perte du travail de ce petit être. Qu'on en juge par le fait suivant dont je dois la connaissance à l'obligeance d'un homme fort honorable : « J'ai été, » m'a-t-il dit, « invité à déjeuner chez M. X....; nous étions douze à table. Après un repas que je croyais terminé et dans lequel avaient figuré un salmis de bécasses et un cuissot de chevreuil, on apporte des brochettes de petits oiseaux. Quatre des convives en mangèrent chacun six douzaines, les autres allèrent de deux à quatre, seul je m'abstins. »

N'est-ce pas le cas de citer ce passage du rapport de M. Bonjean : « Ce n'est pas sérieusement qu'on voudrait légitimer ainsi la destruction de ces petits êtres dont chacun fait à peine une bouchée. Est-ce aussi une nourriture que ces oiseaux-mouches de l'ancien monde, le troglodyte et le roitelet, qui ne sont qu'une bouffée de plumes? non ce n'est pas alimentation, c'est gourmandise brutale qu'il faudrait dire. »

Assurément tant de douzaines d'oiseaux auraient rendu de plus grands services à la société s'ils avaient continué à vivre pendant 5, 10, 15, ou 20 ans.

Les chiffres que j'ai produits dans la première partie de cette étude sont, du reste, assez éloquents pour éclairer et trancher cette question : 3,239 petits insectivores pris dans les tendues n'ont fourni que 22,743 gr. 85 de chair. Il faut détruire de 200 à 250 roitelets pour en obtenir 500 gr. Il est bon de dire que, pour arriver à ce poids, je compte la peau aussi bien que la chair. Comme le

Digitized by Google

rouge-gorge est un oiseau que l'on prend en grand nombre dans les tendues, je dirai plus loin quelques mots de son utilité ; en attendant, et puisque nous parlons en ce moment du poids de la chair, je livre à la méditation du lecteur quelques chiffres.

J'ai demandé à des tendeurs la permission de peser leurs rouges-gorges : 80 pesées m'ont donné en poids moyen, pour chaque individu, 17 grammes 20 centigrammes.

Maintenant, si je me reporte aux analyses que j'ai faites sur 200 espèces environ d'oiseaux, je trouve pour le rouge-gorge ce qui suit :

28 octobre 1871. — Poids d'un oiseau avant dissection, 16.50

Poids de la plume.		1 45	
Poids des parties qui ne se mangent pas ordinairement . . .		3 15	7 90
Os		3 30	
Poids de la chair			7 30
Poids de l'oiseau après dissection			15 20
Différence provenant de l'évaporation et de la manipulation..			1 30

5 avril 1875. — Poids d'un oiseau avant dissection, 15.80

Petites plumes	0 87 c.	1 44		
Moyennes	0 25			
Grandes.	0 32			
Appareils de l'élimination et de la transformation : larynx, pharynx, estomac, foie, reins, poumons, cœur, intérieur. .		2 95	7 69	8 11
Os.		3 30		
Contenu de l'estomac et des intestins.			0 42	
Chair du cou, du corps, des pattes et des ailes.				5 62
				13 73
Différence provenant de l'évaporation et de la manipulation.				2 07

Digitized by Google

Cette différence est plus grande que celle de la première analyse, parce que la deuxième opération est plus complète. Les chiffres ne sont eux-mêmes que des totaux relatifs à des détails que je ne crois pas devoir porter ici. Au moins voit-on que la chair ne pèse que de 7 à 8 grammes.

II.

Des oiseaux de passage.

§ 1. — DE LA RÉPARTITION DES OISEAUX A LA SURFACE DE LA TERRE. DES MIGRATIONS, DE LEURS CAUSES, DE LEURS MOYENS ET DE LEURS EFFETS UTILES.

Pour justifier les hécatombes des petits insectivores, des tendeurs disent : Sans doute ces oiseaux rendent des services, mais ils peuvent devenir trop nombreux, et par cela même nous causer des préjudices.

J'ai déjà exposé qu'il y a moins d'oiseaux qu'autrefois et que nous n'en avons pas assez ; j'ajoute que nous n'avons pas à redouter leur trop grand nombre.

La plupart de nos oiseaux émigrent en hiver, mais, en général, ils reviennent dans les lieux où ils ont été élevés. Il est même probable que dans leurs migrations, ils suivent souvent la même direction. Toutefois il y a à cette règle de merveilleuses ex-

Digitized by Google

ceptions, et il se fait de ces éliminateurs une répartition trop importante et trop rationnelle pour que nous n'en donnions pas l'explication.

De même que l'eau est transportée des réservoirs de l'Océan dans toutes les directions de la terre sur les ailes des vents, comme disent les poètes, et qu'elle tombe sous forme de pluie pour tout rafraîchir et diluer ; de même certains agents de l'élimination ayant forme d'oiseaux se portent à tire-d'ailes sur tous les points où le travail dont ils sont chargés devient opportun.

L'action de ces grandes forces de l'arrosement terrestre et l'élimination ne se produit pas au hasard, comme il semble à tant de personnes ; les nuages et les oiseaux se distribuent providentiellement là où ils sont nécessaires.

Les lois de leurs déplacements sont absolues, immuables, et de même qu'à l'aide des sciences de l'astronomie et de la météorologie, et en consultant dans un grand nombre d'observations les dépressions barométriques, on peut annoncer plus ou moins longtemps à l'avance les grandes variations atmosphériques ; de même, à l'aide de l'ornithologie et d'observations suivies sur les diverses phases de la végétation et de la production des insectes et autres petits animaux, on peut s'expliquer et prévoir les grands déplacements et les migrations des oiseaux en général, et en particulier des sylvains.

Ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs, un principe capital en ces matières est le suivant : « L'élimination apparaît partout où les forces de la vie végétale ou animale se montrent en excès ou en

Digitized by Google

décomposition, et aussitôt qu'elles ont besoin d'être partiellement déplacées, augmentées ou diminuées.

Nous avons déjà, dans de nombreuses pages (1), donné les développements que comporte cette définition ; cependant, pour rendre le présent chapitre plus intelligible par lui-même et sans recourir ailleurs, résumons en quelques mots ce que nous avons déjà exposé. Rappelons d'adord un premier principe.

Pour ne pas l'épuiser, il ne faut pas demander à une force plus qu'elle ne peut donner, à un homme de porter la charge d'un mulet ou de courir comme un cheval, à une poule de couver trente œufs, à un corbeau d'élever vingt petits, à un are de terrain de produire comme un hectare.

C'est en tenant compte de ce principe que l'on plante, à une certaine distance les uns des autres, les choux dans les jardins, les betteraves dans la plaine, les peupliers dans les lieux boisés. En ces circonstances il faut que l'homme intervienne de sa propre main, soit pour planter, soit pour remplacer les plants morts, et il peut même arriver que tous les plants périssent et, avec eux, les espèces.

C'est, par exemple, ce qui est arrivé pour la laitue Bossin. Un jour, en entrant chez un jardinier, cet éminent horticulteur fut frappé de voir des laitues grosses comme des choux et d'ailleurs fort bonnes, il s'empressa d'en demander de la graine. Après beaucoup d'hésitations, et après s'être assuré qu'il avait affaire à un savant, et non à un confrère qui

(1) *Les oiseaux dans les harmonies de la nature.*

Digitized by Google

lui ferait concurrence, le jardinier se décida à donner trois graines. Quelques années plus tard, et malgré tous ses soins, il perdit la race qu'il avait créée; désolé, il alla trouver M. Bossin qui l'avait conservée et qui fut très-heureux de lui en rendre des graines. C'est en raison de cette aventure que cette laitue est connue et vendue dans le commerce sous le nom de laitue Bossin.

Dieu a prévu les négligences de l'homme, et il a voulu, par l'intermédiaire d'agents indépendants de lui, de ses erreurs et de ses passions, revêtir les productions végétales et animales de la plus grande puissance, tout en assurant la conservation de leurs espèces. C'est pourquoi il a donné aux végétaux une force reproductive extrêmement considérable, à leurs graines et à leurs fruits le pouvoir de se conserver longtemps. De plus, cette reproduction a lieu chaque année.

La fécondité des petits animaux, disons-le en passant, n'est pas moins remarquable : beaucoup se reproduisent plusieurs fois dans un an.

Cependant la propagation a aussi ses excès ; pour y remédier Dieu a créé et a fait intervenir d'autres forces, celles de l'élimination, pour ne laisser survivre qu'en nombre utile les végétaux et les animaux et sans jamais compromettre leurs espèces. « Tantôt par l'action du froid, de l'humidité et du vent, l'élimination opère de véritables razzias, mais seulement dans telle ou telle contrée, telle ou telle région et par intermittence; tantôt, quand les végétaux sont trop rapprochés, elle fait succomber les plus faibles sous l'action des plus vigoureux. Le plus souvent, elle se porte d'un point à un au-

Digitized by Google

tre pour produire en détail et d'une manière avantageuse tous ses efforts.

« Les insectes et les oiseaux qui sont chargés de ce dernier travail et de répartir l'élimination sur tous les points où elle devient particulièrement nécessaire, sont conformés et outillés de manière à attaquer, dans certains pays ou certaines parties du territoire, tels ou tels êtres, telles ou telles portions de ces êtres pour les détruire et les transformer immédiatement.

« C'est pour accomplir la partie la plus difficile et la plus importante de cette tâche, que les oiseaux ont le privilége de faire des déplacements très-multipliés, très-rapides et très-éloignés, malgré tous les obstacles. »

De ce qui précède, il suit donc que là où il n'y a pas excès ou décomposition des végétaux ou des animaux, l'élimination n'a pas à intervenir.

Or, quand l'automne est venu mettre un terme à la végétation de l'année, qu'il a amené la première et principale des décompositions végétales et animales, que sous l'action de l'hiver la nature se repose et se prépare à l'enfantement du printemps, il se produit pour beaucoup d'éliminateurs un chômage qui devrait amener une famine générale et même faire périr beaucoup d'espèces, si le Créateur n'y avait pourvu.

Par exemple, quand les feuilles des arbres sont tombées et desséchées, et que les herbes des champs sont fanées et à demi décomposées, quand les fleurs ont disparu, que les fruits ont été cueillis ou qu'ils sont pourris, les chenilles, les criquets et

Digitized by Google

beaucoup d'espèces de diptères ne peuvent plus vivre.

Aussi un grand nombre d'éliminateurs, tels que les insectes, les batraciens et les reptiles, ont le sang relativement froid et nous font éprouver une sensation désagréable quand nous les touchons. En s'enfonçant et en restant en terre assez profondément, ils peuvent échapper aux froids de l'hiver, et, plongés dans un profond engourdissement, ils vivent sans manger; beaucoup ne se réveillent qu'au souffle du printemps, quand les travaux de l'élimination vont recommencer; quelques-uns de ceux qui peuvent encore trouver un peu de nourriture sortent quelques instants de leur léthargie quand ils sont passagèrement et vivement pénétrés par l'ardeur du soleil d'hiver.

On s'expliquerait difficilement qu'en raison de leur constitution, de la température de leur sang qui atteint le maximum de la chaleur animale, les oiseaux eussent pu être soumis à un pareil régime, et d'ailleurs leurs services n'eussent été utilisés que pendant une partie de l'année.

On comprend au contraire très-bien qu'une constitution toute privilégiée leur ait été donnée, que non-seulement ils aient reçu en partage tous les modes de locomotion des autres animaux, mais qu'eux seuls de tous ils aient été gratifiés de la merveilleuse puissance du vol et d'un revêtement de plumes aussi chaudes que légères, que pour leur mission il leur ait été accordé des instincts et des organes presque infaillibles, qu'ainsi pendant l'hiver les uns soient restés dans leur pays natal, que beaucoup aient pu aller porter leurs industries et

Digitized by Google

leurs services dans d'autres contrées et en revenir au printemps, et qu'enfin il ait été possible à tous, à toute époque, d'opérer de grands déplacements pour compléter et régulariser les éliminations.

Ces aptitudes remarquables frappent très-vivement l'observateur, même au milieu des magnificences de la nature.

L'architecture des nids, en mettant en relief la supériorité de l'oiseau, nous fait par cela même déjà concevoir à quels puissants instincts il obéit, soit quand il se fixe longtemps en un lieu, soit quand il opère ses plus grands déplacements.

D'abord la spécialité du travail et du lieu où il s'accomplit était une condition de succès pour les éliminations qui lui sont confiées ; aussi les mêmes oiseaux ne se trouvent pas partout. Des 8,000 espèces et plus, 521 seulement ont été observées en Europe (1).

Dans notre vallée de la Marne, nous avons le moineau domestique, tandis que le moineau soulcie, qui s'y montre très-accidentellement, est commun en Espagne. Parmi nos sédentaires d'été, nous comptons la grive chanteuse et la draine, tandis qu'à la même époque le mauvis et la litorne nichent dans le nord.

Chaque espèce sédentaire est comme parquée dans une région plus ou moins grande comprenant souvent des millions d'hectares, et elle ne se reproduit jamais en dehors de ces limites.

De plus, chaque famille aime à revenir au lieu de sa naissance, et elle ne s'en éloigne que par nécessité.

Cet amour du même lieu se concilie avec l'impé-

(1) *Ornithologie européenne*, par Degland et Gerbe.

Digitized by Google

rieux instinct qui porte l'oiseau à accomplir ses migrations et ses retours.

Tout au moins ces actes si extraordinaires de sa vie s'expliquent partiellement.

L'oiseau évite la douleur, comme tout animal, et il recherche la jouissance. Il se donne donc le moins de peine possible, et il se porte de préférence dans les contrées et dans les lieux de sa circonscription où il y a surabondance de nourriture. C'est ainsi que les éliminations sont si profitables à la richesse publique.

L'impressionnabilité de son corps est également calculée de manière que dans les lieux où, selon le temps et la saison, il doit résider, il ne souffre pas plus du froid et de la chaleur que de la faim. Il possède ainsi en lui une sorte de thermomètre et de boussole à l'aide desquels il sent quand il doit se fixer ou passer. Les gelées printanières ne surprennent que peu d'hirondelles.

Quelques oiseaux n'émigrent pas; en voici la raison :

Rien n'égale la légèreté et la chaleur des plumes. Elles servent à composer la partie la plus chaude de nos lits; au moindre des désirs de l'oiseau elles se soulèvent pour laisser arriver l'air frais, ou elles se plaquent et se resserrent pour contenir et développer la plus grande chaleur. A l'approche de l'hiver, beaucoup d'entre elles s'allongent, se complètent, et le duvet qui recouvre la peau s'épaissit. C'est ainsi que la perdrix et le moineau domestique ne nous quittent pas même au plus fort de la mauvaise saison.

Les plus grandes distances n'effraient pas l'oiseau.

Digitized by Google

Par la rapidité et la grâce de son vol, il est l'image vivante de la pensée.

La ténuité de la proie, et même l'obscurité, ne le déconcertent pas.

La vue de beaucoup d'oiseaux possède, avec une longue portée, la pénétration d'un microscope. Les ducs et les chouettes ne chassent que la nuit.

Pour beaucoup la tâche d'élimination est variée de telle sorte que quand la nourriture principale vient à manquer, ils ne se trouvent pas dans l'alternative de mourir de faim ou d'émigrer. C'est ainsi que le merle, la litorne et l'accenteur-mouchet se nourrissent complètement de baies pendant les neiges.

Cet admirable organisme de l'oiseau suffirait donc pour faire deviner le rôle supérieur qui lui est assigné parmi les agents de l'élimination et dans les grandes harmonies de la création.

Il nous explique comment un être de proportions si petites est comme rivé à d'aussi grands devoirs et sert parfaitement nos intérêts.

Une jeune hirondelle de fenêtre, quittant son nid vers le 30 août, est prête à partir deux mois après pour la Guinée et le midi de l'Afrique ; son corps n'a pour cube que trois centimètres, et pour poids que 17 grammes, et cependant dès son premier voyage elle pourra jeter un regard de pitié sur notre voirie, nos ponts, nos bateaux, nos vaisseaux, nos ballons, nos bagages et nos provisions de route, nos cartes géographiques et nos boussoles. Il lui arrivera, à huit jours d'intervalle, de travailler en Champagne et au Sénégal, de se mettre au service d'un blanc et d'un noir et de se repaître de cousins et de moustiques.

Digitized by Google

Autre exemple : Une grande outarde, dont j'ai raconté l'histoire (1), la dernière jeune que l'on ait élevée et même vue en Champagne, était, au moment des passages, tellement agitée et insupportable, que son propriétaire se vit obligé de s'en défaire malgré son attachement pour elle.

Les cailles en cage s'agitent aussi beaucoup au moment de la migration.

Faisons maintenant ressortir la nécessité des migrations par les températures des divers milieux.

Si nous portons notre attention sur les parties de notre globe connues sous les noms d'Europe et d'Afrique, nous verrons que leurs climats et leurs productions sont très-variés, et que ceux de l'Europe sont échelonnés du nord au midi et de l'orient à l'occident, de telle sorte que le travail de beaucoup d'espèces d'oiseaux peut être utilisé au profit de peuples fort éloignés les uns des autres.

La température moyenne des régions polaires semble comprise entre 25° et 38° au-dessous de zéro (2) ; elle s'est abaissée jusqu'à 40° à 50° (3).

(1) Lettre reproduite par mon savant ami Vincelot dans son ouvrage intitulé : *Les noms des oiseaux expliqués par leurs mœurs*, t. II.

(2) *Régions polaires*. — Les diverses expéditions qui ont été faites vers le pôle boréal, dans ces dernières années, ont fourni un grand nombre d'observations précieuses, desquelles il semble résulter que la température du pôle lui-même serait comprise entre 25° et 38° au-dessous de zéro (*Eléments de physique*, par Pouillet (1856), t II, 679).

(3) Dans les régions polaires, le capitaine Parry a observé quelquefois des températures de 40° à 50° au-dessous de zéro (*Ibid.*, p. 681).

Digitized by Google

Dans la zone torride la température moyenne est comprise entre 27° 5 et 29° 6 au-dessus de zéro (1); elle s'est élevée à 40° et même 54° (2).

Comme on le voit, ces chiffres donnent environ 100° pour la limite des variations extrêmes de température que l'on puisse éprouver à la surface de la terre.

La moyenne de la France est de 12 (3); à Paris, celle de trente années, de 1825 à 1855, a été de 10.80 (4).

Sous la même latitude la température varie également d'après les différences d'altitude. Elle diminue à mesure qu'on s'élève dans l'air. Cette diminution est en moyenne d'un degré par 150 mètres au plus en été, par 200 mètres en hiver. Il en résulte que vers 4,000 mètres d'altitude, aux moments les plus chauds de l'été, vers 3,000, ou 2,000 au printemps ou en automne, à moins de 1,000 mètres en hiver, on est sûr de trouver, en montant dans l'atmosphère, la température de la glace (5).

Ces faits se remarquent, par exemple, sur les

(1) L'ensemble des observations indique que la température moyenne est, sous l'équateur, comprise entre 27°,5 et 28°. Cependant, pour Pondichéry, elle est de 29°,6 (*Ibid.*, p. 678).

(2) Il paraît aussi que les plus hautes températures de l'air qui aient été observées sous la zone torride se sont élevées de 40° à 50° et que Lyon et Bitchnic ont même observé une température de 54° à l'oasis de Mourzouch (*Ibid.*, p. 681).

(3) Bouillet, *Dictionnaire.*

(4) Bouillet (*Ibid.*, p. 676).

(5) A. Michel.

Digitized by Google

quatorze sommets les plus élevés des Alpes qui ont chacun, au-dessus du niveau de la mer, de 3,936 à 4,810 mètres, et surtout sur le Chamalari de la chaîne de l'Himalaya en Asie, qui les dépasse encore de 5,064 mètres ; comme le Chamalari, le Mont-Blanc est couronné de neiges perpétuelles.

Les différences de climat, dépendant de la température, de la longitude, de la latitude et de l'altitude, sont encore modifiées par la direction des vents dominants et des chaînes de montagne, par le voisinage de la mer ou de marais considérables, de rivières, de forêts, par l'exposition, etc.

Les variétés de sol et de climat ont naturellement donné lieu à des espèces variées de plantes, d'insectes et de petits animaux qui s'étagent surtout du nord au midi.

Quel géographe, quel agriculteur pourrait indiquer à l'oiseau ce qu'il a de mieux à faire pour se créer des facilités de vivre et rendre en même temps les plus grands services aux peuples divers et souvent inconnus que forment 250 millions d'Européens et 106 millions d'Africains (1)?

Heureusement l'oiseau peut se passer du concours des hommes et même de leur science, il ne leur demande qu'une chose, de ne pas être traité en ennemi. Il est pourvu de tout ce qu'il lui faut pour fonctionner suivant les desseins de Dieu, comme l'ouvrier, l'apôtre et le prédicateur de sa Providence.

Dès le 28 juillet, les martinets laissent aux hirondelles d'écurie, de fenêtre et de rivage, le soin d'éliminer les diptères, et ils transportent leurs

(1) Bouillet, aux mots *Population* et *Europe*.

Digitized by Google

industries en Afrique, qui regorge alors d'insectes ailés. Pour des raisons du même genre, la cigogne traverse notre pays en août, la tourterelle nous quitte en septembre, le rouge-gorge passe en septembre et octobre, le canard pilet en novembre.

Mais, en émigrant, certains genres nous laissent, pour les représenter en leur absence, quelques-unes de leurs espèces. Pendant l'hiver, les becs-fins sont suppléés par l'étourneau, le merle, le rouge-gorge, l'accenteur-mouchet.

Après le départ des tourterelles les ramiers restent.

La draine, qui nous quitte généralement en octobre et en novembre, est remplacée par la litorne du nord, qui travaille et jacasse dans nos champs et nos prés jusqu'en mars.

Le climat maritime de l'Océan est quelquefois très-sensiblement plus clément que celui de l'Orient, ce qui nous vaut alors la visite du beau jaseur de Bohême en décembre et de la grande outarde en janvier.

Pour des raisons de climat et surtout à cause de la proximité, nous voyons aussi dans nos vallées de la Marne des oiseaux du littoral de l'Océan, des goëlands, des sternes, d'autres palmipèdes, quelquefois même le macareux-moine et l'huitrier-pie.

L'accenteur des Alpes (*accentor alpinus*) descend quelquefois pour nous visiter dans la mauvaise saison.

Les périodes froides ou très-froides de l'automne, de l'hiver et du printemps, sont souvent entrecoupées de journées relativement chaudes pendant lesquelles une partie de la végétation reparaît et

Digitized by Google

avec elle certains insectes. Ces variations, ainsi que les vents défavorables, amènent les oiseaux à modifier leur marche, à stationner, à se porter de côté, à revenir en arrière, en sorte qu'aucune contrée ne reste inexplorée.

L'hiver de 1873 à 1874 a été extrêmement doux; alors les morelles et les grèbes-castagneux, qui vont presque toujours hiverner dans le midi, ne nous quittèrent pas.

Quand la température s'élève et se continue au printemps, des oiseaux du midi, tels que le cysticole ordinaire, la fauvette mélanocéphale, le rollier commun, le guêpier, poussent des reconnaissances dans notre vallée, quelques-uns s'y établissent même, quand les ressources de la vie leur semblent abondantes; c'est ainsi que l'on a trouvé sur nos marchés, au printemps, la spatule, l'ibis fascinelle, l'avocette, et que le canard nyroca et la sterne-leucoptère nichent sur nos étangs

Entre les variétés de climat et de production et l'apparition de certains oiseaux il y a en général une concordance si grande, une relation si intime de cause à effet, que la précocité des passages des oiseaux du nord est le plus souvent l'annonce de l'hiver, et leur retour la bonne nouvelle du printemps.

Ces répartitions générales d'éliminateurs ne s'accomplissent jamais sans porter avec elles de grands enseignements et des joies nouvelles à tous ceux qui ne sont ni aveugles, ni sourds, ni indifférents.

Voyez cette bande joyeuse de chardonnerets, quelle ardeur et quelle vivacité dans ses évolutions! Elle s'abaisse, et en un instant des touffes de char-

Digitized by Google

dons desséchées, ridées, hérissées d'aiguilles se couronnent de fleurs qui scintillent, frétillent et chantent.

Ecoutez encore, d'autres voix se font entendre, timbrées comme le cuivre, c'est un passage de grues qui sont parties des régions polaires ; c'est encore dans l'espace la vie portée sur de gracieuses voiles ; ces oiseaux formant le triangle d'une flèche, fendent l'air et les nuages. Eux aussi avec beaucoup d'autres proclament à leur façon, comme au son de la trompette, du haut des nues, les mystérieuses splendeurs de la création, et alors qu'ils ont déjà disparu, leurs notes adoucies viennent encore animer les bruissements des vents.

Quand les feuilles d'automne sont tombées et que des âmes en si grand nombre ont quitté leurs familles éplorées, ces austères harmonies de l'hiver, le mouvement, la manifestation de la vie dans l'espace, dans les hauteurs du ciel, sont-elles sans poésie, surtout pour nos plus chères espérances ?

A la grandeur de nos aspirations nous sentons que nous ne sommes pas créés pour nous complaire dans les sphères de la vie matérielle et dans les vulgarités de la vie. Ce serait donc une erreur que de rapetisser les questions, ce serait un malheur que de ne pas apprécier les joies d'esprit et de cœur dont nous sommes redevables aux oiseaux de passage.

Tous les déplacements, toutes les manœuvres dont nous venons de parler, s'expliquent plus encore si l'attention se porte sur certains chiffres.

J'ai calculé qu'une hirondelle rustique a franchi 8,882 mètres en deux minutes, que dans une journée de juin cet oiseau fait 600 kilomètres en un

Digitized by Google

jour, et que pendant le même laps de temps une mésange bleue a parcouru 22,900 mètres.

Or, l'Europe a environ 4,000 kilomètres de long sur 3,500 de large ; la longueur de l'Afrique est de 7,550 kilomètres.

L'étendue de la France est de 1,064 kilomètres du nord-ouest au sud-est, et de 924 kilomètres du sud-ouest au nord-est ; sa superficie est de 52,305,744 hectares.

	kilomètres.
Il y a du littoral de la France à la Corse	150
De la Sardaigne à l'Afrique.	180
De la Sicile à l'Afrique	150
Et d'une côte à l'autre de Gibraltar. . . .	15

En multipliant nos observations, nous sommes donc amené à reconnaître, et par les faits et par le raisonnement, qu'il se produit à la surface du globe, et particulièrement en Europe et en Afrique, une répartition des oiseaux en parfait rapport avec la régularisation des éliminations végétales et animales, et je reste persuadé que plus ces questions, en ce qui concerne surtout l'Europe et l'Afrique, seront étudiées comme elles doivent l'être, plus on pourra se convaincre de cette vérité et répéter cette phrase d'une lettre que Son Eminence le cardinal Donnet me faisait l'honneur de m'écrire le 28 août 1872 : « Les oiseaux mettront encore longtemps à l'épreuve la sagacité des savants, mais ce qu'on peut affirmer sans crainte, c'est que plus on les étudiera, plus on sera frappé de leur utilité. »

§ 2. — UTILITÉ DES OISEAUX DE PASSAGE.

Peut-être, au jugement de quelques lecteurs,

Digitized by Google

nous sommes-nous trop étendu sur les harmonies de la répartition des oiseaux à la surface du globe ; mais cette étude intéressante était nécessaire, au moins à l'état d'ébauche, pour jeter quelque lumière sur le sujet que je me suis proposé de traiter ici. Revenons donc aux tendues.

On donne comme argument en faveur de ce genre de chasse, qu'il s'agit seulement de prendre des oiseaux qui ne font que passer dans notre pays.

D'abord, je ne connais pas de moyen de préserver les oiseaux sédentaires des piéges qui sont tendus aux oiseaux de passage. Ensuite, et on a pu s'en convaincre, ces derniers ne vont pas d'un trait aux frontières de l'Italie et de l'Espagne. Ils stationnent sur tous les points de la France. Dans notre région, certaines de leurs espèces séjournent aussi et plus longtemps que quelques-unes de nos sédentaires. Les premiers martinets nous sont arrivés cette année le 24 avril, et les derniers ont disparu le 28 juillet, tandis que les passages de rouges-gorges durent deux mois, rien qu'en automne ; c'est même par ces considérations que les tendues sont autorisées en général du 1er septembre au 1er novembre. Au printemps, les oiseaux parcourent également pendant longtemps nos contrées en se rendant vers le nord.

A en juger par le nombre, la durée et l'ordre des passages, ces travaux du printemps et de l'automne ne sont pas moins remarquables par leur spécialité que ceux qu'accomplissent nos sédentaires d'été ; les uns et les autres sont absolument nécessaires à l'équilibre des forces végétales et animales et à la

Digitized by Google

richesse agricole. Le nombre des insectes est très-grand en automne; c'est alors surtout qu'ils sont surabondants et qu'ils arrivent ainsi à former contre nous une armée d'ennemis d'autant plus dangereuse, qu'ils vont en partie prendre dans le sein de la terre leurs cantonnements d'hiver et préparer pour le printemps suivant de nouveaux et innombrables contingents, quelquefois une véritable invasion.

Or, les petits oiseaux insectivores forment également une armée, mais une armée d'alliés qui combattent pour nous, et ils restent sur le champ de bataille jusqu'à ce que les derniers de nos ennemis aient disparu dans la mousse, les herbes, les écorces d'arbre et surtout dans le sein de la terre.

En automne, et principalement en octobre, nous avons souvent, on le sait, des alternatives de beau et de mauvais temps, de chaleur et de froid, et, selon les circonstances, les insectes se montrent ou se cachent; se produit-il une douce température, un rayon de soleil, ils font une sortie, alors passe une escouade d'oiseaux insectivores qui s'abat sur eux; comme les passages de nos alliés se succèdent sans cesse pendant deux mois, beaucoup de nos ennemis qui, pour une raison quelconque, ont échappé aux uns, sont croqués par les autres.

Un grand nombre de sédentaires sont à cette époque-là aidés ou suppléés par des oiseaux de même espèce venus du nord, et même par d'autres espèces; c'est ainsi que la litorne arrive en général, ainsi que nous l'avons dit, quand la draine part.

Il y a même des espèces de Suède, d'Angleterre, de Hollande et de Belgique qui, pendant tout l'hi-

Digitized by Google

ver, nous apportent une industrie pour laquelle nos sédentaires d'été n'ont pas d'aptitude ; tels sont les roitelets et la petite mésange noire.

Enfin, ce serait perdre son temps que de faire des tendues pour les oiseaux de passage irrégulier ou accidentel, comme l'accenteur alpin ; on prend presque toujours des oiseaux de double passage régulier, ceux qui chaque printemps viennent reprendre leur tâche ; alors la chaleur printanière qui les ramène dans nos pays fait également reparaître les insectes et met encore ceux-ci en présence de leurs éternels ennemis ; en sorte que certaines espèces d'insectes qui échappent en automne sont atteintes au printemps. A cette dernière époque la fauvette grisette, qui mange deux pucerons, mâle et femelle, peut, par ce seul fait, nous avoir évité un quatrillon de pucerons.

Il se trouve de la sorte, et c'est un fait très-remarquable, que les insectes, qui pendant un an ont pullulé à l'excès, ne sont détruits, avant leur reproduction de l'année suivante, qu'à l'époque de l'automne et du printemps, c'est-à-dire grâce surtout aux oiseaux de passage.

Ainsi donc, dans le pays même où une tendue est établie, les oiseaux de passage ne sont pas moins essentiels que les oiseaux sédentaires. Les uns et les autres ont des spécialités d'époques et de mode de chasse. Les oiseaux de passage sont les *travailleurs de l'automne et du printemps*, ils complètent et régularisent les travaux de nos sédentaires d'été, et les bienfaits de l'élimination ne nous sont assurés que par le concours de tous.

En voyant ce qui se passe dans un autre ordre

Digitized by Google

de choses, nous trouvons des analogies, qui, à elles seules, feraient déjà deviner cette providentielle répartition du travail des oiseaux.

Dans un atelier bien organisé, comme celui d'horlogerie, il y a un ouvrier chef ou un contre-maître qui vérifie les travaux partiels.

Dans une exploitation agricole, rien ne se fait bien et ne se complète sans la main ou au moins l'œil du maître.

Dans toutes les grandes administrations publiques il y a, au-dessus des employés ordinaires, les vérificateurs et les inspecteurs qui rayonnent, les uns simplement dans tel ou tel arrondissement, tel ou tel département, les autres dans tout l'Etat. Les receveurs de l'Enregistrement ont au-dessus d'eux des vérificateurs et des inspecteurs; nous voyons, au-dessus de la police communale, la haute police; souvent même les inspecteurs sont obligés de prendre le train-poste.

On ne s'explique pas que, pour le plus grand profit de tous ceux qui travaillent en commun, les ouvriers d'élite ne soient pas chargés d'inspecter, de rectifier et de compléter le travail des autres.

Dans la nature Dieu a pourvu à des besoins du même genre; d'innombrables éliminateurs de végétaux et d'animaux sont, pour ainsi dire, vérificateurs et inspecteurs. On dirait qu'ils prennent une espèce de train-poste, celui du vol, pour se transporter partout où leur intervention devient nécessaire. Dieu, qui a créé des hommes supérieurs pour guider et protéger les autres, l'architecte pour diriger le maçon, le docteur pour éclairer l'ignorant, n'a

Digitized by Google

point laissé les innombrables éliminateurs sans supérieurs chargés de régulariser leurs travaux.

Par ces considérations on voit que les oiseaux de passage ne sont pas moins utiles que les autres et qu'ils sont, dans l'économie de l'élimination, des instruments nécessaires.

C'est donc à tort que les législateurs de 1844 ont semblé en douter, et il importait d'autant plus d'entreprendre la réhabilitation de ces serviteurs de l'homme.

Je me suis demandé aussi ce que des auteurs peuvent entendre par espèces erratiques. On s'explique qu'un oiseau, surpris par la tempête et la nuit, ou entraîné par son ardeur, soit un instant dévoyé ; mais on ne comprendrait pas que des espèces fussent condamnées à se mouvoir ordinairement en dehors des lois de répartition dont nous avons parlé, et du reste les faits et les observations n'autorisent nullement des interprétations de ce genre. Il est donc bon de ne pas employer l'expression d'erratique en lui conservant sa signification naturelle, et alors il convient encore moins d'en faire un mauvais usage.

§ 3. — INTERVENTION DE L'HOMME EN FAVEUR DES OISEAUX DE PASSAGE.

Nous avons dit que les oiseaux en général et ceux de passage en particulier devaient être et sont des régulateurs de l'élimination.

Mais pour la vie des honmmes une loi impérieuse est celle du travail. Partout et toujours ils doivent

Digitized by Google

intervenir et travailler pour obtenir de la nature tout ce qu'elle peut leur offrir de plus avantageux. Quand ils viennent habiter des contrées vierges, ils ont le droit et le devoir d'en modifier les productions indigènes au moyen de la culture. Par cela même qu'ils deviennent les ouvriers et les directeurs de la transformation des produits naturels, il leur incombe également la tâche d'y modifier parallèlement les forces de l'élimination, car, ainsi que nous l'avons vu, les forces de la production et de l'élimination doivent toujours parfaitement concorder entre elles pour que la richesse agricole atteigne sa plus grande valeur. Ainsi l'homme devient régulateur des éliminations. C'est donc pour lui un devoir d'étudier la nature de leurs forces et de leurs agents, et, selon les circonstances, de modérer l'action des uns et d'activer celle des autres.

Pour ne pas exposer les plantes du midi, qu'il transporte dans ses jardins, à des éliminations trop considérables que produirait le froid, il les remisera en hiver dans une orangerie ou dans une serre. Il plantera à l'abri du vent ses meilleurs arbres. Il emploiera les procédés que lui conseille la science pour faire périr des insectes devenus trop nombreux. Il fera la chasse à certains oiseaux de proie, pour qu'ils ne détruisent pas le gibier et les oiseaux qui sont ses meilleurs auxiliaires comme éliminateurs; il s'opposera au dénichage et à la chasse à la tendue.

C'est pour ne pas s'être suffisamment inspiré de ces principes et avoir en ces matières laissé à la libre initiative de chaque individu le droit d'agir

Digitized by Google

d'après son intérêt particulier, ses caprices et son ignorance, que la France a fait et fait chaque jour des pertes immenses, que tel homme, telle commune et tel département sont victimes des erreurs et de l'incurie de leurs voisins.

Quelques exemples suffiront pour expliquer combien sont vraies ces assertions.

Le pâturage des terrains incultes de la Champagne procurant très-peu de profit, des propriétaires pensèrent qu'il y aurait avantage à les planter de pins sylvestres. Seulement, au lieu de n'employer que des plants provenant de semis faits dans le pays, ils en achetèrent dans le nord, et avec ces arbustes fut importé le *lopyrus pini*. En Ecosse et en Irlande cet éliminateur des feuilles du pin est contenu par les influences de la température et par certains ennemis au nombre desquels se trouvent le roitelet huppé, le roitelet triple bandeau et la mésange noire. Transporté sous un climat différent et plus chaud, il s'est trouvé soustrait à l'action de ses éliminateurs naturels, et il s'est multiplié de telle sorte qu'il s'est répandu dans la plus grande partie des sapinières. Il a attaqué surtout les jeunes plantations; le 1er mai 1872, j'ai traversé sept cents hectares de sapins âgés de 30 à 40 ans et complétement dépouillés de leurs feuilles. On eût dit que ce bois avait été incendié; un certain nombre d'arbres moururent, les autres sont en ce moment si languissants que le propriétaire hésite à les conserver plus longtemps.

Or, on a remarqué, dans quelques pays, que les mésanges percent les cocons du *lopyrus pini* et qu'elles aiment à en extraire et à manger les larves.

Digitized by Google

Seulement sur les coteaux de la Champagne il n'y a pas d'eau en été, pas de trou dans lequel un oiseau puisse nicher, pas d'arbres des essences indigènes sur lesquels la mésange trouve un appoint de sa nourriture ordinaire, et ainsi l'intervention de cet oiseau de bonne volonté est très-difficile.

Mais le mois d'octobre arrive, et avec lui le roitelet huppé, le roitelet moustache et la mésange noire. Ces oiseaux du nord se répandent alors dans les sapinières et y travaillent sans relâche pendant six mois. Ils viennent ainsi réparer en partie l'imprévoyance des planteurs de sapins. Mais pour cela il importe qu'ils ne soient pas pris aux tendues.

Quelques roitelets et mésanges noires sont déjà restés en Champagne pour nicher.

En août 1873, des cigognes se sont arrêtées dans une sapinière du canton de Marson (Marne) et ont passé plusieurs jours à manger des chenilles du *lopyrus pini*.

Autre erreur dont les conséquences sont effrayantes : si d'Amérique en France on avait importé des pépins et non des pieds de vigne, on ne nous aurait pas amené le phylloxera.

L'insecte qui attaque le bois des arbres n'est pas en général le même que celui qui détruit sa graine.

Ainsi que le dit M. Godron, « on a introduit en Europe par graines et non par plants, le platane, le marronnier d'Inde, le catalpa, etc., et pour cette raison ces arbres ne sont pas atteints par les insectes qui les rongent dans leur pays natal.

Toujours est-il que le phylloxera a pris possession d'un grand nombre de vignes du midi de la France,

Digitized by Google

et que l'on a signalé ses envahissements en Suisse, en Autriche, en Portugal, en Grèce et dans les serres d'Angleterre et d'Irlande.

N'étant pas contenu par ses éliminateurs naturels, trouvant dans le midi des espèces de vignes beaucoup moins vigoureuses que celles de l'Amérique du Nord, il commet des ravages tels, que le gouvernement a offert 300,000 francs à celui qui trouvera le moyen de préserver efficacement la vigne de ce nouveau fléau.

Si des oiseaux peuvent rendre quelques services soit en happant le phylloxera au moment où il s'élance de terre à l'état ailé, ou même quand il marche sur le sol, soit en croquant des œufs déposés sur le vieux bois des souches de vigne (1), ces oiseaux ne peuvent être que de petits insectivores du genre des mésanges et des becs-fins, les éliminateurs par excellence des insectes qui attaquent les plantes arborescentes ou ligneuses.

Dans la vallée de la Marne nous ne connaissons

(1) MM. Balbiani et Boiteau ont observé que le phylloxera sexué, dérivé de l'insecte ailé, pond son œuf au mois de septembre, sur le vieux bois de souche de vigne, dans la partie qui est située hors de terre. Cet œuf, qu'ils ont appelé œuf d'hiver, parce que son éclosion n'a lieu qu'au printemps suivant, produit des générations extrêmement prolifiques. Il n'en est pas de même des phylloxeras qui passent l'hiver sur les racines de la vigne ; ils sont exclusivement composés de femelles parthénogènes, qui ont épuisé une grande quantité de leur fécondité par les pontes de l'année précédente. L'œuf d'hiver est donc le seul à redouter, et il importe absolument de le détruire.

Ramier, délégué de l'Académie des sciences. (*Journal de l'agriculture*, 11 mars 1876, p. 431.)

Digitized by Google

le phylloxera que par les relations des journaux du midi ; mais nous avons à nous méfier de la pyrale et de l'écrivain. L'un et l'autre ont déjà causé de grands préjudices en Bourgogne et en Champagne ; cette année, l'écrivain vient d'apparaître sur les bordures du département de la Meuse, notamment à Ancerville et à Nettancourt, et il a déjà commis des ravages très-remarqués des vignerons. C'est donc le moment d'attirer et de protéger les petits oiseaux insectivores. Des nids artificiels préparés en été pour les mésanges, des buissons comme les groseillers laissés au fauvettes pour nicher, des arbres et arbustes à baies qui fournissent aux insectivores un appoint de nourriture parfois indispensable, sont autant de moyens bons à recommander, d'autant que dans les meilleurs sols on a fait disparaître tout ce qui gêne la vigne.

Dans le même ordre de choses, il est encore d'autres faits qu'il importe de signaler.

On a arraché complétement dans les meilleures plaines, comme dans les meilleurs vignobles, les buissons et les haies, et ainsi on a éloigné les oiseaux qui y nichaient ou qui s'y arrêtaient en passant.

La trop grande liberté de défricher a eu pour résultat de déboiser les montagnes, d'envaser le lit des fleuves et de favoriser les inondations. Le domaine forestier de la France n'est plus que de 8,593,866 hectares ; ces forêts occupent les seize centièmes du territoire.

En même temps que disparut une partie des forêts, la reproduction des sylvains diminua d'une manière très-sensible. Par suite elle n'a plus fourni,

Digitized by Google

comme autrefois, un contingent annuel capable de répartir ses ouvriers en très-peu de temps dans tous les lieux où il y a des vides à combler, des suppléments de travaux à exécuter.

N'est-il pas surabondamment expliqué combien il est opportun d'étudier et de faire connaître les admirables lois de l'élimination, comme aussi d'intervenir à tout prix pour favoriser l'équilibre de ses forces et en assurer tous les bienfaits ?

Trop d'hommes sont maintenant disposés à ne pas tenir compte des traditions. Fascinés par le mirage du progrès, ils quittent sans hésitation les voies dans lesquelles nos ancêtres sont entrés et restés à la suite d'observations séculaires, ils s'élancent en dehors des lois providentielles de l'ordre physique et moral, ils entraînent avec eux les ignorants et les indifférents ; qu'attend-on pour les arrêter ?

Il n'y a pas jusqu'aux hirondelles qui maintenant ne soient traitées comme des animaux malfaisants. Ces oiseaux, les plus utiles de tous, que la tradition nous avait appris à aimer et à protéger, sont tués sans pitié dans deux arrondissements de la Gironde ; que l'on en juge par le passage suivant d'un discours prononcé au Comice de Saint-Emilien, le 5 octobre 1873, par Son Eminence le Cardinal de Bordeaux :

« Grâce à l'obligeance de M. Daleau qui a fourni à ce sujet de précieux renseignements, je puis avec confiance communiquer les chiffres auxquels s'élève la destruction des hirondelles dans quelques-unes de nos localités.

Digitized by Google

	Hirondelles.
« Dans les grands palus de Blaye . . .	384,000
« Dans les palus de St-Ciers-Lalande .	240,000
« Dans les palus de Bourg.	5,000
« Aux environs de Bourg.	4,000
« Dans les marais de Magrine.	35,000
« Dans les marais d'Ambès	180,000
« Aux environs de St-André-de-Cubzac.	1,500
« A Gauriaguet.	1,500
« A Sainte-Foix-la-Grande.	222,000
« Total.	1,073,000

« Il serait temps », ajoute M. Dubalen, « que cette chasse stupide à des oiseaux si utiles fût définitivement et sérieusement prohibée. La meilleure des lois pour réprimer cet abus serait l'enseignement de l'ornithologie, au point de vue agricole, dans les écoles primaires des deux sexes. »

Cette chasse se fait au moyen de grands filets que l'on tend à la surface des prairies, et que l'on nomme *pentes*.

Dans la grotte de Bedeillac (Ariége), m'écrit M. Dubalen, on prend chaque année environ 20,000 hirondelles de fenêtre (*chelidon urbica*).

Il est à remarquer que dans les départements du nord on ne fait pas la guerre à l'hirondelle. Plusieurs arrêtés préfectoraux prohibent cette chasse ; ainsi l'article 11 d'un arrêté de Meurthe en date du 20 décembre 1861 porte ce qui suit : « La chasse aux hirondelles par quelque mode que ce soit est prohibée d'une manière absolue. »

Et maintenant comment la réhabilitation des oiseaux de passage n'est-elle pas entreprise et pour-

Digitized by Google

suivie partout ? L'indignation n'est-elle pas à son comble ? Beaucoup d'hommes ne semblent-ils pas, quand il s'agit d'oiseaux, pris de vertige ou de folie ? Devant la leçon sévère des faits, la société n'est-elle pas assez instruite ? En face d'un incendie qui se propage, reste-t-on les bras croisés ?

Je reçois à l'instant, 15 novembre 1875, de Son Eminence le Cardinal de Bordeaux, une lettre aussi paternelle que savante, et je transcris le passage suivant, comme couronnement naturel de mon chapitre :

« Continuez, Monsieur, à prendre la défense des hôtes de nos forêts, de nos vergers et de nos bosquets. Ils sont si désintéressés, si prêts toujours à être dévoués pour nous, le jour, la nuit, par le froid, par la chaleur, quelles que soient les intempéries de la saison. En ajoutant aux piéges et à tous les engins inventés pour leur destruction, le déboisement des montagnes, on semble vouloir prouver qu'à tout prix il faut se débarrasser de ces êtres bienfaisants. A nous de réagir. Il importe au plus haut point, non seulement de s'opposer à leur disparition, mais encore de prendre des mesures pour les attirer dans notre zone et les fixer sur notre sol en facilitant leur reproduction. »

Ce chaleureux appel d'une voix si autorisée, je suis heureux de le répéter aux ornithologistes et à tous ceux qui aiment leur pays.

Digitized by Google

III.

De quelques principes d'équité et de droit invoqués par les tendeurs.

§ 1er. — DE L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI.

Je crois avoir démontré dans mon Mémoire publié par l'Académie de Reims, que la chasse des tendues n'est pas conforme à l'esprit de notre législation, et que celle-ci s'est inspirée du droit naturel. Examinons encore quelques objections faites à ce sujet.

C'est, dit-on, en se prévalant surtout de l'égalité devant la loi, que les tendeurs ont obtenu le dernier arrêté préfectoral de la Haute-Marne daté du 7 octobre 1875.

En fait, voici ce qui s'est passé. Malgré le rapport de M. Ducuing, en date du 7 février 1874, et le renvoi de ce rapport par l'Assemblée législative aux Ministres de l'agriculture et de l'intérieur, malgré diverses instructions ministérielles ayant pour objet la protection des oiseaux utiles, le préfet de la Meuse, cédant en cela à la pression du conseil général de ce département, a permis les tendues. Les tendeurs des départements de la Meurthe et des Vosges se sont alors autorisés de cet exemple pour demander à leurs préfets le rétablissement de ce genre de chasse, et ils l'ont obtenu. Les tendeurs de la Haute-Marne ont invoqué l'exemple de

Digitized by Google

leurs voisins et viennent d'obtenir la même faveur.

L'argument dont se prévalent les tendeurs de la Haute-Marne, devait précisément empêcher Monsieur le préfet de Chaumont de céder à leurs désirs.

Nous savons, en effet, que pour la plupart les oiseaux de double passage régulier dans notre vallée de la Marne, sont attirés pendant une partie de l'hiver dans nos départements du Midi par la douceur relative de la température, et dans ceux du centre et de l'Ouest par le climat maritime. Beaucoup de sylvains passent des forêts sur les arbres et arbustes de la plaine et des vergers ; en sorte que ces ouvriers ne sont pas simplement, comme quelques tendeurs affectent de le dire, du gibier de parc, de commune, de canton et même de département, mais bien encore et surtout des ouvriers interdépartementaux et internationaux.

Nous savons que nos hirondelles transportent leur industrie d'Europe en Afrique. Il serait donc équitable, du moment où dans la Haute-Marne on peut détruire les petits insectivores en très-grand nombre, sans pitié et sans reconnaissance pour les services qu'ils nous rendent, qu'on accordât ce droit à tous les départements où passent ces oiseaux ; on arriverait au moins de cette façon à démontrer aux plus aveugles l'absurdité d'une pareille réglementation.

Le mal ne se faisant que dans quelques départements, les vides sont toujours en partie comblés par de nouveaux contingents qui viennent des autres. D'après les principes que nous avons exposés, il n'y a pas de doute à cet égard ; et alors quelques tendeurs peuvent dire avec une appa-

Digitized by Google

rence de raison : Voyez, la diminution des oiseaux n'est pas sensible chez nous.

Il serait beaucoup plus profitable à l'intérêt général et beaucoup plus juste d'invoquer contre les tendeurs l'argument qu'ils ont produit; ainsi Monsieur le Préfet de la Haute-Marne leur aurait dit : Nous avons en France 86 départements; dans 3 seulement les tendues sont permises; en nous autorisant de l'exemple de 83 départements, demandons que Monsieur le Ministre de l'intérieur intervienne conformément aux délibérations du Sénat du 27 juin 1861 et de l'Assemblée législative du 7 février 1874, et qu'il proscrive les tendues dans tous les départements.

Je suis heureux de dire qu'une délibération en ce sens a été prise par le Conseil général du département de la Marne. M. Margaine, un de ses membres et député, s'appuyant sur l'exemple donné par le département de la Meuse, a demandé, en 1873, le droit de tendre pour les chasseurs de la Marne. Après mûre délibération, sa proposition a été repoussée par la presque unanimité du Conseil (1).

(1) *Séance du* 28 *août* 1873. — *Compte-rendu.*

M. Margaine saisit, à propos de la pêche, l'occasion de demander à M. le préfet s'il ne lui serait pas possible d'autoriser, dans le département de la Marne, la chasse aux petits oiseaux, permise dans la Meuse.

M. le Préfet. — Une foule de circulaires ministérielles recommandent aux préfets de protéger les petits oiseaux, qui sont d'utiles auxiliaires de l'agriculture.

M. Margaine. — Encore faudrait-il prendre dans tous les départements des mesures uniformes.

M. Ponsard, président du comice départemental de la

Digitized by Google

Autant il me plaît d'étudier et d'apporter ma part de recherches pour la solution de questions d'ordre social, autant il me répugne de m'occuper de personnalités. Les questions relatives à l'utilité des oiseaux sont nouvelles, spéciales et ardues. On comprend donc jusqu'à un certain point que M. X... ait tourmenté Monsieur le Préfet, pour obtenir un arrêté en faveur des tendeurs ; mais peut-être que demain, quand il sera mieux éclairé, il le priera de le rapporter. Toutefois, on ne doit pas laisser subsister certains arguments qui ont été invoqués, assure-t-on, avec succès.

Marne, demande énergiquement le maintien de la prohibition dans ce département.

M. le Président. — Cette discussion doit éclairer suffisamment M. le Préfet sur les intentions du conseil général. Nous le prions d'en tenir compte autant qu'il lui sera possible.

Arrêté du Préfet des Ardennes, en date du 24 *mars* 1862.

Art. 18. — La chasse aux oiseaux avec filets, lacets, sauterelles et gluaux, ainsi que le tir des hirondelles, sont interdits en tout temps. Il n'y a d'exception que pour la bécasse et les échassiers.

Arrêté du Préfet de l'Aube, en date du 30 *janvier* 1862.

Art. 11. — Les oiseaux de pays ou sédentaires et les oiseaux de passage autres que ceux désignés ci-dessus (oiseaux de proie) ne pourront être chassés que pendant le temps où la chasse est ouverte, et au fusil seulement.

Tous autres modes de chasse à ces oiseaux, tels que la pipée, les lacets, filets, sauterelles, raquettes, appeaux, appelants, chanterelles et engins quelconques sont formellement interdits.

Arrêté du Préfet de la Meurthe, en date du 20 *décembre* 1861.

Article premier. — La chasse des oiseaux ne pourra

Digitized by Google

J'ai dit que le règlement de chasse aux petits oiseaux, dans quelques départements, était, au point de vue de l'équité, un privilége constitué au profit des uns et au détriment des autres ; or, dans le même ordre d'idées, on peut ajouter d'autres considérations d'une certaine gravité.

Il y a deux ans, en passant dans un bois du département de la Meuse, je rencontrai un pauvre diable qui venait de dénicher cinq grives. Je lui fis observer que cela n'était légal dans aucune nation d'Europe pas plus qu'en France, et que cette défense n'était établie que dans l'intérêt général. Les raisons que vous me donnez, me répondit-il en un

plus se faire, dans le département de la Meurthe, que pendant le temps où la chasse ordinaire sera ouverte, et seulement à tir.

Art. 2. — Tous les autres procédés de chasse, tels que la pantière ou pantaine, le filet traînant, la tirasse, les sauterelles ou raquettes, la pipée, les gluaux, les lacets ou collets, soit de pied, soit suspendus, sont formellement interdits.

En 1875, les tendues ont été de nouveau permises.

Arrêté du Préfet de Seine-et-Marne, en date du 15 *juillet* 1874.

Art. 9. — Est interdite, en tout temps, la destruction des petits oiseaux, par quelque moyen que ce soit.

Arrêté du Préfet de l'Aisne, en date du 29 *janvier* 1867.

Art. 10. — La chasse aux oiseaux, avec filets, chanterelles, et gluaux, est interdite en tout temps.

Vosges. — Arrêté d'ouverture de la chasse en 1875.

Art. 6. — Reproduction de l'art. 5 de l'arrêté du 1er août 1874, ainsi conçu : la chasse aux petits oiseaux est interdite de toute autre manière qu'au tir.

En 1875, les tendues ont été de nouveau permises.

Digitized by Google

patois très-pittoresque et intraduisible, ne me semblent pas mauvaises ; cependant vous ne me ferez pas accroire que je fais plus de mal que les gros richards qui tous les jours vont chercher des cargaisons d'oiseaux dans leurs tendues.

Je suppose que ces paroles n'ont pas besoin de commentaire.

Il faut bien le reconnaître, il est de l'essence d'une loi d'être la même pour tous à tous les étages de la société. S'il est de l'intérêt général de protéger les oiseaux les plus utiles, il faut ne tolérer en fait de destruction rien de ce qui est excessif, pas plus les tendues que le dénichage.

En rétablissant en ce moment les tendues, on crée des anomalies fort gênantes ; comment, par exemple, recommander dans une école la protection de l'oiseau et de son nid, quand en sortant de classe les enfants pourront savoir que ces oiseaux seront pris par milliers dans des raquettes ? Toutes les distinctions possibles arriveront-elles à persuader que l'arrêté de M. le Préfet n'est pas une déviation de l'enseignement de l'école ?

L'an dernier, à la demande du comice agricole de Saint-Dizier, présidé par M. le vicomte Charles de Hédouville, et de M. l'inspecteur des écoles de Chaumont, j'ai fait aux instituteurs du canton de Saint-Dizier, des entretiens sur l'utilité des oiseaux ; ces Messieurs faisaient, le jeudi, par des chaleurs excessives, de longs et très-pénibles déplacements ; en reproduisant cet enseignement ils ont déployé un très-grand zèle et sont arrivés à des résultats inespérés ; aussi le comice agricole a beaucoup regretté de ne pouvoir les récompenser tous. Toutefois des

Digitized by Google

médailles et des primes ont été données aux plus méritants, et des écoliers ont reçu des livrets de caisse d'épargne.

Le comice a même décidé qu'il continuerait cette bonne œuvre.

M. le sous-directeur de l'agriculture m'a écrit plus tard qu'il trouvait utile et opportun d'introduire cet enseignement dans toutes les écoles agricoles de la région de l'Est.

Des sociétés protectrices des oiseaux ont été formées dans chaque école, et, d'après leurs registres, un grand nombre de nids ont été connus et protégés. Dans la seule école de Roches-sur-Marne, et sous la direction de son instituteur, M. Dallemagne, les écoliers ont connu et protégé 192 nids qui ont fourni 855 oiseaux.

Eh bien ! dans ces sociétés de protecteurs qui, sans instruction et livrés à leurs instincts, formeraient des sociétés de dénicheurs et de braconniers, comment justifier le privilége que se trouvent avoir les tendeurs du département de la Haute-Marne ? Car enfin ces oiseaux rendent des services dans un grand nombre de communes et de départements, non-seulement dans les forêts, mais encore dans les plantations de la plaine et des jardins, aux pauvres et aux riches, à tout le monde, et un seul tendeur en prendra par milliers ! M. X... écrivait dans le journal *La Haute-Marne*, n° du 27 octobre 1875, qu'il en avait pris en 25 ans cent mille !

§ 2. — RESTRICTION DU MODE DE TENDUES.

Pour donner satisfaction aux réclamations des assemblées législatives et aux instructions ministé-

Digitized by Google

rielles, on a cherché par certaines restrictions à atténuer les mauvais effets de la tendue. Par exemple, on a imposé de ne mettre au lacet que deux crins, au lieu d'un plus grand nombre ; ainsi les perdrix et les bécasses ont des chances d'échapper quand la loi est exécutée ; on a même interdit le lacet qui est, comme on le sait, destiné aux plus gros oiseaux. Il en est résulté que l'action du tendeur s'est de plus en plus concentrée sur la chasse aux petits et très-petits insectivores.

Disons bien haut que ces restrictions ne sont qu'un subterfuge impuissant dont on couvre un abus nuisible à l'intérêt public.

§ 3. — LA TENDUE CONSIDÉRÉE COMME QUESTION ÉLECTORALE.

Un conseiller général de la Haute-Marne, avec lequel je m'entretenais dernièrement de ces questions, me répondit : que les tendeurs de certains cantons avaient déclaré qu'aux prochaines élections ils voteraient contre leurs conseillers et contre leurs députés, qu'ainsi la tendue était devenue un piége à élection, et que la question d'économie rurale se transformait, jusqu'à un certain point, en une question électorale et même gouvernementale. Il est d'ailleurs à remarquer que les tendeurs jouissent en général d'une certaine position sociale, qu'au moment des élections ils sont souvent consultés, et que quelques-uns s'en mêlent activement.

Cette variété du mandat impératif n'a pas été sans donner quelques inquiétudes à plusieurs ; on aurait dû, en s'inspirant des délibérations du Sénat et de l'Assemblée législative, et des rapports à l'ap-

Digitized by Google

pui, essayer de démontrer aux réclamants que la chasse excessive des tendues est contraire à l'intérêt général, et qu'elle n'est pas sans donner des goûts de dénichage et de braconnage au grand préjudice futur et certain de la chasse en plaine et au bois. On a préféré aller demander à M. le Préfet d'autoriser ce genre de chasse. En ne refusant pas, M. le Préfet a cru assurément donner satisfaction à un intérêt légitime et éviter un conflit.

Eh bien ! je recommande aux solliciteurs deux passages du rapport de M. Bonjean.

1° Page 17. — « Ces auxiliaires indispensables, ces amis et ces alliés fidèles, l'homme reconnaissant les aura sans doute pris sous sa recommandation spéciale ; il se sera appliqué à détruire les espèces ennemies qui leur font la guerre, l'oiseau de proie qui les saisit au vol, la couleuvre qui se glisse dans le nid pour y dévorer la couvée et souvent la mère avec ses petits... non, comme s'il voulait justifier une fois de plus cette apostrophe du fabuliste :

..... trouve bon qu'avec franchise,
En mourant au moins je te dise,
Que le symbole des ingrats,
Ce n'est point le serpent, c'est l'homme.

« C'est l'homme qui, par un étrange aveuglement, se montre le plus terrible ennemi de ces douces et utiles créatures ! Plus cruel que le milan et l'épervier qui tuent pour se nourrir, lui, tue pour le seul plaisir de détruire.

« Le fusil n'est pas assez meurtrier, on le réserve d'ailleurs pour un plus noble gibier. C'est avec une multitude d'engins, filets, gluaux, collets, raquettes, sauterelles, etc., qu'il poursuit, avec une

Digitized by Google

rage aveugle, ces amis aussi charmants qu'indispensables que la bonté de la Providence lui avait accordés.

« Je vous épargnerai, Messieurs, la description de ces chasses barbares. Il en est qui soulèvent le cœur de dégoût et d'horreur, la raquette ou sauterelle, par exemple, où la victime, ses pauvres petits os brisés par le piége, expire d'épuisement et de souffrances, après plusieurs heures d'agonie. »

2° Page 26. — « Il ne faut pas se le dissimuler, les réformes proposées par les pétitionnaires vont heurter bien des préjugés, bien des habitudes invétérées en certaines parties du pays. Ne conviendrait-il pas que la persuasion accompagnât ou même précédât les moyens de coercition? »

§ 4. — DES TENDUES COMME QUESTION INTERNATIONALE.

Si j'en crois la lettre du journal *La Haute-Marne* que j'ai déjà citée, la question des tendues serait même devenue une question internationale d'une certaine gravité. On y lit : « D'ailleurs la chasse de ces petits oiseaux pris aux tendues n'est réellement fructueuse et avantageuse qu'au moment des passages qui nous viennent d'Allemagne où les tendues sont permises.

« C'est ce dernier motif qui a déterminé MM. les Préfets des Vosges et de la Meuse à autoriser dans leur département respectif cette innocente récréation.

« Par conséquent M. le Préfet de la Haute-Marne, en prenant son arrêté du 7 octobre dernier, qui permet la chasse des petits oiseaux, pour répondre

Digitized by Google

au vœu bien légitime du conseil général, loin de mériter un blâme, a accompli envers notre pays un acte de justice dont le louent et le remercient sincèrement tous les tendeurs de raquettes des cantons d'Andelot, Saint-Blin et Bourmont.

« M. X. »

Examinons la valeur de cet argument :

On sait qu'en Allemagne des mesures nombreuses et très-sévères ont été prises pour la protection des oiseaux utiles (1) ; comment expliquer que dans l'Alsace-Lorraine, les Allemands aient accordé le privilége de faire des tendues ? serait-ce parce que le département de la Meuse ayant rétabli les tendues aussitôt la paix faite, ils ont voulu accorder aux annexés un semblant de compensation, de petits os à ronger ?

Toujours est-il que dans cette région de l'Europe qui est la nôtre, la législation donne de singuliers signes d'incapacité ou d'impuissance.

Pour nous en rendre compte, supposons, en effet, qu'en septembre 1875, un rouge-gorge soit parti de Hollande pour aller hiverner dans le midi de la France (la chose n'est pas rare), et qu'il ait traversé la Belgique, le département de la Meuse ou l'Alsace-Lorraine, les Vosges et la Haute-Saône.

Pendant ses étapes en Belgique il aura pu s'ar-

(1) *Rapport Bonjean.* — Note de la fin. Le ministre du royaume de Prusse a adressé aux instituteurs une circulaire destinée à prévenir la destruction des œufs et des oiseaux utiles (Geoffroy Saint-Hilaire, *De l'acclimatation*, p. 120). Des lois protectrices des oiseaux ont été portées en divers Etats de l'Allemagne, notamment dans la Hesse, le Wurtemberg, la Saxe, etc. (Tschudi, p. 28.)

Digitized by Google

rêter à loisir partout où il aura trouvé un travail abondant et rémunérateur, rendre des visites à un bûcheron dans la forêt, à un pâtre le long d'une haie, et même à un citadin dans son jardin et sous ses fenêtres. Certes, il se sera laissé aller à fredonner son joli chant d'automne si doux, si gracieux et si sympathique.

Mais il a voyagé avec une espèce de passe-port belge. Nous trouvons, en effet, dans la législation de ce pays les dispositions suivantes d'une ordonnance royale du 21 avril 1873 :

« Léopold II, roi des Belges ;

« Vu la loi du 29 mars 1873 qui autorise le gouvernement à prévenir par un règlement d'administration générale la destruction des oiseaux insectivores ;

« Vu la loi du 26 février 1846 ;

« Vu l'article 67 de la constitution ;

« Sur la proposition de notre ministre de l'Inrieur ;

« Nous avons arrêté et arrêtons :

« Art. 1er. — Il est défendu de prendre, de tuer ou de détruire, d'exposer en vente, de vendre, d'acheter, de transporter ou de colporter les oiseaux insectivores, ainsi que leurs œufs ou couvées ;

« Art. 2. — Sont considérés comme oiseaux insectivores :

« 1° *En tout temps,* les espèces désignées ci-après :

« L'accenteur-mouchet ou traîne-buissons, les fauvettes, les gobe-mouches ou bec-figues, le grimpereau, les hirondelles, les hoche-queue, bergeronnettes ou lavandières, l'hyppolaïs ou contre-

Digitized by Google

faisant, les mésanges, les pouillots ou becs-fins, le roitelet huppé, le rossignol, le rouge-gorge, le rouge-queue tithys et le rossignol de muraille, la sittelle ou torchepot, les traquets tariers et motteux, le troglodyte ou roitelet.

« 2° *Pendant la chasse où la perdrix n'est pas autorisée ;* toutes espèces d'oiseaux à l'état sauvage, sauf quelques exceptions relatives aux oiseaux de proie. »

Ne dirait-on pas que cette ordonnance a été inspirée au roi des Belges par le savant rapport de M. Bonjean ?

« Mais incontestablement au premier rang, pour les services qu'ils nous rendent, viennent tous les oiseaux purement *insectivores :* les grimpereaux, le pic-vert, l'engoulevent, le coucou, les différentes variétés d'hirondelles, mais surtout ces charmants musiciens des champs, tous ces insectivores vulgairement désignés sous les expressions collectives de petits-pieds ou becs-fins : rossignols, fauvettes, traquets, rouges-gorges, rouges-queues, bergeronnettes, pipits, pouillots, roitelets, et le troglodyte, cet ami des chaumières, qui tous à l'envi nous rendent d'inappréciables services, services aussi gratuits que mal récompensés, parce qu'on ne s'en fait pas une idée suffisamment exacte (1). »

M. Ducuing a conclu dans le même sens.

« La chasse aux espèces utiles doit être interdite par tout autre engin que le fusil.

« Doivent être déclarés espèces utiles tous les oiseaux insectivores, et notamment ceux dont la

(1) *Rapport Bonjean*, p. 16.

Digitized by Google

nomenclature suit : l'hirondelle, l'écorcheur, le gobe-mouches, le traquet, l'alouette, le rossignol, les becs-fins de toutes les variétés, le bruant, la fauvette, le troglodyte, le roitelet, la mésange, la bergeronnette, le chardonneret, le bouvreuil, le moineau, l'engoulevent, la sittelle, le grimpereau, la huppe, le pic, le torcol et l'étourneau, etc. La chasse au corbeau sera interdite ou tolérée suivant la région (1). »

Grâce donc à la législation belge, notre rouge-gorge arrive tout guilleret jusqu'aux douanes françaises ou allemandes, mais alors son attention est attirée par des scènes bien peu rassurantes. A ses regards apparaissent comme autant de potences des milliers et des milliers de raquettes. Pris dans ces engins meurtriers, des rouges-gorges se débattent pendant de longues heures en attendant qu'on leur torde le cou.

Sont-ce des contrebandiers? Non. Ont-ils commis quelques crimes dans nos départements de la frontière et dans l'Alsace-Lorraine ? Aucun.

Supposons même qu'une bonne fée ait donné à l'un de ces rouges-gorges une forme humaine, il obtiendrait sans doute beaucoup de récompenses dans notre société française.

Dans une salle d'asile il aurait le prix de propreté et d'appétit, et dans un pensionnat de demoiselles celui de belle tenue ; car il est joli, gracieux, sa robe d'un gris modeste est rehaussée d'une collerette empourprée et éclatante, ce qui lui a valu le nom de rouge-gorge. Perché sur une branche de

(1) *Rapport Ducuing*, à la fin.

Digitized by Google

buisson, comme sur un piédestal, enguirlandé de verdures, il apparaît parfois comme pour charmer les regards d'un artiste, pour inspirer une Rosa Bonheur.

Dans un conservatoire de musique ne concourrait-il pas avec succès ? Dans son chant l'on trouve tour à tour les sons doux et veloutés de la flûte, les pénétrantes vibrations des hauts-bois et les accents émus de la voix. Il semble se complaire loin des trivialités de la musique. Il chante les joies de la famille, et, à n'en pas douter, les beautés de la création, le rayon du soleil, le beau ciel, la verdure et les fleurs; comme notre admirable virtuose de l'hiver, le troglodyte, il gazouille encore sous les voûtes et les ogives de neige.

Dans un comice agricole il obtiendrait une médaille de vermeil. Il a 18 ans d'âge et de bons services; 32 fois dans sa vie il a traversé la Hollande, la Belgique et la France ; il a parcouru des milliers de kilomètres, pénétré et fureté dans les retraites les plus inconnues des forêts, des bosquets et des jardins. Aussi il a détruit des milliards d'insectes qui, en restant ou en devenant surabondants, auraient gaspillé de précieuses richesses agricoles (1). Ces innombrables ennemis il les a immédiatement convertis en guano qu'il a semé partout. Toujours il a été le premier levé et le dernier couché. En

(1) En examinant le contenu d'estomacs que j'avais soumis à son appréciation, M. Godron n'a trouvé que des larves d'insectes, des débris de petits coléoptères, des fragments de perce-oreilles. J'ai vu dans d'autres des écailles de jeunes escargots. Un mémoire récompensé par la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, et

Digitized by Google

fait de cabaret il n'a connu que la fontaine et le ruisseau. En dehors de ses repas il n'a guère ouvert le bec que pour édifier son nid ou pour chanter.

Sa conduite à l'égard de sa famille et à l'égard des hommes a été particulièrement louable.

Il y a de cela dix-huit ans, en Hollande, dans un nid de mousse à ciel de verdure, naissaient sept tout petits enfants ; quand vinrent les migrations d'automne, toute la famille partit, notre jeune rouge-gorge, qui en était, fit alors son premier tour de France, il accomplit ses devoirs en toute occasion et retourna au printemps dans sa patrie.

Depuis 1859, il compta en 17 fois 65 petits ; ce que lui coûtèrent les tribulations de la famille, personne ne le saura jamais. De ces chers enfants beaucoup lui furent mangés.

De plus, le rouge-gorge est par excellence un ami de l'homme, c'est chez lui une qualité tellement dominante que tous les auteurs se plaisent à la lui reconnaître ; ils ont constaté qu'il s'approche des habitations en hiver, qu'il pénètre même dans les maisons et dans les chaumières ; aussi M. Gerbe,

produit par M. Deleur, mentionne encore comme nourriture de cet oiseau les insectes dont les noms suivent :

Anthomyie des oignons (*anthomyia ceparum*), puceron du prunier (*aphis pruni*), pyrale blanc de céruse (*glyphiptera cerusana*), mouche (*a*) (*musca domestica*), pyrale des bourgeons du pin (*coccyx turionana*), tenthrède humérale (*tentredo humeralis*), puceron du pommier (*aphis mali*), teigne hémérobe (*coleophora hemerobiella*), tipule des potagers (*b*) (*stipula olevacea*).

(*a*) On compte 24 espèces de mouches ordinaires.
(*b*) Les tipules pondent plus de 300 œufs en une seule portée.

Digitized by Google

d'après Blyth, le nomme-t-il rouge-gorge familier, *rubecula familiaris*.

Si, en cheminant dans la forêt, il rencontre un bûcheron, un charbonnier, il aime à s'arrêter et à s'approcher de lui, et à lui faire de gracieuses minauderies. De même que le vent apporte de l'Océan la goutte d'eau qui rafraîchit la fleur desséchée, et qu'un rayon de lumière et de chaleur part du soleil pour raviver la sève du chêne endormie dans les ténèbres et le froid de la nuit, de même au plus fort de l'hiver et quand les arbres plient sous le poids de la neige, le rouge-gorge vient offrir au cœur de l'ouvrier des bois un regard d'ami, comme un sourire de la Providence.

« Une vieille légende bretonne raconte que le rouge-gorge accompagna Jésus-Christ sur le Calvaire, chercha à le consoler par son chant et détacha une épine de la couronne du divin Rédempteur pour adoucir, autant qu'il le pouvait, ses souffrances. Afin de récompenser sa courageuse sympathie, Dieu laissa sur la poitrine du rouge-gorge l'empreinte d'une goutte de son sang divin, et cet oiseau reçut alors la mission de s'attacher aux pas de ceux qui travaillent et qui souffrent, pour continuer ainsi son rôle d'ami et de consolateur (1). »

Ainsi donc le dévouement du rouge-gorge pour ses enfants et ses nourrissons, ses vives sympathies pour les hommes, surtout pour les plus humbles et pour ceux qui souffrent, ont été très-remarquées par les savants et par les chrétiens, et pourraient lui valoir plus d'une recommandation.

(1) M. Vincelot.

Digitized by Google

Mais, il faut le reconnaître, les bonnes fées, dont j'ai parlé, sont de plus en plus rares, et les qualités qui viennent d'attirer notre attention et que la société aime à louer, à récompenser et à proclamer comme de nobles exemples chez les hommes, appartiennent à un tout petit être emplumé, sans qu'il s'attende à récompense.

Au moins, tendeur, et c'est là que je voulais en venir, laisse-le donc vivre ; car, tu le vois, le rouge-gorge a sa place marquée dans les ateliers, dans les musées, dans les concerts et dans les temples de la nature, et il me semble que pour persister à ne pas le reconnaître, il faut être d'un incurable aveuglement d'estomac ; étudie et protége les oiseaux, tu jouiras de promenades hygiéniques, et de plus tu seras porté à méditer sur les merveilleuses harmonies dont les oiseaux sont une des plus belles expressions. Tu seras à la source de grandes idées et de grandes convictions, celles qui donnent la force et le courage.

Mais revenons à notre rouge-gorge.

Supposons qu'il a été assez heureux pour échapper à toutes les potences de la Meuse, des Vosges et de la Haute-Marne, il met le pied dans le département de la Haute-Saône. A son grand étonnement et à son extrême contentement il ne voit plus rien de sinistre, et il peut, sans de continuelles alarmes, se laisser aller au cours naturel de sa vie, — l'explication de ce fait se trouve dans un arrêté de M. le préfet de la Haute-Saône pour 1876.

« Art. 3. — La destruction au fusil, comme par tout autre mode de chasse des petits oiseaux proprement dits, essentiellement insectivores, qu'ils

Digitized by Google

soient de passage ou non, est formellement interdite. Une seule exception est établie en ce qui concerne les alouettes, que l'on peut chasser au fusil à l'aide du miroir. En outre, des gratifications de 8, 10, 15 et 25 francs sont accordées aux gardes qui auront dressé des procès-verbaux, suivis de condamnations, pour divers délits de chasse, et notamment pour les lacets et la destruction des nids. Le gibier pris aux lacets peut être saisi et donner lieu à une condamnation. »

Il me semble que ces contradictions de la législation humaine et internationale, qui disent oui et non dans la même question, ne sont pas faites pour inspirer le respect de la loi et la considération des législateurs.

La plupart des oiseaux ne sont-ils pas avant tout des professeurs et des ouvriers que la Providence envoie à toutes les nations, pour le plus grand bien de tous, des pauvres et des riches, de la vie matérielle, morale et intellectuelle? Pourquoi ne seraient-ils pas accueillis partout avec la même bienveillance qu'en Belgique et dans les départements de la Haute-Saône et de la Marne?

Quand bien même il nous en viendrait d'Allemagne, est-ce que beaucoup d'entre eux ne sont pas pour l'agriculture française des auxiliaires de l'automne, du printemps et souvent de l'hiver? Ce n'est pas avec cette guerre à coups d'épingles, la guerre des raquettes, que nous affaiblirons la Prusse. Ce n'est pas avec des brochettes à la Lucullus que nous relèverons les caractères. Laissons donc ces chers et admirables oiseaux accomplir la tâche que dans notre intérêt Dieu leur a assignée. Qu'ils aillent

Digitized by Google

chaque année chanter en Allemagne l'hospitalité de la France, qu'à chaque printemps ils aillent redire aux Alsaciens et aux Lorrains que notre patrie a toujours pour ses enfants un cœur de mère.

En fait de droit international, même quand il s'agit de tendues, aimons à ne proclamer et à ne suivre que les principes de l'équité et de la justice.

Il est à désirer, ainsi que nous l'avons écrit plusieurs fois, que les peuples interviennent pour protéger efficacement les oiseaux serviteurs et pour adopter à ce sujet des règlements communs.

Ce serait pour la France un bonheur de prendre l'initiative d'un congrès dans lequel seraient établie une carte ornithologique d'Europe et préparés les documents nécessaires pour cette spécialité de législation.

En attendant, et pour faciliter les voies, donnons au moins le bon exemple.

CONCLUSION.

Nous en avons fini, je l'espère, avec les objections de quelques tendeurs ; elles ont eu au moins le mérite de nous affermir dans nos convictions. Aussi je m'explique ce passage d'un rapport de M. Bonjean, p. 20 :

« Le mal est grand encore une fois, le danger imminent ; il faut des remèdes prompts et énergiques... Voilà ce que vous crient les honorables pétitionnaires et, avec eux, nombre de conseils géné-

Digitized by Google

raux, ainsi que les sociétés de tout genre qui s'occupent, à des titres divers, d'agriculture et de zoologie. C'est ce que vous répètent, avec un accord chaque jour plus unanime et plus pressant, les naturalistes et les agriculteurs les plus distingués qui, par état ou par vocation, se sont occupés de cette question. MM. Geoffroy Saint-Hilaire, Florent-Prévost, Saac, Gloger, Koechlin, Dumast, Jonquières-Antonelle, Chatel, Gadebled, Valserres et tant d'autres dont nous n'avons été, en ce rapport, que l'écho très-affaibli. »

M. Ducuing ajoute que son rapport est basé sur les réponses collectives émanant de 63 sociétés ou comices agricoles de toutes les régions de la France.

En résumé, il nous semble de toute évidence que la chasse à la tendue est aussi contraire à l'intérêt général qu'à l'esprit de nos lois.

Elle est moins tolérable qu'autrefois, car elle devient bien vite plus générale et plus destructive, elle sert d'excuse ou de prétexte aux braconniers, qui dénichent et qui font des tendues volantes dans les forêts en été et près des habitations pendant les neiges, enfin elle est en trop flagrante contradiction avec l'enseignement que l'on commence à donner dans les écoles sur l'utilité des oiseaux.

Il importe donc que les assemblées législatives, le pouvoir exécutif, les conseils généraux, les sociétés savantes et agricoles interviennent à nouveau pour l'interdire.

Il y a une intervention qu'on ne peut trop recommander, elle consiste à démontrer aux chasseurs, aux conseillers généraux et à leurs électeurs que la voix qui depuis quelque temps s'élève en faveur

Digitized by Google

des oiseaux, est la voix de la science, de la morale, de l'esthétique et de la richesse.

J'ai déjà eu l'extrême satisfaction d'apprendre que, malgré l'insuffisance de mes écrits, j'avais converti des hommes d'une grande valeur, et qu'ils avaient cessé de pratiquer ce genre de chasse. Je pourrais citer les noms d'un président de comice, de conseillers généraux et de tendeurs passionnés.

Ayons donc confiance dans le triomphe de la vérité. D'autres chasseurs ne demandent que d'être convaincus pour brûler leurs raquettes.

Dans un précédent ouvrage, nous avons établi les différences qui existent entre les oiseaux-gibier et les oiseaux-serviteurs. Il est facile de voir que la présente étude se rapporte à ces derniers.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION..... 111

I. Les tendues détruisent, sans profit sérieux pour l'alimentation, les plus petits oiseaux insectivores. — Dommages qui en résultent..... 116

II. Oiseaux de passage :

§ 1er. — De la répartition des oiseaux à la surface de la terre. Des migrations, de leurs causes, de leurs moyens, et de leurs effets utiles. 124

§ 2. — Utilité des oiseaux de passage..... 139

§ 3. — Intervention de l'homme en faveur des oiseaux de passage..... 144

III. — De quelques principes d'équité et de droit invoqués par les tendeurs :

§ 1er. — De l'égalité devant la loi..... 153

§ 2. — Restriction du mode de tendues..... 159

§ 3. — La tendue considérée comme question électorale..... 160

§ 4. — Des tendues comme question internationale..... 162

CONCLUSION..... 172

Digitized by Google

Digitized by Google

LITTÉRATURE

ÉTUDE SUR J. RACINE

Par M. Pr. Soullié, membre titulaire.

CRITIQUE D'ESTHER

1. Tout le monde sait comment Racine, qui depuis douze ans avait renoncé au théâtre, fut amené à y rentrer indirectement et sur l'invitation de Madame de Maintenon. Cette dame avait fondé à Saint-Cyr, près de Versailles, un institut religieux consacré à l'éducation de jeunes filles nobles, et cherchait les moyens de cultiver leur esprit sans troubler leur cœur. A cet effet, elle pria Racine de composer un poème religieux tiré de l'Ecriture Sainte, et Racine, pour entrer dans ses vues, traita le sujet d'Esther dans une suite de scènes entremêlées de chœurs et non divisées en actes, la pièce n'étant pas destinée à figurer sur le théâtre. C'était une sorte de représentation dramatique, sans prétention à l'invention ni à l'artifice d'une grande composition, et la mise en dialogues et en action d'une histoire de la Bible propre à être déclamée par des jeunes filles élevées pieusement. La pièce,

Digitized by Google

jouée plusieurs fois par elles devant le roi et l'élite de la cour, eut le plus grand succès. C'était d'ailleur un honneur et une faveur que d'y assister, et le lieu, les acteurs et les spectateurs augmentaient l'intérêt de la pièce, noble et touchante par elle-même. Imprimée l'année suivante, elle fut moins bien accueillie du public. Jouée plus tard sur la scène, en 1721, elle n'eut qu'un succès médiocre, et depuis, elle a toujours été vue avec une certaine froideur, malgré le mérite du style et le plaisir qu'elle cause à la lecture.

2. Cette fortune si différente s'explique assez par la nature et la valeur de l'ouvrage. *Esther* était, pour la maison de Saint-Cyr et la cour dévote de Louis XIV, une pièce pieuse et aristocratique. Chacun pouvait y trouver des allusions aux faits et aux personnages contemporains, et des rapports entre Assuérus et le roi, M^me^ de Maintenon et Esther, Aman et Louvois. C'était d'ailleurs une sorte de nouveauté qu'une tragédie biblique sans amour et entremêlée de chœurs et de musique. Mais depuis on remarqua le vide de l'action, le peu de liaison entre les scènes, le peu de développement des caractères et l'étrangeté même du sujet. *Esther* ne parut plus alors qu'une ébauche de drame supérieurement écrite, le prélude du chef-d'œuvre d'*Athalie*, enfin une sorte d'opéra religieux où l'on cherche plus la pompe du spectacle et la beauté de la musique que la régularité et la perfection théâtrales.

3. Sans parler de la faiblesse de la conception et de l'exécution, le plus grand défaut d'*Esther*, comme d'*Iphigénie*, nous paraît être dans le sujet même. Ce sujet, c'est le danger que fait courir à Esther et

Digitized by Google

aux Juifs l'édit de proscription et de massacre obtenu d'Assuérus par Aman, et conjuré par la prière d'Esther, juive elle-même et l'épouse d'Assuérus. Comprend-on qu'un pareil sujet soit traité sur une scène chrétienne, où les sentiments les plus délicats sont exprimés dans un style d'une rare élégance? Non, sans doute, et l'on ne tremble sérieusement dans cette tragédie, ni pour les juifs, ni surtout pour Esther, comme on a pu trembler pour eux et pour elle au 6e siècle avant Jésus-Christ et à la Cour à demi-barbare des rois de Perse. Nous ne parlons pas des autres détails de la pièce qui ne sont guère plus tolérables, telle que l'élévation d'Esther, la récompense de Mardochée, l'erreur du roi, qui croit qu'Aman veut faire violence à la reine. Ce sont là des faits possibles autrefois, et acceptés par la piété de jeunes filles naïves, mais qu'un parterre chrétien peut difficilement se figurer. Quoique la volonté de Louis XIV, l'enivrement du pouvoir absolu, les préjugés religieux aient amené et fait approuver la révocation de l'édit de Nantes et la proscription des protestants, il y a encore loin de cette fatale mesure à l'ordre de massacrer tout un peuple, y compris la reine, pour satisfaire au caprice d'un favori et à une règle d'étiquette, tel que l'histoire et la Bible nous représente l'édit porté puis révoqué par Assuérus.

4. Voyons, en effet, ce que nous apprend le livre d'Esther, afin de comprendre le parti que Racine en a tiré. Ce livre, tout historique, manque tout à fait de poésie et même a peu d'élévation morale. C'est le récit d'un fait tout national et possible seulement en Orient, ce pays de la débauche et du

Digitized by Google

despotisme. Assuérus, roi de Perse, ayant répudié Vasthi par un motif moins honorable pour lui que pour elle, ses ministres lui cherchèrent des filles vierges et belles (II. 2). Esther fut ainsi conduite par Mardochée, son oncle, à l'eunuque Egée, et trouva grâce devant lui. Ces jeunes filles, avant d'entrer chez Assuérus, s'y préparaient pendant six mois avec de l'huile et de la myrrhe, et pendant six mois avec d'autres aromates; chacune y entrait sur le soir et en sortait le matin pour ne plus rentrer, à moins que le roi ne la fît appeler. Quand le tour d'Esther fut venu, elle ne demanda rien à l'eunuque Egée, mais se contenta de ce que celui-ci lui donna comme ornement. Le roi l'aima plus que ses autres femmes, lui mit son diadème sur la tête et la fit régner à la place de Vasthi. Cependant Aman, le favori d'Assuérus, se faisant adorer par l'ordre de celui-ci, Mardochée seul s'y refusa, ce qui irrita si fort le ministre orgueilleux, qu'il obtint du roi l'ordre de massacrer en un jour tous les Juifs de ses états, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, ainsi que les femmes, et de piller leurs biens. Mardochée ayant fait connaître cet édit à Esther, elle commanda trois jours de jeûne et de prière et risqua sa vie en paraissant devant le roi sans être appelée. *Ingrediar ad regem contra legem faciens, non vocata tradens que me morti et periculo* (IV. 16). Elle trouva grâce devant le roi, qui lui tendit son sceptre d'or et lui promit de lui accorder tout ce qu'elle demanderait. Elle demanda un entretien au roi devant Aman, et là lui dévoila son propre danger comme Juive, et la cruelle vengeance du favori. Celui-ci, se voyant perdu, supplie Esther pendant que le roi s'est éloigné.

Digitized by Google

Bientôt celui-ci revenant et voyant Aman se jeter sur le lit où était Esther, s'écrie : Quoi ! il veut faire violence à la reine, moi présent et dans mon palais ! (VII. 8.) Aussitôt on couvrit la face d'Aman, qui fut pendu à une potence de 50 coudées qu'il avait fait élever pour Mardochée. Celui-ci et Esther obtinrent alors du roi l'ordre de massacrer dans tout l'empire les ennemis des Juifs. Il en périt un grand nombre, entre autres 500 dans Suse seulement avec les dix fils d'Aman (IX. 16). En mémoire de ce massacre et de leur salut, les Juifs établirent une fête qui se célèbre encore parmi eux. Dans ce récit fidèle nous avons omis l'incident du service rendu par Mardochée au roi et récompensé plus tard par un honneur dont Aman, par un trait presque comique, est le conseiller et le promoteur ; ce qui fait pressentir en ces termes sa chute à sa femme Zarès et à ses amis : Si Mardochée est de la race des juifs, ayant commencé à déchoir devant lui, tu ne pourras lui résister, mais tu tomberas en sa présence (VI. 13).

5. Voilà le sujet, plus étrange que touchant, sur lequel Racine a répandu tous les charmes de son style. La pièce est précédée d'un prologue prononcé par la Piété, d'un ton à la fois religieux et flatteur qui convenait à la circonstance, mais qui n'offre rien d'assez poétique ni d'assez élevé, malgré de beaux vers. Estherretrouvant Elise, une compagne de son enfance, lui raconte son élévation récente. Elle gémit de sa grandeur en pensant à la ruine de Jérusalem, et appelle un chœur de jeunes Juives comme elle, qui chante les rigueurs de l'exil. Tout à coup Mardochée paraît annonce, l'édit fatal et somme Esther

Digitized by Google

de risquer sa vie pour sauver ses frères. Esther y consent, et, restée seule, adresse à Dieu une fervente prière qui sera exaucée. Le chœur déplore en beaux vers le massacre projeté mais se confie dans le secours de Dieu. Nous remarquons, dans ce premier acte, l'intervention non motivée suffisamment d'un prophète pour amener Elise à entendre de la bouche d'Esther l'exposition de la pièce, le beau récit de l'élévation d'Esther, où le harem oriental est arrangé en une revue de jeunes filles très-innocentes, comme celle que Louis XIV pouvait passer à Saint-Cyr, le beau discours de Mardochée, la prière d'Esther et les deux chœurs, c'est-à-dire presque tout cet acte si admirablement écrit et assez bien rempli.

6. Le deuxième acte s'ouvre par une belle scène où Aman dévoile à un confident la cause de l'arrêt lancé contre les juifs et son orgueil cruel et extravagant. Vient ensuite l'incident du triomphe de Mardochée, qui n'influe pas sur l'action, et ne sert qu'à mortifier Aman; puis la démarche d'Esther près du roi, auquel elle demande un entretien. Le chœur, très-long mais assez faible, s'élève contre le culte des idoles et oppose le trouble de l'impie à la paix du juste. L'action ne marche que lentement comme dans l'histoire, et sans autre trace d'invention que la peinture du caractère d'Aman.

7. Au troisième acte, le favori, furieux de son dernier affront, est averti vainement par sa femme Zarès, personnage d'ailleurs inutile. Pendant le repas d'Esther, que l'on ne voit pas, le chœur, resté sur la scène, exprime d'abord en beaux vers son horreur pour Aman, puis plus faiblement les dangers de la calomnie. Bientôt Assuérus paraît ave

Digitized by Google

Aman et Esther, qui, se jetant aux pieds du roi, s'écrie tout à coup :

Puisque mon roi lui-même à parler me convie,
J'ose vous implorer et pour ma propre vie,
Et pour les tristes jours d'un peuple infortuné
Qu'à périr avec moi vous avez condamné.

Elle lui fait alors l'histoire des juifs et de leur captivité, démasque l'odieuse conduite d'Aman, et adresse à Assuérus, en faveur des juifs, une touchante prière. Celui-ci sort un instant, et, trouvant en rentrant Aman aux pieds d'Esther, s'imagine qu'il veut attenter à son honneur et ordonne sa mort, puis il donne sa place à Mardochée, qui survient à propos. Le chœur célèbre alors le triomphe d'Esther, le retour des Juifs et la nouvelle alliance que Dieu va contracter avec eux.

8. Cette analyse suffit pour faire comprendre la faiblesse de la tragédie d'Esther, au point de vue de l'intrigue et de l'invention, comme au point de vue du sujet. Mais elle ne peut donner une idée de la peinture des caractères, ni surtout de la beauté du style, qui en fait le mérite principal. Il est inutile d'insister sur l'étrangeté du sujet, intolérable pour nous, et qui contraste avec les sentiments délicats dont la pièce est remplie. Pour nous le faire accepter, il aurait fallu peindre plus au long les mœurs de ces peuples de l'antique Orient, où le despotisme peut élever un esclave au premier rang et faire périr une reine. L'action est d'ailleurs presque nulle et incohérente, sans que rien motive assez la catastrophe. Enfin, quoique par la couleur générale l'impression en soit religieuse et même morale,

Digitized by Google

Racine ayant atténué l'horreur de certains détails, l'effet en est douteux, équivoque, ou du moins faible et médiocre. Cela tient, selon nous, d'abord à la faiblesse même de l'intérêt et à une secrète incrédulité sur le danger sérieux des juifs et d'Esther, et en second lieu, au peu de mouvement et d'art qui préside à l'intrigue. En un mot, ce n'est pas une tragédie originale, c'est la représentation adoucie d'une page de l'histoire qui en elle-même manque d'une véritable grandeur.

9. Arrêtons-nous donc sur l'analyse des caractères, et surtout sur celle du style. Esther est le modèle de la vertu modeste et de la douce piété dans les grandeurs. Elle n'a aucune ambition, aucun retour sur elle-même, et fait ainsi le plus heureux contraste avec le féroce égoïsme d'Aman. Nous citerons quelques-uns des traits les plus touchants de ce beau rôle :

> Toi qui d'un même joug souffrant l'oppression,
> M'aidais à soupirer les malheurs de Sion.

Quel charme pénétrant et mélancolique dans ce dernier vers! Plus loin elle oppose aux prétentions de ses rivales sa noble simplicité.

> Et moi, pour toute brigue et pour tout artifice,
> De mes larmes au ciel j'offrais le sacrifice.

Elle n'a point été séduite par son élévation; elle le montre par ces vers que la voix publique appliquait à M^me^ de Maintenon.

> Aux pieds de l'Eternel je viens m'humilier
> Et goûter le plaisir de me faire oublier.

Digitized by Google

Elle se dévoue sans faste au salut de tout son peuple.

Demain, quand le soleil rallumera le jour,
Contente de périr, s'il faut que je périsse,
J'irai pour mon pays m'offrir en sacrifice.

Enfin, quand elle a triomphé de la perversité d'Aman, elle en rapporte la gloire au Dieu qu'elle avait imploré, par ces deux derniers vers de la pièce, avant le dernier chœur :

O Dieu, par quelle route inconnue aux mortels
Ta sagesse conduit ses desseins éternels !

Racine excelle dans la peinture voilée de cet héroïsme féminin mêlé de timidité naturelle et de résolution courageuse.

10. Les caractères de Mardochée et d'Assuérus sont assez pâles et peu développés ; car il ne suffit pas d'un beau discours pour tracer un caractère, et si Assuérus exprime avec dignité et noblesse des sentiments délicats, il joue dans toute la pièce un si triste rôle, qu'il vaut mieux ne pas en parler. Ce pauvre roi, même en faisant justice d'Aman, ne sait ce qu'il fait ; c'est par hasard, ou plutôt par erreur qu'il révoque le mal qu'il avait ordonné par erreur également, et Louis XIV a dû être peu flatté de l'action de la royauté aussi bien dans cette pièce que dans l'histoire.

10. Mais le caractère d'Aman est de beaucoup le mieux peint, le plus développé et le plus digne de fixer notre attention. C'est le type de l'esclave devenu favori, mêlant l'orgueil du parvenu à l'égoïsme le plus inhumain. Ce n'est pas un ambitieux

Digitized by Google

jaloux d'exercer le pouvoir ; c'est une âme basse et vaniteuse, insatiable d'honneurs et poussant la soif des hommages jusqu'au crime et jusqu'à la folie. Il est à la fois criminel et misérable par sa passion, et il avoue ses forfaits avec une impudeur naïve et qui prouve qu'il a perdu tout sens moral, en rapportant tout à lui. La cruauté, l'imposture, l'ingratitude ne lui coûtent rien, et il finit pas tomber dans une sorte de frénésie qui lui enlève presque l'usage de la raison. On va en juger par ces traits énergiques ou profonds. A Hydaspe, qui le félicite de son bonheur, il répond de manière à nous étonner d'abord :

Haï, craint, envié, souvent plus misérable
Que tous les malheureux que mon pouvoir accable.

Quelle étrange révélation, et pourquoi ?

Un homme, un vil esclave,
D'un front audacieux me dédaigne et me brave.
L'insolent devant moi ne se courba jamais...
Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés
N'osent lever leurs fronts à la terre attachés,
Lui, fièrement assis et la tête immobile,
Traite tous ces honneurs d'impiété servile,
Présente à mes regards un front séditieux
Et ne daignerait pas même baisser les yeux.
Du palais cependant il assiége la porte...
Oui, Mardochée assis aux portes du palais,
Dans mon cœur malheureux enfonce mille traits,
Et toute ma grandeur me devient insipide,
Tandis que le soleil éclaire ce perfide.

Voilà les prétentions et les misères de la vanité,

Digitized by Google

et voici maintenant les sentiments atroces qu'elle suggère :

Un homme tel qu'Aman, lorsqu'on l'ose irriter,
Dans sa juste fureur ne peut trop éclater.
Il faut des châtiments dont l'univers frémisse ;
Qu'on tremble en comparant l'offense et le supplice ;
Que les peuples entiers dans le sang soient noyés.
Je veux qu'on dise un jour aux peuples effrayés :
Il fut des Juifs ; il fut une insolente race ;
Répandus sur la terre, ils en couvraient la face ;
Un seul osa d'Aman attirer le courroux ;
Aussitôt de la terre ils disparurent tous.

Il a un moment de joie et de folie quand on lui annonce que le roi impute aux Juifs un nouveau crime, et il s'écrie avec une impropriété de termes admirable et qui est un trait de génie.

Oui, ce sont, cher ami, des *monstres furieux :*
Il faut craindre surtout leur chef *audacieux.*
La terre avec *horreur* dès longtemps les *endure,*
Et l'on n'en peut trop tôt délivrer la nature.
Ah ! je respire enfin.

D'autres traits de scélératesse sont comme une ébauche du caractère plus pervers encore de Mathan dans *Athalie.* Enfin, pour dernier coup de pinceau du portrait d'un esclave tour à tour plein d'arrogance et de bassesse, quand il voit qu'Esther l'a démasqué, il ne rougit pas d'implorer son appui pour lui-même et de lui offrir le sien pour les Juifs et pour Mardochée ; mais il ne peut offrir comme ressource commune que l'imposture et la cruauté.

En les perdant j'ai cru vous assurer vous-même.
Princesse, en leur faveur employez mon crédit...

Digitized by Google

Les intérêts des Juifs déjà me sont sacrés.
Parlez ; vos ennemis aussitôt massacrés.....
Par le salut des Juifs, par ces pieds que j'embrasse,
Par ce sage vieillard, l'honneur de votre race,
Daignez d'un roi terrible apaiser le courroux,
Sauvez Aman qui tremble à vos sacrés genoux.

Quelle triste jour ces beaux vers projettent sur l'humanité ! ils servent du moins à nous faire ratifier avec joie la sentence fatale prononcée par Assuérus : Qu'à ce monstre à l'instant l'âme soit arrachée. Ce seul portrait d'Aman est un tableau admirable, et il ne pouvait être placé que dans ce cadre de l'histoire d'Orient, où un esclave peut dans la même journée être élevé près du trône ou au gibet, mais en conservant toujours son âme vile et méprisable.

12. Le style d'*Esther* se distingue par la douceur et l'harmonie. Il a en général assez de couleur orientale et biblique ; mais on y trouve quelquefois de l'apprêt et de l'artifice, ce qui fait pressentir le déclin de la poésie classique, comme on trouve dans les derniers livres de l'Enéide certains passages avant-coureurs du style d'Ovide, de Lucain et de la décadence. L'art l'emporte quelquefois sur l'inspiration, et le procédé trop savant nuit à la sincérité de la pensée. C'est ce que nous verrons dans le début même de la pièce que nous demandons la permission de critiquer en détail, bien que ce genre de critique soit peu en faveur et convienne peut-être mieux dans une chaire de collége que dans un ouvrage destiné au public. C'est le seul moyen de justifier nos réserves pour un style que chacun s'accorde à louer ; nous en userons avec respect

Digitized by Google

pour Racine, mais avec indépendance. Esther commence ainsi :

Est-ce toi, chère Elise ? O jour trois fois heureux,
Que béni soit le ciel qui te rend à mes vœux !

O jour trois fois heureux est assez commun et plutôt latin qu'oriental; le *ciel* et les *vœux* est aussi abstrait, banal et plus moderne que biblique.

Toi qui de Benjamin comme moi descendue,
Fus de mes premiers ans la compagne assidue,

Bien d'autres descendaient de Benjamin, une des douze tribus ; il eût mieux valu dire de Saül, de notre premier roi ; mais Racine à peut-être voulu établir plus de distance entre Esther et Elise. L'élégance classique unit l'abstrait au concret dans le dernier vers qui eût été plus simple ainsi fait :

Fus dans mes premiers ans ma compagne assidue,
Et qui d'un même joug souffrant l'oppression
M'aidais à soupirer les malheurs de Sion.

Ce vers est délicieux d'élégance et de sentiment; le premier est un peu commun, mais, comme Benjamin et Sion, il nous apprend le pays et la situation des personnages.

Combien ce temps encore est cher à ma mémoire,

est une conclusion de cette première idée, tournée en sentiment.

Mais toi de ton Esther ignorais-tu la gloire ?

Digitized by Google

Ton Esther est affectueux et indique habilement le nom de celle qui parle jusqu'ici.

Depuis plus de six mois que je te fais chercher,
Quel climat, quel désert a donc pu te cacher?

Passons sur l'invraisemblance de cet éloignement et de cette ignorance complète. Le dernier vers est plein d'élégance et imité de Théocrite et de Virgile.

Quæ memora, aut qui vos saltus habuere, puellæ?

ELISE :

Au bruit de votre mort justement éplorée,
Du reste des humains je vivais séparée
Et de mes tristes jours n'attendais que la fin.

Racine abuse un peu trop peut-être de ces bruits de mort supposés employés déjà dans *Mithridate* et dans *Phèdre*. Ce bruit motive mal, selon nous, la retraite absolue et le deuil mortel d'Elise. On voit trop bien que cette solitude et l'avis du prophète qui va suivre ne viennent là que pour fournir à Esther et au poète l'occasion d'exposer l'élévation d'Esther et le début de la pièce. Nous n'aimons pas l'emploi de cette grande machine (*machina*) d'un prophète pour amener un si mince résultat, et Racine nous paraît un peu s'y jouer de la prophétie et de la religion.

Quand tout à coup, Madame, un prophète divin.

ce mot de *Madame* fait ici un singulier effet, ainsi que la différence établie ici entre Elise qui ne tutoie pas Esther et Esther qui la tutoie. Ce sont de

Digitized by Google

ces nuances aristocratiques expliquées par la société d'alors et que nous avons déjà vues entre Oreste et Pylade, au début *d'Andromaque*.

C'est pleurer trop longtemps une mort qui t'abuse.
Lève-toi m'a-t-il dit, prends ton chemin vers Suse,
Là tu verras d'Esther la pompe et les honneurs,
Et sur le trône assis le sujet de tes pleurs.

Le lieu de la scène et la condition d'Esther s'éclaircissent. Le dernier vers est d'une beauté abstraite fréquente dans Racine et les classiques.

Rassure, ajouta-t-il, tes tribus alarmées,
Sion; le jour approche où le Dieu des armées
Va de son bras puissant faire éclater l'appui,
Et le cri de son peuple est monté jusqu'à lui.

Voilà enfin de la couleur biblique, surtout dans le dernier vers. Il semble aussi que Racine, rougissant du rôle peu noble qu'il faisait jouer à ce prophète, ait voulu le rehausser par cette prédiction d'un ton et d'un intérêt plus relevés.

Il dit, et moi, de joie et d'horreur pénétrée,

exprime bien la nature de l'impression religieuse.

Je cours : de ce palais j'ai su trouver l'entrée

Cette suspension et cette reprise du récit donnent du mouvement à la pensée.

O spectacle, ô triomphe admirable à mes yeux,
Digne en effet du bras qui sauva nos ayeux !
Le fier Assuérus couronne sa captive,
Et le Persan superbe est aux pieds d'une Juive.

L'exclamation soudaine exprime bien l'étonnement. Les deux derniers vers, par leur antithèse

Digitized by Google

discrète, excitent la curiosité ; mais le dernier présente une image fausse, ou du moins beaucoup trop moderne.

Par quels secrets ressorts, par quel enchaînement
Le ciel a-t-il conduit ce grand événement ?

Ces vers sont d'une élégance bien abstraite et bien peu poétique ; outre que *conduire* pour *amener un événement* semble d'une précision médiocre. Nous voyons, par cette analyse, combien l'art d'écrire est difficile, puisqu'un morceau d'une élégance et d'une harmonie remarquables, dont l'ensemble est plein de charmes, offre pourtant un assez grand nombre de taches et la matière de plus d'une critique de détail, et comment le style de Racine arrive ici à une maturité avant-coureur de la décadence, comme nous le disions plus haut. Nous n'y avons vu qu'un vers saillant.

13. On pourrait objecter que ce n'est ici qu'une scène secondaire, et dont le style, comme celui de tout début, doit être simple et uni. Mais nous allons citer sans commentaire une autre page dont le fond est moins élevé encore et beaucoup mieux écrit. On y verra plus de couleur orientale, plus de nobles sentiments, et la différence entre l'élocution un peu emphatique d'un subalterne Asaph et la ferme précision du pouvoir suprême : *imperatoria brevitas*. Dans la troisième scène du second acte, Assuérus, après s'être fait lire le récit d'une conspiration déjouée par Mardochée, ajoute :

Ce mortel qui montra tant de zèle pour moi,
Vit-il encore ? — Il voit l'astre qui nous éclaire.
— Et que n'a-t-il plus tôt demandé son salaire ?

Digitized by Google

Quel pays reculé le cache à mes bienfaits?
— Assis le plus souvent aux portes du palais,
Sans se plaindre de vous ni de sa destinée,
Il y traîne, Seigneur, sa vie infortunée.
— Et je dois d'autant moins oublier sa vertu
Qu'elle-même s'oublie. Il se nomme, dis-tu?
— Mardochée est le nom que je viens de vous lire.
— Et son pays? — Seigneur, puisqu'il faut vous le dire.
C'est un de ces captifs à périr destinés,
Des rives du Jourdain sur l'Euphrate amenés.
— Il est donc Juif? O ciel! sur le point que ma vie
Par mes propres sujets m'allait être ravie,
Un Juif rend par ses soins leurs efforts impuissants!
Un Juif m'a préservé du glaive des Persans!

Voilà un modèle de dialogue naturel, noble et rapide.

13. Tout le monde connaît les admirables vers inspirés en partie par la Bible, et en partie par la philosophie chrétienne, sur la nature et la puissance de Dieu ; et dans lesquelles les idées les plus hautes et les images les plus vives se succèdent si heureusement. Ils se trouvent dans les deux beaux discours de Mardochée à Esther et d'Esther à Assuérus, trop longs pour être cités. Nous nous bornerons donc à rappeler les vers sur Dieu que chacun doit savoir par cœur.

Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux.
L'Eternel est son nom ; le monde est son ouvrage ;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône interroge les rois.
Que peuvent contre lui tous les rois de la terre?
En vain ils s'uniraient pour lui faire la guerre :
Pour dissiper leur ligue il n'a qu'à se montrer :
Il parle, et dans la poudre il les fait tous rentrer.

Digitized by Google

Au seul 'son de sa voix la mer fuit, le ciel tremble ;
Il voit comme un néant tout l'Univers ensemble,
Et les faibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas.

Assurément ces vers sont magnifiques et dignes du sujet. Cependant il leur manque je ne sais quelle ampleur et quelle abondance dans l'expression, quel relief dans l'image, et quelle plénitude dans le développement que l'on ne trouve que dans les livres saints. Ils pâlissent devant ce passage d'Isaïe où la souveraineté de Dieu est exprimée d'une façon incomparable et que nous avons essayé de traduire, quoique Racine seul eût pu le faire en vers assez beaux pour rendre la force et la majesté de l'original :

XL 12. Dans le creux de sa main qui renferma les mondes ?
Qui de sa main ouverte a mesuré les cieux ?
Qui tient entre ses doigts la poussière des mondes ?
Qui pèse les coteaux, les montagnes fécondes,
Et mit dans ses bassins leurs sommets sourcilleux ?

13. Quel esprit du Seigneur guida l'esprit novice ?
Quel mortel lui donna des conseils de salut ?
14. Quel maître l'instruisit ? quelle main protectrice
Lui fraya les sentiers de la droite justice,
Lui montra la sagesse et lui marqua le but ?

15. L'univers tout entier est devant lui semblable
A l'humble goutte d'eau qui tombe du bassin ;
Tel est dans la balance un atome impalpable ;
Les îles sont pour lui le faible grain de sable
Qu'emporte un léger souffle et que l'œil suit en vain.

16. Les hôtes du Liban, sa forêt imposante,
En vain sur ses autels seraient jetés en tas,
Victime de nul prix, offrande insuffisante.

Digitized by Google

17. Les peuples de la terre, ombre vaine, impuissante,
Sont tous, devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas.

21. Quoi donc! est-ce pour vous un si profond mystère?
N'avez-vous rien appris dès le commencement?
Ignorez-vous celui dont le bras tutélaire
Dans l'espace a posé les bases de la terre

22. Et siége au-dessus d'elle au sein du firmament?
Sa main a déployé les cieux comme une tente;
Il les a déroulés ainsi qu'un pavillon.
L'homme n'est devant lui qu'une larve rampante.

23. Il renverse des rois la puissance arrogante
Et réduit au néant et chefs et nation.

24. Les princes ici-bas n'ont point planté leur race;
Leur tige n'a pas pris racine dans le sol.
L'Eternel en soufflant les sèche et les efface;
Un tourbillon soudain, sans en laisser de trace,
Comme un chaume léger les emporte en son vol.

25. A qui donc, dit le Saint, me faites-vous semblable?
26. Ouvrez les yeux, levez vos regards vers les cieux.
Dites, qui les créa? Dans un ordre immuable
Des astres qui conduit la milice innombrable
Et par leur propre nom appelle chacun d'eux?...

10. C'est l'Eternel; il vient, armé de sa puissance;
La force de son bras va paraître aujourd'hui;
Ses ennemis vaincus sentiront sa vengeance;
Des élus dans ses mains il tient la récompense;
Ses œuvres, ses bienfaits, marcheront devant lui.

11. De ses chères brebis pasteur incomparable,
L'Eternel au bercail conduira son troupeau;
Portant les plus petits jusques à leur étable,
Il les réchauffera dans son sein secourable
Et prendra dans ses bras et la mère et l'agneau.

Digitized by Google

14. La partie la plus brillante et la plus originale d'*Esther*, ce sont les chœurs, au nombre de cinq, qui remplissent les intermèdes, et que Racine s'applaudissait d'avoir pu transporter du théâtre grec sur la scène française. Tous ne sont pas d'une égale valeur, et quelques-uns, dit-on, sont assez difficiles à mettre en musique ; souvent même une partie seulement devait être chantée et l'autre déclamée, ce qui semble d'un effet assez désagréable. Nous n'avons à les apprécier qu'au point de vue de la poésie lyrique. Le premier, assez court, sur le triste exil des Israélites, est plein d'une douceur plaintive et mélancolique ; il semble inspiré par le psaume 136, *Super flumina Babylonis*, et se termine par ce cri touchant :

Du doux pays de nos aïeux
Serons-nous toujours exilées ?

Celui qui termine le premier acte, plus étendu, a plus de variété et de mouvement : on y passe de l'abattement du désespoir à la confiance et à la prière. En voici un passage des plus attendrissants.

Une des plus jeunes Israélites s'écrie douloureusement :

Hélas ! si jeune encore,
Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur ?
Ma vie à peine a commencé d'éclore,
Je tomberai comme une fleur
Qui n'a vu qu'une aurore.
Hélas ! si jeune encore,
Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur ?

Une autre lui répond par cette loi terrible de la solidarité :

Digitized by Google

Des offenses d'autrui malheureuses victimes,
Que nous servent, hélas ! ces regrets superflus.
Nos pères ont péché, nos pères ne sont plus
Et nous portons la peine de leurs crimes.

Mais soudain tout le chœur s'écrie avec assurance :

Le Dieu que nous servons est le Dieu des combats.
Non, non, il ne souffrira pas
Qu'on égorge ainsi l'innocence.

Nous avons déjà dit que le chœur du 2me acte nous semble plus faible, malgré la belle opposition entre le bonheur troublé du méchant et la paix de l'innocence. Dans le troisième acte, il y a deux chœurs, l'un pendant le festin d'Esther, l'autre à la fin de la pièce : le premier a trois parties ; l'horreur qu'inspire Aman est un morceau plein de mouvement, de couleur et de feu ; le chant de la calomnie est plus terne et sur un mode trop symétrique et trop écourté, enfin les souhaits pour Assuérus n'ont rien de remarquable. Voici l'effet produit sur le chœur par la présence d'Aman, sans distinction des divers personnages :

C'est Aman, c'est lui-même, et j'en frémis, ma sœur.
Mon cœur de crainte et d'horreur se resserre.
C'est d'Israël le superbe oppresseur.
C'est celui qui trouble la terre.
Peut-on, en le voyant, ne le connaître pas ?
L'orgueil et le dédain sont peints sur son visage.
On lit dans ses regards sa fureur et sa rage.
Je croyais voir marcher la mort devant ses pas.
Je ne sais si ce tigre à reconnu sa proie ;
Mais, en nous regardant, ma sœur, il m'a semblé
Qu'il avait dans les yeux une barbare joie
Dont tout mon sang est encore troublé.

Digitized by Google

Que ce nouvel honneur va croître son audace !
Je le vois, mes sœurs, je le voi :
A la table d'Esther, l'insolent près du roi
A déjà pris sa place.
Ministre du festin, de grâce, dites-nous
Quel mets à ce cruel, quel vin préparez-vous ?
Le sang de l'orphelin, les pleurs des misérables
Sont ses mets les plus agréables,
C'est son breuvage le plus doux.

Tout ce passage nous semble de la plus haute poésie lyrique, et d'un effet dramatique saisissant. On doit y admirer la vivacité des tours et des images, et la profusion des traits les plus courts et les plus divers concourant tous au même sentiment, ce qui est le propre de l'ode, et ce qui met plus en relief la situation.

15. Il ne nous reste plus qu'à exposer plus en détail toute l'économie du dernier chœur, le plus long et le plus beau de toute la pièce, après la disgrâce d'Aman, le triomphe d'Esther, et cet édit d'Assuérus au sujet du Dieu des Juifs :

Rebâtissez son temple et peuplez vos cités.

Tout le chœur éclate d'abord en chants de joie de se voir délivré.

Dieu fait triompher l'innocence,
Chantons, célébrons sa puissance.
Il a vu contre nous les méchants s'assembler
Et notre sang prêt à couler ;
Comme l'eau sur la terre ils allaient le répandre :
Du haut du ciel sa voix s'est fait entendre ;
L'homme superbe est renversé :
Ses propres flèches l'ont percé.

Après cette idée générale, d'une forme un peu commune, vient l'histoire de l'impie, renfermée en

Digitized by Google

six vers de la plus haute poésie, inspirés par la Bible, et terminés par un trait sublime :

J'ai vu l'impie adoré sur la terre.
Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux.
Il semblait à son gré gouverner le tonnerre,
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus.
Je n'ai fait que passer ; il n'était déjà plus.

Le couplet suivant, sur les rois trompés par la calomnie, nous semble assez faible, et plus raisonné que lyrique. Vient ensuite l'éloge d'Esther.

Comment s'est calmé l'orage ?
Quelle main salutaire a chassé le nuage ?
L'aimable Esther a fait ce grand ouvrage.
De l'amour de son Dieu, son cœur s'est embrasé ;
Au péril d'une mort funeste,
Son zèle ardent s'est exposé,
Elle a parlé ; le Ciel a fait le reste.
Esther a triomphé des filles des Persans ;
La nature et le Ciel à l'envi l'ont ornée,
Tout ressent de ses yeux les charmes innocents ;
Jamais tant de beauté fut-elle couronnée ?
Les charmes de son cœur sont encore plus puissants;
Jamais tant de vertu fut-elle couronnée ?
Esther a triomphé des filles des Persans ;
La nature et le Ciel à l'envi l'ont ornée.

Mais la seconde partie de ce chœur, sur le retour de la captivité et la dédicace du nouveau temple, est beaucoup plus belle encore et plus magnifique. Elle débute par un mouvement, d'abord assez calme, et éclate tout à coup en traits plus rapides :

Ton Dieu n'est plus irrité.
Réjouis-toi, Sion, et sors de la poussière,
Quitte les vêtements de ta captivité
Et reprends ta spendeur première.

Digitized by Google

Les chemins de Sion à la fin sont ouverts.
Rompez vos fers,
Tribus captives,
Troupes fugitives,
Repassez les monts et les mers,
Rassemblez-vous des bouts de l'univers.

Ce transport de joie générale est entremêlé de deux traits touchants et mélancoliques, bientôt étouffés par l'allégresse.

Je reverrai ces campagnes si chères,
J'irai pleurer au tombeau de mes pères.
Repassez les monts et les mers ;
Rassemblez-vous des bouts de l'univers.

Voici venir maintenant la reconstruction du temple, exprimée par les mouvements les plus animés et les couleurs les plus vives :

Relevez, relevez les superbes portiques
Du temple où notre Dieu se plaît d'être adoré :
Que de l'or le plus pur son autel soit paré,
Et que du sein des monts le marbre soit tiré.
Liban, dépouille-toi de tes cèdres antiques ;
Prêtres sacrés, préparez vos cantiques.

Mais rien n'égale l'effet grandiose qui suit, et qui montre la dédicace du temple, en quatre vers sublimes de pensée et d'image, et de l'harmonie la plus auguste dans leur décroissance savante et solennelle :

Dieu descend et revient habiter parmi nous :
Terre, frémis d'allégresse et de crainte,
Et vous, sous sa majesté sainte,
Cieux, abaissez-vous.

L'effet du dernier vers tient en partie à cette

Digitized by Google

césure de *cieux*, qui forme ici deux syllabes. Peut-être Racine eût-il pu s'arrêter sur ce trait majestueux. Mais il a mieux aimé revenir sur la douceur du service de Dieu et sur sa bonté, dans ces vers si coulants et si doux eux-mêmes, suivis de vers plus vifs et plus détachés, qui sont comme des traits et des élans d'amour qui se croisent et se répondent :

Que le Seigneur est bon ! que son joug est aimable !
Heureux qui dès l'enfance en connaît la douceur !
Jeune peuple, courez à ce maître adorable :
Les biens les plus charmants n'ont rien de comparable
Aux torrents de plaisirs qu'il répand dans un cœur.
Que le Seigneur est bon ! que son joug est aimable !
Heureux qui dès l'enfance en connaît la douceur !
Il s'apaise, il pardonne ;
Du cœur ingrat qui l'abandonne
Il attend le retour ;
Il excuse notre faiblesse :
A nous chercher même il s'empresse :
Pour l'enfant qu'elle a mis au jour
Une mère a moins de tendresse.
Ah ! qui peut avec lui partager notre amour ?
Il nous fait remporter une illustre victoire ;
Il nous a révélé sa gloire.

Enfin, la conclusion de ce chœur et de toute la pièce, c'est un cantique général de joie et de reconnaissance qui, commencé sur la terre et dans le temps, va se perdre dans les parvis éternels.

Que son nom soit béni ; que son nom soit chanté ;
Que l'on célèbre ses ouvrages
Au-delà des temps et des âges,
Au-delà de l'éternité.

Ce dernier trait, qui semble prolonger encore la perpétuité de la vie future, est une imitation de la

Digitized by Google

Bible, où on lit : *in æternum et ultra*. C'est ainsi que les chœurs, dans la poésie dramatique, résument une situation, un acte, une tragédie entière, s'étendent de tous côtés en aperçus poétiques et moraux sur la nature humaine et sa destinée, et embrassent une immense suite de rapports, ou plutôt la vie tout entière, et qu'ils répondent à la portée morale de la tragédie classique.

16. En résumé, *Esther* est une belle étude de style sur un sujet de la Bible peu susceptible d'être traité sur le théâtre moderne, et Racine ne paraît pas en avoir voulu faire une tragédie régulière ni originale, mais une suite de scènes représentant un fait de l'histoire juive, entremêlées de chœurs, et convenant à une maison d'éducation pour des jeunes filles. Peu remarquable par l'invention, le plan et l'exécution, elle se relève par un style d'une douceur et d'une délicatesse merveilleuses, par le caractère si bien tracé de l'ambitieux Aman, quoiqu'il agisse peu, mais surtout par des chœurs d'une poésie vraiment lyrique, qui rappellent à la fois la tragédie grecque et les livres saints. Son succès s'explique d'ailleurs par les circonstances et par les allusions qu'il était facile d'y trouver. Si elle doit perdre beaucoup à la représentation, en dehors de la musique et de la pompe théâtrale, elle plaira toujours à la lecture par des sentiments nobles et pieux, admirablement exprimés. Enfin, c'est un essai de tragédie biblique qui réussit, et qui a servi comme d'étape à Racine pour s'élever jusqu'à son chef-d'œuvre, *Athalie*.

Digitized by Google

ETUDE SUR ATHALIE

1. La critique est née à la suite des chefs-d'œuvre : c'est l'examen raisonné d'une œuvre d'art, distincte de l'impression naturelle qu'on en reçoit, mais qui doit tenir compte de cette impression, et ne saurait la contredire. Quelques-uns prétendent pourtant que les règles ou les principes de la critique peuvent y être opposés, et prennent parti, les uns pour les règles, les autres pour le jugement irréfléchi du vulgaire. Ces derniers vont même jusqu'à nier le droit de la critique et vouloir s'en tenir au sentiment de plaisir ou d'ennui que cause d'abord une pièce de théâtre. C'est dans ce sens que Molière a dit, dans la critique de l'*Ecole des Femmes* : « Vous êtes de plaisantes gens avec vos « règles dont vous embarrassez les ignorants et « nous étourdissez tous les jours. Je voudrais bien « savoir si la grande règle de toutes les règles n'est « pas de plaire, et si une pièce de théâtre qui a « attrapé son but n'a pas suivi le bon chemin. »

La bruyère a dit, dans le même sens : « Quand « une lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous « inspire des sentiments nobles et courageux, ne « cherchez pas une autre règle pour juger de l'ou-

Digitized by Google

« vrage ; il est bon et fait de main d'ouvrier. » Mais on aurait tort, selon nous, de croire que Molière, ou Labruyère, n'eussent aucun souci des règles ou de la critique ; ils signalaient seulement l'abus de certaines règles secondaires, qui faisaient perdre de vue le but de l'art, et le pédantisme de ceux qui prétendaient juger, en dépit du public et du sens commun, par des recettes sacramentelles, comme les subtilités du syllogisme faisaient oublier le véritable usage du raisonnement.

2. La critique est donc légitime, et il y a des principes généraux, ou règles, qui président à tout ouvrage de littérature. Mais on les a ensuite multipliées outre mesure, confondues avec d'autres règles secondaires, formulées en recettes infaillibles. Telle est, par exemple, la fameuse règle des trois unités, que l'on élevait, à tort, à la hauteur d'un principe absolu. Cette confusion et ce formalisme datent de loin, car on le trouve déjà dans Aristote et dans Horace. C'est le reproche que l'on peut adresser à Boileau et à ses copistes, comme Lebatteux ; Laharpe et Marmontel n'y échappent point tout à fait, bien qu'on l'ait fort exagéré : cet abus est marqué surtout dans Lemercier, qui exige vingt-six conditions, ni plus ni moins, pour qu'une pièce de théâtre soit parfaite, et qui les trouve heureusement réunies dans *Athalie*. C'est de là qu'est venue l'Ecole classique, dans les deux sens de l'éloge et du blâme, c'est-à-dire l'étude des modèles considérés comme types absolus de l'art, et la confusion des principes généraux et nécessaires, avec des procédés secondaires et accidentels. Cette école, décréditée d'abord par ses excès, s'est relevée par une critique

Digitized by Google

plus intelligente, plus large et plus profonde, grâce aux travaux de MM. Gustave Planche, Nisard et Saint-Marc Girardin. Quant au romantisme, il n'a pu être qu'une protestation exagérée contre les abus de la vraie critique, et la négation systématique et impertinente de tous les principes vrais ou faux. C'est une révolte au nom de la liberté et du scepticisme, qui n'a rien fondé, mais qui a forcé la critique de se retremper dans le bon sens et de réformer ses excès.

3. Mais il est une Ecole moins radicale, qui se place à un autre point de vue, et qui, s'inquiétant peu des règles de l'art, voit, avant tout, dans un ouvrage littéraire, l'expression de l'homme dans certaines circonstances. Partant de ce principe incontestable, que la littérature n'a pas seulement pour objet les idées générales de l'humanité, mais qu'elle peint l'homme en particulier, que c'est une œuvre à la fois sociale, populaire et individuelle; elle n'y cherche que l'expression de la société, selon le mot de M. de Bonald, ou l'influence d'une religion, avec Chateaubriand, ou le caractère d'une nation, avec Mme de Staël, ou la peinture d'une époque avec l'école historique de M. Villemain, ou la physionomie de l'auteur selon la critique anecdotique ou biographique de M. Sainte-Beuve, ou, enfin, selon M. Taine, la résultante de toutes ces forces réunies, le produit nécessaire de la race, du climat, de l'époque et du pays, plus encore que d'un homme; en sorte que le génie n'a plus rien d'individuel, mais n'est plus que l'écho fatal de la voix d'un peuple, et comme la raison sociale de l'humanité dans un temps et un lieu donnés. Nous ne voyons dans ces

Digitized by Google

excès que l'exagération presque inévitable d'un point de vue nouveau et très-véritable, quoique secondaire. C'est que la critique doit aussi, pour bien apprécier une œuvre d'art, tenir compte du milieu où elle s'est produite, et des sentiments de l'auteur qui l'a faite.

4. Mais si nous admettons cette double manière de considérer un ouvrage, au nom des principes, et dans les circonstances qui l'ont vu naître, nous n'avons garde de mettre ces deux sortes de critiques sur la même ligne. Une tragédie est surtout une œuvre d'art avant d'être l'expression d'une certaine époque ou d'un certain homme. Elle peint et doit peindre l'humanité encore plus que l'individu. Seulement nous ne confondrons pas, comme les classiques, les principes essentiels avec les recettes et les procédés de circonstance. Voici donc le plan que nous suivrons dans cette critique d'*Athalie*. D'abord nous rappellerons les lois générales de l'art d'écrire et les règles particulières de la poésie dramatique, ou de la tragédie. Ensuite nous analyserons rapidement la pièce de Racine, en en signalant les beautés de détail, et nous lui appliquerons après les principes. Enfin nous l'examinerons dans ses rapports avec la France, sous Louis XIV, et avec les sentiments particuliers de Racine. Mais nous devons faire une remarque préalable, c'est que notre critique sera sincère et indépendante; nous éviterons deux écueils soigneusement; le premier, c'est la crainte de parler comme tout le monde, ou la prétention à l'originalité et au paradoxe; le second c'est, au contraire, la disposition à jurer sur la parole d'autrui, et l'admiration convenue et de

Digitized by Google

parti pris. Loin de là, nous prendrons partout ce qui nous paraîtra juste, mais nous le suivrons librement, et nous ne craindrons pas d'admirer ou de blâmer ce que d'autres admirent ou blâment, ou ce qu'ils n'admirent ou ne blâment point. Nous donnerons, d'ailleurs, les motifs de notre blâme ou de notre admiration, pour qu'on puisse les apprécier.

5. La littérature est l'expression du vrai, du beau et du bien par la parole. Le fond en est général; c'est Dieu, la nature et l'homme, soit en lui-même, soit en société; la forme en est personnelle. D'ailleurs, un ouvrage ne peut peindre qu'une des mille faces de ces trois grandes choses. L'invention consiste à mettre une de ces faces dans tout son jour, dans un sujet principal, et au moyen d'idées accessoires. Pour la disposition, l'ouvrage doit avoir de l'unité, de la gradation et de la proportion dans toutes ses parties, c'est-à-dire, qu'il faut que tout se rapporte à une pensée dominante, que la clarté, la force, l'intérêt de cette pensée unique aille toujours croissant, enfin, que chaque partie soit également, ou plutôt inégalement développée, selon son importance ou son rapport avec l'idée mère. En ce qui regarde l'élocution, l'expression ou le style, l'auteur doit parler à la fois à la raison absolue et pratique, à l'imagination et au cœur, de manière à les satisfaire, sans négliger de plaire aux oreilles, surtout s'il parle de vive voix, et même aux yeux, si son œuvre doit être représentée en public.

6. Outre ces règles très-vagues, mais très-nécessaires et incontestables, il en est d'autres propres à chaque genre de littérature, par exemple à la poésie en général, et à la tragédie en particulier.

Digitized by Google

Nous ne pouvons ici que les exposer brièvement sans les discuter. La poésie exprime surtout le beau par la parole cadencée; son objet est l'idéal plutôt que le réel, mais un idéal concret et vivant, qui charme l'âme par l'intermédiaire des sens, et nous fasse sentir vivement l'essence même des choses. Elle est objective ou subjective, selon qu'elle emprunte les matériaux aux objets extérieurs, ou qu'elle a pour sujet les pensées et les sentiments intimes du poète. La première, plus sereine et impersonnelle, est narrative ou dramatique, selon qu'elle procède par un récit que l'auteur fait en son nom, ou qu'elle représente directement une action sous nos yeux et sans l'intervention de l'auteur. Celle-ci peint surtout la nature humaine dans ses rapports de société, plutôt que Dieu ou la nature physique. Nous arrivons ainsi à la tragédie, qui est la représentation en vers d'une action grande, douloureuse et morale, exprimant la nature et la destinée de l'homme.

7. De cette définition sortent plusieurs règles, les unes communes à toute pièce de théâtre, les autres propres à la tragédie. L'action d'un drame doit être une, étendue, entière, vraisemblable et attachante. Les mœurs en seront vraies, mais idéales, contrastantes, d'une couleur locale suffisante, et morales en ce sens que la vertu y paraisse aimable et admirable, le vice odieux et malheureux, ou du moins ridicule. Le style, tout en étant poétique, sera surtout naturel, expressif et peu figuré. L'exposition doit être simple, courte, claire, indirecte et complète; le nœud, bientôt formé, doit se serrer de plus en plus au moyen de péripéties qu'a-

Digitized by Google

mènent les passions ou quelque reconnaissance ; le dénouement, reculé jusqu'au bout, doit être complet et à la fois naturel et imprévu. Enfin, les scènes et les actes doivent s'enchaîner de manière à former des touts partiels subordonnés à l'ensemble. Outre ces règles, fondées sur le sens commun, le but de l'art et l'expérience, la tragédie en a de particulières. L'histoire y doit être suivie, en général, mais idéalisée. La grandeur de l'action tient aux aux personnages et au sujet, qui doit exciter la pitié, la terreur et l'admiration. Il n'y faut ni épisodes, ni confidents, ni hasard, mais une suite d'événements nécessaires et d'une moralité indirecte. Que la pièce offre plusieurs spectacles nobles, touchants, contrastant entre eux, et d'un intérêt croissant. Enfin que le style grand, ferme, varie selon les personnages, tout en ayant une certaine unité provenant du sujet. Voilà sans doute bien des conditions, dont quelques-unes paraîtront d'abord minutieuses; mais, avec un peu de réflexion, on verra qu'elles sont toutes nécessaires pour produire le sentiment agréable et élevé du beau, émouvoir le spectateur par la vue de la nature et de la destinée humaines, ce qui est le but évident de la tragédie.

8. Arrivons maintenant à l'analyse de la pièce de Racine. Nous supposerons qu'elle est connue du lecteur, et nous nous bornerons à en rappeler la marche en y ajoutant quelques réflexions. L'exposition a deux parties et deux scènes, l'une entre Joad et Abner, l'autre entre Joad et Josabeth. Dès les premiers vers on connaît le lieu et le jour de l'action, l'état misérable des Juifs, l'usurpation et les crimes d'Athalie, le caractère des personnages, mar-

Digitized by Google

qués en vers peut-être un peu trop symétriques, la présence et l'action de Dieu, que Joad, son ministre, introduit par une prosopopée magnifique empruntée aux prophètes, enfin l'annonce d'un secret important, et un commencement d'action de la part d'Athalie et de la part du grand prêtre. L'exposition du sujet s'achève dans la scène suivante, où l'on apprend que Joas a été sauvé et va être reconnu, et où l'intérêt s'attache à lui par le récit touchant de sa délivrance merveilleuse et par l'amour de Josabeth. A la suite viennent deux prières, l'une de celle-ci, et l'autre de Joad, formant un contraste admirable de tendresse et de fermeté, et marquant l'intervention de Dieu qui conduit toute l'action. C'est encore Dieu qui remplit le chœur, et dont l'on chante en deux parties, comme dans le psaume 18, la grandeur et la loi ; mais la fin a quelque sécheresse janséniste.

9. Au calme majestueux du premier acte est opposée l'agitation du second. L'entrée soudaine d'Athalie engage la lutte et commence le danger de Joas qui n'est pas oublié un seul instant. Le songe admirablement imaginé et décrit par le poète, et envoyé par Dieu, est un moyen d'action. Par sa seconde partie, il fait trembler pour Joas reconnu par Athalie, et il donne occasion de faire connaître et contraster la scélératesse hypocrite de Mathan et la générosité courageuse d'Abner. L'interrogatoire qui suit, plein de naturel et d'intérêt, porte la terreur au plus haut point, surtout dans la seconde partie, où Joas, avec la naïveté de son âge, montre deux fois son horreur pour Athalie. « Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule. » Et :

Digitized by Google

« Quel père je quitterais pour quelle mère ! » Ce dernier trait perdrait Joas, si Josabeth, ou plutôt le poète, ne détournait le coup par une sortie violente d'Athalie, qui lui fait oublier cet enfant pour s'en prendre à Dieu même. Il ne faut pas que Joad paraisse devant Athalie, parce que l'un ou l'autre serait abaissé. Mais il ne peut être indifférent, aussi est-il derrière, écoutant tout et prêt à défendre Joas ; mais nous ne l'apprenons qu'après, de peur de diminuer la terreur et l'intérêt. Ici, toutefois, nous regrettons une double lacune. D'abord, Athalie montre bien sa violence mais non sa cruauté ; la tragédie classique procède trop par discours, tirades et analyse psychologique, et pas assez par des traits précis, qui font plus d'impression et peignent mieux un caractère. Il aurait donc fallu, selon nous, qu'Athalie fît tomber sa colère sur un des enfants de Joad et de Josabeth et l'emmenât comme otage, ou du moins menaçât de se venger sur lui de leur refus. Ensuite Athalie partant sans rien décider, il semble que l'action soit interrompue, et que rien ne rattache le second acte à l'acte suivant. Nous aurions voulu qu'après ces mots fiers, mais vagues :

Mais nous nous reverrons. Adieu, je sors contente.
J'ai voulu voir, j'ai vu,

elle ajoutât quelques menaces plus précises, et annonçât qu'elle déciderait bientôt du sort de Joas, par exemple :

Sur votre Eliacin
Je ferai par Mathan connaître mon dessein ;
Je verrai si je dois, après un tel outrage,
Vous laisser contre moi conspirer davantage.
Traîtres, malheur à vous !

Digitized by Google

On pourrait dire aussi :

C'est perdre trop de temps en des discours frivoles,
Il faut des actions, et non pas des paroles.
Malheur à qui me hait !

Nous n'avons pas la ridicule prétention de continuer les vers inimitables de Racine, mais nous avons voulu indiquer le sens qu'Athalie devrait donner à sa sortie, marquer la suite de l'action et rattacher le deuxième acte au troisième. Le chœur qui suit est admirable dans ses deux parties, savoir : l'éloge poétique de Joas et surtout la destinée des méchants.

10. L'action reprend au troisième acte avec l'arrivée de Mathan. Il y a là une merveilleuse analyse de la perversité et de la misère du méchant faite par lui-même, sans qu'il songe à se blâmer, mais de manière pourtant à nous paraître odieux et misérable. Sans doute l'action fait un pas décisif par la demande de livrer Joas et le refus de Joad, où l'autorité de la vertu triomphe si bien du crime insolent. Mais c'est le seul que fasse l'action dans cet acte, et c'est un défaut signalé par Laharpe. La proposition de recourir à Jéhu refroidit l'intérêt, quoiqu'elle montre mieux la confiance en Dieu seul et son intervention dans le reste de la pièce. Le vide de cet acte est d'ailleurs dissimulé par cette magnifique prophétie de la captivité et de l'Eglise, ou de la nouvelle Jérusalem, commentée ensuite trop brièvement par le chœur, et qui, comme la prosopée du premier acte, paraîtrait encore plus belle si nous n'avions pas le texte beaucoup plus grand encore des prophètes.

Digitized by Google

11. Le quatrième acte commence par une espèce de procession pour les préparatifs du couronnement de Joas. Il subit d'abord une sorte d'examen préalable d'un beau caractère, puis il est reconnu avec une précision rapide, et mis en présence des Lévites par ces deux vers d'un grand effet.

Roi, voilà vos vengeurs contre vos ennemis ;
Prêtres, voilà le roi que je vous ai promis.

Vient ensuite un discours fort beau, sans doute, pour exciter les lévites à défendre leur roi, mais qui néanmoins nous semble prouver que la forme oratoire et la forme poétique sont plutôt incompatibles que concordantes, et s'affaiblissent l'une l'autre au lieu de se corroborer mutuellement. Le serment de fidélité des prêtres au roi, et du roi à la loi de Moïse, offre un spectacle imposant. Mais ce qu'il y a de plus sublime et de plus touchant peut-être dans toute la pièce, c'est la leçon pathétique adressée par Joad à Joas, ou par Racine à tous les souverains. Rien de plus noble et de plus attendrissant que ces larmes du pontife, non sur le danger de mort que court son pupille, mais sur le danger bien autrement grave de perdre l'innocence, et de faire, par sa prévarication, son malheur et celui de tout son peuple. Ce sont là des beautés d'un ordre tout à fait supérieur et divin. Par contraste, on assiste ensuite à des traits de délicatesse plus gracieuse entre Josabeth, son fils et Joas. Mais bientôt le danger redouble. Le temple est assiégé, les Lévites sortent pour s'armer et le défendre, et le chœur, resté sur la scène, éclate en un chant guerrier plein d'une ardeur martiale et d'une couleur biblique, mêlé de traits plus timides et plus touchants.

Digitized by Google

12. Le cinquième acte s'ouvre par un récit attendrissant du couronnement du jeune roi, au milieu de tant de périls, et le récit sublime d'un nouveau trait de confiance en Dieu de la part de Joad, tout à fait dans le ton de tout l'ouvrage, et dans le caractère du grand prêtre qui ne se dément jamais. La scène qui suit entre Joad et Abner a, selon nous, le défaut d'être assez longue et assez froide dans un moment si critique, sans parler d'une critique plus grave que nous apprécierons plus loin. Les personnages et les spectateurs sont dans une attente pleine d'anxiété. Enfin Athalie paraît et éclate en menaces, et l'on assiste aussitôt à deux grands spectacles qui mettent la crise et le dénouement en action; celui de Joas sur son trône, et celui du temple, d'où sortent de tous côtés des Lévites armés, défenseurs du nouveau roi. Mais tout danger n'a pas disparu, car le temple est assiégé par une armée. Soudain on apprend que par un miracle de Dieu cette armée s'est enfuie au son de la trompette. Athalie vaincue maudit Joas avant d'être entraînée pour être mise à mort, et troublant le pieux enfant dans son triomphe, excite jusqu'au bout la terreur et la pitié. Le sort d'Abner et de Mathan est fixé par un mot :

Mathan est égorgé. . . . . .
Abner auprès du roi reprenez votre place.

Enfin le grand prêtre achève la pièce par une leçon solennelle adressée à Joas et à tous les rois, et qui fait succéder dans l'âme l'impression d'un calme majestueux après tant d'agitation. Seulement nous regrettons que Racine, suivant en cela d'ail

Digitized by Google

leurs le théâtre grec, n'ait pas terminé sa tragédie par un chœur magnifique célébrant la victoire de Dieu et sa réconciliation avec son peuple, ainsi qu'on le voit à la fin d'*Esther*. Au reste, ce dernier chœur d'*Esther*, au moins depuis ce vers :

Dieu descend et revient habiter parmi nous...

s'appliquerait parfaitement au dénouement d'*Athalie*, si l'on osait changer ou ajouter à un pareil chef-d'œuvre, avec les vers de Racine lui-même.

13. Avant de juger l'ensemble d'*Athalie* par l'impression qu'on en reçoit, et au point de vue des règles générales et particulières, nous devons revenir sur l'artifice employé par Joad pour attirer Athalie dans le temple, et l'apprécier au point de vue de la morale et de l'effet dramatique. D'abord il est de l'invention de Racine et ne se trouve pas dans la Bible. On y lit seulement que Joad ayant retenu dans le temple les lévites qui se succédaient pour leur service, leur nombre se trouva triplé, qu'il proclama Joas devant eux et tout le peuple, qui s'écria : vive le roi Joas, qu'Athalie accourue au bruit, s'écria à son tour, trahison! trahison! et fut massacrée. Ce récit, d'ailleurs un peu obscur, a pu cependant suggérer à Racine le dénouement qu'il a imaginé. Athalie réclamant Joas et un trésor par la voix d'Abner. Joad, qui refuse d'abord, paraît enfin y consentir. Il avoue qu'il lui reste un trésor et qu'il va *le découvrir* à la reine, pourvu, ajoute-t-il,

Qu'elle tienne éloignée
D'un ramas d'étrangers l'indiscrète fureur.
Du pillage du temple épargnez-moi l'horreur.
Des prêtres, des enfants lui feraient-ils quelqu'ombre?

Il s'explique moins clairement sur Joas, mais en-

Digitized by Google

fin il accepte cette convention et semble céder. Mais à peine Abner est-il sorti qu'il s'écrie :

Grand Dieu, voici ton heure, on t'amène ta proie.

L'on voit qu'il entend observer le traité d'une tout autre façon que ne le comprend Athalie, et que lui-même ne le lui fait comprendre. C'est donc une tromperie qui n'est point permise. La ruse est certainement autorisée à la guerre, mais non dans une convention. En un mot, il paraît consentir à tout et désarmer, et il tend à Athalie un piége où elle tombe après ce traité et d'après ce traité même. Il ne peut y avoir de doute sur ce point. On donne deux raisons pour justifier Joad. On dit d'abord que c'est Athalie qui se jette elle-même dans le piége, aveuglée par son orgueil et son avarice, ou plutôt que c'est Dieu lui-même qui lui inspire cette pensée pour la perdre, et que Joad, qui attend le secours nécessaire de Dieu, ne fait que suivre la voie qui lui est ainsi indiquée. On ajoute que la disproportion des forces est encore telle, malgré cette espèce de trève, qu'il n'y a point de tromperie proprement dite, et que tout est perdu si Dieu ne continue pas d'intervenir pour tout sauver. Ces raisons sont spécieuses et ont quelque fondement solide; elles sont indiquées par Racine lui-même dans ces vers de Joad.

Puissant Maître des cieux,
Remets-lui le bandeau dont tu couvris ses yeux...

Et plus loin, lorsqu'il dit à Athalie elle-même :

Tes yeux cherchent en vain, tu ne peux échapper,
Et Dieu de toutes parts a su t'envelopper.
Ce Dieu que tu bravais en nos mains t'a livrée.

Digitized by Google

Tout cela nous paraît de nature, non point à justifier, mais à excuser seulement Joad et Racine. Mais cette équivoque n'en est pas moins blâmable au point de vue de la morale et de l'effet dramatique, et laisse dans le spectateur une impression douteuse et quelque peu pénible. Il est vrai qu'elle amène un dénouement superbe et en action, et ce serait alors une de ces fautes que l'on peut ou même que l'on doit commettre, parce qu'elle produit de grandes beautés. Toutefois, nous pensons que Racine aurait pu l'éviter, en supposant le temple forcé, ou même ouvert par l'ordre du grand prêtre sans aucune convention; Athalie entrant triomphante, réclamant ce trésor et Eliacin, et enfin Joad lui montrant l'un et l'autre dans la personne de Joas sur le trône et défendu par les Lévites. Enfin le dénouement eût été le même, et nous n'aurions pas eu à subir une scène assez longue, assez froide et d'un effet équivoque pour ne rien dire de plus. Mais peut-être que dans ce temps de foi plus forte et de notions plus faibles sur le droit des gens, Racine et ses contemporains avaient moins de scrupules.

14. Quant aux deux objections de Voltaire, que Joad conspire contre un pouvoir légitime et qu'il devrait tout dévoiler à Athalie quand il la voit bien disposée pour Eliacin, elles sont si étranges qu'elles ne s'expliquent que par la prévention haineuse de Voltaire contre la religion; mais elles ne soutiennent pas un instant l'examen, et Laharpe en a fait justice.

En effet, le pouvoir d'Athalie n'est rien moins que légitime. C'est une étrangère qui s'est emparée du trône par un crime en faisant massacrer les hé-

Digitized by Google

ritiers naturels de ce trône, et qui opprime les Juifs dans leurs droits et dans leur religion, en continuant de verser le sang et en se déclarant l'ennemie de Dieu même, le vrai souverain du peuple Juif. En outre, quand on songe à sa haine contre la race de David, au massacre de ses petits-fils, à son aversion pour Joas, par qui elle se croit menacée, et à son hostilité contre Dieu et son culte ; peut-on imaginer la moindre alliance entre elle et Joas, entre Baal et Dieu, entre Achab et David, entre Joad et Mathan ; et si le grand-prêtre lui découvrait, comme le veut Voltaire, la naissance de Joas, ne s'empresserait-elle pas d'ordonner sa mort, comme elle l'avait déjà fait huit ans auparavant? -

15. Si nous jugeons *Athalie*, comme le vulgaire, par l'impression générale qu'on en reçoit d'abord à la représentation ou à la lecture, c'est un chef-d'œuvre qui charme et élève l'âme, qui la satisfait complètement par la contemplation du triomphe de la vertu et de l'innocence sur la fourberie et la méchanceté, triomphe à la fois naturel et merveilleux. Il est vrai que l'émotion qu'elle produit est plutôt noble et sereine que déchirante et pathétique. Il règne dans toute la pièce je ne sais quelle majesté sévère qui exclut les mouvements violents et désordonnés, et qui est due sans doute à la nature du sujet et à la pensée de Dieu qui domine tout l'ouvrage. Il n'est pas difficile de montrer qu'elle remplit toutes les conditions générales d'une œuvre d'art, l'invention d'un sujet vrai, beau et moral, mis dans son jour par une foule de détails qui s'y rapportent, savoir : la nature humaine dans ses rapports avec le bien et avec le mal, et l'action de la Providence

Digitized by Google

qui protége la vertu et punit le crime; l'unité, la gradation et la proportion dans le rapport des parties au tout, qui réjouissent l'intelligence à son insu; enfin un style sublime qui plaît à la fois à la raison, à l'imagination, au cœur et à l'oreille.

16. Quant aux règles de tout drame, elles sont toutes observées. Le couronnement de Joas suspendu entre la mort et le trône, et défendu par Dieu seul contre Athalie toute puissante, est une action unique, étendue, achevée, vraisemblable et intéressante. Racine a su, avec beaucoup d'art, concilier les causes et les effets naturels avec le merveilleux, qui semble peu convenable à la tragédie, et unir les idées de morale et de religion qui ne doivent jamais être séparées. Ajoutons que le rapport établi entre le salut de Joas et la cause du Dieu des Juifs, que nous croyons le vrai Dieu, et même avec Jésus-Christ et l'Eglise prédits par Joad, excite dans les chrétiens un intérêt plus vif et plus élevé. La couleur générale en est grande, douloureuse et morale, comme il convient à la tragédie ; elle n'a ni épisodes, ni confidents, ni hasard, et les événements amenés à la fois par les passions des personnages et par Dieu même, avec la couleur morale qu'ils doivent avoir, présentent une suite de spectacles sublimes, terribles ou touchants, dont l'intérêt va toujours croissant de scène en scène. L'exposition en est claire, indirecte et complète; le nœud se forme aussitôt et se serre de plus en plus; à chaque pas d'Athalie et de Mathan contre le temple, répond un pas de Joad contre eux et en faveur de Joas, jusqu'à ce qu'un dénouement naturel et imprévu, amené par une reconnaissance

Digitized by Google

et mis en action sous nos yeux, nous remplisse de contentement et d'admiration.

17. Mais ce qui fait la beauté suprême d'*Athalie*, c'est l'action de Dieu, toujours présent, dirigeant tous les événements depuis que Josabeth et Joad l'ont invoqué au premier acte, ou même avant que la pièce ne commence, puisqu'il a envoyé à Athalie le songe fatal qui doit l'amener dans le temple, et se vérifier à la fin par sa perte. C'est lui qui trouble Athalie et l'oppose à elle-même, qui lui inspire la pensée de venir dans le temple réclamer Joas et se livrer à ses ennemis. C'est lui surtout qui fait parler et agir le grand-prêtre, attentif à suivre la volonté de Dieu, qui le pousse et qui amène tous les événements jusqu'à la catastrophe. En un mot, c'est Dieu seul qui fait mouvoir tous les personnages et tous les ressorts de l'action, jusqu'à ce qu'il les fasse aboutir au dénouement, c'est-à-dire, au triomphe de sa propre cause. Et ce qu'il y a de surprenant, et ce qui est le comble de l'art, c'est que tous ces mouvements sont en même temps dirigés par Dieu, et pourtant libres et naturels, comme il convient au théâtre, et comme il arrive en réalité, excepté peut-être le dernier, ou la mise en fuite de l'armée d'Athalie par les sons de la trompette.

18. Nous nous étendrons un peu plus sur les caractères, tous admirablement tracés, et se faisant valoir par le contraste. Le plus beau de tous est celui de Joad, d'une fermeté intrépide, d'une confiance inébranlable en Dieu, marquée par ce vers sublime :

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Digitized by Google

S'il est un peu fier, et même un peu dur, comme il convient au rôle de ministre d'un Dieu vengeur, rien de plus touchant ni de plus élevé que de le voir s'attendrir sur les dangers que le pouvoir absolu et les flatteurs font courir à l'innocence de Joas. Il fait d'ailleurs le plus heureux contraste, au premier acte, avec la piété tendre et timide de Josabeth. Joas est intéressant par sa foi candide et naïve, et son zèle peut-être un peu au-dessus de son âge. Nous aurions voulu que la méchanceté d'Athalie, au deuxième acte, éclatât en traits plus expressifs. Mais malgré l'intérêt et même la bienveillance qu'elle paraît témoigner un instant à Joas, il ne faut pas s'y tromper, elle le hait parce qu'elle le craint, et qu'elle l'a formellement reconnu comme l'enfant dont elle est menacée en songe. L'interrogatoire qu'elle lui fait subir est plein d'une malveillance cachée, et qui doit se traduire par un ton rude, sec, et même dur. C'est ce que paraît avoir bien compris Mlle Rachel, la dernière grande actrice qui a interprété ce rôle, et ce qu'oublient trop les actrices vulgaires.

Mathan nous offre une analyse aussi profonde que morale de l'âme du méchant. Ce caractère, odieux en lui-même, ne paraît que deux fois, et on doit étudier avec quel art merveilleux Racine le fait parler d'une manière vraisemblable et morale, c'est-à-dire qu'il se donne à lui-même des motifs plausibles de ses crimes, sans nous faire illusion sur sa scélératesse. Par ce qu'il dit, il doit nous paraître un homme détestable, sans le savoir ni le vouloir; c'est ce qui résulte de la réplique d'Abner :

Digitized by Google

Et quoi, Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage....
Couvrant d'un zèle faux votre ressentiment.

Mais mieux encore, et plus indirectement de certains traits :

La peur d'un vain *remords* trouble cette grande âme,
Jamais *mensonge heureux* n'eut un effet si prompt,
A force d'attentats perdre tous mes *remords*.

La contradiction de ce troisième vers avec le premier est frappante, c'est un trait de lumière.

Le rôle d'Abner mérite de fixer l'attention. Abner n'est pas un traître, comme le prétend légèrement Lamartine. C'est un honnête homme et un soldat loyal qui, croyant morts ses rois légitimes, sert à regret un pouvoir odieux, et empêche le mal autant qu'il le peut. Racine a pris soin de le justifier par la bouche même d'Athalie. Je sais, dit elle,

Qu'Abner a le cœur noble, et qu'il rend à la fois
Ce qu'il doit à son Dieu, ce qu'il doit à ses rois.

Il est un peu artificiel, sans doute, et dans une situation fausse qu'il ne peut faire accepter qu'en ne sachant rien et en se montrant à la fois aveugle et sincère. Il semble d'ailleurs faire plutôt contraste avec la fourberie de Mathan, par sa loyauté, et sert peu à la marche de l'action. Mais c'est un personnage important, d'abord parce qu'il représente la partie saine de la nation, et empêche de considérer l'action de Joad comme une entreprise exclusivement sacerdotale, ou cléricale, comme on dirait aujourd'hui. Ensuite, ainsi que l'a remarqué un critique moderne, représentant les moyens humains du cou-

Digitized by Google

ronnement de Joas, il est d'autant meilleur qu'il agit moins, afin de mieux faire éclater l'action de Dieu qui dirige tout dans la pièce.

En un mot, Racine a réussi à exciter au plus haut point la terreur par la méchanceté de Mathan et l'animosité d'Athalie, la pitié par le danger et l'innocence de Joas et les craintes maternelles de Josabeth, enfin l'admiration par le noble dévouement de Joas, la loyauté courageuse d'Abner, la fermeté inébranlable de Joad et l'héroïsme religieux dont ils sont remplis. On ne peut trop étudier avec quel art profond il a réuni sur la cause de Joas tous les sentiments de justice et de compassion et tous les genres d'intérêt, soit religieux, soit national, soit de famille et d'humanité, comme il a rassemblé sur les têtes de Mathan et d'Athalie tout ce qui peut exciter l'horreur et l'indignation.

Les quatre personnages vertueux intéressent par leur générosité, mais on voit les diverses nuances de leur courage selon les divers caractères. Le courage de Joad, c'est la confiance intrépide en Dieu, et l'impassibilité du prêtre dans le danger.

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Celui de Josabeth, c'est l'humble abnégation et le dévouement maternel.

Conserve l'héritier de tes saintes promesses
Et ne punis que moi de toutes mes faiblesses.

Celui d'Abner, c'est l'héroïque mépris de la mort et de la vie et la soif du combat.

Hé bien, trouvez-moi donc quelque arme et quelque épée
Et qu'aux portes du temple, où l'ennemi m'attend,
Abner puisse du moins mourir en combattant.

Digitized by Google

Enfin celui de Joas, c'est le sacrifice naïf et attendrissant de la vie à Dieu comme au père le plus tendre.

Princesse vous pleurez, quelle pitié vous touche ?
Est-ce qu'en holocauste aujourd'hui présenté
Je dois, comme autrefois la fille de Jephté,
Du Seigneur, par ma mort, apaiser la colère ?
Hélas ! un fils n'a rien qui ne soit à son père.

Quant aux deux caractères pervers de Mathan et d'Athalie, dans l'un c'est la vanité, et dans l'autre l'orgueil qui domine, mais tous deux sont égoïstes, et sacrifient à leur passion la justice et l'humanité, en même temps qu'ils se déclarent les ennemis de Dieu même. Nous avons déjà vu les raisons que Mathan se donne d'agir ainsi, et l'aveu indirect et comme involontaire de son trouble et de sa misère. De même, Athalie se disculpe de ses crimes en parlant de sa sûreté, de son amour filial et de l'hostilité de Dieu, sans faire illusion à l'auditeur, et elle avoue le triste état de son âme dès les premiers vers qu'elle prononce.

Tu vois mon trouble et ma faiblesse,
Va, fais dire à Mathan qu'il vienne, qu'il se presse ;
Heureuse si je puis trouver par son secours
Cette paix que je cherche et qui me fuit toujours.

19. La couleur locale est fort bien observée. Nous avons fait remarquer qu'elle ne peut être absolue, mais comme une perspective ou un point de vue intermédiaire entre l'antiquité et l'époque de la représentation. Le temple, les sacrifices, l'arche, les principaux faits de la Bible sont rappelés à chaque instant. Peut-être cependant on voudrait de nos jours une couleur biblique encore plus marquée.

Digitized by Google

Par exemple dans le premier vers on mettrait

Oui, je viens dans *le* temple adorer l'Eternel.

on dirait *les* premices, plutôt que *ces* prémices. Il est douteux que le peuple fût *introduit devant l'autel* ; ailleurs on a contesté au contraire un détail qui a paru excessif et peu juste.

Et cependant du sang de la chair immolée
Les prêtres arrosaient l'autel et l'assemblée.

Mais la couleur locale consiste moins dans ces traits minutieux qui dégénéreraient bientôt en affectation et en pastiche, que dans le langage et les sentiments des principaux personnages. Rien n'est plus dans la couleur locale que ces vers de Joad sur la proposition de cacher l'arche, au début du cinquième acte :

O crainte, a dit mon père, indigne, injurieuse !
L'arche qui fit tomber tant de superbes tours,
Et força le Jourdain de rebrousser son cours,
Des dieux des nations tant de fois triomphante,
Fuirait donc à l'aspect d'une femme insolente.

20. Le style d'*Athalie* est au-dessus de tout éloge. On ne peut le comparer qu'au style de Bossuet. Il unit le charme des vers de Sophocle ou de Virgile à la mâle grandeur d'Eschyle et des Livres Saints. Aussi ferme que celui de *Britannicus*, il a encore plus de souplesse et de naturel. Il a la couleur sévère qui convient au sujet, comme celui d'Esther a la douceur qui sied à un sujet plus doux. Les chœurs ne sont pas, comme on l'a dit, inférieurs à ceux de cette dernière pièce. Mais on y trouve, à côté d'accents lyriques pleins de grandeur ou de grâce, quelques traces de sécheresse peu poétique;

Digitized by Google

par exemple, à la fin du chœur du premier acte, je ne sais quel ton grondeur et janséniste. Après des accents doux et tendres sur la charité, viennent d'autres traits qui ne sont pas exempts d'aigreur :

Vous qui ne connaissez qu'une crainte servile,
Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer ?
Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile
Et si pénible de l'aimer ?
L'esclave craint le tyran qui l'outrage,
Mais des enfants l'amour est le partage.
Vous voulez que ce Dieu vous comble de bienfaits
Et ne l'aimer jamais !

21. Citons quelques exemples de ce style merveilleux. Dès la première scène, Racine, par une prosopopée sublime fait parler Dieu même, selon le langage des prophètes. D'après un critique contemporain, Talma, dans cette tirade, parlait d'abord d'un ton de voix simple, bas et familier.

Je crains Dieu, dites-vous, sa vérité me touche.

Puis il continuait, avec une nuance de reproche et même de rudesse,

Voici comme ce Dieu vous répond par ma bouche.

La réponse de Dieu s'élevait graduellement, depuis le ton de l'interrogation grave et sévère jusqu'au ton de l'autorité convaincante et sans réplique dans ces vers prononcés lentement.

Du zèle de ma loi que sert de vous parer ?
Par de stériles vœux pensez-vous m'honorer ?
Quel fruit me revient-il de tous vos sacrifices ?
Ai-je besoin du *sang* des boucs et des génisses ?

Ce mot de *sang* rappelant le sang des rois, Joad éclatait tout à coup en changeant d'intonation

Digitized by Google

dans le vers suivant, où deux accents placés à l'hémistiche, contre la règle, produisent le plus grand effet et comme un cri d'indignation.

Le sang de vos *rois crie* et n'est point écouté.

Le discours s'anime par la répétition, la voix augmente sans cesse d'ampleur et d'intensité jusqu'au grand mot *exterminez*, prononcé à pleine voix, et tout ce tonnerre vient expirer sur le mot *alors* où l'indignation de Dieu s'appaise et s'arrête avec autorité.

Le sang de vos *rois crie*, et n'est point écouté.
Rompez, *rompez* tout *pacte* avec l'impiété.
Du milieu de mon peuple *exterminez* les crimes,
Et vous viendrez *alors* m'immoler vos victimes.

Cependant tout ce beau passage pâlit devant le morceau d'Isaïe, dont il est imité, et que nous allons transcrire pour montrer toute la supériorité de la poésie biblique, quant à la force des sentiments et la vivacité des tours et des images. Les couleurs de la poésie classique ne sont que des reflets affaiblis du tableau vivant tracé par le prophète. Il appelle d'abord les Juifs du nom infamant de Sodome et de Gomorrhe.

O Princes de Sodôme, ô peuple criminel,
O race de Gomorrhe, entendez l'Eternel.
Qu'ai-je besoin, dit-il, de tous vos sacrifices ?
Mon cœur prend en dégoût la graisse des génisses ;
Je ne veux plus du sang des boucs et des brebis.
Pourquoi chercher ma face et fouler mes parvis ?
Pourquoi cet holocauste, et qui vous le demande ?
Non ! ne m'apportez plus une stérile offrande.
Loin de moi votre encens souillé d'iniquités !
Vos fêtes, vos sabbats et vos solennités,

Digitized by Google

Tout ce qui vient de vous mé pèse et m'importune.
Chargés de vos forfaits, lorsqu'en votre infortune
Vers moi vous étendrez vos suppliantes mains,
J'aurai les yeux fermés et vos pleurs seront vains.
Quand vous redoublerez vos prières ardentes,
Je n'écouterai point vos plaintes gémissantes ;
Vous avez comploté la mort de l'innocent,
Et vos mains sont encor couvertes de son sang.

Vous dites, plein d'orgueil, aux nations voisines :
Eloignez-vous de moi, je suis plus saint que vous ;
Ces discours font monter jusque dans mes narines
Une fumée ardente et le feu du courroux.

Pour moi les bœufs qu'on sacrifie,
C'est le meurtre de l'innocent ;
L'agneau dont on verse le sang
Vaut le chien offert par l'impie ;
Ces prémices, ces dons, cette huile, ces gâteaux,
Devant moi c'est le sang des immondes pourceaux.

Ces parfums qu'en mon sanctuaire
On vient brûler devant mes yeux,
C'est comme l'encens qu'aux faux dieux
Prostitue un culte adultère.
Dans les sentiers impurs de la perversion
Leur âme a recherché l'abomination.

22. Mais quelle heureuse union de la couleur biblique et de la pensée moderne dans cette prière de Joad à la fin de ce même acte :

Grand Dieu, si tu prévois, qu'indigne de sa race,
Il doive de David abandonner la trace,
Qu'il soit comme le fruit, en naissant arraché,
Où qu'un souffle ennemi dans sa fleur a séché.
Mais si ce même enfant à tes ordres docile,
Doit être à tes desseins un instrument utile,
Fais qu'au juste héritier le sceptre soit remis,
Livre en mes faibles mains ses puissants ennemis,

Digitized by Google

Confonds dans ses conseils une reine cruelle,
Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle,
Répandre cet esprit de vertige et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant coureur.

On retrouve ici la force et la largeur de Corneille, avec la perfection soutenue qui n'appartient qu'à Racine, et toute la pièce est écrite de ce style.

Qu'il me soit permis de rapprocher encore de ce passage de Racine deux autres morceaux, l'un contemporain et même un peu antérieur, de Bossuet, dans le *Discours sur l'histoire universelle*, l'autre du prophète Isaïe, leur modèle à tous deux. Bossuet, en historien philosophe inspiré par les Livres saints, entre dans des détails expressifs et éclate en traits frappants revêtus du plus beau style qui fut jamais.

« Dieu connaît la sagesse humaine, toujours courte « par quelque endroit ; il l'éclaire, il étend ses vues, « et puis il l'abandonne à ses ignorances : il l'aveugle, « il la précipite, il la confond par elle-même ; elle « s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres « subtilités, et ses précautions lui sont un piége.... « Quand Dieu veut lâcher le dernier coup et ren- « verser les empires, tout est faible et irrégulier dans « les conseils. L'Egypte, autrefois si sage, marche « enivrée, étourdie et chancelante, parce que le « Seigneur a répandu l'esprit de vertige dans ses « conseils : elle ne sait plus ce qu'elle fait, elle est « perdue. »

Ce passage nous paraît plus original que celui de Racine qui, d'ailleurs, ne comportait pas ces développements; mais il est inférieur, selon nous, en énergie et en dignité au texte du prophète Isaïe,

Digitized by Google

dont il est imité, et qui a je ne sais quelle touche magistrale et divine, à la fois plus réelle, plus vivante encore et plus poétique, sans parler du mérite de l'invention.

Où sont, ô Pharaon, tes ministres, tes sages ?
Qu'ils viennent t'annoncer sur tes fameuses plages
Les décrets du Dieu des combats.
Les princes de Tanis tombent dans la folie,
Et des chefs de Memphis la raison affaiblie
De l'Egypte égare les pas.

Dieu répand sur l'Egypte un esprit de vertige,
Il la fait chanceler, sans main qui la dirige,
Comme un homme ivre et vomissant.
L'Egypte est sans conseil, tout languit, tout s'arrête :
Les grands et les petits, les membres et la tête,
Le jonc et le palmier puissant.

D'une femme l'Egypte aura le cœur timide,
Elle verra contre elle, effarée et livide,
Se lever le bras du Seigneur.

23. Il nous reste à apprécier *Athalie* au point de vue secondaire de l'expression de la société française sous Louis XIV, et de l'expression des sentiments intimes de Racine. Cette étude offrirait un assez vif intérêt, mais demanderait de trop longs développements. Nous ne ferons qu'en indiquer les principaux traits. Après les guerres de religion et les querelles de la Fronde, la France, engouée de la royauté en politique et de l'antiquité en littérature, avait rompu avec les traditions nationales et religieuses du Moyen-Age. La poésie avait quelque chose de froid, de convenu, de classique dans tous les sens du mot, et semblait en dehors de la société du temps : c'était un exercice littéraire assez factice,

Digitized by Google

un passe-temps d'honnête homme trop peu sérieux en dehors des salons, comme elle a été de nos jours trop exaltée et assimilée follement au sacerdoce. Racine, dont le génie pur et correct s'accommodait fort bien des règles formulées par Boileau au nom de la raison, et d'une forme renouvelée de l'antiquité, avait quitté le théâtre, par dégoût de la critique et par scrupule religieux, dans tout l'éclat de son génie et du siècle de Louis XIV. Il était devenu un courtisan en faveur, historiographe du roi, en même temps père de famille et chrétien fort régulier ; il goutait les Livres saints et mettait en vers les hymnes de l'Eglise. D'un autre côté, le règne de Louis XIV commençait à s'assombrir au dehors par la coalition de l'Europe contre nous, et au dedans par la révocation de l'Edit de Nantes, et la réforme au moins extérieure de la Cour, depuis que Louis XIV, plus régulier dans ses mœurs, avait épousé M^me^ de Maintenon. On commençait à connaître l'ennui, le poids et les misères du pouvoir absolu qu'on avait d'abord si fort admiré, en attendant les désastres et la tristesse des dernières années du roi et des premières du XVIII^e^ siècle. Mais le gouvernement reposait toujours sur l'alliance ou l'union de la monarchie presque absolue et de la religion catholique officiellement reconnue ; et cette union imposait à la société une régularité assez sévère où l'ordre avait plus de place que la liberté.

24. Ce fut à cette époque de sa vie et de notre histoire que Racine fut invité, d'abord par M^me^ de Maintenon, à composer pour les jeunes filles de St-Cyr la tragédie sacrée d'*Esther*, qui eut un très-grand succès. Ce n'était là qu'une ébauche qui n'a-

Digitized by Google

vait sans doute satisfait Racine qu'à moitié, et c'est alors qu'il composa *Athalie*. La Bible, qui est comme l'antiquité classique de la religion chrétienne, convenait à ce siècle de foi plutôt traditionnelle que fervente, et offrait un heureux compromis entre les sujets profanes de la Grèce ou de Rome et les sujets modernes écartés comme suspects par l'Eglise et par la royauté. Chez les Juifs plus encore que dans la France à cette époque avait été réalisée cette union quelquefois rompue de l'autorité royale et de l'autorité religieuse. On voit dès lors le rapport que le sujet de Joas remis sur le trône par le grand-prêtre offrait avec le régime politique et religieux de la France à cette date ; et cela est si frappant que quelques années plus tard le régent fit reprendre *Athalie* parce que Joas, resté seul de sa race, ressemblait à Louis XV, resté seul de la postérité de Louis XIV. C'était comme un jeune roi présenté à la nation et patroné par Massillon, ou, si l'on veut, par la grande ombre de Bossuet mort depuis dix ans, et qui avait plus d'un rapport avec le grand-prêtre Joad. Je ne prétends pas que Racine ait eu la pensée de cette allusion de l'état des Juifs à l'état de la France. Mais, a son insu, il a dû obéir à cette idée de l'union du trône et de l'autel réalisée sous Joas comme sous Louis XIV. Seulement, il n'y avait point alors d'Athalie, ce qui éloigne de Racine tout soupçon d'allusion politique. Il est impossible de ne pas sentir une préoccupation des inconvénients du pouvoir absolu, et de l'unique contre-poids que la religion présentait, dans les vers du grand-prêtre à Joas, les plus beaux, peut-être, de toute la pièce, qui rappellent les leçons du

Digitized by Google

Télémaque, ou même le mémoire composéplus tard par Racine sur la misère du peuple.

Du pouvoir absolu vous ignorez l'ivresse,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse.
Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple obéissent aux rois.
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même,
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême.
Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné.

Il est plus que probable que telle était à peu près la pensée de Louis XIV, et que les vers de Racine ont dû lui plaire médiocrement. D'un autre côté, il est certain que l'idéal de Racine, comme celui de Bossuet et de la France alors, était la monarchie tempérée par les mœurs, les traditions et surtout la pensée religieuse. C'est encore la conclusion de toute la pièce.

Apprenez, roi des Juifs et n'oubliez jamais
Que les rois dans le ciel ont un juge sévère,
L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père.

Enfin, l'on voit que si Racine, en fidèle sujet, adopte pleinement cette forme de gouvernement, les guerres continues, l'embarras des finances, la misère du peuple lui donnent quelque inquiétude sur sa perfection, et qu'il n'en parle qu'avec une certaine mélancolie. A ce titre, *Athalie* est l'expression curieuse de l'idéal monarchique du temps, de l'union de l'Eglise et de l'Etat, et d'un libéralisme naissant qui n'a d'espoir que dans la conscience du roi chrétien et dans la morale religieuse. C'est la peinture poétique d'un régime florissant alors,

Digitized by Google

mais passager ou même penchant déjà vers son déclin et pour jamais évanoui.

25. Revenons à Racine, considéré plutôt comme poète dramatique que comme citoyen français et chrétien. Nourri de la lecture de Sophocle, il s'était fait une certaine conception de la tragédie, d'une forme plus régulière et plus savante, mais moins populaire et moins pompeuse. Ne pouvant traiter beaucoup de sujets antiques, et ne voulant plus traiter des sujets d'amour, il sentait que la tragédie historique était la seule possible, et il l'avait montré dans plusieurs de ses pièces. En même temps, il avait souvent regretté les beaux chœurs de la tragédie grecque qui donnaient à la scène un spectacle à la fois si moral et si poétique. Dans cette disposition, c'était une bonne fortune pour lui que de pouvoir trouver dans la Bible une grande catastrophe et de pouvoir puiser à la source féconde des prophéties. La fatalité antique était même remplacée par l'action directe et plus haute de la Providence. Enfin il avait, dans un pareil choix, assez de liberté pour modifier les détails en poète, et surtout assez de foi pour être ému et traiter ce sujet non pas seulement en artiste, mais en croyant. En effet, pour arriver à la perfection, il faut, comme Sophocle et Racine, comme Démosthène et Bossuet, mettre son génie et un art consommé au service d'une cause que l'on respecte et que l'on aime, à laquelle on soit dévoué comme à un intérêt supérieur, soit la patrie, soit la religion. C'est ce qu'a bien compris M. Lamartine, lorsqu'il dit, dans une Etude sur *Athalie*, que « les Drames antiques ou modernes « cèdent à jamais la première place à cette œuvre,

Digitized by Google

« parce que les autres tragédies ne sont que des « œuvres d'art, et que celle de Racine est une ins- « piration de foi. » Cette observation est profondément vraie et explique en grande partie la perfection d'*Athalie*.

Toutefois ce jugement est trop absolu. Sans doute les plus belles œuvres d'art sont celles où l'art est mis librement mais sincèrement au service d'une idée grande qui s'impose à l'esprit même de l'auteur comme une croyance. Mais l'œuvre doit rester avant tout une œuvre d'art, c'est-à-dire une conception imaginaire, libre et personnelle, où l'on puisse avant tout contempler le beau sans la préoccupation absorbante d'une idée supérieure, patriotique ou religieuse. En un mot, la disposition esthétique doit être dominante pour être goûtée dans tout son charme. Dans les prières et les cérémonies du culte, au contraire, même quand elles ont une grande valeur artistique, comme les proses et les hymnes de l'Eglise, le *Te Deum*, par exemple, si beau par les paroles et la musique, l'idée religieuse doit dominer et pénétrer le cœur profondément : l'art n'est plus qu'un moyen et non le but de l'émotion. Non jamais, quoi qu'en dise Lamartine, le théâtre ne sera un sanctuaire, pas plus que la messe n'est un spectacle, et je plaindrais celui qui n'y viendrait chercher que la beauté. Telle n'est point *Athalie*. C'est comme un oratorio où la religion est l'idée par laquelle on arrive à la contemplation et à la jouissance du beau ; elle reste une œuvre d'art et d'art profane, distincte des rites du culte, quoique d'ailleurs elle ne puisse être bien sentie que par un croyant ; comme les tableaux de Raphaël sont bien

Digitized by Google

différents d'une madone plus simple, mais vénérée par la dévotion des fidèles, et produisent une émotion toute différente. Nous ne voyons guère que les oraisons funèbres de Bossuet qui, en leur double qualité d'éloge et de sermon, également admirables, produisent à la fois une impression aussi esthétique que religieuse; encore cette impression est-elle plus exclusivement l'une ou l'autre, selon la disposition du lecteur. Quant à *Athalie*, l'art y domine évidemment, mais servi par une foi sincère, et c'est ce qui en fait une œuvre hors ligne.

26. *Athalie* est le dernier degré de maturité d'un genre admirable de tragédie, et du génie d'un grand poète; c'en est comme le point culminant voisin de la décadence, comme *l'Œdipe Roi* de Sophocle ou le *Macbeth* de Shakespeare. Elle fait même plus d'effet à la lecture qu'à la représentation, malgré la grandeur du dénouement en action, soit à cause des discours un peu longs, soit à cause de la perfection des vers perdue en partie au théâtre, soit à cause des chœurs un peu factices et qui détonnent plus que dans la tragédie grecque. C'est le modèle d'un art un peu abstrait, noble, châtié, régulier comme la société d'alors, mais un peu froid, factice, en dehors de la réalité et même des idées et des habitudes de la nation. Aussi rien n'est-il plus rare que d'assister à une représentation d'*Athalie* qui réponde à l'effet qu'on doit en attendre, non pas seulement à cause de la perfection de cette pièce et de l'élévation des pensées et des sentiments, mais à cause de la solennité même de cette poésie presque hiératique ou sacrée. C'est peut être la plus belle forme de l'art dra-

Digitized by Google

matique, mais ce n'est pas la seule et elle ne peut prétendre à réunir toutes les conditions des autres scènes moins pures sans doute, mais plus vivantes et plus humaines. Ceci n'est pas un blâme, mais une restriction à l'éloge, et la protestation qu'aucune œuvre d'art n'atteint à tout l'idéal ou à la perfection absolue. En un mot, c'est le type de la scène française et classique, mais celle-ci n'est pas la seule forme de la tragédie, aucune ne pouvant réaliser l'idéal entier de l'humanité sous toutes ses faces. C'est assez que ce soit la plus belle pièce de notre théâtre, et, comme l'a dit Voltaire, le chef-d'œuvre d'un poète qui n'a fait que des chefs-d'œuvre.

Digitized by Google

APPENDICE SUR ATHALIE

Dans l'Etude d'*Athalie*, je terminais ainsi l'analyse de ce chef-d'œuvre. « Athalie vaincue mau-
« dit Joas, avant d'être entraînée et mise à mort,
« et, troublant le pieux enfant dans son triomphe,
« excite jusqu'au bout la terreur et la pitié. Le
« grand-prêtre confirme l'alliance de Dieu avec son
« peuple, et adresse à Joas et à tous les rois une
« leçon solennelle qui fait succéder dans l'âme, à
« tant d'agitations et d'émotions diverses, l'im-
« pression d'un calme majestueux. Nous regrettons
« seulement que Racine, suivant en cela d'ailleurs
« le théâtre de la Grèce antique, n'ait pas terminé
« sa tragédie par un chœur magnifique, ainsi qu'on
« le voit à la fin d'*Esther*, dont le dernier chœur
« pourrait, au reste, s'appliquer parfaitement à
« *Athalie*. »

A l'occasion de ce regret, il m'est venu dans l'esprit la pensée de rechercher ce que pouvait être ce chœur final, et quelles en devaient être les idées principales et les conditions. D'abord, il doit résumer poétiquement et renforcer l'impression religieuse que la pièce a gravée dans l'âme, et son dénouement à la fois heureux et terrible, naturel et

Digitized by Google

miraculeux. On doit y signaler le triomphe de Joas, ou plutôt de Dieu même qui est en cause et qui a conduit toute l'action. De cette conception générale découlent les idées accessoires qui doivent remplir ce chœur, d'abord l'action de grâces de Joas, et les souhaits du peuple pour son bonheur ; ensuite, le renouvellement par Joad de l'alliance de Dieu avec les Juifs, enfin les grandeurs futures de l'Eglise, et les louanges de Dieu qui doit accomplir tous ces prodiges pour le salut du monde et pour sa propre gloire.

Maintenant, que nous avons en quelque sorte le cadre de ce grand tableau, il faut le remplir par des traits larges et expressifs dignes du sujet, et nous ne pourrions en tracer les lignes ou les pensées de détail, si nous n'avions pas les Livres Saints, et en particulier Isaïe, où Racine a puisé si largement. Enfin, il reste l'exécution ou le style, qui exigerait le talent de Racine lui-même et auquel nul ne peut suppléer.

Cependant, ayant moi-même traduit Isaïe en vers français, j'ai cherché dans ce prophète, qui est aussi un grand poète lyrique, si quelques passages ne pourraient point fournir les matériaux d'un chœur final d'*Athalie* tels que je viens de les énumérer, et je crois les avoir trouvés. Je vais donc en toute simplicité présenter l'esquisse de ce poëme tel que je le conçois, en priant le lecteur d'excuser à la fois la hardiesse du dessein et la faiblesse de l'exécution. Car, il ne peut venir à la pensée de personne que l'on songe à égaler, à compléter, ou même à rappeler l'incomparable perfection d'un si grand poète.

Digitized by Google

Je dois d'abord rapporter les derniers vers d'*Athalie*, afin de montrer la situation des personnages et l'état des spectateurs.

JOAD *aux Lévites.*

Appelez tout le peuple, et montrons-lui son roi.
Qu'il lui vienne en ses mains renouveler sa foi.
Roi, prêtres, peuple, allons, pleins de reconnaissance
De Jacob avec Dieu confirmer l'alliance ;
Et saintement confus de nos égarements
Nous rengager à lui par de nouveaux serments.
Abner, auprès du roi reprenez votre place.

JOAD *à un Lévite.*

He bien ! de cette impie a-t-on puni l'audace ?

LE LÉVITE.

Le fer a de sa vie expié les horreurs.
Jérusalem, longtemps en proie à ses fureurs,
De son joug odieux à la fin soulagée,
Avec joie en son sang la regarde plongée.

JOAD.

Par cette fin terrible et due à ses forfaits,
Apprenez, roi des Juifs, et n'oubliez jamais
Que les rois dans le ciel ont un juge sévère,
L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père.

Après cette leçon si pleine d'autorité, Joas parlerait ainsi sans chanter :

(Is. XII. 1-2.)

Seigneur, soyez béni ; Seigneur, je vous rends grâces :
Contre moi les méchants éclataient en menaces ;
Vous m'avez relevé.
Dieu seul fut mon soutien, en lui j'eus confiance ;
Je ne crains rien, il est ma gloire et ma défense,
C'est lui qui m'a sauvé.

LE CHŒUR *(chant).* (Is. XXVI. 12-16.)

Tu nous donnes, Seigneur, le calme après l'orage,
Ton bras seul a tout fait, nos œuvres sont à toi.

Digitized by Google

De maîtres étrangers nous subissions l'outrage ;
Par toi seul nous pouvons te nommer notre roi !

Nos ennemis sont morts sans espoir de revivre,
Tu les as visités pour les anéantir.
De la tombe il n'est point de main qui les délivre :
Que tout périsse en eux jusqu'à leur souvenir.

(Is. XI. 1-6.)

La tige de David de nouveau fleurira ;
Un noble rejeton est né de sa racine ;
Sur lui de l'Eternel l'esprit reposera,
Un esprit de sagesse et de force divine.

Du pauvre, en sa justice, il sera le vengeur,
De l'humble qu on opprime il défendra la vie,
Le glaive de sa voix frappera le pécheur,
D'un souffle de sa bouche il abattra l'impie.

Il armera ses reins de l'austère équité.
Pour ceinture, il aura la justice sévère,
Le bélier dormira près du tigre indompté,
Et la brebis timide auprès de la panthère.

JOAD (*parlé*). (Is. XII. 5-6.)

Célébrez l'Eternel et sa magnificence.
A Sion relevée annoncez la présence
Du Seigneur notre roi.
Réjouis-toi, Sion, chante un pieux cantique,
Car le saint d'Israël, puissant et pacifique,
Règne au milieu de toi.

LE CHŒUR. (Is. LX. 1, 10, 11, 13, 18, 21).

Lève-toi, resplendis, triomphe, cité sainte
L'éclat du plus beau jour vient dissiper ta nuit.
La gloire du Seigneur dans ton auguste enceinte
Se lève et t'éblouit.

Avec toi le Seigneur renouant l'alliance
« Jérusalem, dit-il, prends confiance en moi.
« Mon bras t'avait frappée, aujourd'hui ma clémence
« A pris pitié de toi.

Digitized by Google

« Les portes de Sion seront toujours ouvertes,
« On ne les fermera ni la nuit ni le jour.
« Des peuples et des rois les richesses offertes
« Y viendront tour à tour.

« Les arbres du Liban, sa gloire séculaire,
« Le cèdre et le cyprès soigneusement triés
« Dans mon temple orneront l'auguste sanctuaire
« Où se posent mes pieds.

« On ne parlera plus de mort, de violence,
« Et tes champs aux pillards ne pairont point tribut.
« Tu nommeras tes murs : heureuse délivrance,
« Et tes portes : salut.

« Justes, tous tes enfants garderont ma mémoire,
« D'une terre fertile ils jouiront sans fin.
« Reje ons florissants que, pour ma propre gloire,
« J'ai plantés de ma main. »

TOUT LE CHŒUR.

Cieux, célébrez de Dieu la force et la tendresse ;
Vous, plaines, éclatez en transports d'allégresse ;
Montagnes, chantez l'Eternel ;
Chantez, arbres divers de la forêt sauvage :
Le Seigneur a sauvé Jacob de l'esclavage,
Sa gloire éclate en Israël.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE & LITTÉRAIRE

SUR

Modique AUDRADE, Chorévêque de Sens

Par M. Buzy, *Professeur au Lycée de Sens*

MEMBRE CORRESPONDANT.

Messieurs,

Da simple prêtre, Modique Audrade (Modicus Audradus) devint chorévêque de Sens, et garda cette dignité jusque vers l'an 849, époque où furent déposés tous les chorévêques de France au Concile de Paris. Il était parent de Burchard (Burchardus), évêque de Chartres, et assista au Concile de Sens, en 853. Il a écrit un livre entier de *Révélations*, dont quelques fragments, écrits dans un style obscur et indigeste, nous ont été conservés par André Duchesne, savant chroniqueur du XVIIe siècle. Or, dans cet ouvrage, il est fait mention d'un poème, dédié par Audrade à Hincmar, archevêque de Reims (chap. XVIII). C'est une Epître composée de 403 hexamètres latins, et intitulée *de Fonte vitæ, la Source de vie*. Un poème, adressé par un personnage Sénonais à un archevêque Rémois, était de

Digitized by Google

nature à éveiller ma curiosité par les doubles liens qui m'attachent à Sens et à Reims. Je voulus donc le connaître, en faire la traduction, puis la critique, et vous livrer le résultat de mon travail. Mais, je l'avoue, mon ardeur a été plus d'une fois ralentie ou même interrompue tantôt par les erreurs ou le défaut de ponctuation, tantôt par les fautes de construction, de prosodie ou de grammaire, tantôt par l'obscurité toute mystique du poème.

I.

Avant de commencer cette étude, il ne sera pas sans doute inutile de définir les attributions d'un chorévêque. « Le plus ancien document connu où « il soit fait mention des *chorepiscopi*, c'est une let- « tre adressée à Paul de Samosate par une réunion « d'évêques, qui se tint à Antioche dans l'année « 269, et qui nous montre l'origine de cette insti- « tution dans le besoin urgent où se trouvaient « différents évêques de la primitive Eglise... Les « chorévêques pouvaient être chargés de l'inspec- « tion du clergé des églises soumises à leur juridic- « tion et de la tutelle des pauvres, comme aussi de « l'ordination des clercs des ordres inférieurs. » (*Du Droit ecclésiastique*, par l'abbé Croizet.) « Ils « ne recevaient point l'ordination épiscopale ; mais « leur dignité leur donnait un rang au-dessus des « autres prêtres ; et dans les Conciles ils avaient « séance après les évêques... Les dignitaires qui « approchaient le plus des anciens chorévêques, sont « les grands vicaires, auxquels les évêques ou ar- « chevêques confient les fonctions épiscopales... »

Digitized by Google

(*Dictionn. Eccl.*) « Enfin, on appelait chorévêque « un prêtre qui exerçait quelques fonctions épisco- « pales dans les bourgades ou les villages, et qui « était censé le vicaire de l'évêque, littéralement « χώρου ἔπισκοπος, surveillant d'une contrée ou « évêque d'une campagne... On les supprima au x^e^ « siècle, et on leur substitua les archiprêtres et les « doyens ruraux. » (*Dictionn. de Théologie* de Bergier.)

Maintenant, permettez-moi quelques réflexions préliminaires sur le titre même du poème d'Audrade, *de Fonte Vitæ*. Ce titre me semble convenir heureusement à la poésie sacrée. Les prophètes tirent souvent leurs comparaisons d'une source ou d'une fontaine, regardées comme des symboles de bonheur et de fécondité. David s'écrie dans les Psaumes :

Apud te est fons vitæ. (Ps. 35.)

Salomon dit tour à tour :

Timor Domini fons vitæ. (Prov.)
Fons sapientiæ verbum Dei. (Eccli.)
Consilium sapientis sicut fons vitæ permanet. (Eccle.)

Et l'une des plus célèbres comparaisons employées par Jésus-Christ lui-même, c'est, vous le savez, l'eau du puits de Jacob, emblème de la vie éternelle.

Voyons à présent quel profit notre poète a su tirer du titre et du sujet de son poème. Il débute par une apostrophe en l'honneur d'Hincmar, auquel l'auteur semble obéir en composant son ouvrage.

Digitized by Google

Nobilis ingenii linguam, facunde poeta,
Cœlitus esse tibi dulci modulamine pandis,
Dùm, flagrans animo, virtutum pascua lustras,
Dùm salientis aquæ perfundis lumina rore !. etc.

« Poète éloquent, le ciel t'a donné le langage d'un noble génie avec une mélodie pleine de douceur ! Tu nous le fais bien voir, quand, d'une âme ardente, tu parcours le champ des vertus, en y versant avec la lumière les eaux d'une eau jaillissante... Or, en voyant des malheureux depuis longtemps marcher dans des champs arides, tu leur conseillas en langue poétique d'aller voir le temple brillant de la source de vie et d'y implorer les dons du salut. Moi-même, que depuis longtemps tu traites en ami, voici comment tu m'encourageas : Andrade, me dis-tu, pour vivre heureux, profite à présent de mes avis ; hâte-toi, cours au plus tôt vers ces murs que tu vois. Là, du milieu d'un bassin, une source jaillit dans les airs, qui me prodigue à moi-même ses eaux vivifiantes, et, en t'y précédant, je t'en ouvrirai le seuil... »

Après ce pompeux début et cette invitation emphatique vient la description de la fontaine. Andrade y court, mais il ne voit qu'un bassin fermé et entouré d'une roche circulaire ; sa façade a quatorze brasses et brille d'une éclatante blancheur. Mais, comment y entrer ?

Vocibus his Dominum votis iterùmque reposcens :
O quicumque loci custos rectorque videris,
O dignare sitim misero restinguere tantam !
Mox de sede sacrâ vox est allata per auras :
Sum rerum custos, sum vivi fontis erigo, etc.

Digitized by Google

« De ma voix et de mes prières invoquant le Seigneur : O toi qui es le gardien et le gouverneur de ce lieu, qui que tu sois, lui dis-je, daigne éteindre l'ardente soif d'un malheureux ! Alors, de l'enceinte sacrée une voix traversa les airs : C'est moi le gardien du monde, c'est moi la source de vie. Mais sans vase les mortels n'y peuvent puiser le rafraîchissement ; et afin que tu puisses le connaître, je vais t'en décrire la figure. »

Arrêtons-nous ici, et tâchons de découvrir le sens caché sous ces fictions. Le malheureux dévoré par la soif, c'est sans doute l'homme altéré de bonheur ; le gardien de la source, c'est le Christ, seul principe de toute félicité ; le vase mystique, c'est peut-être le baptême ou le calice, qui contient le sang vivifiant du Rédempteur. Le poète continue :

Scilicet ut calamis septenis surgat ab imo,
Erigat et summum distinguens ansa cacumen ;
Ora quidem totidem collis de vertice flagrant ..
Hùc quidam juvenis (te) nocte dieque frequentat,
Et scypho nostris libamina fundit in aris, etc.

« Cette source jaillit par sept canaux ; son sommet s'élève et se distingue au loin, et elle s'épanche par autant d'embouchures des pentes du coteau... Ici un jeune homme habite nuit et jour ; et de sa coupe il verse des libations sur nos autels... Va le voir au plus vite, et dis-lui de ma part : Souviens-toi, jeune homme, que les fidèles ont droit ici au saint repos de l'hospitalité... Aussitôt, sous un toit de branches entrelacées, il apaisera ta soif, il t'offrira une couche pour reposer la nuit, et rendra la vie aux fibres desséchées de ton cœur... »

Digitized by Google

Continuons, messieurs, nos investigations dans ce labyrinthe mystique. Les sept canaux par où s'épanche la source de vie sont l'image des sept sacrements ; ce jeune homme, ange ou prêtre, est le dispensateur des grâces divines ; cette hospitalité et ce lit de repos, c'est l'image de la paix que goûte l'âme pieuse à l'ombre des autels. Ici, je passe sous silence la description du calice et la manière de le fondre, détails techniques plus que littéraires ; puis, une autre description des phases de la lune, épisode étrange, mais important, qui reparaîtra plus loin comme conclusion du poème.

Voici maintenant la réponse du jeune homme au disciple :

Da, dilecte, manum, mecumque hâc nocte quiesce,
Florentemque domum jam nunc fidissimus intra,
Atque sedens animum recreato salubribus undis, etc.

« Ami, donne-moi la main, et repose avec moi cette nuit ; entre d'abord en toute confiance dans cette demeure fleurie ; assieds-toi et ranime ton âme dans les ondes de salut... Quand tu auras bu à la fontaine sacrée, cher hôte, tu pourras de tes doctes paroles guérir à ton tour les malades. Ami, voilà ma main ; hâtons-nous d'aller où tu veux ; je ne refuserai ni une couche à tes membres, ni un breuvage à tes lèvres... Au retour du jour, je serai prêt à te répondre... »

II.

Cette première partie du poème porte le nom d'*Epître dédicatoire ;* veuillez maintenant me suivre avec patience à travers les longs détours de la

Digitized by Google

seconde, que j'ai parcourus avec un intérêt souvent mêlé de défaillance, mais toujours ranimé par une secrète curiosité. Ici, en effet, apparaissent plus nettement l'intention et le but du poème, notamment dans ces deux vers, qui forment une sorte de programme :

Incipe nunc mecum, cœlestis gratia, carmen
Æterni fontis, ciphri pascalis et horæ !

« Maintenant, grâce céleste, chante avec moi l'hymne de la source éternelle ; chante l'époque et l'heure de la Pâque ! »

Ces vers ne vous rappellent-ils point le rhythme pastoral de ces autres vers de Virgile, dans la VIIIe églogue ?

Incipe Mœnalios mecum, mea tibia, versus !

Virgile répète neuf fois cette invocation ; Audrade va répéter sept fois la sienne, comme un refrain sacré. Remarquons ici que le mot *ciphri*, employé dans la basse latinité, a le sens de *chiffre*, ayant pour racine *saphar*, mot hébreu qui veut dire *calculer*, d'où *siphr*, *chiffre*, date ou époque.

Avant de continuer l'étude des détails, peut-être sera-t-il bon de jeter d'abord un coup-d'œil général sur cette seconde partie, pour que vous en puissiez mieux voir sans fatigue les divers éléments reliés par une pensée dominante, qui ne manque pas d'une certaine grandeur.

Dieu avait créé l'homme immortel ; mais, en péchant, l'homme s'est fermé la source de la vie. Dieu l'appelle à la pénitence et lui envoie ses prophètes qui sont impuissants à le sauver. C'est alors que le

Digitized by Google

Christ, source de la vie éternelle, rachète l'homme en mourant pour lui, et lui rouvre la fontaine de vie, en sortant du tombeau. Le poète nous enseigne, en finissant, quelle est l'époque fixée pour la célébration de ce grand événement, c'est-à-dire, de la Pâque. Cela dit, continuons à voir les détails du poème. Tel est ce passage qui ne manque pas d'un certain accent poétique : Dieu dit à l'homme en le plaçant dans l'Eden :

Quæque moventur in orbe novo, frondentque virentque,
Omnia trado tibi mihimet tu subditus esto...
Confero multa tibi, nobis tu pauca rependas :
Unius ut ligni tangas ne mala memento ;
Nàm te de limo feci, vitâque replevi
Ut semper vivas, si non neglexeris illud.. , etc.

« Tout ce qui se meut dans le monde naissant, tout ce qui s'y couvre de feuilles et de verdure, je te l'abandonne ; mais, en retour, sois soumis à mes ordres... Je t'accorde beaucoup, je te demande peu : Souviens-toi de ne point toucher aux fruits de ce seul arbre. Car, en te tirant du limon, je t'ai donné une âme vivante et immortelle, si tu n'enfreins pas cette défense ; et tu règneras avec moi, et tu ne succomberas jamais sous le poids des années. Mais si tu goûtes au fruit de l'arbre défendu, tu deviendras à l'instant mortel, et tu sortiras captif du paradis, et la source de vie sera fermée pour toi... »

Après sa faute, l'homme trouve en Dieu un consolateur, qui lui adresse des paroles pleines d'une poétique tendresse.

Quò fugis, ô factura mei ? Per devia vallis
Tendis ad ignotas et cœci carceris ædes ?..

Digitized by Google

Illic mors inimica sedens tua funera sarcit,
Obvia mille tuo præmittens spicula cordi.
Flecte, miser, cursum, quo sol consurgit Eoo ;
Est ubi nostra domus, et vivi fontis origo..., etc.

« Où fuis-tu, ma chère créature ? Tu vas par les détours de la vallée, vers les demeures inconnues d'une prison ténébreuse... Là est assise la Mort, ton ennemie ; elle prépare tes funérailles, en lançant d'avance en ton sein l'aiguillon de mille remords. Infortuné ! dirige ta course vers les lieux où le soleil se lève à l'Orient ! Là est notre demeure, là est la source de la fontaine de vie. La face de l'eau jaillissante est ombragée de sept palmiers, fertiles en fruits incorruptibles. Là est le printemps, là des ruisseaux de lait et des gazons émaillés de fleurs... »

Les sept palmiers sont la figure des sept dons du Saint-Esprit, comme on le voit clairement par les vers qui suivent :

Unicus ecce Dei fons vitæ ; jure perenni
Effluo nunc largos vobis sitientibus imbres.
Namque meas hominum quisquis gustaverit undas,
Ultrà non sitiet, felix sed vivet in ævum.
De me deque Patre procedit spiritus almus..., etc.

« Voici l'unique source de la vie divine, j'en verserai éternellement les flots sur ceux qui seront altérés. Car, quiconque boira les eaux que je lui offre, n'aura plus soif, et il vivra heureux dans l'éternité... De mon père et de moi procède l'Esprit vivifiant ; c'est lui que désignent mystérieusement les sept palmiers qui bordent la fontaine et sont fertiles en dons multipliés. »

Digitized by Google

Ecoutez maintenant quelques mots de la lutte que Satan souleva contre Dieu pour perdre l'homme. Dieu avait dit :

O factura mei, tristi sub sorte laborans,
Quam feci manibus faciem, vitàque replevi,
Ad me deflectas ! nam qui voco corpore sumpto
Te revocare volens, veni moriturus in orbem.
Signifer ille quidum lethi, mortis que repertor,
Talibus auditis, furiis accensus et irâ,
Artibus insimulat fidis :.. etc.

« O ma créature, accablée sous une triste destinée, toi dont j'ai formé le visage de mes mains, toi que j'ai remplie de vie, reviens à moi ! C'est moi qui t'appelle ; en prenant un corps, j'ai voulu te rapprocher de moi, et je suis venu, prêt à mourir pour le monde. En entendant ces mots, *le porte-enseigne du trépas, l'inventeur de la mort,* enflammé de colère et de fureur, imagina de nouveaux artifices. Notre pouvoir est encore assez grand, s'écria-t-il... Je veux exposer l'homme à de plus grands dangers ; je vais m'associer la Mort, et former avec elle un traité, et l'on verra que mon amie est toujours puissante ; elle peut ramener le monde entier à mes enchantements... »

Mors dedit è contrà tales deposcere voces ;
Fœdera si quæris, tecum sum semper ubique ;
Perfice quod gaudes,...
Erige, nil tardes, virgam, pomum colubrumque..., etc.

Et la Mort à son tour lui fit cette réponse : « Si tu recherches mon alliance, je suis partout et toujours avec toi ; fais ce qui te plaît ; érige, sans tarder, un arbre, un fruit et un serpent... Partout dans le

Digitized by Google

monde où tu es vénéré comme un maître, partout où ta loi demeure, soumets à ton empire les antiques habitants de la terre, et, en face de Dieu, lève un étendard victorieux. Si quelqu'un des mortels refuse de se courber sous ton sceptre, moi, d'un coup de ma puissance, je séparerai son âme de son corps, et toi, plus puissant encore, tu lui prendras son âme et tu la tiendras captive, tandis que, selon ton désir, son corps sera enfermé dans le sépulcre... »

Avouez, messieurs, que ces trois discours de Dieu, du Démon et de la Mort ne manquent pas d'éloquence, et représentent assez bien la lutte engagée entre la puissance du bien et celle du mal. Vous allez voir comment la première devait triompher.

Et patiens Dominus, hominum cui cura perennis,
Signa levat...
Pro furto pomi sacrum dans in Cruce pomum ;
Hujus non speciem potuit mors ferre nec hydrus ..
Et natus hominis mortem moriendo necavit..., etc.

« Alors le Seigneur, toujours patient et plein d'amour pour les hommes, lève son étendard... Au lieu d'un fruit trompeur, il donna sur la Croix un fruit sacré ; la mort ni le serpent n'en purent soutenir la vue .. *et le Fils de l'homme, en mourant, tua la mort...* Mais, le troisième jour, il ressuscita des ombres, et la lumière, sortie des ténèbres, resplendit sur le monde. Et de même que le soleil, en sortant des ténèbres, brille d'un éclat que les ténèbres ne peuvent cacher ; ainsi le Christ, vainqueur du chaos, passa de la mort à la vie ; et c'est ce passage, ou cette Pâque pieuse, qu'il con-

Digitized by Google

sacra d'un nom mémorable; car, où il a passé, c'est la lumière, c'est l'éternelle vie. Et cette lumière nous a donné le pouvoir de sortir des ténèbres, si pourtant nous célébrons ce dogme à l'époque prescrite par la lumière bienfaisante de la lune. »

Ici le poète nous présente les phases de la lune comme l'emblème de l'humanité :

Dat hominis formam, qui, dùm terrestria quærit,
Ingenii lumen terras convertit ad imas.

« Elle est la figure de l'homme, qui, en cherchant les biens terrestres, tourna vers la terre la lumière de son intelligence. »

Le poète continue sa comparaison entre l'homme et la lune, qui ont tous deux leurs rayons et leurs ombres; et cette comparaison ne manquerait pas d'un certain mérite littéraire, si elle avait plus de justesse, et l'expression plus de clarté.

Qui duo quæ Christum præcedunt tempora signant,
Antè datam legem primum, sub lege secundum.
Per quæ terrigenæ peccati pondere pressi
Ingenium vitæ sibimet conferre volentes,
Indigni cœlo, tenebris mersêre senectam ;
Morte nec abjectâ meruerunt cernere Pascha..., etc.

« On signale deux époques antérieures à la venue du Christ, la première avant la loi, la seconde sous la loi. Durant ces deux époques, les hommes, accablés sous le poids du péché et appliquant leur esprit aux choses de la vie, se rendirent volontairement indignes du ciel, vieillirent dans les ténèbres et moururent misérablement, sans avoir mérité

Digitized by Google

de voir la Pâque. Or, entre le moment où la lune commence à blanchir à son sommet et celui où elle répand ses ombres sur la terre, on compte trois fois (*sic*) sept jours qu'on ne peut dépasser et dans l'intervalle desquels on place la sainte solennité. Puis, quand l'homme en pleurant commença à tourner sa vue vers le ciel et à mépriser la terre, dès lors le ciel s'éclaircit... et, s'élançant des ténèbres, l'homme passa à la lumière que le Christ avait apportée au monde, pour vivre par un bienfait divin éternellement heureux. »

Je vous demande grâce, Messieurs, pour ce qu'il y a d'incomplet et d'incohérent dans ce passage, et je pourrais ajouter dans bien d'autres, où le sens n'apparaît qu'à travers mille incorrections pleines d'obscurités ; vrai dédale, et, comme dit Virgile, *inextricabilis error*, où le fil conducteur semble souvent échapper. Et pourtant me voilà tant bien que mal arrivé au but, sans avoir tout exploré sans doute, espérant toutefois, vous avoir donné une idée d'un monument perdu dans la poussière du Moyen-Age. Audrade, un peu égaré lui-même, revient péniblement à son sujet ; voici quelques-uns de ses derniers vers que je cite pour conclure :

Has sitiens lymphas poterit haurire salubres ;
Hoc vas quisquis habet, fontis festinet ad undas,
Hauriat et sacris fundat libamen in aris...

« Tout homme altéré a pour sa soif des ondes salutaires ; et quiconque a le vase prescrit, peut courir à la source, y puiser et en répandre les flots sur les autels sacrés... Souviens-toi de moi, je t'en prie, quand tu les verseras sur les sacrés autels.

Digitized by Google

Et maintenant, mon frère, sois heureux à jamais ! »

Hæc memor esto mei, sacris quùm funderis aris ;
Obsecro, mi frater, nunc felicissimus esto ?

telle est la formule de prière et d'adieu qui termine le poème.

Je vais maintenant vous faire part de quelques observations sur la métrique de notre poète. Elle ne manque pas, en général, d'une certaine facilité qui fait d'abord illusion ; on trouve même, çà et là, quelques souvenirs de Virgile, comme des lambeaux de pourpre mis à un vêtement grossier. Mais, d'une part, la quantité d'une syllabe formant césure, quoique brève, y devient souvent longue ; exception rare chez les bons écrivains.

Pallentis hederæ... Se jussit hominumque genus... Protinus alma jubet, hostis... Dat hominis formam..., etc.

D'autre part, il est à remarquer que l'ablatif du gérondif, long de sa nature, est bref dans le poème d'Audrade, comme c'était l'usage au Moyen-Age, et même longtemps après.

Et *natus* hominis mortem *moriendo* necavit ;

vers énergique, où il est fâcheux de rencontrer deux fautes de quantité.

Enfin, notons quelques autres fautes séparées, telles que :

A ure, tuque fidem vulnus... *Œre* subtili... Hoc *fine* quisque sitit,... etc.

Digitized by Google

III.

Avant de finir, permettez-moi de vous communiquer une illusion qui a tour à tour encouragé et ralenti mon travail. J'avais supposé avec quelque raison que l'archevêque Hincmar aurait fait une réponse poétique à un poète de ses amis; mais je n'ai rien trouvé de semblable dans ses écrits. Et pourtant le docte prélat a composé des vers détachés, et même un poème entier de 446 vers, dont il nous reste quelques fragments, sous le titre : *Ferculum Salomonis, le banquet de Salomon*, cité par Flodoard, votre fameux chroniqueur. Or, peut-être est-ce la demande ou la réponse d'Hincmar à Audrade, que j'ai vainement cherchée. Je serais d'autant plus désireux ou tenté de le croire, que, dans le peu de vers qui nous restent de ce poème, il est parlé de l'Agneau divin, appelé aussi par l'auteur *Fons Vitæ*. D'ailleurs, les deux poèmes semblent former un parallèle ingénieux; enfin, il règne dans tous les deux le même mysticisme dans le fond et la même incorrection dans la forme; ce qui leur donne des airs de ressemblance et comme un lien de parenté. Quoi qu'il en soit, voici les six distiques qui restent seuls du poème d'Hincmar, et en voici la traduction :

Agnus, lux mundi, proprio nos corpore pascens,
In nobis maneat, mansio nostra fiat.
Agnus, *fons vitæ*, proprio nos sanguine potans,
Semper more suo debriet atque regat.

Digitized by Google

Hic Deus omnipotens, per quem Pater omnia fecit,
Naturas rerum mutat ut ipse volet.
Hic cruce nostra creat propriis et munera verbis ;
Fitque caro et sanguis pane liquore suus.
In cruce nàm Corpus fixum est, sanguis quoque fusus
Chrysti, quem in cœnâ jàm dedit antè suis.
Quùm nos indigni hæc memoramus jussa, Redemptor
Emptorum pretium munera nostra facit.

« Que l'Agneau, lumière du monde, qui nous nourrit de son propre corps, habite en nous, qu'il fasse en nous sa demeure.

« Que l'Agneau, *source de vie*, qui nous abreuve de son propre sang, nous enivre toujours, qu'il nous guide toujours à son gré.

« C'est lui le Dieu tout-puissant, par qui le Père a tout fait ; c'est lui qui change, comme il veut, la nature des choses.

« C'est lui qui sur la Croix a été par ses paroles l'auteur de tous nos biens ; et le pain est devenu sa chair, et le vin son sang.

« Car le corps du Christ a été attaché à la Croix ; et il y a répandu son sang, que dans la Cène il avait d'abord donné à ses disciples.

« Et quand, malgré notre indignité, nous exécutons ses ordres en mémoire de lui, nous nous approprions, grâce au Rédempteur, le prix de la rédemption. »

Voilà, messieurs, ce que j'avais à vous dire des deux poèmes composés par Audrade et Hincmar. Je sais que ce n'est là qu'une très-modeste étude sur des poèmes très-obscurs. Toutefois j'ai pensé qu'il était bon de ne point laisser dans un éternel oubli un des derniers monuments de la littérature au IX^e^ siècle ; car vous savez qu'à partir du X^e^ com-

Digitized by Google

mence une ère de barbarie littéraire, appelée le *siècle de fer*. Enfin permettez-moi de croire que vous aurez trouvé quelque intérêt dans l'analyse d'un poème adressé à l'un des plus fameux archevêques de Reims ; et qu'en tout cas, les moindres travaux des temps passés ont toujours le droit, ce me semble, d'attirer l'attention d'une compagnie, comme la vôtre, gardienne des souvenirs de votre antique cité.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE & ARCHÉOLOGIE

CARTULAIRES

DE

L'Abbaye royale de Notre-Dame de Signy

ET DU

PRIEURÉ DE SAINT-ORICLE DE SENUC

Communication de M. Ed. de Barthélemy,
Membre correspondant.

Nous croyons que rien n'est plus utile que de fixer par un souvenir durable les documents concernant nos anciens établissements monastiques, notamment les cartulaires qui renferment les renseignements toujours les plus importants pour la géographie ancienne, l'état des personnes et des propriétés au Moyen-Age. Depuis quelques années, nous n'avons assisté qu'à trop de tristes événements, prémédités ou fortuits, qui ont détruit à jamais de précieuses archives. Il est, ce nous semble, du devoir des compagnies savantes de mettre à l'abri d'une destruction complète ces précieuses épaves du passé où l'on trouve les données les plus exactes pour notre histoire locale. L'académie de Troyes, les municipalités de Bordeaux et de Saintes, pour ne citer ici que quelques noms, sont entrées dans cette voie. Nous voudrions à notre tour prendre part à ce travail d'*assurances historiques*, et nous présentons dans ce but à l'A-

Digitized by Google

cadémie l'analyse de deux cartulaires conservés à la Bibliothèque nationale de Paris : l'un concerne l'abbaye de Signy, l'autre le prieuré de Senuc ; ces deux monastères sont compris dans le diocèse de Reims.

I

L'abbaye Notre-Dame de Signy, sise au bourg de ce nom, entre Rethel et Rocroy, doit sa fondation à saint Bernard. L'illustre abbé de Cîteaux, étant venu assister au concile présidé à Reims, en 1131, par le pape Innocent II, profita de son séjour en ces parages, à ce que nous apprend Marlot, pour aller voir les comtes de Ribemont, de Château-Porcien, de Rosoy, et le seigneur du Thour. Son but était d'obtenir d'eux la fondation d'un grand monastère cistercien. Il réussit sans peine et rencontra même auprès de ces riches personnages une générosité plus grande qu'il ne l'espérait ; le chapitre de Notre-Dame de Reims prit également part à ces libéralités. Bernard chargea Humbert, premier abbé d'Igny, de présider à l'installation de la nouvelle abbaye, et ce dernier amena à Signy, au mois d'avril 1134, douze de ses moines sous la conduite de Bernard, ancien chanoine régulier de Saint-Aubert de Cambrai. Les débuts furent pénibles parce que l'argent manquait pour les constructions : Thibaut de Champagne tira les moines d'embarras et dès lors l'abbaye prospéra rapidement, surtout à dater du moment où Guillaume, abbé de Saint-Thierry, vint s'y retirer ; d'autres personnages religieux considérables suivirent cet exemple et ne contribuèrent pas peu à élever singulièrement le

Digitized by Google

niveau intellectuel à Signy en même temps qu'ils y donnaient d'admirables exemples de piété. Dès 1151, Signy était assez important pour pouvoir envoyer une colonie fonder à Serifontaine l'abbaye de Bonne-Fontaine, grâce aux libéralités du seigneur de Rumigny, une autre, en 1201, s'installa au Val-Saint-Laurent, près de Liége.

L'histoire de l'abbaye renferme peu de faits intéressants; le treizième siècle fut seulement signalé par de cruels démêlés avec le comte de Porcien : ayant voulu chasser sur les terres données par son père à l'abbaye et ayant trouvé une insurmontable résistance auprès de l'abbé, il recourut aux armes et une véritable bataille eut lieu dans laquelle plusieurs frères convers et vassaux du monastère furent tués : une croix, dite des convers, indiquait encore au siècle dernier l'emplacement de ce combat, à la suite duquel l'abbé Gilles dut abdiquer. C'est au XIII^e^ siècle également que fut construite la magnifique église dont il ne reste plus rien aujourd'hui, non plus que des autres bâtiments de l'abbaye.

Le cartulaire que nous reproduisons *in-extenso* d'après l'original conservé à la Bibliothèque nationale, fonds français, 3344, a été rédigé en abrégé au XVIII^e^ siècle, d'après, y est-il indiqué, « le cartulaire de Signy et l'inventaire de 1692. » Il dut être composé au moment où le secrétaire d'Etat Bertin conçut le projet de faire rechercher dans toutes les provinces les documents intéressants l'histoire, en vue de former le dépôt des chartes. En 1762, la savante congrégation de Saint-Maur offrit son concours qui fut naturellement accepté avec empressement, et on choisit immédiatement un certain nombre

Digitized by Google

de religieux qui furent dépêchés à travers les diverses provinces de France où, trop souvent, disons-le en passant, ils furent fort mal reçus.

En tête de ce cartulaire est une note très-curieuse sur la fondation de Signy et que nous avons reproduite en entier. Il y a cent cinquante-cinq chartes analysées.

Le grand cartulaire original d'après lequel est rédigé l'extrait que nous reproduisons est conservé actuellement dans les archives départementales des Ardennes.

CARTULAIRE

DE

L'Abbaye royale de Notre-Dame de Signy

(O. DE CITEAUX)

« Ancienne relation qui a pour titre *de Fundatione monasterii Signiacensis* par lequel il paraît que :

« S. Bernard s'étant rendu dans le territoire de Château-Porcien, avait promis aux seigneurs de ce pais, savoir à Anselme, comte de Ribemont, Henri, comte de Château-Porcien, et Clerembaud, s^r^ de Rosoy, Raoul, s^r^ du Thour, que Dieu leur donneroit autant d'espace dans le ciel qu'ils donneroient de leur terre pour bâtir une abbaye; que ces s^rs^ engagés par cette promesse avaient donné beaucoup de terres pour la fondation de l'abbaye, et que le 14 février, Humbert, abbé d'Igny, avoit choisi, par ordre de S. Bernard, douze de ses religieux et les

Digitized by Google

avoit conduit à Signy, leur donnant pour abbé Bernard, autrefois chanoine de S. Aubert de Cambray et qui s'étoit fait religieux de Clairvaux ; que ces douze religieux et leur abbé demeurèrent à Dreze jusqu'à la construction de leur abbaye au lieu de Signy, qu'ils firent élever les bâtiments avec beaucoup de dépense quoiqu'ils manquassent d'argent lorsqu'ils les commencèrent ; que Thibaut, comte de Champagne, en fit faire la dépense ; que les religieux demeurèrent quelque temps dans une assez grande pauvreté, mais que par la divine Providence ils acquirent en bref de grands biens.

« Note : Il faut observer que cette relation assure que les religieux arrivèrent à Signy et que cette abbaye fut fondée le 13 des calendes de février. La même relation, rapportée par Marlot et par S^te^ Marthe, fixe cette fondation deux jours plus tard, c'est-à-dire au 15 des mêmes calendes, et les quatre vers latins copiés dans le manuscrit original d'où je tire cette relation fixent cette fondation au 8 des calendes d'avril, c'est-à-dire au 25 mars et par conséquent un mois et quelques jours après la relation que j'ai rapportée. Voici ces vers :

Centum mille datis
Trigintaque quatuor annis
Signiacum fundas
Aprilis in octo calendis. »

Aple ou **Eppe** (1)

1. — Herbert li Crous, chevalier du Tour, et Mathilde, sa femme, engagent à l'abbaye pour 60 liv.

(1) Eppe, Aisne, canton de Coucy.

Digitized by Google

par. la moitié de leur part dans les dîmes grosses et menues de la paroisse d'Apie, qui sont de 4 gerbes sur 9; promettant en outre de payer une somme de 20 liv. par. en cas de trouble de jouissance de leur part (Jean de Busençais, chanoine de Meaux, official de Laon). 1226.

II. — Le même confirme cet acte en engageant de même l'autre moitié de sa part des dîmes pour la somme de 40 liv. par., sous la même pénalité (L'official de Reims). 1229.

III. — Robert, seigneur d'Apie, près de Laon, et Helwide, sa femme, donnent à l'abbaye 5 sols, monnaie de Laon, à prendre chaque année à Noël, après la mort de ladite, sur les vinages d'Apie, pour être employés à la pitance des moines le jour de l'obit de Helwide. 1230.

IV. — Le même confirme l'engagement contenu dans les actes I et II, comme chose-mouvant de son fief, et renonçant à tout droit à cet égard à la charge de l'abbaye. 1229.

V. — Confirmation des actes n° I et II par Anselme, évêque de Laon. 1232.

VI. — Hugues, dit Pinjons, chanoine de Soissons, céde à l'abbaye une gerbe sur 9 dans sa part des grosses et menues dîmes d'Apie, et reconnaît que son neveu Aubert du Tour aurait cédé même part pour la somme de 100 liv. par.; que Raoul, frère d'Aubert, avait agi de même, s'engageant à apporter dans le mois le consentement d'Agnès, femme d'Aubert, et de Arnoul, leur fils (Anselme, évêque de Laon). 1235, février.

VII. — Roland d'Apie, chevalier, approuve l'acte ci-dessus comme seigneur suzerain. 1237.

Digitized by Google

VIII. — Waucher de Cerlone et Guillaume, sa femme, approuvent l'acte VI, après contestation (L'official de Reims). Avril 1242.

IX. — Accord entre l'abbaye et Jean de Juvigny et Elisabeth, sa femme, au sujet des dîmes d'Apie, sur lesquelles ceux-ci prétendaient avoir des droits. Août 1243.

X. — Accord analogue entre l'abbaye et Richard dit le Portevin et Helwide, sa femme. Septembre 1253.

XI. — Sentence de l'official de Reims déboutant au profit de l'abbaye Alix d'Encombre, veuve de Maunouri (?), chevalier, et ses enfants de leurs prétentions sur la dîme d'Apie. Décembre 1253.

XII. — Compromis au même sujet entre l'abbaye et le fils dudit Maunouri. 1253.

XIII. — Alix, dame d'Escombre (*sic*), Perrot de Maulnouri, Jacquemin, Vautier et Jean, ses fils, se soumettent à la sentence ci-dessus n° XI, par devant leur oncle, Pierre, seigneur de Lounis. Février 1254.

XIV. — Gilet de Sureio (ou Surcio) cède à l'abbaye tout ce qu'il prétendait sur les dîmes (L'official de Reims). 1253.

XV. — Lettre du comte de Los sur lesdites dîmes. 1253.

Angicourt (1)

XVI. — Simon de Montchablon et Brune, sa femme, donnent à l'abbaye un cens annuel de 25 sols, monnaie de Laon, sur leur maison sise à Angicourt, sur le chemin de Rougemont, pour posséder après leur mort ; par moitié, si l'un survit. Juin 1221.

(1) Oise, canton de Liancourt.

Digitized by Google

Bruyères (1)

XVII. — Martin de Bruière et Béatrix, sa femme, donnent à l'abbaye une rente de 30ˢ, monnaie de Laon, sur deux maisons à Bruières, remettant pendant leur existence seulement 12 d. par an à titre de reconnaissance : l'abbaye devant jouir de 20ˢ après la mort de Béatrix et de 10 autres sols ensuite (P., chanoine, et J., prêtre de Saint-Vincent de Laon). Avril 1212.

XVIII. — Même acte passé devant Herbert de Senlis, official de Laon, stipulant en outre que Jean de Bruières, dit l'Archevêque, ajoute 30ˢ de rente, même monnaie, sur deux vignes, lieux dits Gambelet et Vallée Guillebert. Novembre 1215.

XIX. — Jugement de Guibert d'Amiens et Prior, official de Reims, déboutant Gui et Jean, frères, chevaliers, de leur prétention au droit de rouage à Bruière contre l'abbaye. Décembre 1217.

XX. — Jugement de G., official de Reims, condamnant Renier de Bruières à rendre à l'abbaye, avant la fête des Rois, 7 de 14 gerbes de blé perçues par lui ès dîmes de Bruière, cette moitié appartenant à l'abbaye. Déc. 1218.

XXI. — Béatrix, veuve de Martin de Bruière, donne à l'abbaye 19ˢ de cens annuel sur une maison au Champ-Guillaume, et 10ˢ sur la maison de Gérard d'Atrie, plus ses droits sur sa maison de Bruières. Février 1221 (v. s.). (Anselme, évêque de Laon.)

XXII. — Clérembaud de Bruière, Videlle, sa femme, Henri de Bruière, Emmeline, sa femme, et

(1) Aisne, canton de Fère.

Digitized by Google

Remi de Bruière, reconnaissent avoir donné leurs droits sur deux maisons au Champ-Guillaume vers la léproserie de Bruière (Enguerrand, doyen de Vorges). Mars 1225.

XXIII. — Joseph et Bernard, Ermengarde, leur sœur, reconnaissent que leur père Alard Espagniels de Bruière, a légué 10 liv., monnaie de Laon, payables en dix ans, sur deux vignes entre Bruières et *Villa Ardun*, plus, après parfait paiement une rente perpétuelle de 5ˢ, même monnaie, à la Saint-Remy, sur les mêmes vignes, — s'étant mis de deux ans en retard (Simon, doyen de Fetieux). 1225.

XXIV. — Henri de Bruière, Emeline, sa femme, donnent 30ˢ, monnaie de Laon, de rente sur la maison de Thierri Vealebon de Bruière, pour après eux, par moitié, et en attendant seulement 22 d. réductible de même (Enguerrand, doyen de Vorges). Novembre 1228.

XXV. — Vautier, seigʳ de Bruière, donne un cens annuel de 4 liv. 5ˢ sur une maison à Bruière (Simon, doyen de Fetieux). Août 1224.

XXVI. — Dame More de Bruière donne un cens annuel de 10ˢ laonnois à prendre sur une vigne à Sancelle, sur divers courtils audit lieu et sur le moulin de Flamand (Simon, doyen de Fétieux). Juin 1237.

XXVII. — Isabelle dite Reine de Bruière, veuve d'Odard Reimore, donne le sixième de sa part dans une maison audit lieu (Official de Laon). Janvier 1240.

XXVIII. — Guillaume de Bruière, sʳ de R...., donne un cens annuel de 4 liv. 5ˢ, monnaie de Laon, plus 6 liv. de cens annuel à lui dû par l'abbaye de Vauclair (Le doyen de Fétieux). 1224.

Digitized by Google

XXIX. — Béatrix de Bruières donne une maison audit lieu, rue du Marais, près la porte de Laon (Le doyen de Vorges). 1235.

XXX. — Oudiarde de Cheret donne 20ˢ laonnois sur une vigne à Vauberie (Le doyen de Fétieux). 1237.

Festieux (1)

XXXI. — Amortissement accordé à l'abbaye pour ses acquêts dans la justice de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon à Festieux (Hugues, abbé de Saint-Vincent.) 1182.

XXXII. — Nicolas de Craonelle cède à l'abbaye le droit de disposer de biens à elle, sis à Festieux, ne se réservant que le cens et le vinage. — Mathieu de Bruière remet un cens de 2 den. et obole à lui dus par l'abbaye; assigne sur diverses vignes y énoncées l'acquittement de 3 muids et 5 setiers de vin donnés par son père. En échange l'abbaye retrocède audit Mathieu un cens de 2ˢ laonnois qu'il devait à icelle pour un jardin (Roger, évêque de Laon). Décembre 1190, avant Noël.

XXXIII. — Guy d'Escordail déclare que son oncle Guy d'Epagnei, *paganus*, en se croisant, a cédé tout ce que l'abbaye avait acquis dans son fief à Festieux, sauf le vinage; plus il donne la dîme de ses vignes audit lieu. 22 juillet 1200. (Roger, évêque de Laon.)

XXXIV. — Guillaume de Craonelle, chevalier, cède tous ses droits sur la terre sise à Valescort, donnée par Guillaume de Plantecome de Festieux,

(1) Aisne, canton de Laon.

Digitized by Google

sauf les redevances dues audit G. de Craonelle (Garnier, official de Laon). Mai 1220.

XXXV. — Viard de Bièvre, demeurant à Festieux, vend 12 setiers de vin à lui dus chaque année sur une vigne de l'abbaye audit lieu, à Valescort (Garnier, official de Laon.) Novembre 1220.

XXXVI. — Echange de deux vignes entre l'abbaye et Thomas Petit de Reims, chanoine de Laon, audit lieu. 2 janvier 1224 (v. s.).

XXXVII. — Approbation dudit acte par Jean, abbé de S. Vincent de Laon, comme seigneur de Festieux. Même date.

XXXVIII. — Nicolas, abbé de Signy, déclare que Pierre, clerc de Duville, s'étant retiré à Signy, avait acquis de ce monastère, pour 40 liv. remoises, la vigne de Valescort à condition que le vin en provenant serait consommé aux deux réfectoires et aux deux infirmeries exclusivement, à dater du commencement du carême, sauf une part qui serait vendue pour payer les frais de la culture de ladite vigne. 1210.

XXXIX. — Même acte enregistré par le Doyen de Laon, sous la réserve que cette confirmation ne donnerait à l'abbaye aucun droit d'acquérir à nouveau à Festieux. Avril 1225.

XL. — Léudart de Festieux et Asceline, sa femme, reçoivent de l'abbaye deux pièces de bois, sises au Tremblot, pour être défrichées et mises en vignes, sous une rente annuelle de 19 setiers de vin, mesure de Festieux, rendus au maître de la cour dite la Malmaison, et avec hypothèque sur leurs bois audit lieu (Jean de Busançais, chan. de Meaux, official de Laon.) Mai 1229.

Digitized by Google

XLI. — Sentence de l'officialité de Reims adjugeant à l'abbaye la jouissance de la maison à elle léguée par Etienne, curé de Festieux, et d'autres biens divers au même lieu, plus un cens sur le vin foulé au pressoir de S. Martin de Laon. 1191.

XLII. — Vidimus dudit acte de donation, par le doyen de Festieux. 1224.

XLIII. — Viard d'Apie et Marie de Martages, sa femme, donnent un pré, au lieudit la Croix, entre Festieux et Veelu, sur la grande vigne de l'abbaye (Official de Reims.) 1242.

XLIV. — Accord entre le doyen de Laon et l'abbaye pour les droits appartenant à celle-ci à Festieux pour l'usage de la Male Maison. 1232.

Lavergny (1)

XLV. — Vautier, abbé de S. Vincent de Laon, et son chapitre, cèdent à l'abbaye tout ce qu'ils avaient à Lavergny sous 10^{s} de cens annuel à la S. Remy (Gautier, évêque de Laon). 1159 ou 1160.

XLVI. — Gautier de Weelu fait un pareil don sous un cens de 40^{s} de rente, monnaie de Châlons, dans l'octave de Pâques, réduit à moitié après sa mort. — Raoul de Regny et Ide, sa femme, donnent le tiers de leur dîme sur les biens susdits, 10^{s} de rente et leurs prés, terres et bois de Lavergny sous un cens annuel de 30^{s} provinois, payable dans l'octave de Pâques, réduit de moitié après Ide, et à charge de prières. Hugues de Pierrepont notifie ces dons et les approuve de concert avec sa femme. 1158 ou 1159.

(1) Aisne, commune de Parfondru.

Digitized by Google

XLVII. — Le chapitre de Laon donne l'église de Lavergny, appartenant à leur Aumône, à charge d'une rente à l'Aumonerie de 3 muids de grains, mesure de Laon, (seigle, avoine, froment), — celui de froment à 2^{s} le boisseau, du meilleur vendu au marché ; en échange du droit de visite, d'une rente à l'Hospitalier, de 12 d. bonne monnaie ou 18 d. laonnois, se réservant la dîme du vin dans la Parfonderue, sauf aux novales des moines, et un cens de 5 d, et 1 nummus sur un pré. 1166.

XLVIII. — Guérin, abbé de S. Martin de Laon, cède ce que le monastère avait à Lavergny, sauf deux prés. 1166.

XLIX. — Roger, évêque de Laon, renonce à toutes les prétentions de Gautier, son prédécesseur, sur le presbytère de Lavergny. Octobre 1178.

L. — Le chapitre de Laon s'engage à livrer chaque année à l'abbaye, dans la cour du chapitre, 9 muids de vin et renonce à toute dîme sur les biens des moines à Lavergny en échange de la renonciation de ceux-ci à la dîme du vin (Gérard, abbé de Signy). 1176.

LI. — Roger, évêque de Laon, déclare que l'abbaye avait acquis un cens de 4 muids de blé faisant partie de 6 que Guillaume de l'abbaye s'était réservé en donnant au monastère la moitié de Lavergny, acquisition approuvée par la femme de Guillaume, leurs filles et leurs maris, Renier de Rahier et Henri de Marchais ; lesdits 2 muids payables à Renier, sans qu'il put les vendre et engager à autre personne que l'abbaye pourvu qu'elle offrit le prix courant. — Approuvé par Gobert de la Ferté, seigneur. 1180.

Digitized by Google

LII. — Robert, sr de Pierrepont, du consentement de Clémence, mère de sa femme, et de ses enfants, et de Gautier, son frère, amortit tous les biens de l'abbaye sis à Lavergny. 1191.

LIII. — Oilard, abbé de S. Martin de Laon, n'étant pas payé de la rente de 40s laonnais due par Achard de Cheret et Adam des Marais, pour deux prés sis à Lavergny et deux bois à Oriel, cédés par lui auxdits, il s'est fait adjuger en garantie du paiement une vigne. 1204.

LIV. — Raoul Cheret vend un pré à Lavergny, du consentement de sa femme et de Hugues Chéret *(sic)*, son frère. Novembre 1215. (Hubert de Senlis, official de Laon).

LV. — Gautier, abbé de S. Martin, ratifie la vente faite d'un pré à Lavergny par Raoul, fils d'Achard de Bruière, sous un cens de 26s annuel, monnaie de Laon. 1216.

LVI. — Raoul de Vorges reconnaît que le pré acheté à Clarin, fils de dame Alix de Cheret, sis à Lavergny, doit cens à l'abbaye (Jean, chapelain, official de Laon.) 27 octobre 1217.

LVII. — L'abbé de Signy obtient jugement de Prior, chanoine et official de Reims, contre divers clercs de Bruière ayant chassé sans droit et fait autres désordres dans les bois de Lavergny, appartenant à l'abbaye. Juillet 1219.

LVIII. — Acte devant le même de Mre Enguerrand et Erard, curé de Marchais, procureurs desdits clercs, reconnaissant au nom de ceux-ci qu'ils avaient agi sans droit. Année 1219.

LIX. — Acte par lequel Bernard, recteur des écoles de Bruières, et Renier le Roux déclarent n'a-

Digitized by Google

voir nul droit de chasse auxdits bois, et que s'ils en avaient, ils les cédaient à l'abbaye (Garnier, official de Laon). Nov. 1219.

LX. — Même déclaration devant l'official de Reims des bourgeois de Bruière. 1219.

LXI. — Albéric de Lotel, chevalier, vend à l'abbaye pour 150 liv. laonnaises une rente de 2 muids de froment sur la grange de Lavergny, du consentement de sa femme Comitisse, dont c'était un bien dotal (Anselme, évêque de Laon). Juin 1221.

LXII. — J. Le Bergier donne une rente d'un muid de vin blanc (Doyen de Festieux). 1225.

LXIII. — Herbert Croc du Tour, chevalier, sr de Montcel le Vaast (?) a vendu une rente de 20s par. sur la grange de Lavergny pour le prix de 23 liv. par. (Jean du Temple, official de Laon.)

LXIV. — L'abbé de Thenailles cède à l'abbaye de Signy la terre sise à *Coriletum* et le petit pré de Lavergny vers le Parfonderu et autres immeubles audit lieu, et reçoit en échange remise de la rente de 30 septiers de vin blanc due par ladite abbaye à celle de Signy sur la terre de Bruière comme droit de vinage, plus 100s par. 24 mars et 13 avril 1232.

LXV. — Nicolas de Craonelle, chevalier, vend une rente de 10s par. sur la grange de Lavergny. (Thibaut de Baye, chanoine et official de Laon.) Juin 1248.

LXVI. — Hugues, sieur de Pierrepont, donne ses biens de Lavergny. 1158 ou 1159. (Probablement même acte que plus haut).

LXVII. — Gautier, sr de Veelu, donne la seigneurie de Lavergny sous un trécens de 60s provinois, payable à Pâques, avec permission d'acquérir

Digitized by Google

librement dans son fief. — Guillaume et Elisabeth, sa femme, donnent l'autre moitié de ladite seigneurie sous un cens annuel de 6 muids de froment; plus le presbytère dudit lieu sous un cens de 30ˢ provinois. — Gautier, abbé de S. Vincent de Laon, cède ce que son monastère possédait audit lieu sous un cens annuel de 10ˢ forte monnaie (Gautier, évêque de Laon). 1158.

LXVIII. — Jean, sʳ de Hardoye, reconnaît après examen des titres les possessions de l'abbaye en sa seigneurie. 1325.

LXIX. — Raoul de Montchablon, chevalier, reconnaît n'avoir aucun droit de chasse dans le bois de Lavergny (Baillage de Vermandois). 1338.

LXX. — Lettres royaux ordonnant au bailli de Vermandois de faire relever les fourches patibulaires de l'abbaye à Louvergny. 2 août 1502.

LXXI. — Nicolas de Craonelle vend un cens annuel de 10ˢ sur la maison de l'abbaye à Lavergny (la Tuillerie) et remet tout ce qu'il pouvait avoir de droit en ce lieu (Devant l'évêque de Laon). 1246.

Parfonderu (1)

LXXII. — Raoul, sʳ de Lannoy, et sa femme, donnent diverses vignes sises dans le fief de Clarembaud de Montchablon, sauf le cens et le vinage précédemment cédés à ladite abbaye (Roger, évêque de Laon). 1200.

LXXIII. — Cession du droit de dîme sur ces vignes par ledit Clerembaud. 1202.

LXXIV. — Raoul, sʳ de Launoy, cède 32 *tume-*

(1) Parfondru, Aisne, canton de Laon.

Digitized by Google

reaux (tombereaux ?) de vin *Tumerelles* à lui dus par l'abbaye (Roger, év. de Laon). 1204.

LXXV. — Même acte certifié par B., chanoine, et Herbert de Senlis, officiaux de Laon. 1214, février.

LXXVI. — Confirmation par Laurent, s[r] de Parfonderu, et Agnès, sa femme, et cession de tous droits sur le vin récolté dans lesdites vignes. 1338.

Veelu (1)

LXXVII. — Jean de Curtreo donne sa part des dîmes, consentant sa femme, ses enfants. et Enguerrand de Marchais, suzerain, et Clerembaud de Chivré, frère d'Enguerrand (Roger, év. de Laon). Juin 1190.

LXXVIII. — Henri, par la grâce de Dieu, archidiacre de Liége et prévôt de Malines, renonce à tous les droits qu'il pourrait avoir à l'égard de ladite donation. 1217.

LXXIX. — Renaud d'Arency et Gertrude, sa femme, donnent une rente de 2 muids de vin blanc sur le champ d'Etreelles à Veelu ; leur grange dudit lieu après eux, faisant en attendant une rente de 12 d. (Simon, doyen de Festieux). Juin 1225.

LXXX. — Robert, forgeron à Veelu, et Herberge, sa femme, donnent tous leurs biens présents et futurs après eux, avec cens de 5 d. laonnais en attendant (Le même). Juin 1225.

LXXXI. — Hugues, dit Bérengiers de Veelu, donne une rente d'un muid de vin blanc, mesure de Bruières, sur la vigne Norvail (Le même). Sept. 1225.

(1) Veslud, Aisne, canton de Laon.

Digitized by Google

LXXXII. — Maisende, veuve de Robert de Pressoir *(sic)*, de Veelu, et ses enfants, reconnaissent que ledit Robert a légué 3 muids de vin blanc de rente aux vendanges sur ses biens, seulement ladite Maisende désigne les vignes devant être assignées pour cette libéralité (Le même). 1225.

LXXXIII. — Renaud d'Arency et Gertrude, sa femme, ayant donné une rente de 2 muids de vin blanc à Veelu et leur maison pour le tout être tenu en franc-alleu, leur grange sise à la Parfonde rue, pour après leur mort sous un cens de 12 d. en attendant, déclarent depuis la donation avoir démoli la grange pour en rebâtir une meilleure (Enjorand, doyen de Vorges). Juin 1231.

LXXXIV. — Pasquette, veuve de Huard Chere de Veelu, donne un demi-muid de vin blanc de cens annuel sur sa vigne d'Ambrière (Le même). Fév. 1232.

Le même acte constate que : 1° Baudoin le Grand de Veelu a fait pareille donation sur la vigne d'Huard le Jeune ;

2° Que Raoul, fils d'Agnès de Veelu, a fait même don sur son champ *ad mortuos* ;

3° Qu'Agnès, mère dudit Raoul, a fait même don sur sa vigne de Noirval.

4° Qu'Alix, veuve de Leudard Boivin, a fait de même sur sa vigne du Clos.

LXXXV. — Robert de Grandlieu, Baudet et Gosset, ses frères et autres renoncent devant l'official de Laon à leurs réclamations comme héritiers de feue Gertrude, veuve de Renaud d'Arency, au sujet des donations de ceux-ci. 1246.

LXXXVI. — Gautier, s^r de Veelu, confirme après

Digitized by Google

enquête les biens de l'abbaye à Veelu et en dresse la nomenclature. 1267.

Signy.

LXXXVII. — Godefroid de Ribemont et Amant, son fils, donnent leur petite terre de Signy, dans le comté de Porcien, aux religieux d'Igny pour y établir une abbaye ; — le chapitre de Reims donne les prés et le moulin ; — ledit Godefroy, son fils, Henri, comte de Grandpré, Clarembaud de Rosoy, Elisabeth, sa femme, donnent dans le même but leurs biens de Signy, S. Pierre-sur-Veel, Dresse, Liberé, Maimbis, Harleville, la pêche partout, libre passage à travers leurs terres pour les personnes et les denrées, pacage, etc. — Hugues, comte de Neufchâtel, cède exemption de vinage et autres droits. Ce qu'approuve le roi Louis. (Samson, archevêque de Reims). 1141.

LXXXVIII. — Vidimus de ladite charte par le bailli de Vermandois, à Laon. Avril 1166.

LXXXIX. — Geoffroy, comte de Château-Porcien, étant au chapitre de Reims, y renonce à toutes ses réclamations contre les donations de son père et accorde congé d'acquérir librement dans ses domaines. 1170.

DC. — Henri, comte de Champagne, et Guillaume, cardinal de Champagne, archevêque de Reims, constatent les renonciations à toute réclamation par ledit Geoffroy et par Renaud de Rozoy, leur congé d'acquérir librement, leur abandon des droits de chasse et de pêche, sans se réserver quoi que ce soit et reconnaissant même aux moines le

Digitized by Google

droit de choisir tel avoué qu'il leur plairait. Ledit Henri confirme tout ceci et amortit toutes les acquisitions de l'abbaye en Porcien et à Rozoy. 1188.

DCI. — Gui de Ceri, vassal de Guillaume, archevêque de Reims, renonce en sa présence à toute prétention à l'égard des propriétés de Signy; promet de donner le bois dit la Haye de Chaumont s'il peut l'obtenir de Nicolas de Rumigny, et cède pour 50 livres rémoises la moitié du bois attenant aux Bassières. 1190.

DCII. — Guy de Charmisy, chevalier, renonce, devant Roger, évêque de Laon, à sa prétention sur la vigne donnée par Simon de Neuville; consentant Alix, sa femme, Jean, Rose, leurs enfants. 1191.

DCIII. — Raoul d'Ecry certifie qu'Alard de Heudelicourt renonce à sa réclamation sur l'échéance de ses deux tantes. Mars 1197.

DCIV. — Sentence de Jocelin, doyen, et de deux autres arbitres déboutant plusieurs particuliers d'Avençon qui prétendaient que l'abbaye devait à perpétuité pour eux et leurs héritiers quand ils passeraient par sa grange leur donner 10 d. et à manger, et nourrir et entretenir dans leur pauvreté, leur donner un secours chaque année et les inhumer (Chapitre de Reims). 1199.

DCV. — Nicolas, s[r] de Rumigny, donne à l'abbaye le droit de paturage dans ses terres et aux religieux refuge en cas de guerre, à condition de renoncer à toute réclamation pour les pertes qu'il leur a fait subir. Février 1202.

DCVI. — Accord entre l'abbaye et les héritiers de Gautier de Meson et de Marguerite, sa femme, lesquels renoncent à leurs réclamations, moyennant

Digitized by Google

une somme de 30ˢ (Baudoin, prévôt, Philippe, vidame, Guy, official de Reims). Août 1202.

DCVII. — Clerembaud d'Aubigny renonce pour après sa mort et celle de sa femme à 2 des 12 setiers de froment, mesure d'Aubigny, dus chaque année par l'abbaye (Chapitre de Reims). 1204.

DCVIII. — Sentence condamnant l'abbaye à payer 15 livres pour un dépôt fait par Herbert, somme à remettre à Nicolas du Vivier, Gisle, sa femme, et Mathieu, fille d'icelle et dudit Herbert, son premier mari (Guillaume, archevêque de Reims). Novembre 1205.

DCIX. — Elisabeth de Rosoi, dame de Château-Porcien, ratifie les dons faits par ses ancêtres, tels qu'ils sont énoncés dans la charte de Renaud, archevêque de Reims, cédant le droit de *silvagio* dans les bois de Signy. 1207.

C. — La même confirme les dons de ses ancêtres Clerembaud et Elisabeth, ses grand'père et mère. Elle délimite ensuite les bornes du territoire de Signy qui sont entre Signy et S. Pierre, du côté qui vient de Grimbert de Staplo, le ruisseau du Vaignon jusqu'au ruisseau de Barenton et de là en remontant à la source de ce dernier en ligne aussi droite que possible par le ruisseau de Memonceul, jusqu'au Sarigaud et de là tout le long du ruisseau d'Evignival jusque dans le Veel. Avril 1207.

CI. — Henri de la Porte-Mars, chanoine, et Jean de Laon, officiaux de Reims, déclarent que Roger Barbe de Ware et Helissande, sa femme, renoncent moyennant 110ˢ rémois à leur procès pour se faire rendre par les moines une cuirasse avec ses cour-

Digitized by Google

roies, le prix d'une mule et une indemnité de 10ˢ pour un roncin. Avril 1211.

CII. — Raoul, sʳ de Château-Porcien, et Agnès, sa femme, confirment le don précédent de Henri, comte de Grandpré et sʳ de Château-Porcien, son bisayeul, comme le droit d'acquet dans ledit comté. Raoul confirme en outre le don fait par son ayeul paternel Geoffroy du lieu dit Refegnies. Mai 1211.

CIII. — Raoul de Château-Porcien déclare que Geoffroy, son frère, a renoncé à toutes ses prétentions sur les propriétés de l'abbaye, donnant en outre une rente d'un muid de blé, mesure de Château-Porcien, sur le moulin de Grandchamp, approuvant la donation de ses ancêtres et le bornage ci-dessus. Mai 1211.

CIV. — Le même déclare, du consentement d'Agnès, sa femme, et de son frère Geoffroy, donner le droit de faire pêcher en bateau par 2 hommes avec tout engin quelconque dans la partie de l'Aisne lui appartenant et dans les autres cours d'eau de ses domaines avec la permission de faire un réservoir et une maison pour les pêcheurs. 1211.

CV. — Roger de Rozoy décharge l'abbaye pour après la mort de sa femme Alix de la rente de 34 septiers à lui dûs. 1212.

CVI. — Sentence d'arbitrage de Guy Pied-de-Loup, chanoine de Reims, déboutant, après enquête et déposition de 5 moines de Signy, choisis par Roger Barbe de Ware et Alix sa femme, ces derniers de leurs prétentions. 1213.

CVII. — Raoul de Rouvroy vend un muid et un quartel de blé de rente à lui dûs par l'abbaye (Albert, archid. de Reims). Août 1214.

Digitized by Google

CVIII. — Accord entre l'abbaye et le sieur de Rosoy pour la délimitation de leurs terres (Archevêque de Reims). 1214.

CIX. — Raoul, sr de Château-Porcien, et Roger, sr de Rosoy, s'accordent pour borner leurs terres touchant à celles de l'abbaye. Sept. 1214.

CX. — L'abbé d'Igny déclare que les moines de Mortiers (?) n'ont aucune aisance dans les terres de Signy sises entre Thin et *Christa Asiæ*, ni droit de faire pâturer. 1213.

CXI. — L'abbé de Laval-Roi déclare la même prohibition. 1213.

CXII. — Roger, sr de Rosoy, et Nicolas, sr de Rumigny, et autres seigneurs intéressés, renoncent à toute prétention sur le pré d'Olone. Oct. 1215.

CXIII. — Raoul, sr de Château-Porcien, déclare que Guiscard, son frère, chanoine de Reims, avait reçu de l'abbaye 10 livres pour mettre fin à divers procès et promet de rendre aux premiers foins une charretée de foin prêtée par les moines audit Guiscard. 1217.

CXIV. — Le même donne *sex modiatas nemoris*, mesure de Château-Portien, sises entre Signy et Grandchamp, dont la coupe appartenait pour 8 ans encore aux moines de Vauclair. 1218.

CXV. — Les abbés de Signy et de S. Jean de Laon s'engagent à se soumettre au jugement du délégué du pape pour leur différent au sujet de l'échéance de Robert Fabric. 1219.

CXVI. — Accord d'abornement entre Roger de Rosoy et l'abbaye. 1220.

CXVII. — Elisabeth de Rosoy, dame de Château-Portien confirme les dons de ses ancêtres et ajoute

Digitized by Google

une somme de 10ˢ rémois sur sa maison de Grandchamp. 1220.

CXVIII. — La même, fille de Renaud de Rosoy, fils d'Enguerrand des Boves, déclare qu'en réparation des torts considérables faits par celui-ci à l'abbaye et estimés 200 livres, d'après évaluation faite à la cour du roi, et dont il n'avait rendu qu'une faible part, considérant que son mariage avait été la cause de ces torts et voulant qu'elle et sa fille participassant aux prières des moines, elle remet le reste de ce qui était dû. 1206.

CXIX. — Alard d'Hundelicourt renonce à ses prétentions au sujet de la succession de ses deux tantes. 1222. (Bonard, official de Reims.)

CXX. — Nicolas, fils d'Isembard d'Aubigny, approuve le don fait par son beau-frère Gillebert et Berthe, sa femme, d'une rente de 3 septiers de blé, mesure d'Aubigny (Le même). Mars 1223.

CXXI. — Thierry et Christophe, sa femme, dite Burga de Remencourt, se donnent eux et leurs biens sis *in valle Hugonis* (Simon, doyen d'Ecly). Nov. 1225.

CXXII. — Oger, dit Estoquieux de la Lobbe, donne un pré sis à Signy sur le Veel, qu'il tenait à cens de la même abbaye (Simon Pied de loup, official de Reims). Août 1226.

CXXIII. — L'abbé de Citeaux à la demande des abbés d'Igny et de Signy, associe l'âme de Gobert de Montchablon aux prières de l'ordre et confirme de précédentes associations analogues. 1227.

CXXIV. — Payen de Mont-Saint-Remy, chevalier, et Béatrix, sa femme, donnent une rente de 10ˢ rémois, et vendent même rente pour 20 livres ré-

Digitized by Google

moises (Simon Pied de loup, official de Reims). Octobre 1227.

CXXV. — Charte du roi plaçant l'abbaye sous sa protection spéciale. 1227.

CXXVI. — Henri, comte de Salm, et Clémence, sa femme, déchargent Roger, s^r de Chaumont, et Alix, sa femme, de moitié de la dot de Clémence. 1227.

CXXVII. — L'abbé rend au chapitre de Reims 3 muids 1/2 de terre à Aminleu (?) et au chemin d'Aubigny, recevant en échange 10 livres de blancs en réglant leur abornement. Janvier 1230.

CXXVIII. — L'abbé de Prémontré associe aux prières de l'ordre les religieux de Signy à charge de parité. 1232

CXXIX. — Gobert de Justine donne 12^s par. de cens sur un pré sis à Buignipré. 1238.

CXXX. — Nicolas de Rumigny, Elisabeth, sa femme, et leur fils aîné cèdent tous leurs droits sur les biens quelconques de l'abbaye, confirmant les dons de leurs ancêtres et renonçant en outre à leurs prétention sur les dîmes de Mesmont et de Grandchamp. 1241.

CXXXI. — L'archevêque de Reims déboute les exécuteurs testamentaires du curé de Barberi réclamant à l'abbaye ce qu'elle avait reçu de lui. Mai 1245.

CXXXII. — Roger, s^r de Chaumont et de Rosoy, chevalier, et Alix, sa femme, renoncent à tous droits sur les biens de l'abbaye, ce faisant en récompense des dommages causés par eux et des biens reçus de l'abbaye, évalué à 2,500 livres paris. (Clément de S. Germain, chanoine, et Henri de Deimbert, official de Laon). Juin 1246.

Digitized by Google

CXXXIII. — Approbation par Alix, dame d'Oudenarde. 1246.

CXXXIV. — Approbation par Guy, sr d'Apremont. 1249.

CXXXV. — Approbation par Geoffroy, sr de Château-Porcien. 1247.

CXXXVI. — Confirmation par le sr de Rosoy de ses renonciations précédentes, avec déclaration qu'il les lui a faites en récompense des dommages causés par lui à l'abbaye. Juin 1246.

CXXXVII. — Roger de Rozoy reconnaît avoir reçu de l'abbaye 1,000 livres par. pour la cession susdite. Juin 1246.

CXXXVIII. — Permission de l'abbé pour laisser passer les chariots de bois du sr de Rosoy dans ses bois contigus à ceux de Signy. Juin 1246.

CXXXIX. — Les abbés d'Igny et de Signy dressent acte touchant l'érection d'une chapelle dans le jardin proche l'abbaye de Signy à la demande des curés de Chapes et de Wasigny qui donnent pour ce 200 livres par., lesquelles furent employées au rachapt des usages et paturages que les prieur, habitants et communauté de Thin avaient ès bois de Signy. 1246.

CXL. — Raoul de Rosoy et Alix, sa femme, reconnaissent avoir cédé 13 livres 1/2 de rente dues par l'abbaye à eux. 1247.

CXLI. — Geoffroy de Château-Porcien et sa femme renoncent aux droits qu'ils prétendaient sur le lieu de l'abbaye, lui cède la directe et le fief, un quart des deniers de la vente de ses bois et confirment les donations de leurs ancêtres. 1247.

Digitized by Google

CXLII. — Reçu du sr de Chateau-Porcien d'une somme de 1,200 livres par. 1248.

CXLIII. — Le roi déclare que Geoffroy, sr de Château-Porcien, et Roger, sr de Rosoy, n'ont aucun droit au quart denier ci dessus et ont fait la déclaration susdite. 1248.

CXLIV. — Viard Chaudeaux est débouté par sentence de Fouques d'Epernay, chanoine de Reims, de sa réclamation sur la terre donnée à l'abbaye par son frère. 1230 à 1250.

CXLV. — Sentence arbitrale de l'abbé de Citeaux entre les abbayes de Signy et de Laval-Roy pour droit de chasse et de paturages à Mortiers, Thyn et Domery. 1256.

CXLVI. — Gilles de Rosoy, sr de Château-Porcien, et Isabelle, sa femme, renoncent à leurs prétentions quelconques sur les terres de l'abbaye et confirment les donations de leurs ancêtres. Mai 1257.

CXLVII. — Confirmation desdites par Gobert, sr d'Apremont. Fév. 1269.

CXLVIII. — Confirmation desdites par Guillaume, comte de Salm, et Richarde, sa femme. Juin 1270.

CXLIX. — Gobert d'Apremont et Julienne, sa femme, fille de feu Roger de Rosoy l'aîné, donnent quittance à Roger de Rosoy, frère de Julienne, de leurs droits quelconques, sur les alleux de leur père à Dizy, Fraillicourt, Reneville. Vers 1270.

CL. — Sentence des abbés d'Igny et d'Aubepierre déclarant que l'abbaye de Signy n'a aucun droit de suite de chasse sur le bois de Lavalroi, sis à Mortier, ni de paturage, avouerie et droit domanial : en échange elle reçoit de La Val Roy deux pièces de bois. 1278.

Digitized by Google

CLI. — Lettre du roi et de la reine, sa femme, comtesse de Champagne, pour divers biens et censives tenus en main morte par l'abbaye à Rimogne, Rethel, la Lobe, Behegnes, Hardoye, Hauteville, Bruière, Rouvroy et moulin d'icelui. 1292.

CLII. — Les mêmes amortissent les biens de l'abbaye non amortis, moyennant 45 livr. 17 s. 2 d. par. Nov. 1292.

CLIII. — Thierry, sr de Blanc Boulles, donne sa maison de Huy (Echevins de Huy). 1296.

CLIV. — Traité d'abornement entre les abbayes de Signy et Sept-Fond. Vers 1299.

CLV. — Le roi et la reine, comtesse de Champagne, amortissent les biens de l'abbaye et la prennent sous leur protection et sauvegarde, avec droit d'acheter et vendre dans les domaines royaux pour l'abbé, les religieux et leurs domestiques. 1304.

CLVI. — Lettre du roi confirmant divers actes déjà confirmés par Louis le Hutin, son fils, roi de Navarre et comte de Champagne :

1° Confirmation par Gaucher de Chastillon, comte de Porcien, connétable, de donations des divers seigneurs de Château-Porcien. De plus il établit que l'abbaye paiera le droit de vinage pour les denrées traversant ses terres; n'aura pêche dans l'Aisne que de la permission du comte; ne pourra recevoir ses vassaux comme religieux que de sa permission; qu'elle paiera par arbitrage les dégâts causés par ses bestiaux dans les terres de Porcien et de Rosoy; qu'elle ne pourra acquérir aucun bien dans les seigneurie et terre de Rosoy, fiefs et arrière-fiefs en dépendant, à

Digitized by Google

moins de s'en défaire dans l'année, excepté proche la maison du Châtel en la Couture, qui appartient à l'abbaye, et les acquisitions qu'elle y fera ne pourront s'étendre à plus d'un journel de terre au-delà de cette maison et de ses dépendances ; elle ne devra subir aucun droit pour ce : il déclare n'avoir aucun droit quelconque sur les biens de l'abbaye en Porcien et à Rosoy et y renonce au besoin. 1309.

2° Don par Geoffroy du Chatel et Renaud de Chaumont de terres à Muisson, Vilaines, Behegnies, Chapes. 1158.

3° Sauvegarde du roi Louis. 1227.

CLVII. — Gaucher de Châtillon déclare que ses gens n'ont pas le droit de chasser dans les bois de l'abbaye ; ordonne qu'elle possédera les biens acquis de l'abbaye de Bonnefontaine en même liberté et franchise que celle-ci ; permet l'achat d'une maison à Château-Porcien. 1311.

CLVIII. — L'abbaye de Mouzon cède tout ce qu'elle avait au-delà de la Vieille-Forest et convient avec Signy qu'elle leur sera commune sans pouvoir la vendre. 1134. (Renaud, archev. de Reims.)

CLIX. — Le chapitre de Reims donne aux religieux d'Igny le bien de Signy et ses dépendances, sis dans la terre de Château-Porcien, tenu en franc aleu, pour y bâtir une abbaye ; — Geoffroy de Ribemont, Anceau, son fils, le comte Henri, Clarembaud de Rozoy et Elisabeth, sa femme, donnent auxdits ce qu'ils avaient à Signy, S.-Pierre-sur-Veel, Liberei, Maimbé, Dresse, Harleville ; — Hugues, comte de Neufchâtel en Thiérache, donne

Digitized by Google

passage franc dans ses terres ; — Alexandre de Dun vend pour 20 livres ce qu'il avait à Signy ; — Gilbert de Chaumont de même pour 25 livres ; — Odard d'Ervis (?) de même pour 40^{s} ; — Gauthier, fils de Gérard, sa mère, Odesine de Thin et ses fils, les fils de Rahier, donnent ce qu'ils possédaient à Signy ; — Hellin d'Aunoy vend pour 20 livres ses biens à Signy, Aunois, S.-Pierre-sur-Veel ; — Raoul Charette du Bois Hardouin donne ce qu'il avait à Liberei, l'autel de S. Pierre, la maison en dépendant, ce qu'il a à Roheval ; — les chanoines de Chaumont, les dîmes de S. Pierre et S. Médard ; — Simon du Tour et son fils vendent 4 livres ce qu'ils ont à Liberei ; — Sicard d'Aumont et ses frères donnent leur alleu ; — l'abbé de S. Nicaise donne Olonpré ; — Hilaire de Bertincourt et autres donnent leur alleu de S. Pierre ; — Gilbert du Château et Renaud, son frère, leurs biens de Baudris ; — Gilbert de Flavemont et autres leurs terres au Camet ; — Pierre de Leschières, sa terre de Liberei sous un cens d'un muid de blé, mes. d'Aubigny ; — Raoul du Thour, ce qu'il y avait ; — Eudes d'Herviseis, Renaud de Wari, Hug. Valechire de Tassi, son fils, leurs biens de Dreze ; — les religieux de Couci qui possédaient la paroisse d'Ervisis où est l'autel de Dreze, donnent la dîme de ce que les moines de Signy cultiveraient et des bestiaux à Dreze ; — Roger Salmon donne le presbytère d'Evisez (Renaud, archev. de Reims). 1135 (1).

(1) Nous ferons remarquer que pour plus d'un nom de lieu l'orthographe laisse évidemment à désirer, mais la faute, si faute il y a, en revient au copiste de l'analyse du Cartulaire.

Digitized by Google

II

Le cartulaire du prieuré de Senuc est absolument inédit et c'est nous qui avons eu l'heureuse fortune de le découvrir cette année sous le numéro 5431 du fond latin de la Bibliothèque nationale. Il forme un volume petit in-folio de 81 feuillets, sur papier, écriture du XVI^e^ siècle : le plus ancien instrument est de 1183 environ, le dernier de 1562. Sur le premier feuillet est la signature de Jacques-Auguste de Thou; sur la garde on lit la date du 22 janvier 1565 et plus bas : « Achepté sur le pont Saint-Michel le 6 juin 1596. »

Oricle, disciple de saint Nicaise, accompagné de ses deux sœurs Oricole et Basilique, servait Dieu pieusement à Senuc, village peu éloigné de Grandpré, et où il avait élevé une chapelle. Les Barbares, dans une de leurs incursions, au commencement du V^e^ siècle, les saisirent tous les trois et les emmenèrent sur une colline voisine où ils leur tranchèrent la tête. Les habitants cependant purent recueillir les corps de ces saints martyrs et les inhumèrent dans la chapelle même de Senuc; des miracles se produisirent dès lors en assez grand nombre pour que Seulfe, archevêque de Reims, décida leur exhumation et leur exposition à la vénération des fidèles. Des clercs avaient été probablement alors chargés de la garde de ces reliques. Mais au bout de peu de temps, paraît-il, d'après le récit de Marlot, ils s'acquittèrent assez mal de leur mis-

Digitized by Google

sion pour que des voleurs pussent enlever la châsse afin de s'approprier les métaux précieux dont elle était composée. Quant aux corps, ils les cédèrent au comte de Clermont qui le plaça « révéremment » dans sa chapelle. Les habitants de Senuc s'en plaignirent hautement et quelques personnages ecclésiastiques considérables pressèrent vainement le comte de satisfaire à ces justes réclamations. Notre archevêque Gervais dut alors intervenir après cinq années de résistance. Hérimar, abbé de Saint-Remy, présida à la cérémonie du retour et en récompense l'archevêque donna l'église de Senuc à cette abbaye avec le prieuré, à charge d'y entretenir un certain nombre de religieux (1056). Depuis les reliques furent transférées à Saint-Remy : l'inventaire dressé en 1790 constate que le reliquaire était en cuivre doré garni de figures d'argent.

Le cartulaire que nous publions s'ouvre par une bulle du pape Lucien III, qui régna de 1183 à 1187, confirmant les droits et priviléges de l'archi-monastère de Saint-Remy dans les paroisses et églises lui appartenant : elle ne figure pas les *Archives de Reims,* publiées par Varin.

Les pièces ne sont pas rangées exactement par ordre chronologique : nous n'avons pas voulu cependant changer ce classement. Elles sont généralement relatives à des contestations et à des procès : l'une d'elles cependant présente un réel intérêt en faisant connaître les détails d'une attaque à main armée des habitants du bourg de Grandpré contre le prieuré et le village de Senuc.

Nous avons joint à ce recueil l'analyse des chartes et pièces concernant le prieuré, qui sont actuelle-

Digitized by Google

ment conservées dans les fonds de Saint-Remy, aux archives de la Marne : liasses 359 (dépôt de la préfecture de Châlons) et 409 (bibliothèque de Reims).

Chartæ prioratius Sancti Oricoli Sindunensis (Senuc) ab archimonasterio S. Remigii Remensis dependentis.

1. — Lucius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis S. abbati et fratribus sancti Remigii Remensis salutem et apostolicam benedictionem. Pie postulatio voluntatis effectu debet prosequente compleri, ut et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat, et commoditas postulata vires indubitantur. Ea propter, dilecti in Domino filii, vostris justis postulationibus grato concurrentes assensu auctoritate vobis apostolica indulgemus, ut tam clericos quam laicos ad vestram confugiantes religionem liceat vobis liberos et absolutos recipere, et sine contradictione aliqua retinere. In parrochialibus vero ecclesiis quas habetis liceat vobis libere eligere personas et diocesano episcopo presentare quibus animarum curam ipse committat, ita ut illi de spiritualibus vobis autem de temporalibus debeant respondere ; liceat insuper vobis de redditibus unius parrochiæ duobus sacerdotibus qui ecclesiam deserviant, cum episcopali auctoritate pro vestra discretione et arbitrio providere, ita quod unus alii debeat subjacere, dummodo tanti sint redditus quibus uterque possit congrue sustentari. Pari preterea et indempnitati vestræ paternæ sollicitudinis providentes auctoritate apostolica inhibemus, ne quis infrà clausuras et am-

Digitized by Google

bitus locorum et grangiarum vestrarum aliquam violentiam facere aut hominem aliqua temeritate capere seu interficere presumat. Prohibemus insuper ne quoslibet vestros homines temere quisque capere, vel admodo vestro alienare, aut indebitis hospitationum procurationibus et servitiis, seu quibuslibet sinistris exactionibus audeat aggravare, sane novalium vestrorum que propriis manibus vel sumptibus colitis et de nutrimentis animalium vestrorum nullus a vobis decimas exigere presumat. Ad hoc presentibus litteris inhibemus ut nulli liceat in fundo vestro vel in possessionibus vestris ad vos spectantibus quas in proprios usus sub vestro dominio retinetis sine licencia et auctoritate vestra edificium aliquod fabricare. Indebitum etiam gravamen a vobis..... volentes, in vos aut ecclesias vestras interdicti vel excommunicationis sententiam sine manifesta et rationabili causa proferri vetamus. Sepulturas quoque locorum vestrorum in quibus sex monachi ad minus fuerint liberas esse decrevimus, ut eorum devotioni et extremæ voluntati qui se illic sepeliri deliberaverint, nisi excommunicati vel interdicti sint, nullus obsistat, salva tamen illarum ecclesiarum canonica justitia a quibus mortuorum corpora assumerentur. Cum autem generale interdictum terre fuerit, liceat vobis fratres et servientes in eisdem domibus commorantes, et eos qui se religioni vestræ reddiderint, nisi forte nominatim fuerint interdicti vel excommunicati, vel aliud destitutione obstiterit, in cimeteriis vestris christiane tradere sepulture. Nulli ergo omnino homini hanc paginam nostræ concessionis et constitutionis infringere vel ei ausu teme-

Digitized by Google

rario contraire; si quis autem attentare hoc presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Velletri VI id. maii. (1183-1185.)

II. — Charte de Jean, abbé de Moiremont, relative à la contestation pendante entre ce monastère, celui de S. Remy de Reims et Jean de Senuc, prieur de Senuc, dépendance dudit monastère, sur ce que de toute ancienneté les religieux de Moiremont prétendaient au droit de percevoir chaque année à la S. Martin d'hiver, sur la maison du Chesnoy (1), appartenant à S. Remy, 12 septiers de méteil, et de décimer sur les terres de ladite abbaye sur le territoire de Buzy (2), sans pourtant aucun droit de reportage sur les terres cultivées à Buzy par les laboureurs de Ville-sur-Tourbe; les religieux de Saint-Remy et le prieur susdit ayant moitié de la dîme de toutes les terres cultivées à Ville-sur-Tourbe par les laboureurs de Buzy. Les parties, sans s'arrêter à ce qui pouvait se pratiquer dans le passé et mues par le désir de mettre fin à toute contestation dans l'avenir, conclurent que : 1° l'abbaye de S. Remy et le prieuré de Senuc lèveront la dîme de tous les produits de Buzy, et la moitié des dîmes, à titre de reportage, des gens de Buzy cultivant à Ville-sur-Tourbe; 2° qu'ils demeureront chargés de la rente sus-mentionnée sur la maison du Chesnoy; 3° que le prieur de Senuc devra annuellement à l'abbaye de Moiremont, à la S. Martin

(1) Ferme encore existante entre Ville-sur-Tourbe et Cernay.

(2) Village détruit depuis plusieurs siècles, entre Ville-sur-Tourbe et Cernay, à gauche de la route actuelle.

Digitized by Google

d'hiver, six septiers, partie blé, partie avoine, mesure des dîmes de Buzy, sur lesdites dîmes, garantis par l'abbaye de S. Remy ; avec la réserve que ladite rente sera suspendue toutes les fois que les religieux de S. Remy et ledit prieur laisseront les religieux de Moiremont percevoir la dîme de raportage au décimage de Buzy pour les terres qui y seront cultivées par les gens de Ville-sur-Tourbe. Fait au mois d'octobre, « anno millesimo quadringesimo decimo tertio. »

III. — Roger, abbé de S. Remy, voulant terminer le différend existant entre son abbaye et celle de Moiremont qui réclamait, comme droit ancien, la dîme de tous les fruits du territoire de Buzy pour les terres que les gens de Ville-sur-Tourbe y cultivaient, plus le droit de lever moitié de la dîme, à titre de reportage, sur les terres que les gens de Buzy cultivaient à Ville-sur-Tourbe, et même droit pour les terres cultivées à Buzy par les gens de Ville-sur-Tourbe, arrête l'arrangement suivant : l'abbaye de S. Remy percevra toute la dîme des terres cultivées à Buzy par les gens de Ville, sans aucune réserve à titre de reportage ; moitié, à titre de reportage, pour les terres cultivées à Ville par les gens de Buzy ; une rente de 7 septiers, moitié blé et avoine, servie annuellement par le prieuré de Senuc à l'abbaye de Moiremont, mesure de Cernay, sur la maison du Chesnoy, étant portée à 12 septiers ; le droit parochial de Moiremont demeurant intact si un village était bâti au terroir ou dans la paroisse de Cheoche (*sic*). Fait au mois de juillet 1304.

IV. — L'official de Reims déclare que devant Jean

Digitized by Google

Walet dit Fideli Turre, notaire à Reims, Me Philippe de Quercu, clerc, curé de Senuc, a reconnu n'avoir aucun droit sur la maison, grange et dépendances de l'abbaye de S. Remy, sise à Senuc, devant le cimetierre, entre la ruelle qui va à l'arbre de S. Oricle et la maison de Jean dit Goudon, tenant seulement de l'abbaye le droit d'y demeurer pendant qu'il serait titulaire de ladite cure et pendant six mois après ; à cette condition ne sera plus due la rente de 20s payée jusqu'alors pour ladite maison à Lambert de Quercu, chanoine de Montfaulcon. Fait en la cour de Reims le samedi après la fête de la Décollation de S. Jean-Baptiste, 1308.

v. — L'official de Reims déclare que devant le même notaire, Adeline, veuve de Gilbert, frère de Robilard de Senuc, remariée à Mahuet dit de Changny, donne à l'abbaye de S. Remy pour son anniversaire annuel 4 septiers de blé, mesure de Senuc, de rente sur le champ dit au Pommeruel, terroir de Senuc, planté en vignes. Fait du consentement du mari de ladite Adeline, la 3e férie après la Trinité, 1301.

vi. — Comme il y avait discord entre Nicolas, prieur de Senuc, seigneur temporel à ce titre dudit lieu de Senuc, et Watrimont Beauchamp, boulanger audit Senuc, sur ce que ledit prieur soutenait que les habitants de ce lieu pouvaient faire cuire du pain dans leurs maisons pour leur usage, mais non pour d'autres personnes ni pour en faire commerce, ce que depuis plusieurs années faisait ledit Watrimont; enfin ledit spontanément se présenta devant Pierre de Reims, clerc ès arts, notaire de la cour de Reims, commis par ledit prieur, et y reconnut

Digitized by Google

le bien fondé des réclamations dudit prieur, en se déclarant prêt à payer les amendes encourues par son fait et s'engageant à demander chaque année à la S. Remy le droit de cuire pour vendre en payant 2ˢ parisis, ce qu'accepte ledit prieur pour lui et ses successeurs...

(Manquent trois feuillets.)

VII. — L'official de Reims déclare qu'il y avait procès pendant devant l'officialité entre Nicolas Briotin, moine de S. Remy et prieur de Senuc, et Warin Persaille, curé dudit lieu, d'une part, et Jean Massiot, religieux de S. Denis, prieur de Grandpré, d'autre part, sur diverses questions ; mais que, par l'arbitrage de Pierre et Gérard Dez, maîtres ès arts, Nicolas Nepveux et Poncelet Pignon, notaires à Reims, un traité fut conclu, rédigé en langue française, décidant que : les demandeurs ne prendront « aulcun rapport en tout le terroir dudit Grandprez, excepté au lieu que l'on dict au Vieil Banc des Eschantre », ou même les dîmes doivent se partager par moitié entre le prieur de Grandpré et le curé de Senuc ; que sur les terres cultivées par les gens de Senuc, le prieur de Grandpré prendra la moitié du rapport ; que les deux prieurs se partageront également la dîme du champ de S. Oricle et du champ Bouttemèche. Ce fut fait le 3ᵉ août 1509, en présence de Jean Caussaire, curé de Brieul-sur-Bar, Pierre Faulconnier, prêtre, maître ès arts, Jean Perjehan, Jean Permontier, notaire à Reims, témoins.

VIII. — L'official de Reims (Jean Raymondez), jugeant le procès entre Jean de Senuc, prieur dudit lieu, et Jean dit Robinet, d'Autry, défendeur, au sujet d'un champ sis à Autry, lieudit la Croix, sur

Digitized by Google

lequel le prieur avait à percevoir la moitié des dîmes qui ne lui étaient pas régulièrement payées, ledit official condamne ledit Jean à acquitter ce qui était dû et aux dépens. Fait le samedi après la Pentecôte, 1410.

IX. — L'official de Châlons déclare avoir vu une charte par laquelle Odo, abbé de Saint-Remy, au sujet d'un différend avec Baudoin, seigneur d'Autry, sur les dîmes de Moncheutin, comme patron dudit lieu et de Granhat que l'abbaye revendiquait entièrement, différent qui avait amené de regrettables incidents, consent au partage égal desdites dîmes; consentant que le reste (residuum) de la grosse dîme appartiendra à l'église de Rosières, au diocèse de Reims ; le seigneur renonce au *sernagium* dans les bois de l'abbaye suivant les limites consenties et bornées, en laissant à titre d'avouerie au seigneur le tiers des amendes des procès faits dans lesdits bois contre les étrangers; s'en remettant pour les dépens, dommages, etc., faits, à l'arbitrage de André, chantre, Pierre de Billeio, chanoine de Châlons, et Guy, dit de Reims, clerc. Fait en 1267, juillet, samedi avant la Madeleine. Le vidimus de 1267, seconde fête après S. Mathieu, apôtre.

X. — Jean de Villari Sicco, chanoine et official de Reims, de la cour de Guillaume de Braya, cardinal et archidiacre dudit lieu, prononce l'accord entre l'abbaye de S. Remy et la communauté des habitants de Grandpré ; l'abbaye se plaignait que ceux-ci eussent envahi à main armée et saccagé le prieuré et le village de Senuc, frappé et chassé les religieux et les gens de Senuc en faisant de graves

Digitized by Google

dommages. La majorité des gens de Grandpré envoyèrent des procureurs devant Roger de Grandpré, clerc de la cour, délégué à cet effet, pour conclure un arrangement. Fait l'an 1270, samedi après SS. Pierre Paul.

XI. — Je Henris, cuens de Grant, prei faz a savoir a tous ceus qui ces lettres verront et orront que en ma présence establi pour ce li home et communautez de la vile de Grant prei ou la plus grande partie de aus, Herbinet le fils, Baudesson li prevot, Rancignon le boie, Willebaut le drapier, Gerard con dit Pince maille, Guillermot, Bernard Tannepoil, Thibaut Saderon, Huet Dontraire, Jehan le begue, et Grimault, firent et establirent leurs procureurs et leur donarent plain prix de faire pais à l'église S. Remy de Reims pour eus et en non d'eus, et d'eus mettre en lordenance et en dit et en la volonté de haut et de bas de l'abeit de l'église S. Remy devant dite, et de jurer en leur ames et de faire autant comme il feroient se il estoient present seur ce que la devant dite église disoit et s'estoit plaignans que li homme et la communauteis devant dit avoient à armes et a force brisiet la maison et la prioule et la ville de Senuc, qui sont de l'église devant dite, et batuz et chaciez moines de la prioule et hommes de la ville de Senuc et fais grans dommaiges et outraiges en lieus devant diz, et promitrent devant moi et seur l'obligation de touz leur biens que il aurait ferme chose et estable sans venir encontre en non d'eus et de ladite communautei pour aus et pour la communautei devant dite, et ferait tenir et garder à ladite communautei et as hommes dudit Grand prei fermement et entièrement

Digitized by Google

sous ladite obligation quanque cil devant diz procureurs feront, et ceste besoigne envers l'église devant dite et devant l'abei de cele meismes église. Et pour ce que ceste chose soit ferme et estable, je, à la requéste des hommes de Grandprei et de la communautei de ce li, ai pandu mon sceel a ces presentes lettres. Ce fut fait à Grandprei l'an de grace mil deus cens soisante et diz, le samedi après feste sainct Pierre et sainct Pol.

XII. — Robert de Condé, commissaire du roi, fait connaître les lettres du roi Jean relatives aux nouveaux acquets faits par ou pour les églises sans autorisation en la baillie de Vitry, en date du 25 janvier 1328; il cite en conséquence le prieur de Senuc pour la déclaration des legs, aumônes à son prieuré depuis 40 ans, savoir : la maison avec jardin et dépendances des enfants de Robin de Buzy; une grande fauchée de pré, au ban de Buzy, lieudit En Vallepre; maison et jardin d'Aubertin le Clerc, sise devant Mgr de Buzy; pour lesquels ledit prieur versa audit Robert 105^{s} tournois en échange de la reconnaissance d'amortissement. Fait le 12 mars 1329.

XIII. — Pierre Malmoine de S^{te} Menehould, garde dn scel de ladite prévôté, déclare la vente au prieuré de Senuc par Jacommin du Chastellier, écuyer, et d^{elle} Marguerite, sa femme, de tout ce qu'ils pouvaient posséder aux terroirs de Anesgres (?) et de Vion, avec toute justice, moyennant 40 liv. tournois pour prix desdits biens et frais de l'acte. Fait le mardi après la Pentecôte, 1331.

XIV. — Gilles d'Aubilly, élu par le roi en la ville de Grandpré, et Colart de la Voix, bourgeois d'i-

Digitized by Google

celle, arbitres acceptés entre l'abbaye S. Denis de Reims, à cause de son prieuré de Grandpré, et Jean du Chesne, prieur de Senuc, et le curé du lieu, défendeurs, décident après enquête que le prieur et le curé de Senuc sont en légale possession de lever la moitié des dîmes à titre de rapport sur les terres cultivées par des gens de Senuc sur le territoire de Grandpré et condamnent les demandeurs aux frais liquidés à 4 livres. Fait le 17 mai 1409, le vendredi après l'Ascension.

XV. — Laurent Cauchon, écuyer, sgr de Verzenay, garde du scel du baillage de Vermandois à Reims, déclare que, par devant Jean Bricot et Etienne de Roche, notaires à Chavigny, Adam Brifaut, vicaire et gouverneur de Senuc, et Perron Buch, dit Cocquet, paroissien dudit lieu, ont comparu : ledit Cocquet ayant requis ledit Brifaut de lui laisser mettre et entretenir pendant sa vie une lampe devant le *siboingne* de l'église de Senuc, l'autorisation du prieur de Senuc étant néanmoins nécessaire, laquelle ledit Adam accorde par le présent acte. Fait le 13 décembre 1526.

XVI. — Gobert Fournet, chanoine de Laon, garde du scel du baillage de Vermandois à Laon, déclare que devant Nicolas le Fèvre, son commis à Reims, dom Nicolas Robillard, abbé de S. Remy, dom Guillaume de Villers, prieur de Senuc, ont loué à rente perpétuelle à Ernoul Marondel, charpentier à Senuc, une masure avec cour, jardin et dépendances à Senuc, appartenant ladite abbaye, par renonciation des propriétaires, étant chargée anciennement au profit de l'abbaye de 20^{s} par. de surcens et 5^{s} par. de droit cens. Ledit preneur devant chaque année 8 d.

Digitized by Google

par. de droit cens en outre des droits susdits et encore 10ˢ par. de surcens à la S. Jean-Baptiste. Fait le 31 mai 1457.

XVII. — Renaud Doulcet, écuyer, lieutenant général du bailli de Vermandois, Jean de Reims, écuyer, licencié en lois, procureur, Thomas Mainyncan, cᵉ ordʳᵉ du roy audit baillage, et Philibert du Hauttoit, écuyer, commissaire ordonnʳ du roi sur les francs fiefs et nouveaux acquêts audit baillage, déclarent que le prieur de Senuc a affirmé n'avoir aucune nouvelle déclaration à faire. A Reims, le 20 mars 1489.

XVIII. — Gobert Doulcet, écuyer, garde du scel du baillage de Vermandois à Laon, déclare que devant Nicolas Touffier, clerc à Reims, commis par ledit Gobert, Peresson Faveret, maréchal, et Collesson Lorin, laboureur de Senuc, ont reconnu qu'ils n'avaient aucun droit de pêche en la fosse du moulin sans la permission expresse du prieur (Nicolas Briotin), lequel, vu la pauvreté des deffendeurs, réduit l'amende à 32ˢ par. par tête. Fait le 7 février 1498.

XIX. — Quentin de Martigny, conseiller du roi, garde du scel du baillage de Vermandois à Laon, certifie que le 17 avril 1520, avant Pasques, devant Renaud Augier et Guillaume Roussel, notaires à Reims, Thomas Goulier, mayeur de Senuc, et Collesson Huns et Jean Hanriet, échevins dudit lieu, ont déclaré que, dès le 20 février 1519, Jean Fourgeault, curé de Rescrinet, a donné à l'église S. Oricle de Senuc trois fauchées de prés à Senuc, lieu dit Montsaxon, avec terre et jardin y attenant; un pré de 80 verges royé aux prés des moines, comme

Digitized by Google

cela est décrit dans la lettre de Mgr de Lénoncourt, archevêque de Reims, abbé de S. Remy, en date du 19 octobre 1519. Ladite aumône faite à charge d'une grand'messe à perpétuité avec vigilles à 9 leçons, le jeudi et le vendredi des quatre-temps de septembre, au prieuré, avec assistance du prieur, des religieux et du curé ou de son chapelain, lesquels diront également une messe et recevront chacun 5 sols tournois et 15 d. au marguillier présent; ces messes seront annoncées le dimanche précédent, les grosses cloches sonnant, deux cierges allumés. Fait ledit jour et an.

XX. Jean Frémin, garde du scel du baillage de Vermandois à Reims, certifie que devant Jean Bonnestraine et Hubert Vaurouart, notaires à Reims, Mgr Guillaume de Miremont, seigneur de Gueux, protonotaire, abbé de S. Remy de Sens et prieur de Senuc, a loué à Godefroy de Grutus, écuyer, et à Françoise de Ligny, sa femme, demeurant à Jametz, la cense du Châtelet, sise sur la montagne, hors du village de Senuc, comprenant une vaste maison, jardin, 110 arpents de terre, 1 arpent 1/2 de vigne, 11 fauchées 1/2 de prés, à titre de surcens emphytéotique au prix annuel de 15 septiers de blé, 30 de seigle, 30 d'avoine, mesure de Senuc, et à charge de remettre en bon état les bâtiments qui tombaient en ruine. Fait á Reims le 18 août 1544.

XXI. — Jean Frémyn, garde du scel du baillage de Vermandois à Reims, certifie que devant Jean Hémart et Jean Rogier, notaires à Reims, Melchior de Marin, archer des ordonnances du roi dans la charge du duc de Bouillon a déclaré que dès le 12

Digitized by Google

novembre 1550, Mgr de Miremont, abbé de S. Remy de Sens, a baillé à surcens emphytéotique, au nom de Robert Pellenc, prieur de Senuc, à Jean Desbans et Louise Hannequin, sa femme, la cense dite Auronne, sise à Senuc, comprenant bâtiments et 60 arpents de terres et 6 de prés, au prix de 30 livres de rente à la S. Martin d'hiver; que depuis ledit Desbans étant mort, sa veuve s'est remariée avec ledit Melchior qui se fit substituer au bail du susdit défunt par les présentes lettres. Fait le 20 septembre 1554.

XXII. — Jean Frémyn susdit certifie que, par devant Jean Roussel et Gobert Gérard, notaires à Reims, Mgr de Miremont, au nom de Robert Pellenc, prieur de Senuc, a baillé à Jean Desbans, etc. (Voir l'art. ci-dessus.) Fait le 12 novembre 1550.

XXIII. — Jugement de l'échevinage de Senuc (Jean Gouson, mayeur, Peresson Licht, Jean Colard, Henri Li Tourlant, échevins) condamnant Jean de Ploit, de Chenyers, qui avait voulu se soustraire au droit de rouage appartenant au sgr de Senuc, par lequel il perçoit 8 d. par char de vin, et 4 d. par charrette sortant et entrant à Senuc, à payer lesdits droits, plus 60^{s} à titre d'amende. Jugé le 18 décembre 1518.

XXIV. — Devant Nicolas Lonnet, notaire à Reims, Pernet le Sous-maistre et Colesson Blondel, vigneron à Senuc, attestent que depuis plus de 60 ans, il est à leur connaissance que le prieuré ne doit aucune dime pour ses terres au curé de Senuc. Fait le 11 février 1486.

XXV. — François, roi de France. — Arrêt du parlement de Paris adjugeant à Gérard Briotin,

Digitized by Google

demeurant à Reims, la propriété d'une maison et pièce de terre et vigne, sise à Senuc, provenant de Jean Milet dit Brochard. 23 août 1519.

XXVI. — Exploit du sergent royal constatant, en présence de Jacquesson Favereau, lieutenant du mayeur de Senuc, Léonard Charloteau et Poncelet le Boularre, échevins en justice, signification dudit arrêt audit Milet et investissement de la maison au profit du procureur du s[r] Briotin « par le bail et tradition d'une buchette de bois saulve de tous droits et en la manière accoustumée. » 24 sept. 1519.

XXVII. — Ordre du roi, par exploit du premier huissier du Parlement, à Jean Piedbon, soi-disant seigneur de Vaulx, et Jean Guillaume dit le Porc, à comparaître pour se défendre contre Nicolas Briotin, prieur de Senuc, seigneur dudit lieu, à cause du droit de gerbes qu'ils prétendaient sur la cense d'Ausone, sise audit Senuc. Donné à Paris, ce 6 août 1515.

XXVIII. — Jean, abbé de S. Remy de Reims, déclare que par nouvel acquêt il possède moitié de Stannis dite Doubieur à Lanson, dont l'autre moitié appartient à ladite abbaye, cède à icelle sa moitié pour l'amélioration de la pitance. Fait au mois d'aoust 1335.

XXIX, — Jeanne d'Angimont, dame d'Autry, et Nicolas de Charbongne, chevalier, son fils, déclaavoir vendu à l'abbaye de S. Remy la moitié des quatre étangs dits des Bièvres, avec la justice et le droit de prendre dans les bâtis voisins le bois nécessaire à leur exploitation pour la somme de 140 livres tournois. Fait le samedi après S. Laurent, 1335.

Digitized by Google

XXX. — Colard de Vaux, garde du scel de la prévôté de Sainte-Ménehould, certifie que devant Bertremin Robinet et Jean Androuyn, clercs jurés audit lieu, Jeanne d'Angïmont et Nicolas de Charbogne vinrent déclarer que tenant de l'abbaye les villages de Binarville et Lançon, « de serve condition » et plusieurs autres choses, les habitants étant de mortemain et formariage et ne pouvant faire tonsure de clerc à leurs enfants sans le congé dudit seigneur, ni demeurer hors desdits lieux, ils les ont, de l'assentiment de l'abbé, affranchi de toutes ces servitudes, et, pour indemniser l'abbé, lui donnent la moitié des quatre étangs dits des Bièvres avec usage des bois nécessaires dans les bâtis voisins. Fait le samedi après S. Laurent, 1335.

XXXI. — Approbation de l'acte ci-dessus devant les mêmes jurés par Aalis dou Bois, dame de Charbongne, femme de Mgr Nicolas de Charbongne, chevalier. Fait le jeudi après S. Denis, 1335.

PRIVILÉGES DES PAPES

XXXII. — Innocent approuve et relate les bulles du pape Jean à Adalbéron, abbé de S. Remy (avril, an 13 du pontificat), accordant sa protection aux possessions de l'abbaye. Latran, 5 des ides de janvier, an 1[er] du pontificat.

XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX. — Divers priviléges généraux accordés au même monastère par les papes Nicolas, Alexandre, Jean, Jean, Honorius, Nicolas, Alexandre.

Digitized by Google

XL. — Adrien, pape, à Hugues, abbé de S. Remy, portant énumération détaillée des possessions de l'abbaye, entre autres : « ecclesiam sancti Oricoli cum appendiciis suis ». Fait à Rome, 14 des kalendes de janvier 1154.

XLI. — Alexandre, pape, à Pierre, abbé de S. Remy, portant semblable énumération ; des ides de janvier 1164.

XLII. — Bail emphythéotique fait par Mgr de Miremont à Gérard Laigner « du lieu d'Avesgres où d'ancienneté il y avoit bourgeois et habitans résidans, de présent ruyné et destruit par les guerres, qui consiste en ban et finaige et justice haulte, moyenne et basse, comprenant 100 arpents de terres, 10 de prés, plus 2 arpents où était anciennement la maison et grange, à charge d'y rebâtir une maison avec dépendances, et au prix annuel de 10 liv. tournois, payables à la S. Martin d'hiver, pour les terres, 5ˢ pour la maison et 2 chapons. Fait le 17 mars 1553.

XLIII. — Bail viager devant Jean Colbert, garde du scel du baillage de Vermandois à Reims, par Mgr de Miremont, prieur de Senuc, à Mathieu Lespaignol et Nicolas Morlet, laboureurs à Senuc, d'une maison audit lieu, moyennant un surcens annuel de 40ˢ tour. et 2 chapons. 20 juin 1562.

Digitized by Google

Nous ajoutons ici, comme nous l'avons dit, l'analyse des pièces du prieuré, conservées dans les archives départementales de la Marne, fonds de l'abbaye de Saint-Remy.

Liasse 359. — **Cense de Geddes ou Gètes.**

I. — Janvier 1291. Devant l'official de Reims, Gilbert Hutaire, de Senuc, vend à Jean, aumônier de Saint-Remy, un pré sis à Gètes, au prix de 7ˢ la fauchée.

II. — Décembre 1291. Devant l'official, autre vente de pré, lieudit Raviant, par Constant, de Senuc, au même prix.

III. — Bail passé en 1561 au profit de Guillaume de Grutus, écuyer, seigneur du lieu, de ladite cense comprenant six arpents de terres et un pré.

Dans la liasse 409[1], bibliothèque de Reims, nous avons recueilli les pièces suivantes, relatives au prieuré de Senuc :

IV. — Novembre 1248. L'archevêque de Reims donne à l'abbaye la dîme de la neuve ville de Moncheutin et du territoire et tous les droits qu'il peut y avoir.

V. — Avril 1267. Baudoin, seigneur d'Autry, désigne Jean le Gris, clerc, comme son procureur, pour s'entendre au sujet du lieu susdit avec les arbitres de S. Remy, André, chantre, P. de Rilleio, chanoine de Châlons, et Girard de Reims.

VI. — Sentence desdits, du mois d'octobre 1267, décidant que l'abbaye possède la cure, moitié des dîmes et le patronage de Montcheutin de moitié

Digitized by Google

avec le seigneur d'Autry ; que ledit seigneur devra au prieuré de Senuc 20 septiers de blé de rente en une maison près de l'église pour loger le prieur, 20 journals de terre et une fauchée de pré ; que la dîme de Grandham appartient à la chapelle fondée au château (1).

(1) Cette charte est assez intéressante pour que nous la reproduisions in-extenso :

Nos Andreas, cantor, Petrus de Rilleyo, canonici cathalaunenses, magister Guido de Remis, clericus, super discordiis ortis inter viros religioses abbatem et conventum sancti Remigii remensis et venerabilem virum magistrum Balduinum, dominum de Autreyo, et archidiaconum Stadiensem in ecclesia cathalaunensi, arbitratores et ordinatores pacis electi, suscepto a nobis pacis et ordinationis ministerio pro bono pacis deliberatione prehabita diligenti nobiscum et cum juris peritis ordinamus et pronuntiamus de questionibus et discordiis predictarum partium in hunc modum : Videlicet quod predictus dominus de Autreyo liber sit et quittus ab omnibus expensis et dampnis factis et illatis et fructibus perceptis decimarum de Moncheutyn et territorii ejusdem quorumcumque proventuum in quibus posset et potuisset predictum monasterium ex quacumque causa usque in diem hodiernum jus aliquod reclamare, et ipsum magistrum Balduinum suosque successores per nostram sententiam et ordinationem absolvimus penitus de predictis, pronuntiamus etiam et ordinamus quod universa acta judiciorum facta et habitatam coram delegatis quam ordinariis judicibus quibuscumque super omnibus controversiis habita, qualiacumque sint, inter ipsas partes vana sint et cassa et cancellata et pro cassis, et vanis et nullis in futurum penitus habeantur. Ordinamus etiam quod ipsa acta que penes partes residentet quoscumque alios quorum possibilis est exhibitio igne cremantur, et quod abbas et conventus sancti Remigii remensis in relaxatione sententiarum latarum interdicti, suspensionis et excommunicationis in predictum magistrum Balduinum consentiant et faciant relaxari, quodque infra octo dies acta ipsa universa assignentur ad manus nostras Petri de Rilleio igne cremanda, secundum quod viderimus expedire, quodque littere relaxationis predictarum sententiarum scribantur quibuscumque personis quas ad hoc predictus ar-

Digitized by Google

VII. Veille de l'Annonciation, 1264. Devant l'official. Accord conclu entre l'abbé et le prieur de Senuc, et Raoul, curé du lieu, l'autorisant à jouir des droits dont jouissaient ses prédécesseurs.

VIII. — Samedi après décollation de S. Jean

chidiaconus duxerit eligendas, quodque predictus archidiaconus fructus dimidie partis decimarum ville de Moncheutyn et territorii ejusdem abbati et conventui reddet vel reddi faciet messis nuper preterite vel eorum mandato, prestet etiam patientiam quod iidem abbas et conventus vel eorum mandatum dimidiam partem decimarum percipient in futurum, quodque jus patronatus ville de Montcheutyn et de Granhanz sit predictorum abbatis et conventus sancti Remigii et quod hoc idem archidiaconus recognoscat. De dote vero parrochialis ecclesie de Montcheutin ordinamus de voluntate ejusdem domini de Autreio quod idem donus det et assignet unam domum consistentem in villa de Montcheutin prope ecclesiam cum appendiciis dicte domui contiguis, xx jornalia terre sita in territorio de Montcheutin et unam falchiatam prati prope territorium, quodque percipiat in alia dimidia parte decime de Montcheutin ipsa parrochialis ecclesia xx sextarios bladi. Ordinamus etiam quod quarta pars decime ville de Granthanz et territorii ejusdem ad capellaniam fundatam in castro et rupe de Autreyo seu donjonno pertineat, ipsamque perpetuo percipiat quicumque fuerit inibi capellanus, reliqua autem quarta pars sit parrochialis ecclesie de Montcheutyn. In quorum omnium testimonium et munimen nos Andreas, cantor, et Petrus de Rilleio, canonici cathalaunenes memorati, sigilla nostra propria presentibus litteris duximus apponenda. Et ego magister Guido predictus sigillo curie venerabilis viri S. de Soisiaco, archidiaconi de Virtuto in ecclesia cathalaunensi, quia sigillum proprium non habeo, usus sum in hac parte. Actum cum procuratoribus dictarum partium, videlicet magistro Johanne dicto Legris, clerico recepto per litteras ipsius domini de Autreyo, et fratre Nicolao, monacho et camerario monasterii memorati, procuratore dictorum abbatis et conventus per litteras eorumdem. Anno domini M.CC.LX. septimo, die lune post festum S. Mathei apostoli, sexto kal. octobris. (Les sceaux pendant, mais brisés dans des enveloppes en parchemin.)

Digitized by Google

Baptiste, 1308. — Jean Nalet, clerc, déclare que Philippe *de Quercu*, clerc à Senuc, a renoncé à toutes ses prétentions sur la grange et la maison de l'abbaye, sise audit lieu devant le cimetière, près de la rue menant *ad arborem sancti Oriculi*, maison qu'il tenait de ladite abbaye, alors qu'il était curé de Senuc.

IX. — Sentence de Gilles d'Aubilly, élu du roi à Grandpré et de Colart de la Voize, bourgeois dudit lieu, arbitres, ordonnant que l'abbé de S. Remy, le prieur et le vicaire perpétuel de Senuc auront moitié des dîmes à cause du rapport de fer quand les laboureurs de Senuc iront labourer leurs champs à Grandpré.

X. — Roger de Grandpré, clerc, déclare que Isabelle, dame de Cernay-en-Dormois, a renoncé à ses prétentions sur les terres de Raussin, dit le portier de Cernay, sises à Buzy, contre la volonté de l'abbaye, et les a cédées moyennant une somme de 170 livres fortes : ce qui est approuvé par Guy, chevalier de Cernay, et Jean, son fils. Juillet 1266.

XI. — Vente consentie au profit du prieuré de Senuc par Jacquemin du Chastelier, écuyer, de la seigneurie, terre et justice d'Avesgre et de Vieu, au prix de 45 livres. Mercredi après la Pentecôte, 1331.

Enfin la liasse 409[2] renferme les 46 pièces suivantes (1) :

I. — Bulle du pape Lucius III par laquelle il

(1) Un dernier acte est à signaler dans la liasse, c'est une transaction intervenue le 14 janvier 1655, entre l'abbé de Saint-Remy et le prieur de Senuc, par laquelle, vu la ruine des bâtiments du prieuré, causée par les gens de guerre,

Digitized by Google

confirme aux prieur et religieux de Senuc qui seront au moins au nombre de six, le droit de nommer à la cure dudit lieu en représentant celui qu'ils auront nommé à l'évêque à qui il sera soumis pour le spirituel et auxdits religieux pour le temporel, avec exemption de dîmes sur leur domaine (1).

Item confirme tous leurs droits et priviléges. 1182.

II. — Baudoin, seigneur d'Autry, donne au prieuré de Senuc dix septiers d'avoine à prendre sur les terrages dudit Autry, et XV sols de cens sur les prés à lui appartenant à Autry.

Témoins : Renaud de Dunchereio, beau-père de Baudoin, Clémence, sa femme, Witer de Chaleranges, Angubrand, châtelain de Mosomo, Ricard, son frère, Etienne Bocerez, André de Lanson, Guiard de Monte-Falcone, Odo de Carnaio, Pierre de Olisi, Wacelin de Termis, Garnier, chevalier de Breceio,

l'abbé céda aux religieux pour remplacer le logis une part des dîmes de Bouconville et de Cernay. Il y avait alors trois moines à Senuc.

(1) Lucius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis priori et fratribus sancti Oricoli Sindunensis salutem et apostolicam benedictionem. Quotiens a nobis petitur quod religioni et honestati conveniat, animo nos decet libenti concedere et petentium desideriis congruum suffragium impertiri. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, auctoritate vobis apostolica indulgemus ut tam clericos quam laïcos ad vestram religionem confugientes liceat vobis liberos et absolutos recipere et sine contradictione aliqua retinere. In parrochialibus vero ecclesiis quas habetis liceat vobis libere idoneas personas eligere et diocesano episcopo presentare quibus animarum curam ipse conmittat, ita ut illi de spiritualibus, vobis autem de temporalibus debeant respondere; liceat insuper vobis de reddibitus unius parrochie duobus sacerdotibus qui ecclesie deserviant cum episcopali auctoritate pro vestra discre-

Digitized by Google

Raoul, prieur, Hugues de Cruni, Garnier, sous-prieur, Nicolas Brunellus, Guiard, mayeur, Oger de Autreio, Giraud, fils de Burgaud Lambert de Burnarcvilla (*sic*), Gaucher de Carnaio, Roger de Autreio. (Sceau au cavalier, brisé.) 1207.

III. — Transaction passée entre Baudoin, seigneur d'Autry et le prieur de Senuc, par laquelle ledit s[r] d'Autry reconnaît que la propriété et justice de certains bois assis entre les bornes y spécifiées, appartient audit prieuré de Senuc ; et que les aisances dudit lieu d'Autry et de Senuc seront réciproquement communes entre les habitants desdits lieux. 1219.

IV. — Lettre par laquelle Baudoin, seigneur d'Autry, archidiacre d'Astenois, cède à l'abbé et aux religieux de Saint-Remy le droit d'usage qu'il avait aux bois de Senuc à Grahan. 1267.

Sceau ovale représentant un ecclésiastique, les

tione et arbitrio providere, ita quod unus alii debeat subjacere, dummodo tanti sint redditus quibus uterque possit congrue sustentari. Paci preterea et tranquillitati vestre providere volentes, auctoritate apostolica inhibemus ne quis infra clausuras et ambitus locorum et grangiarum vestrarum aliquam violentiam facere aut homines aliqua temeritate capere presumat. Prohibemus insuper ne quoslibet vestros homines temere quisquam capere vel a dominio vestro alienare aut indebitis hospitationum procurationibus et servitiis seu quibuslibet injustis exactionibus audeat aggravare. Sane novalium vestrorum que propriis manibus vel sumptibus colitis, sive de nutrimentis animalium vestrorum, nullus a vobis decimas extorquere presumat. Ad hec presentibus litteris inhibemus ut nulli liceat in fundo vestro vel in possessionibus ad vos spectantibus, quas ad proprios usus sub vestro dominio retinetis, sine licentia et auctoritate vestra edeficium aliquod fabricare. Indebitum etiam gravamen a vobis amovere volentes, in vos aut ecclesias vestras interdicti vel excommunicationis.....

Digitized by Google

mains croisées sur la poitrine, tenant un livre. Au contre-scel écu chargé de 3 bandes.

v. — Acquisition par les religieux de Saint-Remy au profit du prieuré de Senuc du droit de pêche des habitants de Grandpré en la rivière d'Aisne au terroir dudit Senuc. Vente consentie par le prévôt et les échevins de Grandpré pour 80 livres parisis. 1271.

vi. — Adeline, veuve de Gilbert Robillard de Senuc, et femme de Maheu dit de Changny, laisse par don testamentaire à l'abbaïe de Saint-Remy quatre septiers de froment à prendre sur un champ lieudit au Poumeruel, terroir de Senuc, lequel est planté de vignes. 1301.

vii. — Transaction entre le prieur de Senuc, Dom Guido, et les habitants d'Autry, de laquelle il résulte que ledit prieur sera tenu de faire réparer la couverture de l'église de Saint-Lambert dudit Autry et fournir tous les matériaux nécessaires, et les habitants de les aller chercher et conduire audit lieu : en outre que les autres églises d'Autry seront à l'obligation desdits habitants. 1304.

(Sceau brisé.)

viii. — Lettre de laquelle il résulte que Hanyonne, veuve de Colin dit Maillart, clerc de Senuc, a vendu à dom Henry de Beine, moine du monastère de S^{t} Remy et prieur du prieuré de Senuc un quartel de froment de rente garantie par une maison sise audit Senuc. 1316.

ix. — Lettre ou vidimus qui fait mention de plusieurs cens en grains dus au jour de S. Remy d'octobre à l'abbaye de S^{t} Remy par plusieurs propriétaires, avec la déclaration des héritages redevables desdits cens situés sur le terroir de Senuc. 1318.

Digitized by Google

x. — Traité fait entre Henry de Beine, prieur de Senuc, et Jean de Maugis, fils de Robert de Robillart, clerc de Senuc, duquel il résulte que ledit prieur jouira de 240 verges de terre, au lieu appelé *à la Baize*, pour la 3e partie d'une maison sise dans ledit lieu, que ledit prieur a cédée audit Maugis, et s'est ledit prieur réservé le passage à pied et à cheval dans ladite maison pour lui et pour les siens. 1320.

xi. — Bail a perpétuité fait par l'abbé de St Remy au prieur de Senuc d'une maison assise audit lieu, proche la ruelle qui va à l'arbre de St Oricle, moyennant 20s parisis par an. 1323.

xii. — Lettre par laquelle Husson de Charnisieux décharge le prieur de Senuc de 16s de cens qu'il lui devait à cause d'une fauchée de pré et bois. 1325.

xiii. — Acquisition faite par frère Etienne de la Fauche, moine de St Remy et prieur de Senuc, de damoiselle Jeanne d'Angumont, dame d'Autry et de Charbogne, et Collard, son fils, de tout ce qui leur appartenait au bois Richard-Follie tenant aux bâtis de Lausson : ledit bois mouvant de M. l'abbé de S. Remy. 1336.

xiv. — Acte par lequel Jacquesson Le forestier et sa femme reconnaissent qu'ils sont redevables envers le prieur de Senuc, de 12 septiers de grains, moitié froment et moitié avoine, de rente perpétuelle à cause de leur maison de Baxon et ses appartenances. 1355.

xv. — Bail à perpétuité fait par M. l'abbé de S. Remy à Godefroy de St Marc et Charles Ernaut, d'une maison assise à Senuc, tenant à la ruelle dame Jeanne, moyennant 20s parisis de rente envers ledit

Digitized by Google

abbé et 5s parisis envers le prieur dudit Senuc par chaque année. 1377-1457.

XVI. — Acte par lequel Charles Ernaut et sa femme reconnaissent devoir au prieuré de Senuc 5s parisis de cens à cause d'une vigne qu'ils possèdent audit lieu. 1390.

XVII. — Avertissement donné par ordre du promoteur de l'archevêché à Guillaume de Sancto-Sepulcro, prieur de Senuc, pour la desserte du prieuré qu'il négligeait et pour fournir les choses nécessaires à la desserte dudit prieuré. 1393.

XVIII. — Sentence qui condamne à l'amende Richer Lefevre, bourgeois de Senuc, pour n'avoir pas voulu garder un prisonnier arrêté sur les terres et limites de la justice du prieuré de Senuc. 1398.

XIX — Sentence arbitrale par laquelle le prieur est maintenu au droit de prendre et percevoir tous les ans et sur chacun habitant dudit Senuc un quartel d'avoine au jour de St Remy d'octobre. 1399.

XX. — Lettre de laquelle il résulte que nul habitant de Senuc ne peut cuire du pain pour autrui, ni pour mettre en vente, sans le congé du prieur de Senuc : lequel congé doit être renouvelé tous les ans moyennant 2 sols parisis au profit dudit prieur. 1488.

XXI. — Lettres touchant les francs-fiefs et nouveaux acquêts du prieur de Senuc, par lesquelles les commissaires du roi renvoient le prieur de Senuc, attendu qu'en son prieuré il n'y avait rien pour tomber en composition. 1489.

XXII. — Sentence en forme de transaction par laquelle deux particuliers habitants de Senuc reconnaissent qu'ils n'ont aucun droit de pêcher en la

Digitized by Google

fosse du moulin, sis sur la rivière de Senuc, appartenant au prieur dudit lieu, et que, pour l'avoir fait, ils sont amendables de 60ˢ parisis chacun envers ledit prieur. 1498.

XXIII. — Sentence par laquelle le mayeur et les échevins de la justice du prieuré de Senuc abandonnent à Gérard Briotin plusieurs héritages sis audit lieu et provenant de Jean Brochart : ledit Brochart avait été condamné en l'amende de 60ˢ parisis envers le prieur dudit Senuc, pour avoir été trouvé vendant vin audit lieu avec un pot qui n'était point de mesure ; et son fils en une amende de pareille somme pour avoir coupé du raisin dans les vignes dudit prieur. 1519.

XXIV. — Mᵉ Jean Forgeault fait donation au prieuré de Senuc de trois fauchées de prés sis audit Senuc, lieudit le Mont-Saxon, avec une terre et jardin tenant audit pré ; et un autre pré contenant 80 verges, royé le Pré des Moines, à la charge de dire une messe haute et vigiles le jeudi des Quatre-Temps par an. 1519.

XXV. — Bail à surcens viager fait par les religieux de Sᵗ Remy au profit dudit prieuré, d'une place sise audit Senuc en la rue haute, contenant 16 verges, à la charge d'y faire construire une maison et de payer audit prieuré 5ˢ et un chapon de surcens chacun an. 1526.

XXVI. — Bail à surcens viager fait par le prieur de Senuc d'une maison, lieudit Pourpris, contenant deux arpents, assise audit Senuc, moyennant 40ˢ tournois et deux chapons de surcens chaque année. 1526.

XXVII. — Bail à surcens viager fait par les abbé

Digitized by Google

et religieux de S. Remy à Jean Lorin et sa femme, d'une place contenant 25 verges ou environ sise à Senuc, lieudit Lauche : à la charge d'y bâtir une maison et de payer chaque année au prieur de Senuc 6^{s} 8^{d} tournois de surcens et 2 chapons. 1526.

XXVIII. — Bail à surcens viager fait par les religieux, abbé et couvent de S. Remy à Jean Henryet d'une masure et jardin, sis à Senuc, en Neuve rue, à la charge d'y faire bâtir une grange et de payer par chacun an 5^{s} tournois et un chapon de surcens. 1526.

XXIX. — Adam Briffaut, vicaire de l'église du prieuré de Senuc, permet à Person Cocquet, habitant dudit Senuc, de faire mettre une lampe dans le ciboire de l'église dudit lieu, et de l'entretenir pendant sa vie. Il résulte encore de cet acte que les oblations qui se font en ladite église appartiennent au prieur dudit Senuc. 1526.

XXX. — Copies non signées de plusieurs baux à surcens faits par le prieur de Senuc de quelques pièces de terre et savarts mises en vignes, situées au terroir dudit Senuc et confirmés par M. l'abbé de S^{t} Remy. 1542.

XXXI. — Mémoire de quelques pièces de vignes assises au terroir de Senuc.

XXXII. — Registre du greffe de la justice de Senuc. 1543-1544.

XXXIII. — M^{e} Robert de Pellevé commet pour administrer et gouverner les fruits de son prieuré la personne de M^{e} Guillaume de Miremont, abbé de S^{t} Remy de Sens. 1548.

XXXIV. — Bail à surcens pour trente ans, fait par le prieur de Senuc, de 130 verges de vignes en trois

Digitized by Google

pièces sises du côté de la ville : 18 verges au lieudit la Fontaine l'Hermite ; 30 verges lieudit à Esquevillon-Fossez ; un petit jardin audit lieudit contenant 8 verges, et un arpent de pré tenant au sr de Sucquy ; le tout situé au terroir de Senuc, moyennant 50s par an. 1565.

XXXV. — Exploit et sentence du présidial de Reims, d'où il résulte que Geoffroy Mathieu est condamné à quitter et abandonner à Dom Nicole Chertemps, prieur de Senuc, la possession et jouissance d'une pièce de 3 arpents de terre, sise au terroir dudit Senuc, lieudit la Croix-Aumont, avec la restitution des fruits depuis son injuste détention. 1567.

XXXVI. — Déclaration de plusieurs héritages sis à Senuc et appartenant au prieuré. 1569.

XXXVII. — Certificat de Jacquesson Hanriet, lieutenant du mayeur, et des échevins de Senuc établissant qu'une pièce de terre en savart, sise au terroir de Senuc, lieudit aux Cotes, contenant 40 verges, royée le prieur de Senuc de toutes parts, a été défrichée et mise en nature de vignes à la diligence de Melchior de Marin, escuyer. 1570.

XXXVIII. — Plusieurs pièces et procédures pour Dom Nicole Chertemps, prieur de Senuc, contre Louis de Sugny, écuyer, seigr dudit Sugny, pour raison de quatre arpents et demi de vignes que possédait ledit sr de Sugny, lesquelles appartenaient audit prieur à cause de son dit prieuré de Senuc ; sur lesquelles procédures est intervenue sentence par défaut qui a condamné ledit de Sugny à déguerpir lesdites vignes. 1570.

XL. — Bail de trois années fait par le prieur de Senuc, de la rivière dudit lieu, à prendre depuis

Digitized by Google

l'endroit dit le Lansonnet jusqu'à la fosse Dodas, moyennant VIII[l] et un plat de poisson par chaque an. 1573.

XLI. — Sentence du présidial de Reims obtenue à la requête du s[r] Chertemps, prieur de Senuc, contre les tuteurs des enfants mineurs de défunt Drouet Fauconnier, vivant s[r] de Chevières, lequel avait usurpé et réuni à son terroir de Chevières la quantité d'environ 300 arpents de terres vacantes dépendantes du ban et finage dudit Senuc, d'une contrée appelée communément l'*Homme-Mort*. 1574.

XLII. — Acquisition faite par Nicole Chertemps, prieur de Senuc, d'un demi-arpent de terre, sis au terroir dudit Senuc, lieudit devant le Moulin, pour la somme de 30[l], sur Jehan Henriot, greffier en la justice dudit lieu. 1574.

XLIII. — Transaction par laquelle Dom Nicole Chertemps, prieur de Senuc, donne en échange à M[re] Robert de la Viéville, seigneur de Mouzon, un coupon de rivière appelé la Froide-Culée, autrement le guet des Bourgeostes, ensemble deux autres coupons de rivière, l'un appelé les Puissieux, et l'autre la Culée d'Agas, sis sur la rivière d'Aisne. Et en contre-échange ledit s[r] de la Vieuville abandonne audit prieur une pièce de six quartels de prés assise au ban et terroir dudit Mouzon en lieudit les six Quartels : comme aussi que l'ancienne rivière demeurera audit prieur, étant située dans sa seigneurie de Senuc.

Item les ratifications de ladite transaction. 1576.

XLIV. — Bail à moitié par Dom Nicole Chertemps, prieur de Senuc, à Thierry Girardin, de 28 arpents 3 quartels 12 verges de terre y compris 5 arpents 1/2

Digitized by Google

de prés en 2 pièces, le tout dépendant de la petite cense de Senuc et sis au ban et finage dudit lieu avec 4 fauchées 58 verges de prés. A la fin duquel bail est la déclaration desdits héritages. 1580.

XLV. — Bail à surcens viager fait par le prieur de Senuc, du consentement des religieux de S. Remy, à Pierre Hallet d'une place, masure et jardin assis audit lieu au bout vers le village de Termes ; à la charge d'y faire bâtir une maison et d'en payer chacun an audit prieur 5ˢ et un chapon de surcens. 1584.

XLVI. — Mémoire du revenu du prieuré de Senuc en l'année 1611, savoir :

Le greffe, 36ˡ.

Le menu cens, 90ˡ.

Droit sur chaque habitant, 4ˡ 10ˢ, dit taille de Moustiers.

Ventes et droits de vêture, 75ˡ.

Ferme des amendes, 150ˡ.

Dîme du vin, 100 écus.

Le terrage, 30 pièces de vin valant 200ˡ.

Les 4 pressoirs, 80 écus.

Les menues dîmes, 36ˡ.

Les moulins, 350ˡ de location, 6 livres de cire, quelques anguilles.

Les prés, 100 écus.

Le bois, 20ˡ.

La rivière, 30ˡ.

La cense du Chastellet, 60ˡ.

La cense d'Auxonne, 30ˡ.

La grande cense, 33 sept. de froment et 33 d'avoine.

La petite cense, 18 sept. blé et avoine.

Digitized by Google

Les dîmes de Granhans, 45[l].
» de Montchétif, 80[l].
» d'Autry, 45 écus.
» de Lançon, 60[l].
» de S. Oricle de Bouconville, 100[l].
» de Cernay, 80[l] et 44 sept. de blé, 44 d'avoine.
» de Massiges et le rapport de Minaucourt et de Buzy, 200[l].
» de Reauroart, 40[l].
» de Fontaine, 30[l], le seigneur en donnant ce qui lui plaît.
» de Gratreuil, 21[l].
» d'Ardeuil, 36[l].
» de Vieux et Marvaux, 26[l].
» de Vrizy, 150[l].
» d'Aulizy, 113[l].
» de Verpel et Champigneul, 105[l].
» de Manre, 32[l].
» de Chemeri, 38[l].
» de Mouzon, 60[l].
» de Machault, 15[l].
La cense de Plaumont près Dontrien, 36[l].
Les dîmes de Vaux, 6 sept. blé, 4 d'avoine.
» de Beaurepaire, 18[l].

XLVII. — Bail fait par le prieur de Senuc de tous les revenus, droits et bâtiments dudit prieuré, par devant François Mathé, sgr. de Dommartin-Lettré, garde du scel du bailliage de Vermandois; le prieur étant François Cauchon, abbé de Longwé, prévôt de Reims, représenté par Anne Brulard, sa mère, femme de messire Laurent Cauchon, sgr. de Treslon, Faverolles, conseiller d'Etat, à Etienne Compain,

Digitized by Google

marchand à Senuc, moyennant une rente annuelle de 4160 livres rendues en 3 termes chez ledit seigneur, à Reims, rue du Marché-aux-Chevaux; et 4 livres 19^{s} à l'abbaye de S. Remy; plus 360 liv. pour nourrir et vêtir les 2 religieux commis à la desserte d'église priorale par trimestre, avec les offrandes de l'église, 2 pièces de vignes aux Côtes, une coupe de bois taillis ; plus 123^{l} pour acquitter les décimes, entretien du luminaire de l'église, fournir le vin des messes ; une miche de pain à 13 pauvres le jeudi saint, avec un hareng, un liard et un dîner aux officiers de la justice : plus 20^{l} au bailli du lieu, 10^{l} au procureur fiscal, avec la coupe d'un quartel de bois, 15^{l} au sergent forestier avec même coupe; 10^{l} au procureur du prieur au présidial; enfin obligation de recevoir le prieur et sa suite jusqu'à 5 chevaux pendant 2 jours chaque année. 1612.

Digitized by Google

AUTHENTICITÉ

DU

GRAND TESTAMENT DE SAINT REMI

Lecture faite à la Sorbonne

Par M. DESSAILLY, Membre correspondant (1)

Le siége de Reims fut occupé à la fin du v^e^ siècle par un pontife dont le nom et la gloire appartiennent à toute la France : nous voulons parler de saint Remi, l'apôtre des Francs. Cet homme, grand par l'éloquence et par les œuvres, laissa en mourant un testament célèbre; les témoignages d'Hincmar et de Flodoard ne laissent aucun doute sur ce point.

Mais qu'est devenu ce testament?

Les archives de la Métropole de Reims l'ont conservé en deux textes très-distincts, désignés sous le nom de grand et de petit testament, parce que l'un est plus considérable que l'autre.

De ces deux textes quel est le véritable? Jusqu'en 1650, la tradition rémoise et nationale avait été unanime à n'accepter comme authentique que le grand testament; depuis cette époque, les savants se partagent : les uns, moins nombreux, mais d'un

(1) L'auteur a développé depuis cette question dans un volume publié chez Dumoulin, Paris, in-8°.

Digitized by Google

très-grand renom, continuent de soutenir cette authenticité, les autres la nient pour ne reconnaître que celle du petit testament.

Pour nous, nous n'avons pas la moindre hésitation à soutenir que le grand testament est le seul qui soit sorti de la plume et du cœur du grand Pontife.

Notre première autorité est Hincmar, le plus illustre prélat peut-être de ses successeurs.

Il était monté, en 845, sur le siége de Reims, vacant depuis dix ans par la déposition d'Ebbon. Cet interrègne avait été pour l'église Métropolitaine l'occasion de grands désordres. La féodalité naissante en avait profité pour envahir ses domaines, qui devinrent autant et plus que dans les âges précédents la proie de spoliations sacriléges. Le roi Charles-le-Chauve se rendit lui-même coupable de grand nombre d'usurpations.

Le premier soin du nouvel évêque, moine de Saint-Denis de Paris, étranger au diocèse de Reims, ignorant ses droits, ses possessions, ses archives, fut donc de les étudier, pour réclamer les biens injustement ravis. Moins de dix-huit mois après son élection, il était en mesure d'opérer ses revendications, et il obtenait de Charles-le-Chauve lui-même une ordonnance qui décrétait la restitution de tous les biens enlevés à l'église de Reims.

« Par cet édit de notre autorité royale, disait le « roi, nous rendons intégralement tout ce dont « nous avons gratifié nos fidèles : Epernay et « Leuilly, ce que tenaient dans cet évêché Richuin « et le comte Odon, le village de Cormicy et la « chapelle possédée par le prêtre Raban..... enfin « toutes les propriétés possédées tant par les clercs

Digitized by Google

« que par les laïques qui ont été quelque temps « sous notre autorité et que nous avons remises « aux mains de l'Archevêque. Enfin, pour tout « dire en un mot, après avoir pris connaissance « du testament de saint Remi, en présence de nos « fidèles tant de l'ordre ecclésiastique que de l'ordre « laïque, nous rendons et restituons dans son inté- « grité, par cet acte de notre autorité, à l'église « Notre-Dame, à celle de Saint-Remi et à l'arche- « vêque Hincmar tout bénéfice appartenant à cet « évêché et par nous accordé à nos fidèles, lorsque « nous l'avons reçu des mains de Foulques. ... (1).»

Comme on le voit, nous sommes ici en présence d'un document historique capital pour notre thèse. L'authenticité du testament de saint Remi a été solennellement et officiellement constatée l'an 846. Et qui a proclamé cette authenticité ? Ce n'est pas seulement Hincmar, l'un des évêques les plus éclairés du siége de Reims ; c'est de plus Charles-le-Chauve et les juges de sa cour, « ses fidèles tant de l'ordre ecclésiastique que de l'ordre laïque. » Et dans cette circonstance le roi et ses fidèles ne sont pas seulement juges, ils sont partie contre le testament. Ils sont les auteurs et ils bénéficient de la spoliation ; leur intérêt les prédispose à constater la valeur des documents allégués. Mais loin de les rejeter, ils les acceptent, ils en reconnaissent la vérité.

Peut-il se trouver un témoignage plus sûr et plus convaincant que celui-là ?

(1) Flodoard, *Histoire de l'Église de Reims*, t. II, p. xi, édit. de l'Académie de Reims.

Digitized by Google

Mais l'importance principale de l'ordonnance, c'est qu'elle tranche la question d'authenticité entre le grand et le petit testament.

Le testament de saint Remi n'était pas l'unique titre de propriété de l'Eglise de Reims. Plusieurs de ses évêques avaient fait en sa faveur des dispositions testamentaires ; bien des fidèles lui avaient fait des donations (1). Pourquoi donc le roi ne cite-t-il parmi tous ces titres que le testament de saint Remi ? Evidemment pour deux raisons : la première, c'est que de tous les titres de l'Église de Reims, ce testament était le plus considérable par l'importance des libéralités qu'il contenait ; la deuxième raison, c'est que les propriétés en litige provenaient du testament.

Or quelles sont ces propriétés ?

Ce sont Epernay, Leuilly, Cormicy. Le vrai testament de saint Remi, celui qu'a produit Hincmar et qui a provoqué les restitutions de Charles-le-Chauve, sera donc celui qui renferme la mention de ses domaines.

Mais le petit testament ne lègue aux diverses églises aucune propriété domaniale. Aussi garde-t-il un silence absolu sur les possessions restituées par l'ordonnance et que nous venons de citer.

Nous lisons au contraire dans le grand testament :

« Le village d'Epernay, que j'ai acheté à Euloge, « cinq mille livres d'argent, t'appartient, ô ma « très-sainte héritière, et non à des héritiers

(1) Première partie de l'*Histoire de l'Église de Reims*, par Flodoard, t. I.

Digitized by Google

« étrangers : car c'est avec l'argent de ton trésor « que j'ai payé, lorsque ce seigneur, accusé du « crime de lèse-majesté, ne pouvait se justifier, et « que, de concert avec toi, j'ai obtenu pour lui « grâce, non-seulement de la mort, mais encore de « la confiscation. J'ordonne en conséquence que « ledit village d'Epernay soit, pour indemniser « ton trésor, affecté perpétuellement à ton entretien « et aux besoins de ton évêque. »

Quant à Leuilly, voici ce que porte le grand testament :

« Depuis son baptême (le baptême de Clovis), je « n'ai voulu recevoir que Coucy et Leuilly. Les « habitants de ces lieux surchargés de redevances « étaient venus avec Clodoald, ce pieux jeune homme qui n'a qu'un cœur avec moi, me supplier « d'obtenir qu'il leur fût permis de payer à mon « Église ce qu'ils devaient au roi ; le pieux roi « accueillit ma demande avec plaisir et l'exauça « sur le champ. Conformément à la volonté du « pieux donateur, et en vertu de mon autorité « épiscopale, j'assigne ces villages à tes besoins, ô « ma très-sainte héritière. »

Le grand testament ne porte pas la mention de Cormicy. Sans doute que ce domaine ne venait pas des libéralités de saint Remi.

Ainsi le grand testament seul, à l'exclusion du petit, renferme la donation de plusieurs des domaines cités dans l'ordonnance royale, et comme l'ordonnance décide la restitution de ces domaines en vertu du testament, le grand testament est celui qu'a produit Hincmar à Charles-le-Chauve et à sa

Digitized by Google

cour, celui dont ils ont publiquement reconnu et accepté l'authenticité.

Ce que fit le prélat au début de son épiscopat, il ne cessa de le faire pendant les longues années qu'il occupa le siége de Reims. Il faut n'avoir jamais ouvert sa volumineuse correspondance analysée par Flodoard dans son histoire, pour ignorer qu'Hincmar s'est constamment appuyé sur l'autorité du grand testament dans la gestion du temporel de son Église.

Diverses de ces lettres nous montrent la sollicitude du zélé pontife pour la défense des biens de ce temporel situés dans les Vosges et en Alsace (1). Dans toutes, ou il réclame la possession de ces biens, ou il déclare qu'il ne peut les aliéner, qu'il ne peut pas même en distraire un serf. Si dans toutes il ne rappelle pas le testament de saint Remi, ou du moins si l'analyse qu'en donne Flodoard ne le mentionne pas, il est bien évident que dans toutes c'est sur le grand testament qu'il entend s'appuyer. Car dans sa dernière, adressée à un nommé Erluin, il lui dit « que tous les rois de la « terre ne pourraient obtenir de lui qu'il consentît « à ce que quelqu'un possédât ces biens, à cause « des empêchements qu'y met saint Remi dans son « testament. »

Or quel testament renferme cette donation des biens d'Alsace et des Vosges ? Est-ce le petit, est-ce le grand ? C'est exclusivement le grand testament.

(1) Flodoard, *Histoire de l'Eglise de Reims*, t. II, lettres à Luisberg, évêque de Mayence, p. 208, — à Nantaire, p. 336, — à Maingand, p. 357, — à Erluin, p. 358 et 359.

Digitized by Google

Dans une autre lettre à Erluin, Hincmar le prie de continuer ses efforts pour la restitution des biens de l'Eglise de Reims en Alsace, afin que de ces biens « les monastères des serviteurs de Dieu « puissent tirer la paix dont ils ont besoin (1). »

Dans quel testament trouvons-nous encore cette disposition ? Est-ce dans le petit ou dans le grand ? C'est uniquement dans le grand ; voici ce qu'il porte :

« Berne, qui dépend de l'évêché et qui appartenait « plus spécialement à mes prédécesseurs,... les « deux villages que Clovis m'a donnés comme gage « de son affection, après avoir reçu de moi le « baptême, c'est-à-dire Cosle et Glen, qu'on appelle « dans sa langue Piscofesheim, avec les bois, les « prés, les pâturages que j'ai acquis par l'entre- « mise de diverses personnes dans les Vosges et aux « environs, en-deçà et au-delà du Rhin, fourniront « chaque année aux clercs de Reims et à tous les « monastères fondés tant par moi que par mes pré- « décesseurs et même que mes successeurs fonde- « ront à l'avenir, la poix qui sera nécessaire suivant « les lieux, pour enduire les tonneaux à mettre le « vin. »

Qui ne voit de nouveau la parfaite conformité du grand testament avec la correspondance d'Hincmar ?

Mais continuons de citer cette correspondance.

Il avait écrit à Erluin « que les rois de la terre « ne pourraient obtenir de lui qu'il consentît à ce « que quelqu'un possédât les biens (d'Alsace) à « cause des empêchements qu'y met saint Remi « dans son testament (2). »

(1) Flod. t. II, p. 358.
(2) Item, p. 359.

Digitized by Google

On lui adressait diverses propositions pour échanger les biens situés dans le pays de Woorms. Il écrit à Nantaire « qu'il n'a jamais consenti et qu'il « ne consentira jamais à l'une et à l'autre de ces « demandes, que ces prédécesseurs n'avaient pas « osé accorder, parce que saint Remi l'a défendu « avec menaces et malédictions (1). »

A Gérard, comte de Bourgogne, à propos des biens d'Aquitaine, il lui déclare « qu'il n'oserait « donner ses biens à titre de bénéfice, parce que « saint Remi l'a défendu en termes menaçants dans « son testament (2). »

Enfin il refuse à son parent Bernard, comte de Toulouse, à titre de précaire, ces mêmes biens d'Aquitaine, « parce qu'il n'ose pas faire ce que « défend expressément le testament de saint Re- « mi (3). »

Mais toutes ces défenses, ces menaces, ces malédictions du testament, où se trouvent-elles?

Le petit testament n'en renferme aucune. Aussitôt le dernier legs, il se termine par la formule ordinaire du droit et la signature des témoins.

Au contraire ces mêmes clauses sont suivies, dans le grand testament, suivant l'usage du temps, comme nous le ferons voir, de diverses recommandations et particulièrement de menaces contre les laïques, les clercs et les archevêques de Reims qui porteraient une atteinte quelconque à ces dispositions. Voici celles qui s'adressent aux successeurs

(1) Flodoard, t. II, p. 336.
(2) Item, p. 339.
(3) Item, p. 351.

Digitized by Google

de saint Remi, et auxquelles Hincmar fait allusion dans les lettres que nous avons citées.

« S'il arrive, contre mes désirs, mes vœux et mes « espérances, que quelqu'un de mes successeurs sur « le siége de Reims, entraîné par une exécrable « cupidité, ose distraire, changer ou dénaturer les « dispositions indiquées ci-dessus, telles que je les « ai établies sous l'inspiration de Notre-Seigneur « Jésus-Christ, pour l'honneur de Dieu et le soula- « gement des pauvres, s'il ose, sous quelque pré- « texte que ce soit, donner quelque chose à titre de « bienfaits aux laïques, ou bien favoriser et approu- « ver quelque donation faite par d'autres aux « dépens de l'Église, que l'on convoque tous les « évêques de la province de Reims, les prêtres e t « les diacres et le plus d'hommes qu'on pourra « parmi les Francs, mes enfants chéris ; qu'il expie « la peine de son crime par la privation de son « évêché, et que de sa vie il ne puisse espérer de « rentrer en possession de sa dignité perdue. »

Grâce à ce passage du grand testament, on comprend le langage d'Hincmar dans sa correspondance. Placez-le au contraire en présence du petit testament seulement, le seul connu, le seul vrai, le seul accepté, que deviennent ses lettres ? de pures impostures, et qu'on le remarque, des impostures impossibles, puisqu'elles auraient eu pour but de faire mentir un document d'une notoriété universelle.

Mais de plus, dans cette même correspondance, il invoque les menaces du testament de saint Remi, pour défendre auprès des comtes de Toulouse et de Bourgogne les biens de son Église situés en

Digitized by Google

Aquitaine. Tout à l'heure il s'agissait des biens de l'Alsace et des Vosges ; en ce moment il s'agit de biens que l'Église de Reims devait à la générosité de Clovis et au revenu desquels saint Remi avait assigné un emploi. Le petit testament ne renferme absolument rien de ces dispositions, tandis que le grand testament est encore sur ce point en parfaite conformité avec la correspondance d'Hincmar et avec ses réclamations. Il y est dit :

« Je veux que les biens qui t'ont été donnés « dans la Septimanie et dans l'Aquitaine par le « pieux roi Clovis, et dans la Provence par Benoît, « dont la fille me fut envoyée par Alaric et fut par « la grâce du Saint-Esprit non-seulement délivrée « des liens du démon, mais encore rappelée à la « vie par l'imposition de ma main pécheresse, je « veux, dis-je, que ces biens et les villages d'Aus- « trasie et de Thuringe soient employés à perpé- « tuité à l'entretien de ton luminaire et de celui « de l'église où reposera mon corps. »

Avant de quitter la correspondance d'Hincmar, nous ne pouvons nous défendre de rappeler encore trois lettres qu'il écrivit pour la défense du domaine de Douzy.

Les deux premières sont adressées à Lothaire, roi de Lotharingie, entre les années 856 à 868. Dans la seconde de ces lettres, il fait connaître au roi que saint Cloud a donné ce village à saint Remi et l'engage à ne rien faire à ce sujet qui puisse lui attirer la damnation (1).

De 876 à 882, il rappelait à Louis le Jeune, roi

(1) Flodoard, t. II, p. 201.

Digitized by Google

de la Germanie orientale, l'origine des redevances qu'il devait à l'Église de Reims, à l'occasion du précaire de Douzy, domaine donné par saint Cloud à saint Remi.

Saint Cloud, ou du moins un personnage du nom de Clodoald, a donc légué Douzy à saint Remi, qui à son tour l'a laissé à son Église. Aussi, pendant que le petit testament demeure muet sur cette nouvelle libéralité, le grand testament contient cette disposition :

« Que Douzy, conformément aux volontés de « Clodoald, enfant du plus noble caractère, soit à « toujours votre propriété, ô mon héritière. »

Dira-t-on qu'Hincmar, dans les passages cités, ne donne pas Douzy comme provenant du testament de saint Remi ? Cela est vrai. Mais il faut reconnaître qu'il le donne comme venant de la libéralité du saint. Or, toutes les fois qu'il s'agit des biens donnés par saint Remi à l'Église de Reims, Hincmar en fait honneur au testament. C'est donc aux adversaires du grand testament à prouver que le saint Pontife a fait une exception pour Douzy, qu'il ne l'a pas légué à son Église, mais qu'il lui en a fait une donation de son vivant. Tant qu'ils ne fourniront pas cette preuve, nous sommes en droit d'affirmer que ce domaine vient de saint Remi, qu'il l'a donné par testament à l'Église de Reims ; que le petit testament, ne comportant pas cette donation, pas plus que les précédentes, est faux ; que le grand, qui les contient, est le seul admissible, le seul vrai, le seul authentique.

Tel est le témoignage rendu par Hincmar en faveur du grand testament. Et c'était justice que ce

Digitized by Google

grand homme, le plus zélé et le plus intrépide continuateur de l'apostolat religieux et national du glorieux pontife, qui avait entouré d'honneur sa mémoire en recueillant de toutes parts les traditions relatives à sa personne, eût le privilége de fournir à l'histoire les documents les plus irréfragables qui servissent à la défense du grand testament, de ce dernier acte d'amour de l'apôtre des Francs pour son Eglise et sa patrie naissante.

Le témoignage si explicite d'Hincmar se trouve clairement confirmé par l'un de ses contemporains.

En 875 ou 876, saint Héric dédiait à Charles le Chauve son livre des Miracles de saint Germain-d'Auxerre (1). Nous y lisons le passage suivant sur saint Remi :

« Le très-saint et très-illustre en toutes choses, « Remi, incomparable archevêque de Reims, avait « élevé de sa propre main, *propriâ manu*, une « basilique en l'honneur du bienheureux Germain... « à peu près à un mille de la ville de Reims. Nous « le savons par l'antique autorité de son testament, « *ut vetustissima testamenti ejus pandit aucto-* « *ritas*. Bien que très-ancienne, cette église sub- « siste encore aujourd'hui et continue de resplendir « de l'éclat des miracles, etc... (2). »

L'ouvrage d'Héric dut posséder une certaine notoriété quand il parut; car il était dédié à Charles le Chauve. Nous devons donc le croire, quand il nous atteste que Reims possédait en 875,

(1) Les Bollandistes ont publié cet ouvrage dans leur vie de saint Germain d'Auxerre, au 31 juillet.
(2) Lib. I, cap. VI.

Digitized by Google

à un mille de ses murs, une église dédiée à saint Germain. Mais qui l'avait construite ? C'était saint Remi lui-même, nous dit l'historien, et il l'affirme sans hésitation, car il en trouve l'attestation dans le testament même du saint.

Ainsi Héric, écrivain de l'Eglise d'Auxerre, au IXe siècle, connaissait le testament de Remi. Du reste, les lettres d'Hincmar, adressées à tous les points de la France, lui avaient maintenu une publicité vraiment nationale. Le connaissant, l'historien invoque son témoignage. Or ce témoignage, il ne peut l'emprunter au petit testament, qui ne fait aucune mention d'une église dédié à Reims sous le vocable de saint Germain. Nous lisons au contraire ces paroles dans le grand testament :

« Je laisse deux sous à l'église de saint Germain « que j'ai moi-même construite sur le sol rémois : « *ecclesiæ S. Germani, quam ipse in solo « Remensi ædificavi solidos duos.* »

D'Hincmar et de Héric son contemporain, nous passons à Flodoard. Le premier mourut en 882, le dernier naquit en 894, à Epernay, qui appartenait alors au diocèse de Reims. Promu au sacerdoce, il y fut pendant de longues années le conservateur des archives du Chapitre. Ces archives, même dans ces âges reculés et qu'on croirait barbares, étaient assez nombreuses et l'objet d'un soin assez religieux, pour que l'archevêque Ebbon, prédécesseur d'Hincmar, ait fait construire un bâtiment uniquement destiné à les recevoir. C'est au milieu de ces richesses scripturaires que Flodoard écrivit son *Histoire de l'Église de Reims*. Il la composa tout entière, comme il le déclare à chaque page de

Digitized by Google

son récit, d'après les actes, les testaments, les titres de propriété et les chartes authentiques qu'il avait sous la main. Aussi la critique moderne se plaît-elle à le reconnaître comme l'un de nos historiens nationaux les plus autorisés.

Le premier témoignage qu'il rend au grand testament se trouve dans la publication des lettres d'Hincmar. Voulant raconter la vie de cet illustre prélat, il semble ne pouvoir en dépeindre mieux l'immense activité qu'en faisant connaître sa correspondance. Seulement il ne publie pas intégralement ses lettres : il se contente d'en donner une analyse succincte. Celles que nous avons citées plus haut et qui établissent l'authenticité du grand testament, comportent donc en sa faveur un double témoignage, celui d'Hincmar qui les a écrites, celui de Flodoard qui les a analysées. Car ce travail d'analyse, bien plus que celui du simple éditeur, a forcé l'historien à se familiariser avec les affaires qu'elles traitent, et à se rendre compte de la valeur des documents qui y sont invoqués.

Flodoard a fait plus encore en faveur du grand testament, il en a inséré le texte même dans son *Histoire de l'Église de Reims*. Il n'est pas un seul manuscrit de cette histoire où nous ne le rencontrons, et ils étaient très-nombreux au XV^e^ et XVI^e^ siècle. Si, en présence de cette tradition unanime des manuscrits on pouvait nier que Flodoard ait publié le grand testament, si on osait affirmer que cette pièce a été intercallée après coup dans son ouvrage, nous ne craignons pas de le dire, il n'y aurait plus de certitude historique, il n'y aurait

Digitized by Google

pas un monument quelconque dont on ne pût supposer l'altération ou la fausseté.

Au surplus, qui peut être surpris que Flodoard ait fait cette publication ? En dehors de toute autre source d'information, les lettres d'Hincmar lui révélaient son existence. Mais voici en outre un fait très-remarquable. Il trouvait dans les archives de l'Église de Reims, c'est lui-même qui nous l'affirme, les testaments de Bennage, prédécesseur immédiat de saint Remi, de Romulfe, son cinquième successeur en 590, de Sonnace, archevêque de Reims en 596, et de Landon, qui occupa ce siége en 651. Si, du temps de Flodoard, l'Église de Reims possédait encore une copie de tous ces testaments, contemporains de celui de saint Remi, pourquoi serait-il extraordinaire qu'elle eût conservé également une copie du testament de son grand pontife ; et si, dans son *Histoire*, Flodoard donne l'analyse de tous ces testaments, pourquoi répugnerait-il d'admettre qu'il ait voulu l'enrichir de la reproduction du grand testament, si important par ses libéralités, si beau par sa forme littéraire, si intéressant par ses détails historiques ?

Enfin la vie qu'il a écrite du glorieux pontife est dans un accord complet avec les dispositions principales du testament. Nous pouvons en dire autant de la vie du même saint par Hincmar (1). Car Hincmar, lui aussi, a écrit la vie de son immortel prédécesseur. Or le grand testament a été la principale source où ces deux écrivains ont puisé.

(1) Voir Bolland., t. 1 d'octobre, p. 131.

Digitized by Google

Ce testament lègue le village de Sault à l'Église de Reims, et Flodoard nous raconte les circonstances dans lesquelles saint Remi en devint possesseur (1). Le saint, dans le grand testament, nous parle de l'église élevée par lui en reconnaissance du pouvoir que Dieu lui accorda d'arrêter un incendie qui dévorait la ville de Reims; Flodoard nous dépeint tout au long dans son Histoire (2) cet incendie et l'intervention miraculeuse du pontife. Saint Remi nous dit que ses biens de Provence proviennent de Benoît dont il guérit la fille ; Flodoard dans son récit (3) décrit les diverses péripéties de cet émouvant miracle. Ce que le même historien nous raconte de l'acquisition faite par saint Remi des villages de Coucy (4), Leuilly (5) et Epernay (6) est le développement de ce que nous lisons au grand testament. En racontant la défense miraculeuse que saint Remi prit d'Anizy contre les envahisseurs de ce domaine, sous Charles le Chauve (7), Flodoard déclare que ce village fut donné par Clovis au Pontife, et que celui-ci le donna à l'Eglise de Laon ; le grand testament fait la même déclaration. Flodoard fait connaître les biens de l'Eglise de Reims situés dans les Vosges comme venant de saint Remi (8); le grand testament l'affirme

(1) *Hist. de l'Egl. de Reims*, édit. de l'Académie de Reims, t. 1, p. 66.
(2) It., p. 68.
(3) It., p. 70.
(4) It., p. 95 et 148.
(5) It., p. 95, 148, 152.
(6) It., p. 95.
(7) It., p. 147.
(8) *Hist. de l'Eg. de Reims*, édit. de l'Acad. de Reims, t. 1, p. 148.

Digitized by Google

également. Enfin l'historien se plaît à dépeindre (1) les sévérités de saint Remi, même après sa mort, contre les envahisseurs des biens de son Eglise, faisant par là une allusion manifeste aux menaces terribles que renferme contre eux le grand testament.

L'Histoire de l'Eglise de Reims par Flodoard est donc intimement liée à l'authenticité du grand testament. Rejetez celle-ci, et vous supprimez du coup la partie la plus importante de son ouvrage : la vie de saint Remi, celle d'Hincmar et la correspondance de ce prélat. Mais quelle confiance mériterait le reste d'une œuvre dont la part principale serait convaincue de ne reposer que sur un document apocryphe ? Donc, ou la critique doit accepter l'authenticité du grand testament, ou elle ne doit plus prononcer le nom de Flodoard.

Dans notre thèse, nous marchons de certitudes en certitudes. Après Hincmar, après Flodoard, voici venir Gerbert.

L'illustre savant arrivait à Reims six ans après la mort de Flodoard. Il fut pendant 17 ans l'écolâtre de cette Eglise et le chancelier du célèbre archevêque Adalbéron, dont il devint le successeur.

Quand, déposé du siége de Reims, il fut, après bien des vicissitudes, promu à celui de Ravenne, puis au souverain pontificat, sous le nom de Silvestre II, le pontife n'oublia pas la ville ni le siége où il avait acquis son illustration. Ce siége était alors occupé par Arnulf, autrefois son compétiteur et qui lui avait été préféré. Le caractère et le

(1) Item, p. 143 et suiv

Digitized by Google

noble cœur du pontife étaient à la hauteur de son génie, et Silvestre II se garda bien de se souvenir des déboires de Gerbert. Il écrivit à Arnulf une lettre pour le confirmer dans sa dignité d'Archevêque, et cette lettre, si généreuse en elle-même, est pour notre thèse d'un prix inestimable : car elle rend un éclatant témoignage au testament de saint Remi.

« Nous défendons absolument, dit-elle, à quelque « personne que ce puisse être, soit en synode, soit « ailleurs, d'oser revenir sur votre abdication « précédente, de vous la reprocher, d'y faire « même allusion ; nous voulons que notre autorité « apostolique vous soit partout un bouclier, qu'elle « vous défende même contre les terreurs de votre « conscience. Nous vous confirmons et au besoin « vous rétablissons dans la possession intégrale de « l'Archevêché de Reims avec tous les évêchés « suffragants, tous les monastères, toutes les paroisses, titres et chapelles qui en dépendent; tous « les domaines, châteaux, villes, bourgades, maisons « appartenant à votre Eglise, selon la teneur inviolable du testament du bienheureux Remi, apôtre « des Francs. Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, « entreprenait de violer notre présent décret, « émané du siége apostolique de Rome, qu'il soit « anathème (1). »

Il est assurément remarquable qu'à l'extrême lisière du Xe et du XIe siècle nous voyions le pape Silvestre II recourir à la teneur du testament de saint Remi pour protéger les possessions de l'Eglise

(1) Migne, *Patrol. lat.*, t. 139, p. 273, *Papa Silvester Arnulfo rem. an.* 999.

Digitized by Google

de Reims : *Salvo et inviolabili testamento beati Remigii Francorum apostoli.* Ces possessions ne s'étaient donc pas notablement accrues depuis la mort du saint, et elles provenaient donc la plupart de ses libéralités testamentaires. Or quelle était la nature de ces possessions ? C'étaient des domaines, des châteaux, constructions récentes de la féodalité qui naissait; des villes, bourgades et maisons: *cortibus, castellis, villis, casalibus.* Tel est le double caractère du testament de saint Remi : legs de domaines seigneuriaux, *villis*, et legs assez nombreux pour former à l'Eglise de Reims une riche dotation : *Salvo et inviolabili beati Remigii testamento.*

A l'aide de ce double caractère formellement exprimé par les paroles du Pape, examinons les deux testaments et déterminons en faveur duquel se prononce l'ancien archevêque de Reims.

Si nous commençons par ouvrir le grand, incontinent se déroulent sous nos yeux les innombrables donations de la terre des Potez, de Tugny, Balham, Plérigny, Vacculiac, Sault, Heutrégiville, Villers, Blombay, Aubigny, Courcelles, Berne, Cosle, Glen, Crugny, Fère, Epernay, Douzy, Coucy, Leuilly, Escladron, Saint-Etienne, Anizy, Sery, Lauscita. A toutes ces possessions il faut joindre encore la mention de biens situés en Aquitaine, en Septimanie, en Austrasie et en Thuringe.

Une pareille énumération donne évidemment au grand testament le double caractère que nous signale Silvestre II ; il contient d'abord la donation de propriétés seigneuriales, *villæ*, et de plus ces donations sont tellement nombreuses et considéra-

Digitized by Google

bles, qu'elles suffisent pour former un riche domaine à l'Eglise de Reims, qui n'a jamais rien reçu de comparable. Les dispositions du grand testament ont donc une parfaite conformité d'importance avec celles attribuées par Gerbert au vrai testament de saint Remi.

Mettons maintenant le premier testament en regard du rescrit pontifical. Il fait beaucoup de legs pécuniaires à des églises particulières ; nous n'avons pas à nous en occuper. Nous ne devons retenir que ceux faits à l'Eglise de Reims, au domaine des Archevêques, à la manse épiscopale, comme on disait au Moyen-Age. En voici le relevé très-exact et très-complet.

Saint Remi donne à l'Eglise de Reims des champs ou fermes, *agros*, qu'il possède dans la terre des Potez, avec onze colons dont les noms sont désignés, *colonos et colonas*. Il laisse à son successeur un mantel blanc, deux tentures bleues et trois voiles qu'on suspend les jours de fête aux portes de la salle à manger, du cellier et de la cuisine. Il laisse également un vase d'argent qu'il partage entre les deux Eglises de Reims et de Laon, et un *ciborium*. Enfin il lègue à l'Eglise de Reims, Flavien et sa femme Sparagilde, aux prêtres et aux diacres, Fédamie et sa jeune fille.

Nous répétons que nous ne parlons pas ici de dons en argent faits aux diverses églises de Reims, du diocèse et de plusieurs diocèses étrangers, parce qu'ils n'étaient pas à la disposition de l'archevêque.

Or, nous le demandons au lecteur impartial, les legs dont nous venons de faire le relevé réunissent-ils le double caractère que nous révèlent les paro-

Digitized by Google

les de Silvestre II? Sont-ils des donations de domaines seigneuriaux, *villæ*, et sont-ils considérables? Assurément non. Des fermes, des mantels, des serfs, des draperies, de l'argent ne sont pas des villages, *villæ*, et le nombre de ces legs est si restreint, leur importance tellement insignifiante, qu'on doit reprocher au riche apôtre des Francs d'avoir usé d'une étroite parcimonie envers le domaine de son Eglise. Aussi est-il impossible qu'en 999, le pape ait osé invoquer de pareilles dispositions testamentaires, pour la défense des domaines, des châteaux, des villes, des bourgades et des maisons de l'Eglise de Reims : *cortibus, castellis, villis, casalibusque, salvo et inviolabili testamento beati Remigii.*

Il est donc indubitable que le grand testament est celui qu'a entendu signaler le pape Silvestre II dans sa lettre à l'archevêque de Reims, et son autorité pontificale et personnelle dans le cas présent est tellement irrécusable, qu'à elles seules ses paroles suffiraient pour placer l'authenticité du grand testament hors des atteintes de la critique la plus exigeante.

De l'année 999 nous arrivons au XIVe siècle sans rencontrer, en dehors des manuscrits qui reproduisent les deux testaments, aucun monument qui en fasse mention. Mais le XIVe siècle est moins avare pour nous. Il nous fournit un document où nous rencontrons un témoignage éclatant de la croyance de l'Eglise de Reims à l'authenticité du grand testament.

A cette époque vivait dans l'abbaye de Saint-Remi de cette ville un moine du nom de Larisville,

Digitized by Google

qui à la suite d'Hincmar et de Flodoard écrivit la vie du saint archevêque. La bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville de Reims possède encore le manuscrit de cette vie, l'un des plus nets et des mieux conservés qui soient. Le pieux moine, dans la première partie de son travail, s'est abstenu de traiter de la charité et de la générosité du saint, parce qu'il se réservait de faire briller ce côté si beau de son grand caractère au moment où il aurait à parler de son testament. Ce moment venu, il ne transcrit pas ce dernier, comme fait Flodoard, mais il se contente de le fondre dans son récit qu'il accompagne de commentaires très-intéressants. Il nous parle des seize témoins qui l'ont signé, des évêques qui y ont apposé leur sceau, des menaces dont saint Remi l'a sanctionné, puis il énumère la plupart des domaines seigneuriaux dont il contient la donation. Or toutes ces particularités appartiennent uniquement et exclusivement au grand testament, le petit ne portant que sept signatures, ne renfermant celle d'aucun évêque, ne prononçant aucune malédiction, ne léguant aucune propriété seigneuriale.

Le témoignage de Larisville est décisif pour constater la tradition de l'Eglise de Reims au XIVe siècle. Dans la même bibliothèque où il rencontrait le grand testament, se trouvait aussi un texte du petit. L'abbaye possédait alors la vie de saint Remi, par Hincmar, dans un manuscrit brûlé lors de l'incendie qui, en 1775, dévora la bibliothèque de ce monastère. Quelques érudits prétendent même que c'était le propre manuscrit d'Hincmar. L'abbaye de Saint-Nicaise, dans la même ville, avait également un exemplaire du petit testament,

Digitized by Google

qui aujourd'hui encore se trouve à la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville. L'Eglise de Reims était donc, au XIV^e^ siècle, en possession du double texte qui fait l'objet de cette controverse, et pourtant le moine de Saint-Remi n'hésite pas ; il ne se préoccupe pas de ce double document. Sans aucune discussion il donne le grand testament comme l'œuvre incontestée du très-excellent pontife et apôtre des Francs : *præcellens Francorum pastor et apostolus,* de l'auguste Père dont il écrit la vie : *pater almus.*

Cette permanence de la tradition du siége de Reims et de toute la France fut telle que pendant les deux siècles qui suivirent la découverte de l'imprimerie, on ne livra à l'impression que le grand testament sans tenir compte du petit.

En 1583, le savant Brisson, président au Parlement de Paris, l'emprunte aux manuscrits d'Hincmar et de Flodoard, *ex Hincmari et Flodoardi scriniis,* et malgré sa longueur, l'insère dans son grand ouvrage de droit : *de formulis et solemnibus populi romani verbis.*

Trois ans auparavant, Chesneau, chanoine de la collégiale de Saint-Symphorien de Reims, l'avait traduit en français, en traduisant l'*Histoire de l'Eglise de Reims,* de Flodoard.

En 1611, le P. Sirmond édite en latin cette même Histoire de Flodoard et édite avec elle le grand testament.

En 1617, Colvener, chancelier de l'Université de Douai, le publie de nouveau, après l'avoir collationné sur sept manuscrits différents.

En 1650, Terrasson l'invoque dans son Histoire de la jurisprudence romaine, et, jusqu'à cette époque,

Digitized by Google

son authenticité était si universellement reconnue, que Baronius, au commencement du XVIe siècle, écrivait ces paroles dignes d'attention : « Non-« seulement le savant Brisson, mais tous les érudits « qui l'examinent en proclament la légitimité, et « reconnaissent qu'il est l'œuvre propre du pontife, « sans aucun mélange, ni altération.... *Non solum « doctus Brissonius qui edidit, sed qui illud « inspiciunt eruditi omnes legitimum probant « atque germanum, absque fuco ullo admixto « conscriptum* (1). »

Mais voici que tout-à-coup, en 1650, comme si un fait pouvait cesser d'être un fait, l'opinion du monde savant se modifia sous l'impulsion de la haine des étrangers contre nos gloires nationales. Le franc-comtois Chifflet, car alors la Franche-Comté appartenait encore à l'Espagne, entreprit une croisade scientifique contre nos antiquités historiques, l'oriflamme, les lis, la sainte Ampoule. Voulant de plus réserver aux rois d'Espagne l'honneur du premier sacre, force lui fut de nier l'authenticité du grand testament qui l'attribue à Clovis. « De toutes les questions qui se sont pro-« duites aujourd'hui devant le for ecclésiastique, « *in foro pontificio,* dit le belliqueux adversaire « du grand testament, je n'en connais pas de plus « noble par sa nature, de plus grave par son im-« portance, de plus sublime par son objet et sa « grandeur, de plus utile par ses conséquences « publiques que celle qui est agitée depuis longtemps « entre les Espagnols et les Français sur la préémi-

(1) *Baronius, Annal. eccles. Coloniæ,* 1609, t. VI, p. 597.

Digitized by Google

« nence des deux peuples. Car cette question de « prééminence l'emporte d'autant sur toutes les « autres que l'honneur est de beaucoup supérieur « à tous les autres avantages humains (1). »

Donc pour assurer la prééminence de l'honneur espagnol, Chifflet n'hésita pas à commettre un faux en histoire. Aidé de la collaboration du célèbre Bollandus, il publia pour la première fois le petit testament, l'accompagnant d'une insignifiante dissertation contre le grand testament, et le substitua à celui-ci. A la suite de cette publication antinationale, chose inouïe ! la science nationale elle-même se partage. De grands noms, Mabillon, Marlot, dom Cellier, les auteurs du nouveau *Traité de Diplomatique* continuent de défendre la tradition française; mais la plupart des érudits de l'école gallicane, dans leurs préjugés contre l'autorité que le testament attribue à l'Eglise vis-à-vis du pouvoir royal, lui deviennent hostiles et adhèrent aux attaques de Chifflet. L'opinion de l'école gallicane a prévalu, et aujourd'hui il faut être osé jusqu'à la témérité pour soutenir la cause tout à fait perdue de l'œuvre véritable du grand pontife. Voici en effet ce que nous lisons dans les *Archives administratives de la ville de Reims*, par le savant M. Varin (2):

« Il existe, comme on sait, deux leçons du testa- « ment de saint Remi : l'une nous a été transmise « par Hincmar, à la suite de l'Histoire qu'il nous a « laissée de son saint prédécesseur : l'autre a été

(1) *De ampulla Remensi nova et accurata disquisitio*, in-f°, p. IX.

(2) T. I, p. 2, not. 3.

Digitized by Google

« insérée par Flodoard dans le corps de son Histor. « eccl. Rem. La première, moins étendue, est plus « généralement acceptée par le monde savant, la « seconde, plus prolixe, est presque universellement « suspecte. »

C'est pour réagir contre ces négations anti-scientifiques que nous avons entrepris cette étude. L'opinion de l'école gallicane ne nous a point ébranlé. Il est notoire qu'elle a dédaigné d'étudier la preuve historique, quand au contraire ce point fondamental devait la préoccuper avant tout. Les érudits se sont contentés de se copier mutuellement et d'en appeler à de prétendues invraisemblances qui ne sont telles que pour des yeux prévenus et qui ne veulent pas interroger l'histoire. Ce n'est donc point une témérité de notre part de nous inscrire en faux contre son verdict et d'essayer de rétablir sur ses véritables bases l'un des monuments les plus vénérables et les plus glorieux de l'histoire de l'Eglise et de notre histoire nationale.

Il nous reste à traiter de l'origine du petit testament.

Marlot fait venir de saint Remi les deux testaments ; seulement, d'après lui, le grand serait postérieur au petit et l'aurait naturellement annulé.

On fait à cette opinion des objections graves et qui pour nous sont insolubles.

Les adversaires du grand testament regardent au contraire les deux textes comme étant la négation l'un de l'autre, et tout naturellement ils déclarent apocryphe celui du grand.

Digitized by Google

La vérité n'est dans l'une ni l'autre de ces deux opinions.

Le petit testament, dans sa forme actuelle, ne vient pas de saint Remi et il n'est pas non plus la négation du grand ; il en est tout simplement un extrait très-exact ; il est la reproduction scrupuleuse des passages correspondants du grand.

Mais par qui a été fait cet extrait ? est-ce par Hincmar ?

C'est l'opinion de M. Varin et de toute l'école gallicane. Ils croient pouvoir l'appuyer sur ce qu'on le retrouve dans tous les manuscrits de la vie de saint Remi. Mais c'est là une erreur.

Les manuscrits de la vie de saint Remi par Hincmar se sont divisés en deux courants, l'un reproduisant le grand, l'autre reproduisant le petit testament. Car Brisson nous déclare formellement qu'il a trouvé le grand testament dans les manuscrits d'Hincmar et de Flodoard : *ex scriniis Hincmari et Flodoardi*.

On ne peut donc affirmer certainement que Hincmar ait publié le petit testament. Toutefois nous pensons que sa Vie de saint Remi a provoqué cet extrait et a déterminé les règles principales de suppression.

En l'absence de nombreux documents, le but d'Hincmar, dans son récit, a été bien moins de composer un travail historique qu'une œuvre d'édification. Les trois quarts de son livre sont consacrés à des exhortations pieuses, à des considérations spirituelles et mystiques, à l'occasion d'un fait ou d'un miracle accompli par le saint archevêque. S'il parle du testament lui-même, ce n'est nullement

Digitized by Google

au point de vue historique, c'est pour le donner en modèle aux évêques ; il nous dit :

« ...Après avoir fait son testament, dont nous « jugeons utile de joindre le texte à cet opuscule, « pour servir d'exemple aux évêques de notre « temps et des âges futurs qui voudront le lire... « saint Remi fut privé pour quelque temps de la « lumière des yeux corporels (1). »

Or la première partie, celle des donations, ne peut leur servir de modèle. Elle est non-seulement d'une grande âme, mais d'un prince riche et puissant. La plupart des évêques n'ont aucune seigneurie à léguer, mais simplement des valeurs mobilières, tout au plus quelques immeubles. On supprimera donc du testament tous les legs de propriété seigneuriale : on ne conservera que ceux des fermes, *agros*, et des objets mobiliers.

Saint Remi consacre la seconde partie du testament à le sanctionner d'avertissements solennels. Mais ce langage inspiré, comme l'appelle Baronius, n'appartient qu'à saint Remi, au thaumaturge puissant en miracles et en œuvres, à ce père de la patrie, vieillard de 96 ans et apôtre de sa nation pendant trois quarts de siècle. Ce grand et magistral langage ne peut être celui de simples évêques, on ne l'introduira donc pas dans l'extrait qui doit leur servir de modèle. De là encore, dans le petit testament, la suppression de la seconde partie du grand.

Enfin le saint vieillard sur son lit de mort était entouré de ses co-provinciaux. C'était du reste un

(1) Bolland., t. I, octob., *Vita prolixior beati Remigii*, p. 160.

Digitized by Google

usage assez répandu à cette époque qu'ils intervinssent dans la signature du testament d'un coévêque. Cet usage avait disparu sous la seconde race; dans la plupart des circonstances il était impossible ou n'avait pas sa raison d'être : ce n'est donc pas une pratique qu'il faille recommander. Pour ce motif on supprimera de l'extrait la signature des évêques.

Or quand vous aurez supprimé le legs des propriétés seigneuriales, les avertissements comminatoires et la signature des évêques; quand à ces suppressions vous aurez joint celle des dons en argent faits à toutes les églises de Reims, sans doute comme exprimant des souvenirs exclusivement locaux, que vous restera-t-il du grand testament? Exactement le petit, qui devient ainsi une copie, mais une copie très-exacte et très-fidèle du grand.

Telle est, à notre humble avis, la pensée qui a présidé à l'introduction du petit testament dans la Vie de saint Remi par Hincmar, et qui l'y a maintenu, en même temps que le grand testament était publié dans l'*Histoire de l'Eglise de Reims* par Flodoard et s'y perpétuait dans toutes les reproductions de cette Histoire. Car ici nous sommes en présence d'une œuvre purement scientifique. Ce n'est plus une vie pieuse de saint Remi que l'on écrit : c'est l'histoire de toute l'Eglise de Reims, des actes administratifs de ses évêques, de la gestion de leur temporel et de leurs œuvres pour le bien religieux des âmes. Dans un pareil travail, les documents doivent être essentiellement historiques, sans abréviation, sans mutilation; le testament de saint Remi y sera publié, mais intégralement, dans

Digitized by Google

sa forme authentique, ce sera le grand testament.

L'Eglise de Reims s'y est si peu trompée, qu'en acceptant de transcrire le petit testament dans les manuscrits d'Hincmar, jamais on ne la surprendra à l'introduire dans l'Histoire de Flodoard. Quand les étrangers viendront fouiller ses archives, lui demanderont le testament de son grand pontife, elle se gardera bien de mettre la main sur les manuscrits qui renferment le petit testament, elle donnera invariablement le grand.

Mais en même temps elle ne cherchera pas à s'opposer à la marche parallèle des deux textes dans les deux ouvrages où chacun est parfaitement à sa place ; elle n'était pas embarrassée de leur coexistence comme affecta de l'être plus tard l'école gallicane, parce qu'elle les savait identiques, l'un étant sorti de l'autre, non pour se combattre, mais pour être chacun plus approprié à sa destination particulière.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages.

Discours d'ouverture prononcé par Mgr LANGÉNIEUX, archevêque de Reims, président. 1

Compte-rendu des travaux de l'année 1875-1876, par M. Ch. LORIQUET, secrétaire général 11

Lévesque de Pouilly. — Rapport du Concours, par M. le docteur MALDAN, membre titulaire. . . . 32

Rapport de M. L. FANART, membre titulaire, *sur les violons de M. Emile Mennesson* 44

Rapport de M. GODA, membre titulaire, *sur les travaux envoyés hors concours* 56

Rapport de M. CORNET, membre titulaire, *sur le concours de poésie.* 66

Concours de l'année 1876. *Prix et Médailles.* . . . 83

Programme des concours ouverts pour les années 1877 *et* 1878. 85

Notes sur l'Académie nationale de Reims, par M. Ch. LORIQUET, secrétaire général. 89

Tableau composant l'Académie nationale de Reims au 30 *juillet* 1876 101

Liste des ouvrages adressés à l'Académie nationale de Reims pendant l'année 1875-1876 105

Digitized by Google

SCIENCES

Les Tendues (deuxième partie), par M. F. LESCUYER, membre correspondant. 111

LITTÉRATURE

Etude sur J. Racine, par M. Pr. SOULLIÉ, membre titulaire :
Critique d'Esther 177
Etude sur Athalie. 203
Appendice sur Athalie. 238
Notice historique et littéraire sur Modique Audrade, Chorévêque de Sens, par M. BUZY, membre correspondant. 243

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Cartulaire de l'Abbaye royale de Notre-Dame de Signy et du Prieuré de Saint-Oricle de Senuc, communication de M. Ed. DE BARTHÉLEMY, membre correspondant 261
Authenticité du grand testament de saint Remi, lecture faite à la Sorbonne par M. DESSAILLY, membre correspondant 325

FIN DU TOME LIX.

Imp. coop. de Reims, rue Pluche, 24 (par dél. : N. MONGE).

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1350

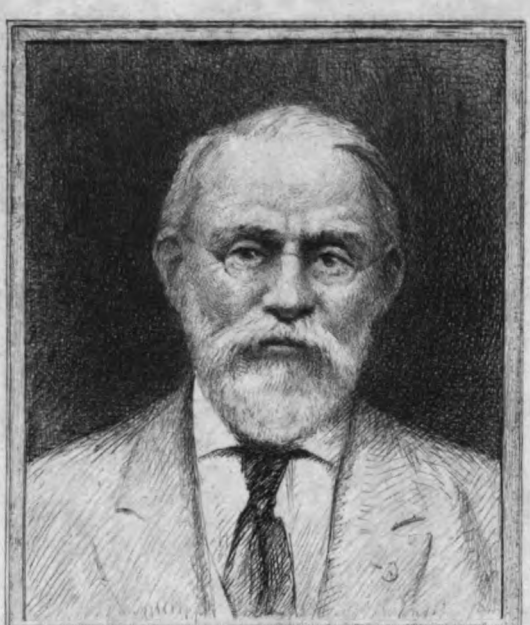

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
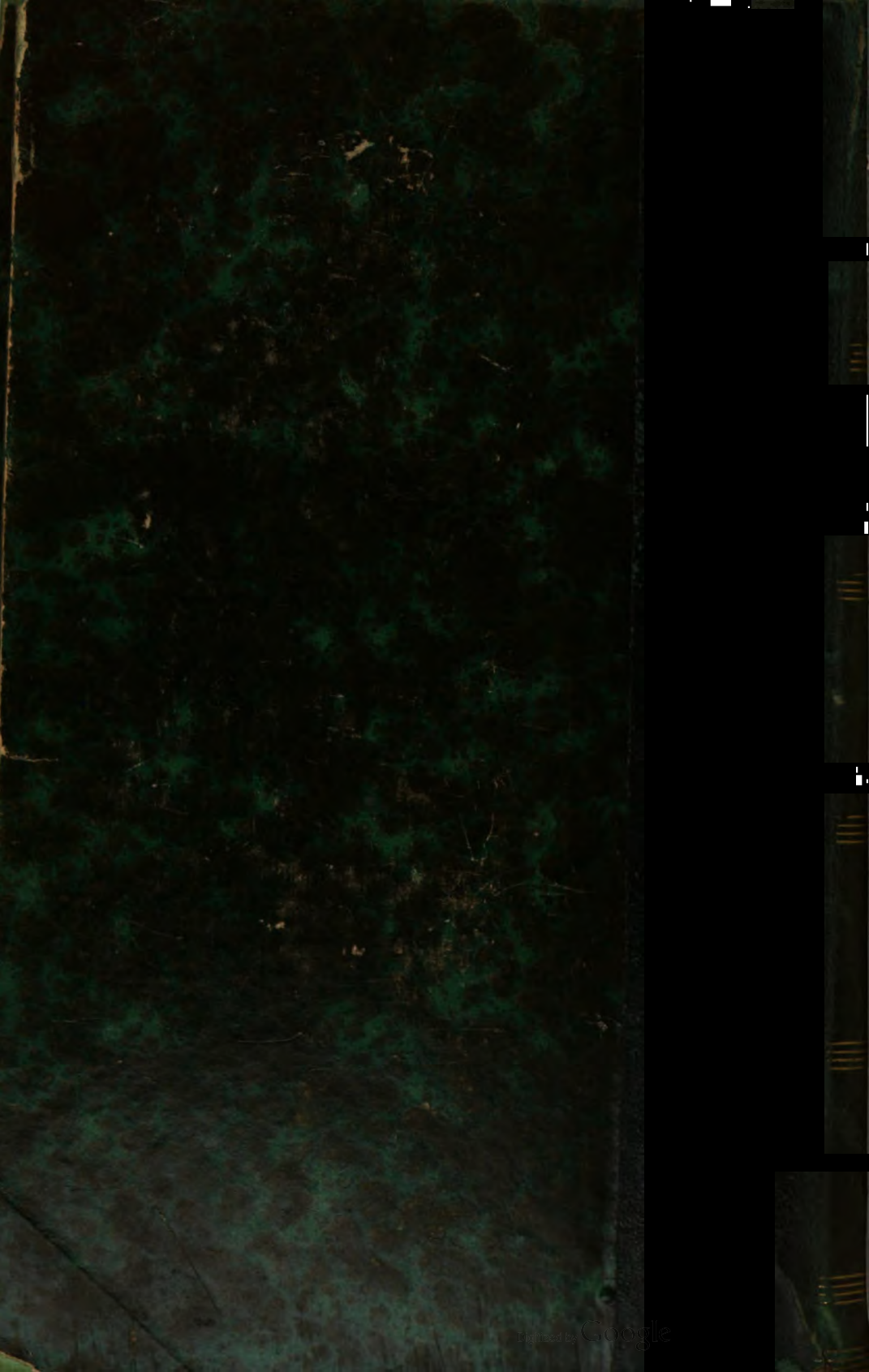
Digitized by Google